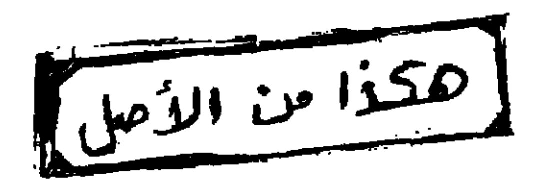


Initiatives : 12 pages d'offres d'emploi

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15323 – 7 F

MERCREDI 4 MAI 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'ANC devant recueillir près de 60 % des suffrages

Nelson Mandela est assuré d'être élu président de l'Afrique du Sud

Bien avant que les résultats définitifs des premières élections multiraciales de l'histoire du pays ne soient connus, le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela a célébré dans la liesse sa victoire, dès lundi 2 mai. Après le décompte de la moitié des voix, l'ANC est en effet assuré d'une majorité confortable avec près de 60 % des suffrages nationaux. Son chef historique est assuré ainsi d'être élu le 6 mai par les députés à la présidence de l'Afrique du Sud. Disposant de près de 23 % des voix, le Parti national (NP) du président Frederik De Klerk résiste bien à la poussée de l'ANC. Quant à l'Inkatha, le parti zoulou de Mangosuthu Buthelezi, il devrait franchir la barre des 5 %.



Lire page 3 l'article de notre correspondant GEORGES MARION : « L'ANC célèbre sa victoire » et le reportage au Natal de notre envoyée spéciale MARIE-PIERRE SUBTIL : « Le rêve de Mafi le modeste »

Etre digne de l'espérance

L'AFRIQUE DU SUD a donc honoré son grand rendez-vous avec l'Histoire. Dans la fierté, puis la joie du plus grand nombre. Les premières élections multiraciales auront marqué, pour ce pays au passé si douloureux, une seconde naissance. L'intelligence et le courage de ses dirigeants – Nelson Mandela et Frederik De Klerk en tête – laissent raisonnablement espérer que les lendemains n'y déchanteront pas.

L'avenir – en noir et blanc – de l'Afrique du Sud s'annonce, pour l'instant, sous le présage favorable de la réconciliation nationale, leitmotiv de tous les discours de Nelson Mandela. Chassant tout esprit de revanche, le chef historique du Congrès national africain (ANC) se veut un rassembleur et le catalyseur du consensus. A cet égard, l'ampleur prévisible de la victoire de l'ANC est idéale : assez confortable pour satisfaire le besoin de dignité de ses ouailles, assez partagée pour l'obliger à résister à d'éventuelles tentations dominatrices.

CE souci d'une large union, outre qu'il exprime la noblesse d'esprit de Nelson Mandela, obéit à un réalisme de bon aloi. S'il s'apprête à recevoir en héritage l'essentiel du pouvoir politique, l'ANC restera encore longtemps mal armé pour l'exercer seul au mieux des intérêts du pays. Ce vieux mouvement de libération devra non seulement continuer d'apprendre l'art de gouverner mais aussi s'accoutumer à la gestion d'une économie complexe.

Au-delà même des cinq années de partage intérimaire du pouvoir entre l'ANC et ses partenaires noirs et blancs, le parti dominant aura besoin, tant les attentes sont grandes, du maximum d'énergies et de compétences pour gagner son pari historique : satisfaire ce qu'il appelle, avec un reste de rhétorique marxiste, « les besoins fondamentaux des masses ». Autrement dit, améliorer de façon sensible la vie quotidienne de l'immense majorité des quarante millions de Sud-Africains.

NELSON MANDELA a bien retenu la leçon des drames de la décolonisation, dans l'Angola et le Mozambique voisins. Il fera tout pour décourager les candidats à l'exode parmi la communauté blanche et invite déjà au retour ceux qui avaient jugé plus sûr de quitter le pays. Le succès des réformes économiques et sociales voulues par l'ANC dépendra amplement du respect des engagements pris et du climat de confiance qu'il saura instaurer dans les milieux d'affaires et au sein des minorités raciales.

Adulé dans le monde entier, le chef de l'ANC ne peut courir le risque de décevoir une communauté internationale prête à se montrer généreuse envers l'ancien pays de l'apartheid. Il a gagné son combat pour la liberté – le plus long. S'ouvre, pour lui-même et ses héritiers, une nouvelle lutte. La plus difficile : être digne de l'espérance.

M 0147 - 0504 - 7,00 F

Après l'accord sur Gaza et Jéricho

Les Palestiniens veulent former un gouvernement

Le coup d'envoi de l'autonomie en Cisjordanie et dans le territoire de Gaza doit être donné, mercredi 4 mai, avec la signature au Caire d'un document permettant l'application de l'accord sur « Gaza-Jéricho d'abord ». Pour souligner leur volonté d'indépendance, les Palestiniens entendent se doter d'un « gouvernement provisoire » en attendant l'organisation des élections prévues par la Déclaration de principes du 13 septembre 1993.

Les Palestiniens se préparent à annoncer la formation d'un « gouvernement provisoire » pour prendre en charge la gestion des territoires occupés. La désignation de ce gouvernement provisoire permettra à l'OLP d'attendre l'organisation d'élections, conformément à la déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington.

Les dirigeants palestiniens s'irritent en effet de s'entendre dire qu'ils *« ne sont pas prêts »* à prendre la relève des autorités israéliennes. S'ils admettent que tout n'est pas réglé pour l'entrée en vigueur de l'accord « Gaza-Jéricho d'abord », qui sera signé mercredi 4 mai au Caire, ils récusent certaines déclarations comme celles du ministre israélien de l'environnement qui indiquait dimanche : *« Nous les avons exhortés à être prêts à pénétrer dans les territoires pour commencer à prendre la relève. Malheureusement, ils ne l'ont pas fait. »*

La prise en charge des territoires occupés, nous a expliqué un responsable de l'OLP en requérant l'anonymat, suppose deux choses : des capacités de gestion et des moyens financiers. La gestion sera précisément assurée par le gouvernement provisoire dont la formation sera annoncée peu après la signature de l'accord du Caire. Il comprendra des personnalités de l'intérieur et de l'extérieur des territoires occupés.

MOUNA NAÏM

Lire la suite page 5 et nos informations page 6

Les réformes avortées de la protection sociale

Le gouvernement renvoie à plus tard les projets de réformes concernant la maîtrise effective des dépenses de médecine de ville, la restructuration des hôpitaux et la prise en charge des personnes âgées dépendantes. page 19

L'élargissement de l'Union européenne

Le Parlement européen doit se prononcer cette semaine sur l'entrée dans l'Union européenne de la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Autriche. Dominique Baudis plaide pour un report, Jean-Louis Bourlanges et Maurice Duverger défendent un vote négatif. page 2

Les six nonnes de l'Himalaya

I. – Les prisons de Lhassa

En novembre 1993, six jeunes Tibétaines ont tenté de franchir l'Himalaya à pied avec trente-quatre personnes pour fuir leur pays, occupé par les Chinois depuis 1959. Dans une série de trois articles, le Monde revient sur cette aventure révélatrice du drame tibétain.

Les faits rapportés ici ont été confirmés par plusieurs sources, mais pour d'évidentes raisons de sécurité, certaines précisions ont été omises ou modifiées.

CHARIKOT (Nord-est du Népal)

de notre envoyé spécial

Cette histoire descend du Toit du monde. Elle nous vient d'une contrée de neige et de roche, d'un pays si haut perché qu'il s'offre aux vents d'Orient et nargue les nuages : le Tibet. C'est là, sur ces terres d'Asie centrale annexées par la Chine en 1959, que débute l'extraordinaire aventure de six jeunes Tibétaines au crâne rasé, vêtues de robes pourpres et vouées à la prière, six nonnes bouddhistes (1) entrées en rébellion contre « l'occupant » chinois. Ces insoumises voulaient rejoindre leur chef spirituel et politique, le dalaï-lama, exilé en Inde. Elles voulaient s'évader pour témoigner. Parler de Lhassa, la capitale, où toute tentative de protestation est réprimée. Dénoncer les écoles où l'on enseigne le chinois, les bouges où les hommes s'enivrent, les bordels où les filles se vendent. Raconter aussi les prisons, les moines torturés, les gamines violées.

Mais fuir à pied relève de la gageure, même pour des rebelles un brin garçonnes. 300 kilomètres et bien des soldats séparent Lhassa du Népal voisin. Le Tibet n'est pas seulement la *« maison des trésors de l'Ouest »* (Xizang), comme l'appellent les colons de Pékin. C'est aussi, entre ciel et terre, un donjon dont on ne s'échappe pas. Vers le sud, le seul cap qui vaille, l'Himalaya, dissuade les téméraires.

PHILIPPE BROUSSARD

Lire la suite page 12

(1) Le terme « nonne » peut paraître impropre mais c'est celui employé, en français comme en anglais (*nun*), par une majorité de bouddhistes.

Langue vivante, puissance défunte

Défensif, le projet de loi sur l'emploi du français exprime la nostalgie d'une gloire perdue

En France, plus qu'ailleurs, la langue est une affaire d'Etat. Sa défense, sa promotion, son extension disent une politique. Non pas seulement une politique *de* la langue mais une politique *par* la langue, une instrumentation de la langue au service d'objectifs politiques.

Débattu à partir du mardi 3 mai par les députés après avoir été adopté en première lecture par les sénateurs le 14 avril, le projet de loi *« relatif à l'emploi de la langue française »* présenté par le ministre de la culture, Jacques Toubon, s'inscrit dans cette filiation.

A cette différence près que la politique qu'il exprime se veut de résistance : de défense d'une langue en péril, menacée par l'invasion des barbarismes anglo-saxons. Hier, sous la Monarchie, la Révolution, l'Empire ou la République, la politique de la langue mettait en scène l'affirmation dynamique d'un pouvoir. Aujourd'hui, elle traduit la nostalgie d'une puissance perdue. *« Nous voulons doresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures (...) soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement. »* L'ordonnance « sur le fait de justice » d'août 1539, dite ordonnance de Villers-Cotterêts, à laquelle on fait d'ordinaire remonter la législation linguistique française, marquait, sous François Ier, l'ascension de l'Etat moderne, de son unité et de ses règles. De son territoire et de ses frontières aussi : alors que ladite ordonnance laissait place aux idiomes particuliers, les édits royaux qui suivront les annexions de provinces nouvellement conquises exigeront tous, à partir du milieu du XVIIe siècle, l'emploi exclusif du français.

De même, quand la Révolution prend le relais, elle guerroie contre les « patois » au nom de l'ordre politique et social nouveau qu'elle entend fonder. Imposer l'usage de la langue française, y compris par la contrainte, c'est imposer la langue qui véhicule la politique nouvelle. *« Le fédéralisme et la superstition,* écrit par exemple Barère dans un rapport du Comité de salut public en 1793, *parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle l'italien, et le fanatisme parle basque. »*

Ainsi la langue est-elle sommée de faire la Révolution et, au bout du compte, de fonder l'Etat. Ce qu'exprimera clairement, en 1794, le fameux *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.*

EDWY PLENEL

Lire la suite page 10

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Avis non conforme

L'avenir de la construction européenne se joue en ce mois de mai, à l'occasion du vote du Parlement de Strasbourg sur l'élargissement à la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Autriche. Ni les institutions de l'Union européenne ni ses procédures de décision ne sont taillées pour une Europe à seize ou plus.

par Jean-Louis Bourlanges

TOUT s'est joué à Lisbonne, en juin 1992, quelques jours à peine après la claque du «non» danois au traité de Maastricht. Mus par une sorte de réflexe-panique rétrospectivement peu compréhensible, les douze chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté, sans doute convaincus que *«big is beautiful»*, décidaient de relever le défi en ouvrant toutes grandes leurs portes, sans aucune réforme institutionnelle préalable, à la Norvège, la Suède, la Finlande et l'Autriche. Le choix des mots est parfois facétieux. Maastricht proclamait en son article A la volonté de créer *«une union sans cesse plus étroite»*. Conçue pour sauver le traité du fiasco, l'initative de Lisbonne est un paradoxe à la Raymond Devos : pour rendre *«l'union plus étroite»*, commençons par *«l'élargir»*. Il suffisait d'y penser.

Que le chef de l'Etat français, qui avait pourtant bien mérité de l'Union entre 1983 et 1986, ait pu accepter en quarante-huit heures, sans aucun inventaire ni contrepartie, de souscrire au paradoxe de Lisbonne reste aujourd'hui difficilement intelligible. En cautionnant la fuite en avant voulue pour des raisons différentes par les Britanniques et les Allemands, M. Mitterrand tournait le dos à l'une des traditions les plus constantes et les plus solides de la diplomatie française, tradition commune aux enfants de Robert Schuman et du général de Gaulle, celle d'une Europe forte, économiquement organisée, politiquement active. Qu'on ne s'y trompe pas en effet : l'élargissement inconditionnel de l'Union débouche tout droit sur une Europe molle et libre-échangiste, sans ressort politique ni contour bien déterminé.

Il n'est pas une seule institution de l'Union – Conseil, Commission, Parlement –, pas une seule de ses procédures de décision – nomination des hommes, pondération des voix, majorité qualifiée, durée et rotation des présidences –, qui soit taillée pour une Europe de seize membres ou plus. En outre, partout se fait jour l'exigence, de plus en plus pressante, d'une vie communautaire profondément démocratisée ; or Lisbonne, c'est aussi, sinon d'abord, le refus pur et simple de prendre en compte cette exigence, une fin de non-recevoir superbement opposée par les douze gouvernements de la Communauté aux douze peuples qui la composent !

La rupture du couple approfondissement-élargissement, effet pervers de la cohabitation et de l'abstention française qui en est résultée, crée au sein de l'Union européenne une situation inédite de frustration généralisée. Dans l'interminable psychodrame communautaire, le rôle essentiel de gardien de la cohérence et de garant des grands équilibres n'est plus aujourd'hui assumé par personne. L'escamotage du débat institutionnel, c'est-à-dire du débat sur la nature, les missions et les pouvoirs de l'Union, génère un peu partout une insatisfaction latente qui parvient malaisément à trouver une expression politique adéquate et constructive. C'est la Grande-Bretagne mettant à profit l'évanescence du parti de l'approfondissement pour presser ses avantages et tenter, non sans un certain succès, d'obtenir une réforme restrictive des procédures de décision au Conseil. Ce sont encore les parlements des Etats – Italie, Pays-Bas, Belgique et, à certains égards, France – les plus attachés à la construction européenne qui sont saisis de vertige devant les risques de dilution de celles-ci. C'est enfin le Parlement européen lui-même, coincé entre son pouvoir théorique de dire non aux demandes d'adhésion et sa difficulté pratique à s'y résoudre.

Pauvre Parlement en vérité, dont les chefs s'accordent pour jouer les serre-files au service des gouvernements et pour prier leurs collègues de s'infliger eux-mêmes le châtiment suprême. Pauvres parlementaires ainsi sommés, contre leur conscience européenne, contre les intérêts moraux de leur institution, contre toutes leurs résolutions antérieures, de voter les avis conformes sur l'élargissement et de précipiter une dilution peut-être irréparable de l'Union européenne et un abaissement qui ne le sera pas moins de son assemblée parlementaire.

Le désarroi parlementaire

Ce que l'on demande aujourd'hui au Parlement, ce n'est pas, ce n'est plus de contempler dans la désolation l'insuffisance persistante de ses droits, mais, plus cruellement, de décréter lui-même, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, sa propre insignifiance en passant par pertes et profits tout ce qu'il a dit, écrit et voté au cours des cinq dernières années. Il lui faut consentir à se reconnaître comme une sorte de seconde caverne de Platon dont les cinq cent dix-huit ombres n'auraient d'autre fonction que de refléter une «vie réelle» tout entière concentrée au sein de douze gouvernements et de leur expression commune, le Conseil.

Il n'est pas jusqu'au vocabulaire qui ne trahisse le désarroi parlementaire. Alors que l'article O du traité sur l'Union européenne confère à l'assemblée de Strasbourg le pouvoir de se prononcer pour ou contre les demandes d'adhésion, le jargon communautaire retient pour désigner cette procédure le terme un peu bizarre d'«avis conforme», comme si le Parlement n'avait en fait d'autre choix que de se «conformer» à une décision prise en dehors de lui. Au moment où les fascistes italiens retrouvent les allées du pouvoir, le Parlement européen se verrait-il contreint de renouer avec cette tentation-clé des années 30 que Moravia et Bertolucci ont précisément nommée le «conformisme» ?

► **Jean-Louis Bourlanges est député au Parlement européen, élu en 1989 sur la liste de Simone Veil, membre du groupe du Parti populaire européen.**

Oui, mais...

Soumis au vote du Parlement européen, l'élargissement de l'Union européenne n'est pas assorti d'une réforme des institutions européennes, reportée à 1996. De plus, les citoyens européens sont exclus de ce débat qui sera tranché par un Parlement en fin de mandat. Aussi une motion de report serait-elle bienvenue, permettant d'approfondir la discussion.

par Dominique Baudis

MERCREDI 4 mai, le Parlement européen devra se prononcer sur l'élargissement de l'Union européenne à quatre nouveaux membres : Autriche, Finlande, Norvège et Suède. Ce vote n'est pas une simple formalité : par un avis négatif, le Parlement peut s'opposer à cet élargissement. De nombreux parlementaires, jugeant la procédure précipitée, envisagent d'ailleurs de voter non.

Cet élargissement est pourtant souhaitable pour quatre raisons essentielles :

1. Alors que beaucoup d'Européens doutent de l'Europe, il est réconfortant de voir de nouvelles nations vouloir rejoindre l'Union. Ces pays monteraient-ils à bord d'un navire en perdition ?

2. Cet élargissement fera de l'Union européenne la première puissance économique du monde. Avec un produit national brut de 5 888 milliards de dollars, elle devancera les Etats-Unis (5 567 milliards de dollars) et le Japon (3 158 milliards de dollars).

3. Les quatre nouveaux membres seront des contributeurs nets au budget de l'Union : ils apporteront plus qu'ils ne recevront.

4. Cet élargissement sera perçu par les nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est comme une main tendue. L'Union ne doit pas être recroquevillée sur elle-même.

Nous avons donc de bonnes raisons de dire oui à l'élargissement. Oui, mais... Un «mais» qui n'est pas restrictif, mais additif.

En effet, deux occasions ont été manquées :

1. Il aurait fallu assortir cet élargissement d'une profonde réforme des institutions européennes. Conçues pour fonctionner à six Etats-membres, elles sont aujourd'hui à bout de souffle. Quand on ajoute des wagons au train, il faut donner davantage de puissance à la motrice, sinon le convoi ralentit et s'immobilise. Or, cette réforme institutionnelle a été reportée à 1996. C'est bien tard, l'Union européenne risque de vivre d'ici là des moments difficiles.

2. La question de l'élargissement de l'Union aurait dû donner lieu à un véritable débat public à l'occasion de la campagne pour les élections du Parlement européen. Pourquoi refuser aux citoyens européens la possibilité de donner leur avis sur cette question qui engage l'avenir de l'Europe ? Il est très regrettable que ce soit le Parlement européen actuel, en fin de mandat, qui soit chargé de rendre l'avis conforme.

Pour une motion de report

Dans ces conditions, que va-t-il se passer le 4 mai ? La meilleure solution serait que le Parlement européen vote une motion de report, comme il en a le droit, laissant ainsi à l'Assemblée prochainement élue le soin de se prononcer sur l'élargissement. Le débat serait à la fois apaisé et approfondi.

Mais si la décision n'est pas reportée, il faut accepter l'élargissement. Le non signifierait la fin de la procédure. Le oui, en revanche, préserve l'avenir, mais il ne constitue qu'une étape dans la procédure. En effet, l'avis conforme donné par le Parlement européen doit ensuite être soumis aux pays-membres, qui doivent consulter les Parlements nationaux.

Il est essentiel d'accompagner le oui du Parlement européen d'une initiative politique de réforme donnant à l'Europe les moyens de prendre ses décisions plus efficacement et plus rapidement. L'amélioration de la capacité de décision de l'Europe est urgente afin que l'Union puisse défendre ses intérêts économiques et commerciaux et développer une politique étrangère et de sécurité commune.

Cette initiative politique doit venir de la France et de l'Allemagne. L'axe franco-allemand, moteur historique de l'Union européenne, aura un rôle majeur à jouer : le calendrier lui en donne la responsabilité. En effet, le 1er juillet prochain, l'Allemagne prendra la présidence de l'Union pour six mois et, le 1er janvier 1995, la France lui succédera durant tout le premier semestre de l'année prochaine. Nos deux pays doivent impérativement, au cours de ces douze mois, mettre en œuvre la réforme institutionnelle qui évitera la dilution de l'Europe, au moment où elle s'élargira à seize membres.

C'est l'intérêt vital de l'Union européenne et de la France.

► **Dominique Baudis est chef de file de la liste de la majorité pour les élections européennes du 12 juin.**

Une communauté de droit ?

Le vote du Parlement européen sur l'élargissement à seize de l'Union européenne s'apparente à un véritable coup de force du Conseil vis-à-vis de l'Assemblée de Strasbourg. En adoptant l'avis conforme, le Parlement concéderait un abandon de ses prérogatives, au mépris de son propre règlement.

par Maurice Duverger

LE Parlement européen va vivre ces jours-ci la plus dramatique semaine de son histoire. Depuis quinze ans qu'il est élu au suffrage universel, il réclame que le pouvoir législatif soit partagé en codécision entre le Conseil et lui, ce qui est la moindre des choses dans un système démocratique. Or il possède déjà une véritable codécision pour l'adhésion de nouveaux Etats.

Sur ce point, même les adversaires de Maastricht n'ont rien à dire, puisque l'article O de ce traité reproduit simplement l'article 237 du traité de Rome prescrivant que tout Etat candidat *«adresse sa demande au Conseil, lequel se prononce à l'unanimité (...) après avis conforme du Parlement européen qui se prononce à la majorité absolue des membres qui le composent»*.

Dans une telle situation, chacun des deux codécideurs doit évidemment tenir compte des exigences de l'autre, leur ajustement réciproque impliquant un compromis. Depuis des mois et des mois, le Parlement attire l'attention du Conseil sur la nécessité d'un engagement précis des nouveaux adhérents sur des réformes institutionnelles, pour que l'élargissement n'entraîne pas la paralysie d'une Communauté qui fonctionnait à peu près à six, pas très bien à neuf, très mal à douze, et qui sera totalement bloquée à seize. Non seulement le Conseil n'en a jamais tenu compte, mais il vient dans sa dernière réunion au sommet de renforcer le pouvoir de veto de la Grande-Bretagne.

S'il était libre de son vote, le Parlement européen refuserait certainement l'avis conforme, et contraindrait ainsi le Conseil à négocier avec lui sur un pied d'égalité. Mais à six semaines d'élections où la composition des listes donne aux gouvernements un formidable moyen de pression par la menace d'une exclusion ou d'une rétrogradation, les députés de Strasbourg ressemblent un peu aux bons nègres de la période coloniale, à la merci du pouvoir des représentants de la métropole. Les nationalismes poussent aussi les oppositions à se rallier aux directives de la majorité. Les pressions sont désormais si fortes que l'avis conforme devient probable, à moins que les absences empêchent d'atteindre les 260 voix pour 518 sièges, exigées pour la majorité absolue des membres de l'Assemblée, ce qui serait pire pour le Parlement et pour les Etats candidats.

Le Parlement européen se relèverait difficilement d'un tel abandon de ses prérogatives, d'autant plus qu'en saisissant les députés le 21 avril seulement d'un texte de 720 pages qui doit être voté le 5 mai, le Conseil les oblige à violer leur propre règlement en renonçant à saisir au préalable la plupart des commissions concernées. Quand des parlementaires se montrent incapables d'exercer convenablement la codécision dans le domaine si fondamental où elle leur est exceptionnellement accordée, comment seront-ils pris au sérieux quand ils demanderont qu'elle s'applique à l'ensemble des textes de nature législative ?

► **Elu en 1989 au Parlement européen sur la liste du PCI, Maurice Duverger est député européen sortant, membre du groupe socialiste.**

DIAGONALES — BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Erreur décisionnelle

NOTRE carte d'électeur s'intitule désormais *Carte électorale* ; c'est marqué dessus. Cette décision du ministère de l'intérieur intervient au moment précis où le ministère de la culture propose au Parlement de mieux protéger notre langue. Un arbitrage de Matignon s'impose, tel que celui qui a été rendu, récemment, entre les tuteurs de la police et de la magistrature. En effet, la défense du bon usage ne se divise pas, et l'initiative de la Place Beauvau menace autant le français que les anglicismes traqués par le projet de loi de la Rue de Valois.

La tendance à supprimer le de et à changer certains compléments en apposition ne date pas d'hier, quand il s'agit de noms de personnes (les quatre fils Aymon), de lieux (place Foch, tour Eiffel, jetée Sud), mais aussi de techniques et de dates : franc or, vitre arrière, facteur rhésus, courant avril. Les hideux *au point de vue scandale, côté affaires ou élément distraction* remontent, quoi qu'il y paraisse, à Mérimée, Daudet et Flaubert (voir la réédition du Grévisse, page 573 et suivantes).

Ce qui est nouveau, c'est la chasse systématique aux génitifs, par crainte de cascades (un chèque du Comptoir national d'escompte de Paris) et pour faire moderne, aussi synthétique que l'anglais, dont les déglingueurs de notre syntaxe imitent la construction inverse des nôtres. Une société signe son courrier : *X..., Communication Conseil France*. Ce n'est plus une raison sociale, c'est une adresse télégraphique !

Comme pour compenser cette désarticulation logique, les mêmes saboteurs transforment en adjectif l'ancien substantif placé en complément, sur le modèle absurde du *message élyséen*, mis pour *discours du Président*. *Carte électorale* procède de la même fausse élégance, en introduisant de surcroît une confusion et un soupçon inutile. Confusion, car on ne voit pas comment sera appelé dorénavant le découpage géographique des circonscriptions, que désignait jusque-là l'expression *carte électorale* ; et soupçon, car il n'est pas neutre que l'électeur disparaisse de l'intitulé de sa carte en tant que personne et acteur souverain des scrutins. À quand une autre erreur décisionnelle telle que *carte lycéenne* ou *carte identitaire* !

L'invention injustifiable du ministère de l'intérieur confirme que les glissements contre lesquels les pouvoirs publics nous mettent en garde viennent le plus souvent de l'administration, des cadres économiques et des élites issues des grandes écoles. Témoin, le relevé des *Mots nouveaux contemporains* assuré par l'Institut national de la langue, sous la direction de Bernard Quemada (Klincksieck, 1993). La plupart des néologismes signalés – à l'usage des futurs historiens du vocabulaire, et non à titre de légitimation, comme on le craint à tort – sont d'origine technocratique. Leur formation est d'autant plus aberrante que le déclin des langues anciennes dans l'enseignement et l'omniprésence extravagante des slogans publicitaires font prospérer des étymologies aussi fumistes que fumeuses.

Autre preuve que le mauvais exemple vient d'en haut : le dictionnaire critique de l'entreprise que publie Alain Etchegoyen, orfèvre en la matière puisque à la fois normalien et expert en *management*. *Le Pouvoir des mots* (Dunod, 1994), qui aurait pu s'intituler «Les mots du pouvoir», passe en revue la langue de bois ronflante dans laquelle les patrons enveloppent des réalités qui le sont moins. On connaissait les euphémismes mis pour «licenciements» et «chômage», qui reprennent du service à l'approche de la campagne présidentielle – plan social, nouvelle société, plein emploi, vaste dessein, etc. D'autres mots-pièges prospèrent au rythme de la crise qu'ils masquent. Les salariés auront profit à consulter «le» Etchegoyen pour savoir ce que visent à leur cacher des termes pompeux comme *âme de l'entreprise, appartenance, charisme, climat, déontologie, drastique, éthique, finaliser, initialiser, motivations, positionner, solutionner, stratégie, transparence* et autres sornettes.

Un nouveau théorème est en train de se mettre en place : *moins* le mot contient de sens vérifiable, plus grande est sa faveur ; par exemple, l'adjectif «citoyen», ou «citoyenne». La contagion vient de ce que l'admiration, dans ce domaine, commence généralement où finit la compréhension, mais aussi de ce que l'économisme ambiant est devenu une *nouvelle superstition* propre à duper les fidèles, avec ses grands prêtres, ses grigris.

Dans ses profondeurs, la population ne s'en laisse pas conter. Le courrier montre qu'elle n'écoute plus guère la logomachie dirigeante. Sans doute n'a-t-elle jamais autant goûté le plaisir à vivre qu'offre une parole loyale et non trafiquée en instrument de pouvoir, au point de s'en montrer plus jalouse que de sa terre même.

Selon le beau mot de Berl, rappelé en exergue par Jean-Noël Jeanneney dans *L'avenir vient de loin* (Seuil, 1994), Michelet aimait la France comme une personne, et Maurras comme une maison. A l'exemple de Camus, qui se disait patriote de sa langue, il se pourrait que, la personne et la maison s'effaçant, reste l'amour d'une musique, d'un chant au fond de soi.

Les premières élections multiraciales en Afrique du Sud

L'ANC célèbre sa victoire

Les résultats définitifs des premières élections multiraciales de l'histoire du pays n'étaient toujours pas connus mardi 3 mai, en fin de matinée. 50 % des bulletins seulement avaient été dépouillés. Au vu des résultats déjà acquis, le Congrès national africain (ANC) est assuré de remporter une victoire qui tournera autour de 60 % des suffrages nationaux. Avec, pour le moment, 23 % des voix, le Parti national (NP) du président Frederik De Klerk réalise un score honorable.

■ Kwazoulou-Natal. L'Inkatha arrive en tête, devant l'ANC, dans cette province meurtrie par les affrontements entre militants de l'ANC et partisans de l'Inkatha. Mais le décompte des voix, dans les grandes cités noires favorables à l'ANC, est à peine entamé. La tendance pourrait s'inverser.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Les résultats électoraux étaient loin d'être entièrement connus, mais, lundi soir 2 mai, à Johannesburg et dans ses banlieues, les partisans de Nelson Mandela avaient décidé de célébrer leur victoire. Dans l'imaginaire douloureux de certains Blancs, le déferlement des «hordes noires» constitue l'un des cauchemars les plus angoissants. La fête, pourtant, fut de modeste dimension, respectueuse de la paix publique, même si dans les salons de l'Hôtel Carlton, où le Congrès national africain (ANC) avait convié ses invités, l'on dansa sans retenue ni formalisme, Nelson Mandela lançant le bal en entamant le *toyi-toyi* de la victoire.

Devant l'hôtel, quelques milliers de personnes dansaient et chantaient en agitant le nouveau drapeau sud-africain. Il en alla de même dans les cités noires des alentours, ainsi que dans plusieurs villes du pays où les manifestants descendirent dans la rue pour célébrer leur joie d'être, comme le proclama fièrement Nelson Mandela dans son discours, *«libres enfin!»*

Le chef de l'ANC était visiblement ému à l'évocation du chemin parcouru depuis le début des années 60, lorsqu'il lança la lutte armée contre l'apartheid; le futur chef de l'Etat était encore plus anxieux du chemin restant à parcourir, pastichant, sans le savoir, un discours célèbre prononcé en France à la Libération. *«Dès demain,* lança-t-il, *la direction de l'ANC et moi-même seront à nouveau au travail. Retroussons nos manches et attaquons nous aux problèmes auxquels fait face le pays. Rejoignez-nous dans cette tâche. Retournez au travail, dès demain matin! Car nous devons, ensemble et sans retard, commencer à bâtir une vie meilleure pour tous les Sud-Africains.»*

Ce thème a toute chance d'être l'antienne gouvernementale durant les mois à venir. Nelson Mandela et son équipe savent pertinemment qu'ils seront jugés sur leur capacité à satisfaire rapidement quelques revendications élémentaires et sur leur aptitude à faire bouger les choses. *«Montrons que nous sommes gens à assumer les responsabilités gouvernementales»*, a encore plaidé M. Mandela, comme pour répondre à un autre discours, prononcé par Frederick De Klerk quelques heures plus tôt.

Celui qui, pour une semaine encore, demeure le président sud-africain avait convoqué en effet ses partisans à Pretoria. Son discours fut celui d'un grand seigneur promettant un *«soutien constructif»* à Nelson Mandela, *«qui mérite les prières et les vœux de réussite de tous les Sud-Africains»*. Mais il fut aussi celui d'un politicien habile qui prend ses marques pour l'avenir. *«Tout comme nous n'avons pas pu gouverner sans le soutien de l'ANC et de ses partisans, aucun gouvernement ne sera en mesure de gouverner sans le soutien de ceux que je représente»*, affirma Frederik De Klerk.

Après l'ANC, le Parti national (NP) de Frederik De Klerk sera en effet la principale composante d'un gouvernement dont les postes, de par la nouvelle Constitution, sont distribués de façon proportionnelle. Cinq pour cent des voix sont nécessaires pour obtenir son ticket d'entrée. Mardi matin, outre l'ANC, seuls deux partis, le NP et l'Inkatha du chef zoulou Mangosuthu Buthelezi, avaient réussi à franchir cette barre.

Sur les quelque onze millions de bulletins alors dépouillés, l'ANC obtenait, aux élections pour l'Assemblée nationale, 62,8 % des voix, contre 23,1 % au Parti national et 6,7 % à l'Inkatha. Le Front de la liberté (FF) du général Constand Viljoen, champion du *Volkstaat*, arrivait derrière avec 2,9 % des suffrages, suivi par le Parti démocratique (DP) à 1,8 %. Avec 1,3 %, le Congrès panafricain (PAC) fermait la marche des partis ayant obtenu plus de 1 % des suffrages. Les treize autres partis qui se présentaient nationalement font des scores dérisoires. Même si le dépouillement n'est terminé qu'à moitié dans le triangle Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging (PWV), région la plus peuplée du pays, et même si seuls 20 % des bulletins du Kwazoulou ont été sortis de l'urne, les grandes tendances dégagées par les résultats provisoires ne paraissent pas devoir être infirmées demain.

L'ANC devrait consolider sa victoire avec les résultats du PWV, et l'Inkatha affermir sa performance grâce aux votes du Kwazoulou-Natal. Deux partis, en réalité, émergent de la consultation : l'ANC et le NP. Nationalement comme dans huit des neuf provinces, ils constituent le couple vainqueur, celui arrivé largement en tête, devant tous les autres partis. Seul le Kwazoulou, où l'Inkatha devance l'ANC (le NP arrivant en troisième position), échappe à la règle. Les partis suivants ne font que de la figuration.

GEORGES MARION

Retards

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Annoncés pour le 1er mai, puis le 3 mai, les résultats des élections sud-africaines ne seront vraisemblablement pas complets avant le 5 mai, soit six jours après la clôture du scrutin. Le retard est particulièrement préoccupant pour les organisateurs de la cérémonie d'investiture du futur président, prévue le 10 mai.

Plusieurs facteurs expliquent l'accumulation des retards. L'absence de liste électorale pour la population noire a obligé à opérer à partir d'estimations découlant du recensement de 1991, en sous-estimant les mouvements de population intervenus depuis. Chaque électeur pouvant voter là où il le voulait, le matériel électoral et les bulletins n'ont pas toujours été à la hauteur des besoins. La participation tardive de l'Inkatha a également obligé à des solutions d'urgence.

L'inexpérience des scrutateurs, le mode particulièrement long du dépouillement découlant d'un double scrutin proportionnel où se présentaient vingt-sept partis, des revendications salariales qui, dans certaines régions, ont bloqué durant plusieurs heures le dépouillement, sont aussi à prendre en compte. Dans de nombreux bureaux de vote, la délicate question de la fraude a aussi entraîné de longues discussions et bloqué le travail.

Enfin, quelques tentatives de sabotage ne sont pas à exclure. La Commission électorale indépendante enquête ainsi sur la découverte de plusieurs millions de bulletins vierges dans quelques entrepôts de la région de Johannesburg et de Pretoria. En plein scrutin, le manque de matériel avait obligé à imprimer d'urgence quelque 10 millions de bulletins supplémentaires.

G. M.

Le rêve de Mafi le modeste

Les habitants d'Umlazi, cité noire du Kwazoulou, espèrent que le futur gouvernement saura ramener la paix

UMLAZI (Natal)

de notre envoyée spéciale

Quand Mafi rêve d'un avenir meilleur, il ne demande pas la lune : la vie à Umlazi, township de la banlieue de Durban, n'est *«pas si mal»*. Il espère simplement pouvoir, un jour, prendre le train à la gare de Kwamnyandu sans risquer sa vie. Ou se promener en toute tranquillité.

Il y avait des morts tous les jours à Umlazi, la plus grande cité noire du Natal, avant la proclamation de l'état d'urgence. Le déploiement de l'armée, à la fin du mois dernier, a fait baisser la tension : les quatre cadavres trouvés par la police samedi soir étaient les premiers en un mois. Mais ils ont rappelé que l'état de grâce risquait de ne pas durer. On ne se débarrasse pas du jour au lendemain d'une violence érigée en mode de vie depuis une dizaine d'années.

Les habitants d'Umlazi sont bien placés pour le savoir. Et pourtant, ils se prennent à espérer que le futur gouvernement saura ramener la paix. La recette? Mafi et ses amis ne manquent pas d'idées. Il faudrait d'abord modifier les règlements intérieurs des foyers de travailleurs, *«transformer les hostels en lieux d'accueil pour les familles»*, car *«le problème des hostels c'est qu'ils sont occupés par des gens frustrés»*. Celui de Glebelands, immense ensemble d'immeubles de briques rouges, le long de l'autoroute, abrite 20 000 partisans de l'ANC. Des travailleurs «immigrés» célibataires, en provenance des zones rurales. *«Celui qui y entre sans prouver qu'il est de l'ANC est un homme mort»*, affirme un responsable de la Commission électorale indépendante.

A quelques kilomètres de là, impossible d'entrer dans «l'unité 17» sans la carte de membre de l'Inkatha, le parti nationaliste zoulou de Mangosuthu Buthelezi. La gare de Kwamnyandu, qui marque la frontière, n'est pratiquement plus fréquentée. *«On s'y fait tuer pour un rien,* explique un jeune, *il suffit de porter des chaussures de sport ou, si on est une femme, un pantalon... Pour les gens de l'Inkatha, ce sont des symboles de modernité et ce qui est moderne est associé à l'ANC.»*

Les hostilités risquent de reprendre avec l'annonce des résultats. *«De chaque côté, ils s'apprêtent à célébrer la victoire,* affirme Stefany Miller. *Le perdant n'acceptera pas la défaite.»* Pour avoir travaillé pendant vingt ans dans les townships, la responsable du Peace Committee (Comité de paix) d'Umlazi sait garder les pieds sur terre.

Stefany Miller, rare visage blanc que l'on puisse croiser à Umlazi, s'est fait prendre en chasse à deux reprises ces derniers jours alors qu'elle conduisait sa voiture. Il lui en faudra plus pour abandonner la bataille. Car elle croit au Peace Committee, une structure nationale créée en 1991, à la suite des accords de paix entre les partis politiques, dont les fonds viennent du *big business* (Shell, Unilever, etc.) intéressé au premier chef par toute initiative susceptible de mettre un terme à la violence.

Mme Miller est une fonceuse réaliste : *«Après les élections, on pourra peut-être s'attaquer aux causes de la violence, et non plus aux violences elles-mêmes,* dit-elle, *mais le système continuera à fonctionner comme avant. La seule chose à espérer, c'est la nomination de personnes compétentes aux postes de responsabilité.»*

Le township d'Umlazi souffre d'un handicap que ne connaissent pas ceux de la banlieue de Johannesburg. Il fait partie du Kwazoulou, le bantoustan dirigé par Mangosuthu Buthelezi et formé de différents territoires enclavés au sein de la province du Natal. L'entité est certes appelée à disparaître au terme du processus électoral. Mais trois décennies de mauvaise gestion auront laissé des traces.

La police du Kwazoulou s'est toujours montrée aussi incompétente que partiale : en s'affichant clairement au côté de l'Inkatha, elle a contribué à alimenter la violence. Quant aux dirigeants du township, chargés de gérer le budget en provenance de Pretoria, ils n'ont jamais su faire la différence entre bien public et biens privés. *«Pour savoir si vous êtes au Kwazoulou ou au Natal, c'est facile,* remarque un habitant, *vous regardez les écoles... Si elles sont en mauvais état, vous êtes au Kwazoulou.»*

Une tache grise

Les infrastructures de la cité noire sont théoriquement fonction du nombre d'habitants. Soit trois cent mille, selon le recensement de 1991 – effectué à partir de photos aériennes. Or six cent mille personnes ont voté à Umlazi la semaine dernière. *«En réalité, il y a entre huit cent mille et un million deux cent mille habitants,* estime Stefany Miller.

Sur les cartes de la région, Umlazi est une tache grise. Il n'existe pas de plan. Les rues n'ont pas de nom. Les quartiers sont des «sections» baptisées d'une lettre et «l'unité 17» tient sa dénomination de la ligne de bus qui y mène. Les hostels étant les seuls bâtiments à étages, la ville, succession de maisonnettes, s'étend à perte de vue à travers les collines.

Mafi, lui, n'a pas de maison. Les 130 rands (234 francs) qu'il gagne chaque semaine comme pompiste chez Total lui permettent tout juste de louer une chambre. Il n'a pas de femme non plus parce qu'il n'a *«pas assez d'argent pour* (se) *marier»*. *«Même les gens qui travaillent n'ont pas de quoi vivre,* dit-il. *Mais le pire ici, c'est le nombre de chômeurs.»* Impossible, évidemment, d'en connaître le pourcentage, *a priori* bien supérieur au taux national de 40 %. Mais Mafi est confiant : *«Maintenant que nous avons eu des élections démocratiques, les étrangers vont investir, et ça créera des emplois.»*

Surtout, l'ANC a promis de construire des maisons. Un million de maisons. Le rêve de Mafi le modeste serait donc réalisable? Le pompiste en est persuadé : grâce aux nouvelles constructions, les hostels pourront être reconvertis en lieux d'accueil pour les familles et les célibataires *«frustrés»* en hommes comblés. Alors, la violence disparaîtra. Reste à ne pas le décevoir.

MARIE-PIERRE SUBTIL

Joie contenue à Durban

DURBAN

de notre envoyée spéciale

Pas de foule en liesse, pas de feux d'artifice. Des manifestations de joie spontanée ont éclaté dans les grandes villes du pays après le discours de Nelson Mandela, annonciateur de la victoire. Mais en cette soirée du lundi 2 mai, Durban, la capitale économique de la province du Natal reste sobre.

Les habitants de Kwamashu, l'une des plus grandes cités noires de la banlieue, chantent et dansent dans les rues. En revanche, ceux d'Umlazi, le plus grand township de la région et le deuxième du pays, s'ils font la fête, la font discrètement.

Les partisans du Congrès national africain (ANC) ont certes gagné à l'échelle nationale. Mais, ici, au Kwazoulu-Natal, les premiers résultats du scrutin régional sont catastrophiques pour l'ANC : ils attribuent trois fois plus de suffrages au parti Inkatha de Mangosuthu Buthelezi qu'au mouvement de Nelson Mandela. L'écart se réduit. Mais lundi soir, l'Inkatha – que les sondages donnaient perdant – se voyait encore crédité de 53 % des voix, contre 32 % à l'ANC.

Ces résultats ne portent en effet que sur 16 % des suffrages exprimés. Et le très lent dépouillement a commencé avec les zones rurales, totalement acquises à l'Inkatha. Reste à dépouiller les suffrages de Durban et de sa périphérie, où vivent les deux tiers de la population de la province, et où l'ANC est largement majoritaire. Un renversement de situation n'est donc pas exclu.

Dans l'attente, l'extraordinaire répit qu'a connu la région pendant les élections continue de prévaloir. Alors que des dizaines de personnes sont tuées tous les week-ends dans les violences politiques qui déchirent le Natal, le macabre bilan établi en chaque début de semaine s'élève cette fois à «seulement» dix morts. La région vient de vivre l'un des plus «calmes» week-ends qu'elle ait connus au cours de ces dernières années. Sans doute la présence des forces de sécurité y est-elle pour quelque chose. Mais elle n'explique pas tout. Comme le reste du pays, le Natal vit une sorte d'«état de grâce».

Ce répit durera-t-il après l'annonce des résultats régionaux? Certains se prennent à l'espérer, au regard de la volonté d'apaisement qui émane des états-majors. Et le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini – neveu de Mangosuthu Buthelezi – n'est pas le dernier des modérateurs, qui a lancé un appel au calme samedi 30 avril en s'exclamant : *«Regardez-vous et essayez de comprendre ce que liberté veut dire. Nous* [la nation zouloue] *avons encore un chemin très long et très dur à parcourir; je vous supplie d'arrêter de faire des choses inutiles»*.

M.-P. S.

AFRIQUE

ALGÉRIE

Les élections pourraient avoir lieu plus tôt que prévu

Le retour au processus électoral, interrompu en janvier 1992 à la veille du second tour des élections législatives, aura-t-il lieu plus tôt que prévu – c'est-à-dire avant l'échéance de trois ans, censée marquer la fin de l'actuelle période *« de transition »* ? C'est ce qu'a clairement laissé entendre, lundi 2 mai, à Alger, le premier ministre, Mokdad Sifi. *« Si les conditions sont réunies avant les délais fixés, nous sommes prêts, administrativement et techniquement, à organiser des élections »*, a-t-il indiqué à l'agence officielle APS. M. Sifi, dont c'est le premier entretien à la presse depuis sa nomination, le 11 avril, a estimé *« naturel et nécessaire »* le *« dialogue entre Algériens (...) qui respectent la Constitution et les lois de la République »*. Une vingtaine d'associations, proches des courants islamistes, ont prévu de manifester, dimanche prochain, à Alger, en faveur de ce *« dialogue »*. Le Front des forces socialistes (FFS, dirigé par Hocine Aït Ahmed) a fait savoir qu'il n'y participerait pas. – *(AFP, Reuter.)*

BIBLIOGRAPHIE

De la guerre au FIS

L'ALGÉRIE
de Patrick Eveno.
Le Monde Editions/Marabout, coll. « le Monde poche », 191 p., 37 F.

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE DEPUIS L'INDÉPENDANCE
de Benjamin Stora.
La Découverte, coll. « Repères », 121 p., 45 F.

Des deux côtés de la Méditerranée, les écueils sont nombreux qui obscurcissent la lecture de la tragédie algérienne. L'heure est à la violence, avec ses embrouillaminis de rumeurs, de jugements péremptoires, de déclarations vengeresses. A une répression militaire souvent féroce répond *une terreur islamiste* qui n'épargne plus aucune catégorie de la population. Dans ce fracas confus, le discours politique est brouillé.

Le vocabulaire, lui, va prendre ses marques loin en arrière. On parle de *« maquis »*, de *« ratissages »*. On évoque la torture. Comme l'écrit Patrick Eveno, l'Algérie semble sombrer *« dans le drame d'une « sale guerre » qui, par bien des aspects, rappelle aux Algériens la guerre d'indépendance contre la France »*. Tributaires des *« automatismes d'une mémoire falsifiée »*, les acteurs d'aujourd'hui *« s'habillent avec les vêtements théoriques empruntés au passé »*, souligne, de son coté, Benjamin Stora.

Chacun des deux auteurs a tenté, dans un style à la fois clair et concis, de remettre les pendules de l'actualité à l'heure de l'Histoire. Patrick Eveno s'appuie sur une sélection d'articles du *Monde*, parus de 1965 à nos jours, habilement présentés et reliés entre eux par de courtes synthèses. Cette mise en perspective éclaire les grands chapitres de l'histoire algérienne, de la conquête coloniale (1830) jusqu'aux plus récents soubresauts de la fin 1993.

A cette grille de lecture, chronologique, s'en ajoute une autre, plus thématique. Elle permet de mieux saisir les contradictions algériennes et leurs enjeux, qu'il s'agisse de l'économie (la fameuse politique de *« l'industrie industrialisante »* des années 70, le sacrifice de l'agriculture, le problème récurrent de la dette) ou des mutations culturelles et sociologiques (la pression explosive de la jeunesse, la mise à l'écart des femmes, l'arabisation bâclée, le regain de la musique raï).

Animé d'un même souci pédagogique, Benjamin Stora – dont ce volume est le dernier d'une *trilogie consacrée à l'Algérie* – offre une vision plus « problématisée » des événements de ces trente années passées. C'est ainsi, explique-t-il, que le lent effondrement du système-FLN, marqué par le « printemps berbère » de mars 1980 et les émeutes *urbaines d'octobre 1988, a creusé* des failles nouvelles. Une *« course de vitesse »* se serait dès lors engagée, explique-t-il, *« pour savoir qui, d'un « pôle démocrate » ou d'un « pôle islamiste », peut se substituer au vide laissé par le parti unique »*. A l'inverse, Patrick Eveno se demande plus crûment *« quand et comment le Front islamique du salut (FIS) prendra (...) le pouvoir »*.

Ces postulats, parfois discutables, ont le mérite de susciter la réflexion. Loin des discours pré visionnistes, chacun de ces deux livres, édités en collection de poche, constitue un outil précieux pour tous ceux qui désirent connaître ou se remettre en mémoire les principaux repères de l'histoire algérienne.

CATHERINE SIMON

EUROPE

BOSNIE

Les Serbes refusent que Brcko devienne une « zone de sécurité »

Les négociations s'enlisent, avant même d'avoir vraiment repris ; le cessez-le-feu s'effrite en Bosnie et la tension monte à Brcko, dans le nord du pays, prochain point d'affrontement possible entre les forces serbes et bosniaques.

Mettant en garde contre un *« enlisement »* du processus diplomatique et une reprise des combats, qui pourrait, selon lui, mener à une levée de l'embargo sur les armes et au retrait de la Force de protection des Nations unies, Alain Juppé, le ministre français des affaires étrangères, a demandé, lundi 2 mai, que Brcko – où passe l'étroit corridor qui relie les territoires conquis par les Serbes – devienne une « zone de sécurité » de l'ONU. Et *« qu'on précise que le premier coup de canon entraînera une riposte immédiate de l'Alliance atlantique »*.

M. Juppé s'est attiré une réponse immédiate du leader des Serbes de Bosnie. *« Nous avertissons la Communauté internationale que nous n'accepterons aucune modification du statut de Brcko, car cette ville et le corridor vers la Serbie ont un intérêt vital pour la nation serbe »*, a déclaré Radovan Karadzic, alors que le projet de M. Juppé maintient le *statu quo*, donc l'existence du *« corridor de vie de la Grande Serbie »*, comme l'appellent eux-mêmes les Serbes. Les Français craignent en fait une offensive des forces bosniaques à Brcko point le plus étroit du corridor (3 à 6 kilomètres de large, selon les sources), écrit mardi le *New York Times*, citant de hauts responsables militaires français anonymes.

Les médias serbes et bosniaques dénoncent des regroupements de troupes adverses près de Brcko. Selon Radio-Sarajevo, *« la plus forte concentration de combattants* [serbes] *depuis le début de la guerre »* s'y trouverait actuellement. Un responsable de la FORPRONU à Zagreb a dit, sous le couvert de l'anonymat, *« posséder des indications montrant que les trois camps* [serbe, croate et bosniaque] *renforcent leurs troupes dans la région »*. La FORPRONU veut y envoyer des observateurs militaires.

Quarante-huit heures avant la seconde visite du « groupe de contact », (Russie, Etats-Unis, Europe), le représentant du secrétaire général de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, devait se rendre mardi 3 mai, à Sarajevo puis à Pale, fief des Serbes de Bosnie, pour trouver une issue à l'actuelle impasse. Le « groupe de contact » avait essuyé, lors de sa première visite la semaine dernière, un refus de la part des Serbes et des Bosniaques de recommencer à négocier avant que leurs conditions ne soient remplies (*le Monde* du lundi 2 mai). Le chef de la diplomatie française a déclaré lundi qu'il n'était *« pas sûr que le groupe de contact travaille dans l'esprit dans lequel il faudrait qu'il travaille »*. *« Il faut sortir de la diplomatie itinérante (...). Il faut que les grandes puissances se mettent d'accord »*, a-t-il ajouté, reconnaissant ainsi, *a contrario*, que ce n'était pas le cas.

A l'annonce de la visite de M. Akashi, le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic a réagi : *« Comment peut-on attendre une aide de la communauté internationale pour faire avancer les négociations si elle n'est pas capable de faire respecter les termes de l'ultimatum ? »*, a-t-il demandé. Les forces serbes semblent en effet violer de plus en plus fréquemment les restrictions imposées par l'ONU et l'OTAN. A Gorazde, une centaine de miliciens serbes se trouvent à l'intérieur de la zone d'exclusion pour l'infanterie de 3 kilomètres, a reconnu lundi la FORPRONU. Un détachement de « casques *bleus* » britanniques, – les plus déterminés –, envoyé en renfort dans cette enclave musulmane de Bosnie orientale était toujours, lundi, bloqué par les Serbes.

A Sarajevo, les forces serbes ont tenté sans succès, de récupérer dimanche 1er mai, une arme lourde gardée par les « casques bleus » dans la zone d'exclusion pour l'artillerie décrétée par l'OTAN en février autour de la capitale bosniaque. Les forces serbes, qui ont tiré au même moment, trois obus sur Sarajevo (en violation du cessez-le-feu et de la zone d'exclusion), ont finalement renoncé, après que l'ONU eut fait appel aux avions de l'OTAN pour survoler la zone. Les forces serbes de Bosnie avaient tiré vendredi près de Tuzla quatre roquettes sur les chars des « casques bleus » danois, qui avaient répliqué. Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a déclaré que les familles des neufs « civils » tués lors de la réplique des Danois *« porteraient probablement plainte contre les pays nordiques et l'ONU »*. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

Prisonniers des Serbes bosniaques

Trois bénévoles français pourraient être « jugés »

Selon l'association humanitaire Première urgence, trois des onze bénévoles français arrêtés le 8 avril par les forces serbes de Bosnie sous l'accusation de transport d'armes et de munitions alors qu'ils convoyaient dix-sept camions d'aide alimentaire de Split à Sarajevo pourraient être « jugés » par un « tribunal militaire » serbe. La date du procès aurait été fixée au dimanche 8 mai.

La libération de huit volontaires sur onze, contre lesquels aucune *« charge »* n'aurait été retenue, pourrait intervenir avant le procès, a précisé lundi 2 mai l'association. Celle-ci indique tenir ses informations de sources proches des émissaires français : le médecin militaire Louis-Michel Fabre, du service de l'Action humanitaire du ministère des affaires étrangères, et Jean-Christophe Rufin, également médecin et membre du cabinet du ministre de la défense. Ces deux émissaires ont été envoyés la semaine dernière à Sarajevo pour tenter de trouver une solution.

Au Quai d'Orsay, on se refusait à confirmer lundi ces informations, affirmant qu'il ne *« peut être question d'un quelconque procès puisque nos compatriotes sont victimes d'une manipulation »*. Dès le 14 avril, le ministre des affaires étrangères Alain Juppé avait qualifié d'*« otages »* les bénévoles français, supposant implicitement qu'une demande de contrepartie avait été présentée pour leur libération. Cette demande est notamment apparue dans une lettre adressée au Comité international de la Croix-Rouge par le « ministre de la santé » serbe bosniaque, Dragan Kalinic : *« Nous sommes disposés à discuter d'une possibilité d'échange des Français contre onze personnalités médicales de Sarajevo (cinq médecins et deux infirmières qui se trouvent toujours en prison, et quatre autres personnes que nous désignerons). Naturellement ceci sous-entend que les prisonniers français auront préalablement subi le processus complet de l'instruction par nos autorités. »*

Le Quai d'Orsay avait indiqué qu'il n'était pas question de se livrer à une quelconque négociation, et le président de l'association Première urgence, Thierry Mauricet, avait protesté contre le *« précédent intolérable »* que constitue pour les organisations humanitaires engagées en Bosnie une telle demande d'échange.

« Victimes d'un montage »

Selon Première urgence, le processus d'*« instruction »* évoqué par les dirigeants serbes touche à son terme et les volontaires français, détenus dans la caserne de Lukavica, près de Sarajevo, ont rencontré le *« juge d'instruction »* dimanche 1er mai. Des charges auraient été retenues contre les trois chauffeurs des camions dans lesquels un revolver aurait été découvert ainsi que cinq caisses de munitions. Interrogé par le député Claude Malhuret (UDF) lors de la séance des questions à l'Assemblée nationale, M. Juppé avait indiqué le 27 avril que les volontaires avaient été *« victimes d'un montage »*, les armes ayant été introduites *« dans un but de manipulation »*.

L'association a pris contact avec deux avocats, Mes Frédéric Fontaine et Pierre-Olivier Sur, qui ont obtenu un mandat du bâtonnier de Paris non pour plaider lors du procès – *« Ce serait reconnaître cette juridiction autoproclamée, or nous sommes dans le domaine de l'absolu non-droit »*, nous ont-ils indiqué – mais pour assister en observateurs aux débats. Lors d'une réunion d'information organisée par le ministère des affaires étrangères, les familles des prisonniers ont obtenu, pour la première fois lundi 2 mai, des lettres de leurs proches, rédigées sur des formulaires de la Croix-Rouge et transmises par le médecin militaire qui a pu les rencontrer quasi quotidiennement.

Selon plusieurs familles, les bénévoles ont passé une quinzaine de jours sans pouvoir bénéficier de douches ou de repas chauds et certains d'entre eux ont été transférés de nuit, les yeux bandés, dans des fourgons cellulaires avant d'être ramenés à Lukavica. Les conditions se seraient améliorées depuis la visite de l'ambassadeur Henry Jacolin, le 22 avril. *« Qui sont les trois ? On peut tout imaginer »*, indiquait Corinne Ettouati, la sœur jumelle de Patricia, vingt-sept ans, l'unique femme du groupe.

C. L

Le général Rose : les « casques bleus » sont « en nombre insuffisant »

COPENHAGUE

de notre correspondant

Le commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) en Bosnie-Herzégovine, le général britannique Michael Rose, a mis en garde la communauté internationale, lundi 2 mai, contre la création de nouvelles zones de sécurité, par exemple à Brcko, dans le nord-est de la Bosnie. Michael Rose participait, au Danemark, à une réunion des ministres nordiques de la défense consacrée à la situation dans l'ex-Yougoslavie. Le général a estimé que *« les « casques bleus » en Bosnie sont actuellement en nombre insuffisant pour assumer les tâches qu'ils ont à accomplir sur le terrain »*. *« Gorazde n'aurait pas connu de telles affres s'il y avait eu suffisamment de troupes des Nations unies sur place »*, a-t-il relevé.

La création de nouvelles zones de sécurité a notamment été prônée par le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, à la suite d'informations faisant état de concentrations de troupes dans la région de Brcko (*voir ci-contre*). *« Cela ne sert à rien d'établir de nouvelles zones si l'on ne peut pas les défendre et si l'on ne met pas à notre disposition plus de ressources en troupes et en matériels »*, a déclaré le général Rose.

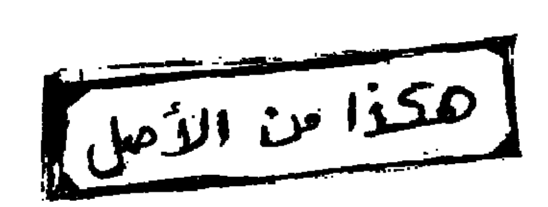
Pour leur part, les pays nordiques ne comptent pas envoyer plus de soldats. Leurs ministres de la défense ont souligné à l'unisson qu'ils contribuaient le plus, proportionnellement à leur nombre d'habitants, à la présence des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie.

ALEXANDRE SARIN

Rencontre gréco-albanaise pour tenter de désamorcer la tension. – Les ministres grec et albanais des affaires étrangères, Carolos Papoulias et Alfred Sereqqi, devaient se rencontrer mardi 3 mai, à Zurich, pour tenter de désamorcer la tension entre les deux pays. Cette tension s'est accrue le 10 avril après une attaque meurtrière contre une caserne albanaise, à la frontière commune, dont Tirana impute la responsabilité à des *« commandos terroristes grecs »*. – *(AFP.)*

POLOGNE : nomination du ministre des finances. – Le président Lech Walesa a nommé, vendredi 29 avril, Grzegorz Kolodko comme vice-premier ministre et ministre des finances. Ce poste était vacant depuis février. M. Kolodko a été membre du parti communiste jusqu'à la dissolution de ce dernier en 1990. Le président Walesa avait refusé, en mars, un candidat ex-communiste proposé par la majorité de gauche pour ce poste. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل



PROCHE-ORIENT

La ratification au Caire de l'option « Gaza-Jéricho d'abord »

Itzhak Rabin doit rassurer son parti sur l'autonomie palestinienne

A quelques heures de son départ pour Le Caire afin de signer, mercredi 4 mai, l'accord sur les modalités d'entrée en vigueur de l'« autogouvernement » palestinien, le premier ministre israélien a dû affronter, lundi 2 mai, les interrogations des « faucons » du parti travailliste. Itzhak Rabin devait régler au Caire avec Yasser Arafat deux questions en suspens avant le paraphe de l'accord.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Seras-tu capable d'empêcher la création d'un Etat palestinien, comme tu l'avais promis à tes électeurs ? » Le député Avigdor Kahalani, un « faucon » du Parti travailliste, pointe un index interrogateur en direction d'Itzhak Rabin. Avec bon nombre d'Israéliens, il craint que dans moins de quarante-huit heures, le premier pas vers la formation de cet Etat soit franchi avec la ratification au Caire de l'accord « Gaza-Jéricho d'abord ».

Le premier ministre se défend mollement. Il réitère son opposition à la constitution d'un tel Etat et parle d'une *« entité palestinienne séparée d'Israël »*. Personne parmi les sceptiques de son parti, qui ont demandé une réunion d'urgence avant son départ pour le Caire, n'a été convaincu. Force est d'admettre que M. Rabin ne leur a pas facilité la tâche puisque son gouvernement a accepté que les Palestiniens des territoires occupés jouissent des attributs d'une quasi-souveraineté : un drapeau, un passeport, un timbre, des élections générales qui se tiendraient le 15 octobre, et même une Bourse, dont la création est implicitement prévue par le « protocole » économique signé à Paris à la fin de la semaine dernière (*le Monde* du 2 mai). Les députés travaillistes ont en revanche bien compris lundi soir que M. Rabin partait pour la capitale égyptienne avec une opinion des plus arrêtées sur le sort qu'il réserve aux colonies de peuplement juives : *« Elles ont aujourd'hui une importance militaire secondaire. C'est notre armée qui assure notre protection, pas les colons. Ce qui m'intéresse, c'est de garantir la sécurité des habitants vivant en Israël. Quand je pense que je suis obligé de maintenir une unité de parachutistes dans le centre d'Hébron pour protéger une poignée de colons, cela me met hors de moi »*, a-t-il dit.

Le chef du gouvernement devait arriver au Caire mardi dans le courant de l'après-midi. Il devait avoir des entretiens avec le président Hosni Moubarak, puis avec le chef de l'OLP, Yasser Arafat, avec lequel il devait encore régler deux points de désaccord : la délimitation finale de la zone de Jéricho et la présence, réclamée par l'OLP, d'un policier palestinien sur le pont reliant la Cisjordanie au royaume hachémite. Ces deux problèmes, sauf imprévu de dernière heure, devraient être réglés avant la fin de la matinée de mercredi, indique-t-on dans l'entourage de M. Rabin.

Entre-temps, les signes avant-coureurs d'une liberté tant attendue par les Palestiniens devraient déjà être perçus sur le terrain. Les dirigeants israéliens espèrent que faute d'une réduction rapide du niveau de la violence, les premières mesures concrètes apaiseront les esprits, échauffés par les 200 jours de négociations qui ont tué à petit feu la vague d'espoir, soulevée par la signature de la Déclaration de principes, le 13 septembre à Washington.

Un premier contingent de 2 000 policiers palestiniens, sur les 9 000 prévus par l'accord d'autonomie, prendront position dans la bande de Gaza et de Jéricho avec leurs véhicules, tandis que 2 500 prisonniers, sur les 5 000 qu'Israël a accepté de relâcher en deux temps, rejoindront entre mercredi et jeudi leurs foyers.

L'armée israélienne prévoit d'achever son redéploiement dans deux ou trois semaines sur des « zones de sécurité », dessinées par les négociateurs israéliens et palestiniens autour des dix-sept colonies de peuplement de la bande de Gaza. En ce qui concerne le secteur de Jéricho, l'état-major militaire a d'ores et déjà fait ouvrir un tronçon de route permettant aux Israéliens de contourner « la plus vieille cité du monde », afin d'éviter les barrages de la police palestinienne. Dans les prochains jours, les axes routiers traversant la bande de Gaza et la zone de Jéricho seront déjà sillonnés par des patrouilles mixtes israélo-palestiniennes. Elles seront notamment chargées du maintien de l'ordre et de la protection des colons.

Des bateaux battant pavillon palestinien croiseront également au large de la bande de Gaza. Les Israéliens, d'abord réticents, devraient, selon une source proche de leur délégation, accepter dans les prochaines heures, ou peu après la signature de l'accord, d'y inclure cette clause. En revanche, leur opposition à la mise en place d'un couloir aérien exclusivement palestinien entre Gaza et Jéricho reste catégorique. – *(Intérim.)*



Former un gouvernement

Suite de la première page

Cette « mixité », qui est une première, permettra selon les Palestiniens de dissiper les tensions suscitées par une politique décidée jusqu'à présent à Tunis. Une fois sur le terrain, ce gouvernement provisoire pourra traiter de questions concrètes.

En octobre dernier déjà, le Conseil central de l'OLP, instance intermédiaire entre le Comité exécutif de l'OLP (CEOLP) et le Conseil national palestinien (Parlement en exil), avait approuvé la création de ce qui avait alors été appelé « Autorité nationale palestinienne », pour gérer la période intérimaire. Dimanche 1er mai, lors d'une réunion à Tunis, le Comité exécutif de l'OLP a examiné la composition de cette autorité appelée à gérer ces territoires. Ce sera un *« gouvernement provisoire »*, affirme notre interlocuteur.

La révélation du nombre des futurs ministres et la répartition des portefeuilles ministériels ne devraient plus tarder. Au cours des derniers mois, il a été question de vingt-cinq ou vingt-neuf personnes pour former cet organisme qui sera présidé par Yasser Arafat.

Au chapitre du transfert des pouvoirs, avant les élections, la déclaration de principes évoquait seulement des *« représentants palestiniens »*. Et l'objectif final des négociations, tel que défini dans le préambule de la déclaration, prévoyait l'établissement d'une *« autorité d'autogouvernement intérimaire palestinien »*, baptisée *« Conseil »*.

Les questions financières sont également capitales, selon notre interlocuteur. A ce jour, les pays donateurs, sous la pression des Etats-Unis – qui auraient voulu contraindre les Palestiniens à signer un accord sur la période intérimaire –, n'ont pas versé un centime pour le fonctionnement de la police, ni pour celui de l'Agence palestinienne pour le développement et la reconstruction des territoires occupés.

Les membres de cet organisme sont désignés depuis des mois mais leurs salaires ne sont pas payés. *Idem* pour la police. Maintenant que l'accord sur les modalités d'application de la formule « Gaza-Jéricho d'abord » va être signé, l'OLP espère que les cordons de la bourse se délieront. *« Trêve de spéculations sur une petite tirelire que Yasser Arafat se serait constituée en prévision de son retour dans les territoires. Les choses sont plus sérieuses que cela »*, ajoute notre interlocuteur.

Lundi 2 mai, Terje Roed Larsen, un diplomate norvégien, a annoncé que les bailleurs de fonds de la police palestinienne se réuniraient jeudi au Caire pour examiner les moyens de débloquer les sommes nécessaires aux premiers pas de cette police. La Norvège est chargée de coordonner l'assistance et M. Larsen avait effectué, il y a une dizaine de jours, une tournée dans des capitales européennes et arabes en compagnie de l'un des proches collaborateurs de M. Arafat, Yasser Abed Rabbo.

Les Palestiniens n'excluent pas que des déclarations telles celles du ministre israélien de l'environnement Yossi Sarid relèvent de la surenchère à usage interne. Ils craignent qu'elles ne visent surtout à rejeter totalement sur les Palestiniens la responsabilité d'éventuels « ratés » dans la mise en œuvre de l'autonomie.

MOUNA NAÏM

Accord sur l'envoi d'observateurs à Hébron. – Des représentants d'Israël, de l'OLP, du Danemark, d'Italie et de Norvège ont signé, lundi 2 mai à Copenhague, un accord portant sur l'envoi, le 5 mai, de cent soixante observateurs à Hébron, en Cisjordanie occupée. Le mandat de ce corps d'observateurs non armés est de trois mois renouvelables. – *(AFP.)*

Damas rejette l'idée d'un retrait progressif du Golan. – La Syrie a rejeté la proposition d'un retrait par étapes du plateau du Golan, faite par le premier ministre israélien Itzhak Rabin (*le Monde* du 3 mai), mais a laissé la porte ouverte à la poursuite des négociations avec l'Etat juif. *« Nous rejetons une paix par étapes avec Israël »*, a déclaré dans la nuit du dimanche 1er au lundi 2 mai, le ministre syrien des affaires étrangères Farouk el Chareh, à l'issue de la visite du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Mais il a indiqué que Damas attendait des réponses de la part d'Israël à des questions sur ce plan. – *(AFP.)*

POINT

Le début de l'« autogouvernement » palestinien

Mercredi 4 mai au Caire, Yasser Arafat et Itzhak Rabin doivent signer l'accord sur les modalités d'application du premier volet – relatif à l'option « Gaza-Jéricho d'abord » – de la déclaration de principes qu'ils avaient paraphée le 13 septembre 1993 à Washington. Ainsi s'ouvrira, avec près de cinq mois de retard sur le délai courant jusqu'au 13 décembre initialement prévu, la période d'« autogouvernement » palestinien, qui sera étendue ultérieurement à l'ensemble des territoires palestiniens occupés, à l'exclusion de Jérusalem et de sa banlieue est.

Les premiers transferts d'autorité d'Israël aux Palestiniens dans différents domaines et le déploiement d'un premier contingent de la police palestinienne accompagneront le retrait de l'armée israélienne de l'enclave de Jéricho et de la bande de Gaza. Ce retrait, qui devait, selon le calendrier de la déclaration de principes, s'étaler sur une période maximum de quatre mois, se fera à un rythme accéléré, ont annoncé les dirigeants israéliens.

Au terme de négociations encore à venir sur le redéploiement de l'armée israélienne dans l'ensemble de la Cisjordanie et sur les modalités d'organisation d'élections, un scrutin permettra de désigner un « Conseil » de l'« autogouvernement » chargé de gérer les territoires durant la période intérimaire de cinq ans. Si les échéances de la déclaration de principes avaient été respectées, ces élections auraient dû se dérouler le 13 juillet au plus tard. Elles sont désormais reportées, vraisemblablement à l'automne.

La cérémonie de mercredi marquera le début du compte à rebours vers les négociations sur le statut permanent de la Cisjordanie et de la bande de Gaza qui doivent commencer au plus tard au début de la troisième année de la période intérimaire.

Une période intérimaire de cinq ans

Après vingt-sept ans d'occupation israélienne, l'accord qui doit être signé mercredi au Caire par le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, marquera le début de la période intérimaire d'« autogouvernement », pour cinq ans, en Cisjordanie et à Gaza. Pour les Palestiniens, cet accord commencera surtout le compte à rebours vers l'examen du statut définitif des territoires occupés.

Conformément à la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 à Washington, cet accord sur les modalités de la mise en application de l'option « Gaza-Jéricho d'abord » aurait dû être paraphé au plus tard le 13 décembre 1993, c'est-à-dire *« dans les deux mois »* suivant l'entrée en vigueur de la Déclaration, le 13 octobre. Gaza et Jéricho sont des zones pilotes mais l'armée israélienne doit également opérer dans les prochaines semaines, si tout se passe bien, son redéploiement dans l'ensemble de la Cisjordanie.

Ce retard de près de cinq mois va se répercuter inévitablement sur la suite des événements. Le contenu de l'accord n'en est cependant pas altéré.

La Déclaration de principes disposait que la période intérimaire d'« autogouvernement » commencerait *« avec le retrait »* des forces israéliennes de Cisjordanie et du territoire de Gaza. Celui-ci doit débuter *« immédiatement après la signature de l'accord sur la bande de Gaza et la région de Jéricho »*, et se poursuivre *« rapidement et selon un programme établi »* pour être complété *« dans un délai n'excédant pas quatre mois après la signature de l'accord »*. En d'autres termes, l'évacuation par l'armée israélienne de ces deux territoires aurait dû être achevée le 13 avril.

Neuf mille policiers

Itzhak Rabin a récemment déclaré que le retrait de Tsahal serait terminé dans un délai de deux à trois semaines après la signature de l'accord. Dimanche 1er mai, le chef d'état-major israélien, le général Ehud Barak, a proposé d'accélérer davantage encore le départ des troupes, et Yossi Sarid, ministre de l'environnement, a parlé d'un délai de dix jours.

Les forces israéliennes ont déjà retiré 95 % du matériel dans les bases et les bureaux de l'administration militaire dans la bande de Gaza, et la police a retiré ses équipements à Jéricho. Les militaires employés à des tâches logistiques ont été évacués. Restent les troupes combattantes. Leur départ doit commencer dès la signature de l'accord, mercredi.

Au fur et à mesure que l'armée israélienne se retirera, la police palestinienne prendra la relève. La Déclaration de principes dispose en effet que l'accord « Gaza-Jéricho d'abord » prévoit *« des arrangements pour la prise en charge de la sécurité intérieure et de l'ordre public par la police palestinienne formée d'officiers de police recrutés localement et à l'étranger »*, plus spécifiquement des détenteurs de passeports jordaniens et égyptiens.

Les officiers seront principalement des membres de l'Armée de libération de la Palestine (ALP), les réguliers de l'OLP qui étaient stationnés dans différents pays arabes. Les deux parties seraient déjà convenues que 2 000 policiers entreraient dans la bande de Gaza et à Jéricho, vingt-quatre heures après la signature de l'accord du Caire.

Au total, ce sont 9 000 policiers qui devraient prendre en charge la sécurité dans ces deux régions. Sur cet effectif, 7 000 environ viendront de l'extérieur des territoires occupés. Leurs familles sont autorisées à les accompagner ou à les suivre. Lorsque l'on sait qu'en règle générale les familles comptent entre trois et cinq enfants, ce sont entre 30 000 et 50 000 Palestiniens « de l'extérieur » qui vont progressivement revenir s'installer dans les territoires.

L'accord qui sera signé au Caire prévoit *« des arrangements pour la coordination entre les deux parties »*, en ce qui concerne le passage entre Gaza et l'Egypte d'une part, Jéricho et la Jordanie d'autre part. Ce n'est pas un hasard si cette dernière question a été l'un des principaux points de divergence qui ont empêché que les négociations aboutissent à la date initialement prévue du 13 décembre. Elle inclut les questions de postes-frontières, de douanes, de dispositifs de sécurité, autant de symboles possibles d'une plus ou moins grande souveraineté. L'OLP espérait obtenir un maximum alors que l'Etat juif tentait au contraire de les limiter autant que possible.

« Transfert d'autorité » et relations économiques

C'est seulement en février dernier qu'un accord est intervenu à ce sujet, dûment paraphé par M. Arafat et le chef de la diplomatie israélienne Shimon Pérès, lors d'une cérémonie au Caire. Cet accord était supposé délimiter l'enclave autonome de Jéricho et régler la question des passages avec les pays arabes voisins. En définitive, ce sont MM. Arafat et Rabin qui devaient, mardi 3 mai, trancher ces deux questions.

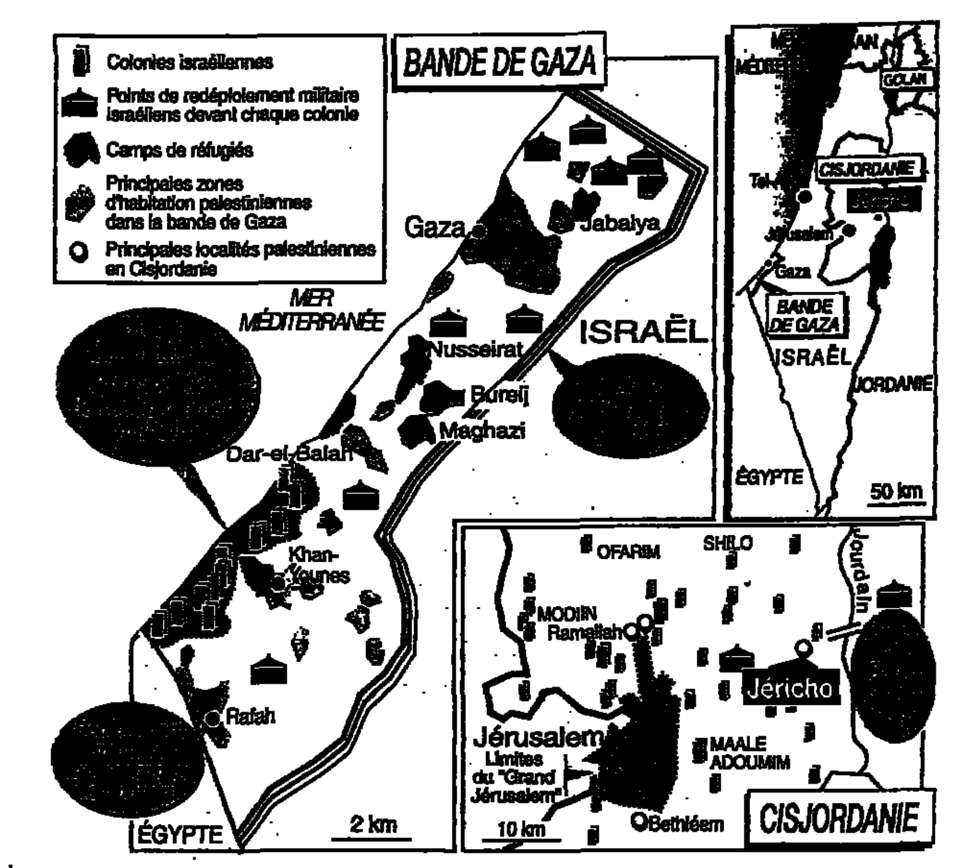
La Déclaration de principes dispose également que, dès le retrait de l'armée israélienne de Gaza et de Jéricho, il y aura un *« transfert d'autorité »* de l'administration militaire aux Palestiniens dans les domaines de l'éducation et la culture, la santé, les services sociaux, la fiscalité et le tourisme. D'autres domaines de compétence ne sont pas exclus. Mais la *« sécurité extérieure, les colonies de peuplement, les Israéliens, les relations étrangères et d'autres questions mutuellement agréées »* continueront de relever des Israéliens.

Une *« présence internationale ou étrangère temporaire »* et la création d'un comité palestino-israélien *« de coordination et de coopération pour des objectifs de sécurité communs »* sont également prévues. Certaines questions auraient été renvoyées à plus tard, les Israéliens ayant fini par se laisser convaincre par les Palestiniens – disent ces derniers – qu'il fallait signer l'accord une fois que les problèmes essentiels auraient été réglés, notamment celui de la juridiction, quitte à laisser les autres questions, moins importantes, pour plus tard.

Un « protocole sur les relations économiques » entre les deux parties a par ailleurs été signé à la fin de la semaine dernière à Paris (*le Monde* du 2 mai) qui définit les relations en la matière entre l'Etat d'Israël et « l'autogouvernement » palestinien. Il prévoit notamment la création d'une autorité monétaire et va beaucoup plus loin que la lettre de la Déclaration de principes du 13 septembre qui préconisait un *« programme de développement et de stabilisation économique incluant l'établissement d'un fonds d'urgence pour encourager les investissements étrangers et le soutien économique et financier »* à l'« autogouvernement » palestinien.

Les artisans de ce « protocole » ne sont d'ailleurs pas peu fiers de leur travail. Ils ont brûlé les étapes et, conformément à l'annexe II de la Déclaration de principes, conclu une négociation pour l'ensemble de la Cisjordanie et la bande de Gaza durant la période intérimaire.

M. Na.



Les prochaines étapes

Après l'entrée en vigueur de l'accord « Gaza-Jéricho d'abord », trois négociations devront encore être menées pour que l'« autogouvernement » palestinien soit étendu à l'ensemble des territoires palestiniens actuellement occupés (sauf Jérusalem et sa banlieue est).

Israël et l'OLP devront négocier le *« redéploiement »* de l'armée israélienne dans le reste de la Cisjordanie ainsi que l'organisation d'élections *« directes, libres, générales et politiques »* dans les territoires occupés. Ces élections doivent permettre la formation d'une *« Autorité palestinienne intérimaire de l'autogouvernement »*, un *« Conseil »*, stipule la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 à Washington. Les élections auront lieu *« sous supervision mutuellement agréée et sous observation internationale, la police palestinienne devant assurer l'ordre public »*.

■ **Le scrutin** – Si le calendrier du document de Washington avait été respecté, ces élections auraient dû se tenir au plus tard le 13 juillet 1994. Cette date-butoir paraît totalement impossible à respecter, aucune campagne électorale digne de ce nom, ni aucun préparatif ne pouvant se faire en à peine un peu plus d'un mois. La Déclaration prévoit que l'accord entre les deux parties devra couvrir *« entre autres »* le système électoral, le mode de supervision et d'observation, les règles et réglementations concernant la campagne électorale. Il devra également porter sur les modalités de participation au scrutin des *« Palestiniens de Jérusalem qui y vivent »* actuellement.

Les deux parties devront aussi s'entendre sur la structure du *« Conseil »*, le nombre de ses membres et le transfert des pouvoirs et responsabilités du gouvernement militaire et de l'administration « civile » au *« Conseil »*. L'accord devra *« spécifier l'autorité exécutive du « Conseil », son autorité législative et les organes palestiniens judiciaires indépendants »*.

La négociation sur l'organisation d'élections se fera à Washington, dans le cadre des négociations bilatérales entre Israël et chacun de ses voisins arabes.

■ **Le « redéploiement » de l'armée.** – Le *« redéploiement »* de l'armée israélienne dans l'ensemble de la Cisjordanie, et de la bande de Gaza, devra s'effectuer *« au plus tard à la veille des élections »*, conformément à la Déclaration de principes. Ce mouvement aura pour priorité l'évacuation des régions les plus peuplées de Palestiniens. Le calendrier de la lettre de la Déclaration de principes ne pouvant plus être respecté, l'armée israélienne est désormais tenue d'avoir achevé son redéploiement avant le scrutin, sans autre précision de date. En tout cas, une fois le *« Conseil »* en place, lorsque *« l'administration civile sera dissoute et le gouvernement militaire sera retiré »*.

■ **Comité de suivi.** – La Déclaration prévoit également, sans précision de date ni de délai, la formation d'un comité de suivi chargé de définir les modalités d'admission des personnes déplacées de la Cisjordanie et de la bande de Gaza en 1967, ainsi que *« des mesures nécessaires pour empêcher tout trouble et désordre »*. Le chef des négociateurs palestiniens, Nabil Chaath, a annoncé en avril que le comité réunira des représentants des Palestiniens, d'Israël, de la Jordanie et de l'Egypte et qu'il étudiera le retour de 1 485 000 Palestiniens, exilés lors de la guerre de juin 1967. Le comité devra établir un calendrier pour leur *« retour programmé »*.

■ **Les négociations sur le statut permanent.** – Les négociations sur le statut permanent des territoires occupés commenceront *« aussitôt que possible »*, mais *« pas plus tard que le début de la troisième année de la période intérimaire »*. En d'autres termes, ces pourparlers devraient débuter avant le 4 mai 1997. Ils porteront sur les questions en suspens *« y compris : Jérusalem, les réfugiés* (de 1948), *les colonies, les arrangements de sécurité, les frontières, les relations et la coopération avec les autres voisins et d'autres questions d'intérêt commun »*.

M. Na.

Sept mois de crises et de pourparlers

1993

– **13 septembre** : le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, et le chef de l'OLP, Yasser Arafat, échangent une poignée de main historique lors de la signature, à Washington, de la Déclaration de principes sur le début de l'autonomie dans les territoires occupés.

– **25 septembre** : l'assassinat d'un Israélien près de Tel-Aviv est revendiqué par le mouvement islamiste Hamas, opposé à l'accord israélo-palestinien, alors que le Fatah a reçu l'ordre de cesser les hostilités.

– **21 octobre** : un des proches de Yasser Arafat est assassiné à Gaza.

– **12 novembre** : Jérusalem somme Yasser Arafat de combattre le terrorisme après le meurtre d'un Israélien, le 29 octobre, attribué à un membre de l'OLP.

– **30 novembre** : alors que les « faucons du Fatah » ont annoncé, la veille, la reprise de la lutte contre Israël, Gaza est le théâtre de multiples manifestations et de violents affrontements opposant des Palestiniens à l'armée israélienne.

– **1er décembre** : en Cisjordanie, les colons juifs manifestent contre l'accord d'autonomie après le décès de deux d'entre eux dans un attentat commis par des Palestiniens.

– **3 décembre** : Warren Christopher, secrétaire d'Etat américain, entreprend une nouvelle tournée au Proche-Orient pour relancer le processus de paix global dans la région.

– **15 décembre** : 197 des 415 Palestiniens expulsés en décembre 1992 sont autorisés à revenir dans les territoires occupés.

1994

– **16 janvier** : le sommet syro-américain de Genève entre Bill Clinton et Hafez El Assad relance la perspective d'un accord complet entre la Syrie et Israël, en échange d'un retrait des hauteurs du Golan. Le lendemain, Itzhak Rabin annonce un éventuel référendum en Israël en cas de retrait « significatif » du Golan, préparant ainsi l'opinion à payer le prix de la paix.

– **3 février** : les Etats-Unis et l'OLP signent un premier accord portant sur la construction de logements sociaux dans la bande de Gaza.

– **9 février** : après deux mois d'intenses négociations, Israël et l'OLP, mettant en œuvre l'accord historique du 13 septembre à Washington, signent au Caire un accord sur les points de passage entre l'Egypte et la Jordanie et un « accord sur les questions de sécurité », qui n'est encore que partiel.

– **25 février** : un médecin de la colonie juive de Kyriat-Arba, Baruch Goldstein, membre du mouvement d'extrême droite anti-arabe Kach, ouvre le feu sur les fidèles à l'intérieur de la mosquée Ibrahim, le caveau des Patriarches, à Hébron (Cisjordanie), provoquant la mort de trente Palestiniens et de nouvelles violences dans les territoires occupés. Les pourparlers entre Israël et l'OLP sont gelés.

– **5 mars** : quelque 30 000 Israéliens, dont des Arabes, défilent à Tel-Aviv pour réclamer l'évacuation immédiate des extrémistes juifs des territoires occupés.

– **19 mars** : les mouvements juifs extrémistes Kach et Kahane-Haï sont mis hors la loi, tandis que l'armée israélienne est autorisée à tirer sur les colons en cas de nécessité. Le Conseil de sécurité adopte la résolution 904 condamnant le massacre d'Hébron.

– **28 mars** : l'armée israélienne tue six militants du Fatah dans la bande de Gaza risquant de compromettre la reprise des pourparlers entre Israël et l'OLP.

– **31 mars** : Israël et l'OLP reprennent au Caire leurs négociations sur l'autonomie à « Gaza et Jéricho d'abord », suspendues depuis le massacre d'Hébron. L'accord conclu, le même jour, sur le déploiement de 160 observateurs internationaux dans cette ville de Cisjordanie permet la relance du processus de paix.

– **4 avril** : dans le cadre de l'accord israélo-palestinien signé en mars au Caire, 46 Palestiniens expulsés depuis 1967 sont autorisés à revenir dans les territoires occupés.

– **6 avril** : un attentat à la voiture piégée, revendiqué par Hamas, fait 7 morts et 19 blessés à Afoula, dans le nord d'Israël. Le lendemain, trois nouveaux attentats anti-israéliens conduisent les autorités à boucler les territoires occupés pendant une semaine.

– **12 avril** : au Caire, les négociateurs palestiniens et israéliens se séparent sans avoir réussi à conclure un accord sur l'autonomie palestinienne prévue par la Déclaration de principes du 13 septembre 1993. Ils fixent cependant à 9000 le nombre de policiers palestiniens qui se déploieront à Gaza et Jéricho.

– **13 avril** : alors qu'un attentat contre un autobus dans la gare routière d'Hadera, au nord de Tel-Aviv, fait 6 morts et 21 blessés, le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, indique qu'il est prêt à évacuer les colonies juives dans les territoires occupés en cas d'accord définitif avec l'OLP.

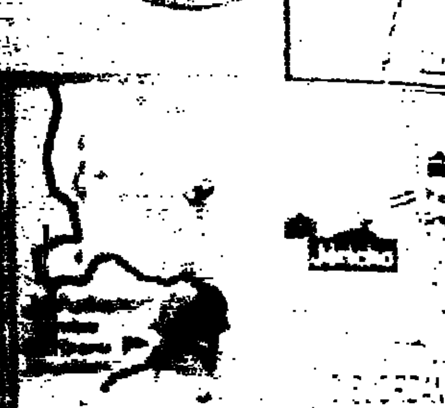
– **19 avril** : quelque 300 militants et sympathisants du mouvement islamiste Hamas sont arrêtés lors d'un vaste coup de filet effectué par l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza. Cette opération a lieu au moment où est publiée la déclaration d'un responsable du Hamas, Moussa Abou Marzouk, proposant à Israël, pour la première fois, une paix sous conditions.

– **22 avril** : les groupes armés du Fatah, principale composante de l'OLP, et du mouvement de la résistance islamique Hamas, concluent un accord pour mettre fin à leurs affrontements ou règlements de comptes dans les territoires occupés.

– **28 avril** : à Paris, après plus de cinq mois dé difficiles négociations, Israël et l'OLP se mettent d'accord sur la définition de leurs futures relations économiques dans le cadre de l'autonomie palestinienne.

هكذا من الأصل





REPÈRES

AZERBAÏDJAN

Bakou adhère au « partenariat pour la paix » proposé par l'OTAN

Le président azerbaïdjanais Gueidar Aliev devait signer, mercredi 4 mai à Bruxelles, l'adhésion de son pays au « partenariat pour la paix » proposé par l'OTAN, a-t-on annoncé lundi à Bakou. Ce pays sera le cinquième membre de la CEI (après l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie et le Turkménistan) à signer ce document en bravant la Russie, qui tente de rétablir un *« espace stratégique unifié »* de l'ex-URSS. Bakou, qui s'oppose au retour de troupes russes (gardes-frontières ou « forces de paix ») sur son territoire, devait participer en outre à de nouveaux pourparlers avec les Arméniens, du 3 au 6 mai au Kirghizstan, alors que des combats se poursuivaient encore lundi au nord du Haut-Karabakh. – *(AFP, Reuter.)*

BRÉSIL

M. Lula ne demande plus un moratoire sur la dette extérieure

Le congrès du Parti des travailleurs (PT, gauche), qui s'est achevé dimanche 1er mai, a été marqué par des déclarations sur la dette extérieure du pays qui accroissent les chances de Luis Inacio Lula da Silva, candidat officiel du PT à l'élection présidentielle de cet automne, écrit mardi le *Financial Times*. Lula, qui est actuellement donné favori dans les sondages, ne demanderait plus un moratoire immédiat sur la dette s'il l'emportait en octobre.

Le Brésil a actuellement la dette extérieure la plus lourde en chiffres absolus de tous les pays en développement. Après quatre années de négociations, un accord de rééchelonnement portant sur près de 50 milliards de dollars de la dette extérieure a été signé le 15 avril (*le Monde* du 19 avril). La position officielle du PT et de Lula était précédemment qu'il importait de décréter un moratoire dès l'arrivée au pouvoir de ce dernier.

ESPAGNE

L'opposition veut la démission de M. Gonzalez

Le gouvernement espagnol, qui fait face à une demande de convocation urgente devant le Parlement par les partis d'opposition de droite et de gauche à propos d'une affaire de corruption, n'a pas l'intention de poser la question de confiance. Il est toujours *« assuré de l'appui des nationalistes catalans qui garantissent la stabilité parlementaire »* a déclaré, lundi 2 mai à Barcelone, le vice-président du gouvernement, Narcis Serra. La démission de Felipe Gonzalez, le président du gouvernement, a été demandée par l'opposition après la fuite de Luis Roldan, l'ancien directeur de la Garde civile et proche du Parti socialiste, accusé d'enrichissement illicite (*le Monde* du 3 mai). Ce dernier a déclaré, lundi, au quotidien *El Mundo* qu'il se présentera *« au cours des prochains jours »* devant la justice et qu'il répondra *« à toutes les questions »* pour que *« chacun assume ses responsabilités »*. – *(AFP.)*

HONGRIE – SLOVAQUIE

Première rencontre des chefs de gouvernement

Le nouveau chef du gouvernement de Slovaquie, Jozef Moravcik, a rencontré pour la première fois son homologue magyar, Péter Boross, lundi 2 mai, dans les villes jumelles de Komarno-Komarom, situées de part et d'autre de la frontière marquée par le Danube. Cet entretien devait dissiper les malentendus survenus dans un récent passé entre les deux pays. A l'issue de cette rencontre, les deux hommes ont énuméré les problèmes qui devraient être étudiés au niveau des experts, comme la construction du barrage hydro-électrique de Gabcikovo et le statut des minorités ethniques. Toutefois, la question du traité bilatéral qui porte notamment sur l'inviolabilité de la frontière entre les deux pays ne sera abordée qu'après les élections hongroises de mai. – *(AP, AFP.)*

DIPLOMATIE

En visite aux Etats-Unis

Le ministre allemand de la défense appelle l'OTAN à répondre aux attentes de la Russie

Le ministre allemand de la défense, Volker Rühe, en visite aux Etats-Unis, a appelé l'OTAN à répondre aux aspirations de la Russie en matière de sécurité.

Dans un discours devant les élèves de l'académie militaire de West Point, lundi 2 mai, M. Rühe a notamment déclaré : *« Il est tout simplement naturel que la Russie veuille participer aux délibérations de l'Alliance lorsqu'il s'agit de questions de sécurité pour toute l'Europe et d'aspects stratégiques globaux. » « L'OTAN ne peut pas traiter la Russie comme le Tadjikistan ou l'Albanie »*, a ajouté le ministre allemand.

« La Russie doit devenir un partenaire stratégique de l'OTAN et doit sentir qu'elle est traitée en tant que telle, a-t-il insisté. *Nous devons soutenir la coopération avec la Russie aussi intensément que nous préparons l'intégration de nouveaux membres. »*

M. Rühe avait eu des entretiens lundi à Washington avec le secrétaire à la défense William Perry, le conseiller du président Bill Clinton pour les affaires de sécurité nationale, M. Anthony Lake, ainsi qu'avec le numéro deux du département d'Etat, M. Strobe Talbott. L'essentiel de ses entretiens avait porté sur la Bosnie. – *(AFP.)*

Le président Clinton réaffirme les liens en Chine entre droits de l'homme et clause de la nation la plus favorisée. – A l'occasion de la visite à Washington du vice-premier ministre chinois, Zou Jiahua, le président Clinton a réaffirmé, lundi 2 mai, que le renouvellement de l'application de la clause de la nation la plus favorisée au commerce entre les deux pays dépendrait des progrès réalisés par Pékin en matière de droits de l'homme, notamment au Tibet. – *(AFP.)*

ASIE

CORÉE DU SUD

Vigilance militaire renforcée à Séoul

« Le ministère de la défense doit être prêt à faire face à toute éventualité et tous les militaires doivent rester extrêmement vigilants vingt-quatre heures sur vingt-quatre », a déclaré, lundi 2 mai, le président sud-coréen, Kim Young-sam, au cours d'un conseil de sécurité. Cette réunion faisait suite à de récents *« mouvements inhabituels »* de troupes en Corée du Nord. Le même jour, les Américains ont annoncé que Pyongyang les avait informés de son intention de quitter la commission chargée, depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, de superviser l'armistice entre les deux régimes qui se partagent la péninsule. Pyongyang affirme que l'arrivée de missiles américains Patriot au Sud a rendu obsolètes les termes de l'armistice. – *(Reuter, AFP.)*

CAMBODGE

Le roi Sihanouk propose des pourparlers de paix avec les Khmers rouges à Paris

L'intensification des combats dans l'ouest du Cambodge a entraîné le report des négociations de paix qui devaient avoir lieu entre le gouvernement de Phnom-Penh et les Khmers rouges du 2 au 7 mai, a annoncé, lundi 2 mai, le roi Sihanouk. Ce dernier a proposé un plan en deux points pour la reprise des pourparlers : *« Premièrement : cessez-le-feu sans condition tout de suite. Deuxièmement : négociations, peut-être à Paris, pourquoi pas ? »* Pendant ce temps, l'offensive khmère rouge a jeté sur les routes quelque quarante mille civils fuyant devant la progression de la guérilla. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

ALLEMAGNE : arrestation de quatre incendiaires de la synagogue de Lübeck. – Quatre jeunes gens, âgés de 19 à 24 ans, ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'incendie qui a eu lieu le 25 mars contre une synagogue de Lübeck, a annoncé lundi 2 mai le parquet fédéral de Karlsruhe. – *(AFP.)*

Le président gracie un ancien terroriste. – Bernd Rössner, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour son rôle dans la prise d'otages qui avait provoqué la mort de quatre personnes à l'ambassade d'Allemagne de Stockholm en 1975, a été gracié, lundi 2 mai, par le président de la République fédérale, Richard von Weizsäcker. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CUBA

Fidel Castro annonce des réformes économiques

A la clôture d'une session extraordinaire de deux jours, l'Assemblée nationale cubaine a adopté à l'unanimité, lundi 2 mai, conformément à ce que le gouvernement lui avait demandé, une résolution *recommandant de mettre* en œuvre graduellement une série de mesures destinées notamment à résorber le déficit budgétaire (environ 4,2 milliards de dollars fin 1993).

Un changement de monnaie est envisagé comme un *« élément complémentaire des mesures à appliquer, au moment qui paraîtra opportun »*.

La résolution ne suggère aucun calendrier mais prône la création progressive d'un système d'impôts sur le revenu, l'adoption de mesures visant à contrôler la circulation des devises, des hausses de prix de différents services devenus précaires (dont les transports et l'électricité) et de certains produits n'étant pas jugés de première nécessité (cigarettes et boissons alcoolisées).

Elle recommande en outre la réduction *« systématique »* des subventions aux entreprises d'Etat non rentables, et des mesures visant à *« éradiquer les activités économiques délictueuses ». « Un décret-loi sur la confiscation des biens de ceux qui se sont enrichis illégalement, est déjà prêt et a été distribué aux membres du Conseil d'Etat »*, a annoncé le président Fidel Castro qui a comparé cette mesure à celles prises au lendemain de sa prise du pouvoir qui ont consisté à saisir les biens de ceux qui s'étaient enrichis *« sous la tyrannie »* du dictateur Fulgencio Batista.

M. Castro a déclaré que toutes ces décisions étaient des *« concessions indispensables »*, termes qu'il avait déjà employés l'an passé pour autoriser la détention de dollars américains par les Cubains.

Qualifiant d'*« extraordinairement difficiles »* les conditions de vie et de travail à Cuba ; soulignant que *« souvent les coupeurs de canne* (à sucre) *travaillent pieds nus »*, le président a cependant estimé que, quatre années après l'effondrement du socialisme en Europe de l'Est, Cuba était devenu *« une étoile d'héroïsme et de vaillance »*. – *(AFP.)*

ÉQUATEUR : victoire du Parti social-chrétien aux législatives – Selon les résultats disponibles au lendemain des élections législatives du dimanche 1er mai, le Parti social-chrétien (droite) de Jaime Nebot a obtenu 28 des 65 sièges du Parlement (contre quatre auparavant). L'autre grand parti de droite, l'Union républicaine du président Sixto Duran Ballen, critiqué pour sa politique néo-libérale, n'a conservé que 10 de ses 37 sièges. L'Equateur a d'autre part conclu un accord lundi avec ses créanciers pour le rééchelonnement de sa dette extérieure. – *(Reuter.)*

PARAGUAY : violents affrontements lors d'une grève générale. – Une personne a été tuée et une vingtaine d'autres ont été blessées lors d'affrontements entre la police et des manifestants dans plusieurs villes du Paraguay, lundi 2 mai, lors d'une journée de grève générale. L'armée avait déployé des blindés pour empêcher la tenue de défilés organisés par les centrales syndicales. Les manifestants réclamaient des augmentations de salaire. – *(AFP.)*

Les rapports entre l'Elysée et les socialistes

M. Mitterrand assure le PS de ses bonnes intentions à l'égard de M. Rocard

L'apparence du soutien apporté par François Mitterrand à Bernard Tapie et le malaise provoqué par l'organisation des cérémonies à la mémoire de Pierre Bérégovoy ont amené le président de la République à réagir. Après avoir affiché ses prévenances pour les socialistes à Nevers le 1er mai (« le Monde » du 3 mai), M. Mitterrand les a assurés, en petit comité, que l'utilisation faite de son nom dans l'entourage de M. Tapie ne doit pas les tromper : son souhait est de voir le candidat du Parti socialiste se présenter dans les meilleures conditions à l'élection présidentielle.

■ DÉFENSE. M. Mitterrand a prévu, d'autre part, de s'exprimer sur la défense à l'occasion d'une réception offerte aux spécialistes de ce domaine le 5 mai à l'Elysée.

On parle davantage du président de la République qu'il ne parle lui-même. Comme cela a été souvent observé dans le passé au sujet de François Mitterrand, la diversité de ses interlocuteurs, qui retiennent des messages différents ou partiels de leurs entretiens avec lui, produit des versions variées et invérifiables de sa pensée ou de ses intentions.

Une succession d'événements depuis le suicide de François de Grossouvre dans son bureau de l'Elysée, le 7 avril dernier, a mis en évidence les difficultés de l'information relative à la présidence de la République. Aucun porte-parole habilité à s'exprimer officiellement n'a répondu aux questions que soulevait légitimement la décision d'un collaborateur et ancien homme de confiance du chef de l'Etat de se donner la mort dans l'enceinte de la présidence.

Les journalistes – et, par leur intermédiaire, les citoyens – ont dû se contenter des propos rapportés par les convives de M. Mitterrand ce soir-là et de confidences faites sous couvert d'anonymat par certains collaborateurs de l'Elysée.

De même, à la suite de la publication d'entretiens qu'il avait accordés pour un livre sur la Résistance, c'est par le truchement de personnalités auxquelles il donnait audience que M. Mitterrand s'était élevé contre l'interprétation qui était faite de sa position sur le jugement, cinquante ans après, des crimes contre l'humanité imputés à des hommes de main du régime de Vichy ou à de hauts fonctionnaires l'ayant servi. L'inauguration du Musée-mémorial d'Izieu, le 24 avril, lui avait donné l'occasion d'un discours dont certaines mises au point pouvaient être déduites (*le Monde* des 26 et 27 avril), mais le chef de l'Etat ne s'était prêté à aucun dialogue avec les journalistes.

La semaine dernière, la préparation des cérémonies à la mémoire de Pierre Bérégovoy, un an après son suicide, à Nevers, et les signes donnés d'un appui du chef de l'Etat à Bernard Tapie pour les élections européennes du 12 juin ont illustré à nouveau le mécanisme des rumeurs. S'y est ajoutée, pour l'anecdote, l'absence de réponse à la curiosité de certains journalistes quant au sort d'un étalon offert l'an dernier à M. Mitterrand par le chef de l'Etat du Turkménistan, où le président de la République se rendait en visite officielle *(voir encadré)*.

Réunion des collaborateurs de la présidence

M. Mitterrand a décidé de remédier à ces ratés de communication en réunissant, samedi 30 avril, de façon tout à fait exceptionnelle, l'ensemble des collaborateurs de l'Elysée pour une mise au point. Ironisant sur ceux qu'il *« gêne encore »* et qui selon lui, entretiennent ces rumeurs, s'indignant de la *« campagne calomnieuse »* consécutive au suicide de François de Grossouvre, le président de la République a voulu remettre les choses en perspective. Il a expliqué, surtout, qu'il n'avait jamais dévié d'une ligne politique définie par la recherche de l'union de la gauche, laquelle, a-t-il rappelé, suppose l'organisation du centre-gauche.

C'est ainsi qu'il avait toujours pris soin de faire leur place aux radicaux de gauche, de même qu'il avait encouragé, en 1984, la liste ERE conduite par Olivier Stirn, Brice Lalonde et François Doubin. La liste de M. Tapie se situe, a-t-il dit, dans la même logique.

Dimanche 1er mai, M. Mitterrand a demandé à Michel Sapin, Roland Dumas, Laurent Fabius et Jean Glavany de l'accompagner dans l'avion qui l'a conduit à Nevers. Il ne leur a pas caché son mécontentement devant les articles écrits au sujet de ses sympathies pour M. Tapie, du mauvais tour qu'il jouerait à Michel Rocard en soutenant le député des Bouches-du-Rhône ou de sa volonté de tenir les socialistes à l'écart des cérémonies à la mémoire de Pierre Bérégovoy. Devant une affaire qui prend *« une tournure qui ne lui est pas favorable »*, selon l'un de ses interlocuteurs, M. Mitterrand a décidé de prendre des initiatives.

Le chef de l'Etat a expliqué, en substance, au sujet des *« manipulations »* et des *« campagnes grotesques »* des derniers jours, que les intentions prêtées à l'Elysée ne sont que le produit du drôle de jeu de « poker-menteur » de M. Tapie. Celui-ci chercherait à « instrumentaliser » le président de la République en se réclamant de lui sans cesse et en laissant croire que chacune de ses décisions – et des débauchages de sa liste – sont inspirés au plus haut niveau. Comment imaginer que Catherine Lalumière, en troisième position sur la liste Energie radicale, pourrait exprimer les vœux du chef de l'Etat alors qu'en Gironde, elle s'était opposée à son fils, Gilbert Mitterrand, maire de Libourne et ancien député ? De même, Noël Mamère, ancien vice-président de Génération Ecologie, qui a rejoint la liste de M. Tapie, s'était opposé, lui aussi, à Gilbert Mitterrand.

Le président de la République a réaffirmé que son seul souhait pour 1995 est de voir le candidat du Parti socialiste lui succéder à l'Elysée. M. Rocard et ses proches jugent que cela va mieux en le disant, mais ils n'excluent pas pour autant d'autres initiatives du chef de l'Etat dans les mois à venir.

PATRICK JARREAU et AGATHE LOGEART

Le chef de l'Etat va intervenir sur la dissuasion

François Mitterrand a prévu de s'exprimer, jeudi 5 mai, à l'Elysée, sur la politique française de dissuasion. A la présidence de la République, on indique que M. Mitterrand s'adressera à un auditoire d'invités spécialement constitué pour la circonstance et formé de quelque deux cents personnes représentant notamment les instances militaires, les milieux industriels de la défense, des autorités scientifiques ou techniques, quelques responsables politiques et des médias. A l'Elysée, on précisait, mardi matin 3 mai, que le premier ministre et le ministre de la défense sont parmi les invités Mais l'emploi du temps de M. Balladur l'empêchera d'y assister.

Cette intervention du chef des armées, selon une formule peu habituelle qui la distingue de la conférence de presse, est, de toute évidence, destinée à montrer le rôle central du chef de l'Etat dans la conceptualisation même et la pratique de la dissuasion. M. Mitterrand est en effet l'auteur, dans le passé, de l'axiome selon lequel *« la dissuasion, c'est moi ! »*.

Le président de la République a approuvé les grandes lignes du *Livre blanc 1994 sur la défense*, rendu public en février (*le Monde* du 25 février), et du projet de loi de programmation militaire 1995-2000, approuvé en conseil des ministres en avril (*le Monde* du 22 avril). Lors de la préparation de ces deux documents, qui déterminent la politique de sécurité de la France, M. Mitterrand est spécialement intervenu sur les sujets qui relèvent de la panoplie nucléaire et des relations internationales. Il a insisté sur la nécessité de prévoir le remplacement des missiles du plateau d'Albion au début du siècle prochain et il a fixé des conditions – un accord au coup par coup et selon l'ordre du jour des réunions – à une participation du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées aux instances militaires alliées. Enfin, M. Mitterrand a réitéré, à cette double occasion, sa volonté que la France maintienne, jusqu'à la fin de son propre mandat présidentiel, un moratoire sur les essais nucléaires.

JACQUES ISNARD

On a retrouvé le cheval du président

Offert en mai 1993 au président de la République par son homologue du Turkministan, Sapar Mourat Niazof, le cheval Guengini, de l'espèce rare des akhal tekke, défraie la chronique. Agé de cinq ans, considéré comme l'un des plus beaux spécimens de sa race, il avait quitté son pays natal après avoir gagné plusieurs courses. Les obligations sanitaires et diverses formalités administratives avaient retardé son périple : retenu plus de deux mois à Moscou en quarantaine, il n'était arrivé en France qu'au début de cette année, en assez piteux état. Il avait donc fallu le remettre en condition décente avant qu'il ne soit présenté à son nouveau propriétaire, le 2 février dernier, dans la cour de l'Elysée.

Mais, ensuite, sa trace s'est perdue. La presse s'était émue de cette disparition à l'occasion du voyage de François Mitterrand, la semaine dernière, au Turkménistan. Comme tous ses congénères, ce cheval encore entier, sauvage ancêtre asiatique du pur-sang arabe, se montre d'un caractère particulièrement ombrageux, très difficile à dresser comme à monter. Guengini a donc été dirigé vers un établissement privé de la région parisienne et pris en charge par un courageux écuyer particulier. Pour couper court aux rumeurs, il a été décidé de le présenter à la presse, le 5 mai, à 10 heures, à la caserne des Célestins, à Paris. Il devrait être ensuite relogé au haras de Rambouillet.

GUY DE LA BROSSE

En proposant un référendum sur l'emploi

M. Séguin espère surmonter les blocages de la société face au chômage

Depuis que Philippe Séguin a évoqué l'hypothèse d'un référendum pour faire trancher par les Français la question de la lutte contre le chômage (*le Monde* du 3 mai), une double question a surgi. Quel pourrait être le sens et le contenu de cet appel au verdict populaire ? Empreinte de démagogie selon certains, la proposition ne serait-elle pas une énième opération politicienne ?

Pour le président de l'Assemblée nationale, le recours à un référendum s'inscrit dans un processus logique, amorcé par son discours du 16 juin 1993 – celui du *« Munich social »* – et instruit de son impuissance à faire comprendre que sa démarche ne se nourrissait pas que d'arrière-pensées de basse politique. Depuis plusieurs mois, constate-t-il, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour s'écarter des analyses classiques sur la situation de l'emploi et sur les remèdes, radicaux, à apporter au chômage. Une opinion commence à se dégager, selon laquelle le temps d'une autre politique serait venu, la faillite des solutions poursuivies pendant vingt ans étant désormais patente. Par exemple, ils sont moins nombreux ceux qui misent sur la croissance pour régler le problème comme par enchantement, et à peine moins pour croire que la reprise permettra de mordre sur le chômage d'exclusion.

Malgré ce mouvement lent, observe encore M. Séguin, on assiste à un blocage. Les mêmes, qui acceptent pourtant l'idée d'un changement d'analyse, ne modifient en rien leurs comportements et ne parviennent pas à faire le lien entre leurs convictions, nouvelles, et leurs pratiques, fruit d'un héritage social qui serait celui des « trente glorieuses ». Ainsi, pour la gestion de l'UNEDIC. Parmi les gestionnaires du régime d'assurance-chômage, se répand l'idée d'un passage des dépenses passives aux dépenses actives, mais, dès qu'une décision va dans ce sens, elle se trouve repoussée par d'ultimes réactions. Et on pourrait multiplier les précédents.

Ces réticences, qui se manifestent sur tel ou tel dossier, empêchent le basculement dans une nouvelle logique, que beaucoup paraissent attendre. Elles nuisent en outre à la cohérence globale, condition de l'efficacité espérée, que n'autorisent pas les expérimentations en cours, aussi intéressantes soient-elles. Et, si le phénomène paralyse souvent les corps intermédiaires, syndicats et patronat, il perturbe également l'ensemble des travailleurs.

Intentions politiques

D'où la proposition d'un référendum, pour surmonter ces contradictions. Puisque, dans l'esprit de M. Séguin, le moment est venu de retourner la base du socle, et que les voies traditionnelles sont fermées, il faut ouvrir un large débat de société, et en appeler au verdict populaire. Il n'y aurait donc pas de limites aux réformes de structures à soumettre au jugement du peuple qui aurait à choisir son avenir, au nom de l'objectif de *« zéro exclusion »*. Sous les questions, il faudrait trancher en faveur de *« l'activation des dépenses de l'UNEDIC »*, de la nationalisation du régime d'assurance-chômage, de la création d'un grand service public de l'emploi, de la notion de pleine activité opposée à celle de plein-emploi, etc., la liste n'étant pas limitative (la fiscalité remplaçant les prélèvements obligatoires, l'organisation du travail, le partage du temps, etc.).

A ce point, pourtant, revient la question d'opportunité politique. Jacques Nikonoff, administrateur civil à la Caisse des dépôts, et certains de ses amis (« le Monde Initiatives » du 23 mars) militent pour un référendum qui interviendrait avant l'élection présidentielle. M. Séguin préférerait que le vote ait lieu... après, et son choix n'est pas dénué d'intentions. L'objectif étant de faire adopter *« un changement d'option par l'ensemble des Français »*, et d'obtenir ainsi *« un déblocage de la base »*, ainsi qu'on le dit dans son entourage, il est clair que *« le nouveau président sera porteur de ce projet »* et qu'il devra le partager intimement.

Dans cette optique, l'annonce faite à Port-Marly, le dimanche 1er mai, relève d'une stratégie. S'il doit y avoir débat sur ce thème, il sera lancé avant la campagne présidentielle, la dominera, et obligera les candidats à se déterminer en fonction de cette future échéance. Le président de l'Assemblée nationale, mais d'autres aussi, en viendront à soutenir *« quelqu'un qui adhère à ce schéma »*, sachant que, pour atteindre le résultat final, et pour des raisons *« de confiance globale »*, *« celui qui le porte »* vaut mieux que *« celui qui l'accepte du bout des lèvres »*. Mais, quoi qu'il puisse arriver sur ce terrain, on peut être certain que Philippe Séguin continuera dans cette démarche. Les idées cheminent et progressent. Il n'y a donc pas de raison de se taire.

ALAIN LEBAUBE

RETRAITES : l'Assemblée *s'oppose à une directive européenne*. – Les députés ont adopté, jeudi 28 avril, une proposition de résolution, présentée par Jacques Barrot (UDF), président de la commission des finances, demandant au gouvernement de s'opposer à l'adoption d'une proposition de directive européenne sur la *« liberté de gestion et de placement des fonds collectés par les institutions de retraite »*. Selon Jean-Pierre Thomas (UDF), rapporteur de la commission des finances, *« la France n'est pas préparée à l'ouverture progressive vers la convergence des systèmes de retraite »* qu'induit la proposition de directive.

هكذا من الأصل

à l'égard de M. Rocard

surmonter les blocages face au chômage

هكذا من الأصل

La préparation des élections européennes

Les Verts ont présenté leur liste avant Génération Ecologie

Les Verts ont présenté leur liste, mardi 3 mai, une semaine pourtant après l'échéance qu'ils s'étaient eux-mêmes fixée lors du dernier conseil national interrégional de leur mouvement (*le Monde* du 19 avril).

Dans la course de lenteur destinée à démontrer que «l'autre» est bel et bien le responsable de la division des écologistes, les amis de Dominique Voynet, ont, en quelque sorte, «craqué» face à Génération Ecologie.

Compte tenu des sombres perspectives tracées par les sondages portant sur les intentions de vote aux élections européennes, qui situent les Verts très nettement en deçà du seuil des 5 % de suffrages exprimés, nécessaire pour avoir des élus au Parlement européen, la direction nationale du mouvement écologiste s'est surtout employée à éviter la concurrence de deux *«petites listes»* virtuelles, susceptibles d'entamer encore davantage le faible potentiel électoral dont sont crédités les Verts.

Après avoir menacé de déposer une liste qui aurait pu être animée par Brigitte Bardot, Jacqueline Faucher, présidente de la Société protectrice des animaux (SPA), a finalement accepté de figurer en troisième position, derrière Marie-Anne Isler-Béguin, vice-présidente sortante du Parlement européen, et Yves Cochet, porte-parole national des Verts. En revanche, Max Siméoni, président du comité central de l'Union du peuple corse, ne figure pas à la quatrième place pour laquelle il était en négociation.

Subtils dosages homéopathiques

Député européen sortant, déjà élu, en 1989, sur le contingent des Verts, M. Siméoni conduira sa propre liste (*lire par ailleurs*). Les députés Verts qui s'appliquent à eux-mêmes la règle du «tourniquet» à mi-mandat et qui reversent à leur parti la plus grande partie de leurs indemnités, n'étaient pas disposés, à l'origine, à renouveler le *«pont d'or»* qu'ils avaient consenti, il y a cinq ans, à l'un des représentants des mouvements régionalistes.

Les Verts se sont, par ailleurs, efforcés de concéder une place à ceux des minoritaires de Génération Ecologie, qui, à la différence de Noël Mamère, n'ont pas rejoint la liste «Energie radicale», conduite par Bernard Tapie. Ils ont eu, enfin, les plus grandes difficultés à attirer à eux des représentants des *«luttes de terrains»*, qui n'étaient pas prêts à mettre en jeu la crédibilité de leurs groupements locaux dans une élection politique, annoncée comme perdue d'avance.

Devant le refus persistant d'Antoine Waechter de s'engager, d'une manière ou d'une autre, en faveur de cette liste, les Verts ont aussi encouragé l'un des plus proches voisins de leur porte-parole alsacien, Roger Winterhalter, maire «rouge et vert» de Lutterbach, à venir les rejoindre. Enfin, le dernier de la liste est René Dumont, agronome et écrivain âgé de quatre-vingt-dix ans, qui fut le premier candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974.

On n'imagine pas, bien sûr, chez les plus clairvoyants des Verts que ces subtils dosages homéopathiques modifieront sérieusement le résultat de la liste de Mme Isler-Béguin.

Il s'agit simplement d'adresser les signes nécessaires à ceux qui pourraient être des partenaires, lors du seul scrutin qui peut encore être à la taille des écologistes français, celui des municipales de 1995.

JEAN-LOUIS SAUX

La liste «Union des écologistes pour l'Europe»

Voici les noms des quatre-vingt-sept candidats de la liste «Union des écologistes pour l'Europe» *présentée par* les Verts, soutenue par la Société protectrice des animaux (SPA) et Ecologie autrement, tendance de Génération Ecologie (GE). La *liste sera conduite par Marie-*Anne Isler Béguin, vice-présidente du Parlement européen.

1. Marie-Anne Isler Béguin, d.e.s.; **Yves Cochet**, porte-parole des Verts; **Jacqueline Faucher**, présidente de la SPA; **Philippe Bodard**, c. r. Pays-de-la-Loire (GE); **Marie-Christine Aulas**; **Roger Winterhalter**, m. de Lutterbach (Haut-Rhin), c. r. Alsace, porte-parole d'Ecologie et solidarité; **Marguerite-Marie Dinguirard**, d.e.s.; **Didier Anger**, c. r. Basse-Normandie; **Marie-Hélène Soubry**; 10. **Yves Manguy**; **Nicole Combredet**; **Pierre-Didier Tchétché Apa**; **Hélène Flautre**; **Monique Dental**; **Michelle Bard Descours** (GE); **Gérard Onesta**, d.e.s.; **Janick Moriceau**, c. r. Bretagne; **Alain Guédon**; **Jocelyne Stephen-Bohanne**; 20. **Jean Lissar**; **Gérard Blanc**; **Pierre Vexliard**, c. r. Rhône-Alpes; **Louisette Mayereau**; **Jacky Flouzat**, c. r. Auvergne; **Anita Houdouin**; **Joël Feydel**; **Anne Zelenski**; **Claude Reiss**; **Maryse Lachet**; 30. **Jean-Pierre Frick**, c. r. Alsace; **Corinne Pascal-Thiboust**; **Fabrice Wowak**; **Hélène Monty** (GE); **Daniel Cano-Garcia**; **Marie Legrand**; **Derk Jan Harmsen**; **Marianne Fouchet**; **Auguste Huberdeau**, c. r. Pays-de-la-Loire; **Josette Sauvage**, c. r. Ile-de-France (GE); 40. **Bruno Diano**, m. de Crépand (Côte-d'Or); **Nicole Stamm**; **Dominique Frager**, c. r. Ile-de-France (GE); **Nicole Boisseau**; **Philippe Lenice**; **Yasmina Benhelal**; *Yves Cros*; *Christiane Durchon*; **Albano Cordeiro**; **Laurence Frayon**; 50. **Jean-Bernard Damiens**; **Nadine Wattez** (GE); **Marcel Lefèvre**, adj. m. de Dunkerque (Nord); **Catherine Peytermann**; **Michel Bock**; **Annick Delhaye**; **Michel Gautier**; **Franca Galasso**; **Didier Lapostre**; **Catherine Chané**; 60. **Patrick Serand**; **Josette Rejou**; **Patrick Dardenne**; **Igor Giraudeau**; **Alain Pachet**; **Noëlle Filliatre**; **Michel Durant**; **Sabine Robert**; **Denis Baupin**; *Monique Sené*; 70. **Jean-Claude Lefevre**; **Cathy Naude**; **Jean-Louis Villattre**; **Marianne Harris**, **Jean-François Caron**, c. r. Nord-Pas-de-Calais (GE); **Aline Archimbaud**, d.e.s.; **Alain Lipietz**; **Marie-Françoise Mendez**, c. r. Midi-Pyrénées; **Vincent Labeyrie**; **Solange Fernex**; 80. **Bruno Boissière**, d.e.s.; **Marie-Christine Blandin**, prés. c. r. Nord-Pas-de-Calais; **Jean-Marie Muller**; **Andrée Buchmann**, c. r. Alsace; **Jean-Pierre Raffin**, d.e.s.; **Simone de Bollardière**; **Dominique Voynet**, c. r. Franche-Comté; **René Dumont**.

Abréviations : m. : maire; adj. m. : adjoint au maire; c. r. : conseiller régional; d.e.s. : député européen sortant.

M. Waechter ne rejoindra pas M. Lalonde

Le bureau national de Génération Ecologie (GE), réuni lundi 2 mai, a arrêté, pour l'essentiel, la composition de la liste que conduira Brice Lalonde aux élections européennes du 12 juin. Contrairement aux supputations de ces dernières semaines, Antoine Waechter ne figurera pas sur la liste de Brice Lalonde; de plus, cette liste est composée, principalement, de militants très proches de l'ancien ministre de l'environnement.

Du côté de la direction de Génération Ecologie, on confirme, en effet, qu'en dépit de nombreuses discussions M. Waechter a tranché et ne répondra pas, à l'occasion de la campagne des élections européennes, à l'*«appel à l'unité»* de *«l'écologie indépendante»* lancé par Brice Lalonde lors de la réunion de son mouvement le 10 avril. La direc*tion de GE souligne, en* revanche, que Geneviève Andueza, conseillère régionale d'Aquitaine et très proche de M. Waechter (puisqu'elle est, avec lui, le seul membre du collège exécutif des Verts représentant la minorité), figurera en sixième position sur la liste de GE. De même Franck Laval, trésorier des Verts de Paris, rejoint la liste Lalonde en vingt-troisième position. Autrement dit, la *«recomposition»* se fait *«en douceur»*, dit-on à GE.

Pour le reste, en effet, l'essentiel de la liste est constitué de militants liés personnellement à Brice Lalonde. Ainsi la deuxième place est occupée par Dominique Martin-Ferrari, membre du bureau national de GE et militante associative de longue date; la troisième par Robert Fidenti, conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, adjoint au maire d'Avignon, qui est un des porte-parole de GE. La quatrième place est occupée par Pierre Bellanger, ancien des Amis de la Terre, membre du bureau national de GE et patron de la radio Skyrock. A la cinquième place, figure Maryse Lapergue, autre porte-parole de GE, conseillère régionale d'Aquitaine et adjointe au maire de Perpignan, Jean-Paul Alduy.

G. C.

Candidat des Verts élu en 1989

M. Siméoni conduira une coalition «régionaliste et fédéraliste»

Max Siméoni, député européen sortant et dirigeant de l'Union du peuple corse (*UPC, autonomiste*) a annoncé, lundi 2 mai, à Paris, qu'il conduira aux élections européennes une liste regroupant huit mouvements régionalistes et autonomistes français. Elu en 1989 sur la liste des Verts au Parlement de Strasbourg, M. Siméoni a lancé cette initiative après avoir échoué à reconduire l'accord qu'il avait conclu à cette époque avec les écologistes. *«Les Verts, actuellement secoués de nombreuses crises internes, n'ont pas su faire fructifier* (...) *l'échange»* noué entre l'écologie politique et les mouvements luttant contre le *«centralisme jacobin»*, écrit la dernière édition d'*Arriti*, l'hebdomadaire de l'UPC.

Les tractations sont restées confuses jusqu'au dernier moment, car les Verts, conscients du danger représenté par une concurrence régionaliste, ont tenté de conserver *in extremis* M. Siméoni dans leur giron en lui proposant la quatrième place sur leur liste. Le dirigeant autonomiste corse a décliné l'offre, estimant que celle-ci n'était pas assortie de garanties suffisantes sur sa liberté de manœuvre.

Outre l'UPC, cette liste intitulée «Régions et peuples solidaires», regroupera l'Union démocratique bretonne (UDB), le Partit occitan, l'Union du peuple alsacien (UPA), Eusko Alkartasuna (*solidarité basque*), le mouvement Région Savoie, le parti catalan Esquerra republicana di Catalunya et le Parti fédéraliste flamand. Un Kurde de nationalité française, Akil Mahmoud, siège en sixième position sur la liste, *«ouverte à des représentants de minorités dont le combat est exemplaire en Europe»*, a précisé M. Siméoni.

«Contre le centralisme étatique»

Le dirigeant autonomiste corse a précisé que sa liste entend lutter *«contre le centralisme étatique jacobin qui étouffe les peuples»* et militer pour *«une Europe pluraliste et décentralisée»*.

C'est la première fois qu'une coalition de mouvements autonomistes et régionalistes français se présente à l'occasion d'un scrutin européen. Elle s'inscrit dans une série d'initiatives parrainées par l'Alliance libre européenne (ALE), qui regroupe vingt-six mouvements se réclamant des *«peuples sans Etat d'Europe»* (Canaries, Galicie, Andalousie, Pays de Galles, Ecosse, Tyrol, Flandre...) et dispose de neufs députés européens siégeant à Strasbourg au groupe Arc-en-Ciel.

F. B.

REPÈRES

PRÉSIDENTIELLE

Le PC présentera un candidat à l'Elysée

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, a indiqué dimanche 1er mai, à l'émission *«7 sur 7»* sur TF 1 qu'il *«y aura un candidat communiste à l'élection présidentielle»*, sans préciser s'il sera lui-même ce candidat.

S'expliquant sur la construction d'une *«alternative politique progressiste»* et sur le projet de *«pacte unitaire pour le progrès»* (PUP) lancé par le Parti communiste, M. Hue a souligné que ce pacte *«n'a rien à voir avec le programme commun»* qui a échoué parce qu'il *«était un programme réalisé au niveau du sommet, des états-majors politiques, sans les gens»*.

M. Hue a analysé, en outre, les initiatives de Bernard Tapie. *«Il ne suffit pas aux forts en gueule,* a-t-il dit, *de crier : «La gauche! La gauche!» Il faut aussi des actes concrets. Les actes concrets, quand on est de gauche, c'est de s'attaquer aux valeurs de l'argent... Je demande à voir!»*

FRONT NATIONAL

M. Le Pen dénonce «l'assassinat de la France»

A l'occasion de la manifestation organisée chaque 1er mai par le Front national en l'honneur de *Jeanne d'Arc, qui a réuni* plusieurs milliers de sympathisants à Paris, de l'église Saint-Augustin jusqu'au Palais-Royal, M. Le Pen a fustigé le traité de Maastricht. *«En fondant l'Europe fédéraliste,* a-t-il affirmé, *on détruit méthodiquement la nation française.»* Il a ajouté que *«pour ceux qui s'opposent à cette Europe-là, le seul vote utile, c'est le Front national»*, dont la liste est *«la seule anti-Maastricht»*.

M. Le Pen s'est enfin lancé *dans sa rituelle diatribe contre «la dictature molle et sournoise de la «Ripoublique» et «l'établissement»* – dont Bernard Tapie serait le *«dernier rempart»* –, responsable de sa mise à l'*«écart du débat politique». «Il n'est pas trop tard pour lever le drapeau de la révolte contre l'assassinat de la France»*, a-t-il affirmé, en n'excluant pas le recours à des méthodes d'action plus musclées, *«puisqu'il semble que dans ce pays on ne soit pas écouté après l'épreuve des urnes mais seulement après l'épreuve des pierres»*.

Une élection cantonale partielle

LANDES : canton de Villeneuve-de-Marsan (1er tour)

I., 4 329; V., 2 985; A., 31,04 %; E., 2 882.

Jacques Ducos, PS, m. de Sainte-Foy, 1 895 (65,75 %), *ÉLU*.

Annie Marquestaut, UDF, 843 (29,25 %); Marie-Thérèse Lafenêtre, PC, 139 (4,82 %), Roger Gallato, div.d., 5 (0,17 %).

[Cette élection partielle a été rendue nécessaire par le décès de Jacques Dutin, réélu au premier tour le 20 mars dernier, mort dans un accident de voiture une semaine plus tard. Comme son prédécesseur, le candidat socialiste est élu dès le premier tour et conforte la majorité d'Henri Emmanuelli au conseil général des Landes.

20 mars 1994 : I., 4 336; V., 3 258; A., 24,86 %; E., 3 092. Jacques Dutin, 1 753 (56,69 %) ELU; Annie Marquestaut, 969 (31,34 %); Marie-Thérèse Lafenêtre, 263 (8,51 %); France Fontan, FN, 107 (3,46 %).

2 octobre 1988 : I., 4 383; V., 2 990; A., 31,78 %; E., 2 609. Jacques Dutin, 2 217 (84,97 %) *ELU*; *Maurice* Lafenêtre, PC, 222 (8,50) %; François Gautier, FN, 170 (6,51 %).]

DORDOGNE : M. Bioulac est hors de danger. – Bernard Bioulac, ancien député (PS) et ancien président du conseil général de la Dordogne, est hors de danger, *ont annoncé, au cours du* week-end, les médecins du centre hospitalier universitaire de Bordeaux, où il avait été transporté après une tentative de suicide (*le Monde* du 30 avril). Maintenu quelques jours dans un service de soins intensifs, il ne devrait pas pouvoir comparaître, les 9 et *10 mai, devant le tribunal correc*tionnel de Bergerac, où il est cité pour une affaire de détournement de subvention. – *(Corresp.)*

***CORSE : une manifestation* pour dénoncer les violences contre les enseignants.** – Environ cinq cents personnes ont manifesté dans le calme, lundi 2 mai à Ajaccio, pour protester contre les menaces récemment proférées contre des enseignants en Corse et après une tentative d'attentat, samedi 30 avril, contre le domicile d'un élu communiste, Paul-Antoine Luciani, fonctionnaire au rectorat d'Ajaccio, qui avait lui-même dénoncé les menaces adressées à un couple de professeurs de Bastia. Après la découverte d'une charge de 300 grammes de plastic devant son appartement, l'explosion du détonateur avait légèrement blessé un de ses voisins au visage. Un mouvement de grève a été suivi, lundi, dans de nombreux établissements scolaires de Corse-du-Sud.

Le projet de loi sur l'emploi de la langue française

Une poignée de députés de la majorité sont sceptiques sur la nécessité de légiférer

L'affaire fait l'unanimité. Tous les parlementaires, quelle que soit leur étiquette politique, sont convaincus de la nécessité de défendre la langue française. Si les socialistes se sont abstenus, le 14 avril, lors de l'adoption du texte au Sénat – alors que les groupes de l'UDF, du RPR et du PC votaient «pour», – c'était moins pour manifester leur hostilité à la philosophie de la démarche de Jacques Toubon que pour mettre en garde contre le *«défi lancé aux jeunes»* par le volet *«répressif»* du texte en matière radiophonique et audiovisuelle. La tonalité s'annonce identique à l'Assemblée nationale. Des réserves se sont certes exprimées au sein de la commission des affaires culturelles sur le caractère *«trop défensif»* du texte, mais personne n'en conteste la finalité. Même les amendements introduits par des sénateurs centristes assurant de meilleures garanties aux langues régionales ne semblent guère – sauf coup de théâtre – menacés au Palais-Bourbon.

En réalité, ce consensus apparent sur le fond masque de fortes divergences sur la forme, c'est-à-dire sur le bien-fondé d'une loi sur le sujet, alors que la loi dite «Bas-Lauriol» de 1975 avait déjà édicté les préceptes d'un code de bonne conduite. La discussion qui s'ouvre, mardi 3 mai, à l'Assemblée nationale devrait être l'occasion pour une poignée de député de la majorité de croiser le fer avec le ministre de la culture sur la pertinence juridique de son texte.

Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission de lois, devrait notamment batailler pour tenter d'expurger du projet tous les articles qu'il estime relever du règlement (article 37 de la Constitution) et non de la loi (article 34). En gros, il veut «nettoyer» plus de la moitié du texte. *«Chaque ministre veut maintenant avoir sa loi, c'est absurde!»*, s'insurge M. Mazeaud. Le président de la commission des lois brandit dans son combat le nouveau règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui comporte des *«recommandations»* invitant *«de manière pressante le gouvernement à ne plus faire figurer des dispositions de caractère réglementaire dans les projets de loi»*.

Laurent Dominati (UDF, Paris), lui aussi, mènera l'offensive. Considérant que le texte est juridiquement *«inutile»* et risque, en outre, de *«donner une mauvaise image de marque de notre pays à l'étranger»*, il déposera une multitude d'amendements de suppression visant à vider le projet de sa substance.

Si les initiatives personnelles de MM. Mazeaud et Dominati ne devraient en aucun cas empêcher l'adoption du texte, elles ne laissent pas indifférents les partisans de la démarche de M. Toubon, qui trahissent une pointe d'inquiétude. Au point que Pierre-André Wiltzer (UDF), ému par *«le scepticisme et les réticences de certains parlementaires de la majorité»*, a cru nécessaire d'appeler ses collègues de l'UDF *«à soutenir le projet de M. Toubon»*.

F. B.

Langue vivante, puissance défunte

Suite de la première page

«L'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution... Il faut identité de langage.», écrivait l'auteur du *Rapport*, l'abbé Grégoire. Inscrire la langue, sa défense et son usage, dans la loi suppose donc d'assumer clairement la politique qu'elle est censée véhiculer. Or on serait bien en peine de dire le projet politique qui sous-tend l'actuel projet de loi. Inspiré par des peurs et des craintes, il décline leur conjuration par la réglementation et la coercition, mettant en place une sorte de vigilance linguistique généralisée, dans le droit du travail, dans l'audiovisuel, dans l'enseignement et la recherche, etc., dont les associations de défense de la langue française sont promues garantes, invitées à ester en justice en cas de manquements. C'est un projet défensif et, puisque la loi n'a de sens que si elle implique la sanction, répressif.

La lecture des rapports parlementaires qui lui sont consacrés laisse entrevoir l'embarras de certains élus, soucieux d'y mettre ce qui n'y est pas. Ainsi Francisque Perrut, député UDF du Rhône, rapporteur de la commission des affaires culturelles, assure-t-il, contre toute évidence, qu'il ne s'agit pas de *«s'enfermer dans une chasse aux mots étrangers»*, mais tout au contraire de plaider *«l'enrichissement consenti d'une langue vivante»*, *«une impulsion, un nouveau souffle, un nouvel élan à l'usage de la langue française»*. Président de cette commission, Jean-Paul Fuchs, député UDF du Haut-Rhin, n'hésite pas à *«regretter le caractère trop défensif du projet de loi, qui ne contient aucune disposition de nature à favoriser l'expansion du français à l'étranger»*.

La langue française se donne ainsi l'apparence d'une forteresse assiégée, dans une posture crispée et non pas dynamique. Le reproche qui est fait à la précédente loi Bas-Lauriol de 1975 est d'ailleurs de ne pas avoir été efficace, autrement dit de ne pas avoir entraîné une contrainte suffisante. Le débat est-il vraiment linguistique? N'exprime-t-il pas plutôt le regret d'une France défunte, imposant sa langue par sa puissance – coloniale, impériale, diplomatique, économique, etc.? La défense d'une langue vivante, dont pourtant la vitalité se mesurera toujours à sa capacité à assimiler et métisser les apports d'autres langues, devient ainsi un symptôme politique : la mise en scène de la nostalgie d'une gloire morte, l'expression d'un déclin auquel on ne se résout pas, mais que l'on est incapable de conjurer.

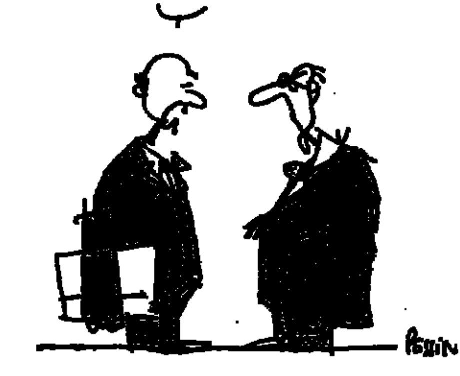
Nul hasard si, au détour des plaidoyers en faveur du projet, on trouve ces citations de Georges Pompidou : *«C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres»*, *«S'il arrivait que le français ne reste pas la première langue de travail de l'Europe, alors l'Europe ne serait jamais totalement européenne.»*

Suffit-il de défendre notre langue pour prétendre avoir quelque chose à dire au monde? Ne faudrait-il pas plutôt savoir ce que la France prétend défendre et promouvoir, quelles valeurs et quelles espérances elle incarne encore auprès des populations francophiles ou francophones? Au lieu de courir vainement, par le détour de la bataille linguistique, après une puissance défunte, ne faudrait-il pas plutôt regarder la réalité en face : une France devenue puissance moyenne, qui se crispe au lieu de s'ouvrir?

EDWY PLENEL

«Le comble de la perfection»

Le projet de loi *«relatif à l'emploi de la langue française»* n'a pas, à vue de pays, suscité de troubles particuliers. Tout au plus quelques ricanements par-ci et certains applaudissements par-là. Plusieurs Bas-Bretons protestèrent. Bref, rien de comparable à la récente tempête orthographique. Pourtant, le gouvernement et son chef ont mis, comme on dit, le paquet. Verbalement. On parle volontiers de *«cause nationale»*. Très en verve, M. Balladur fit même une visite rive gauche à l'Académie, histoire d'utiliser le semi-auxiliaire d'obligation qui s'impose chaque fois que la patrie est en danger : *«La sauvegarde de la langue doit être une priorité politique.»* Pour une fois, aucune manifestation ne s'ébranla pour soutenir les propositions du premier ministre.



Un peu dépité, semble-t-il, M. Balladur en profita pour flatter l'assemblée en déclarant, au prix d'une infime contradiction, que *«seul l'usage est souverain»* mais que *«l'Académie seule doit donner ses règles à la langue»*. Heureusement, les académiciens n'ont pas coutume de tenir en leur bec un fromage.

Au vrai, on voulut trop bien faire, et un peu à la hâte. Dans le rapport préalable, le sénateur Jacques Legendre s'appuie sur un sondage attestant que *«l'intervention du législateur bénéficie d'un large soutien au sein de la population française»*. La preuve suit immédiatement : 97 % des Français interrogés se sont, en effet, *«déclarés attachés à leur langue maternelle»*. La surprise est de taille. De quoi donner des boutons à plus d'un présidentiable. Mais est-il vraiment besoin de payer très cher plusieurs instituts de sondages pour admettre que 97 % des Anglais ou 97 % des Allemands, etc., se déclarent fermement *«attachés à leur langue maternelle»*? On se demande quels sont les arguments des 3 % qui font la fine bouche.

Un autre aspect mérite attention, parce qu'il illustre les rapports curieux que les souris *entretiennent avec les montagnes*. La question initiale posée dans le rapport ne peut manquer de donner froid, au moins dans le dos : *«Faut-il légiférer pour imposer l'emploi du français en France?»* Cette fois encore la surprise est de taille. Ma voisine, à ma connaissance, ne paraît pas maîtriser parfaitement le hottentot; et mon boucher ordinaire ouvre des yeux ronds quand je lui demande un *«T-bone»* (il ne s'habitue pas).

Pour se rassurer, il suffit au vrai de se reporter au *Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, publié au *Journal officiel*. Y aurait-il de quoi sonner le tocsin? On dit qu'il faut éviter *«universal life»* au profit de *«vie universelle»*; c'est bien vrai. *Loggia* au moins se dit *loggia* en bon français. Le cas de *meeting* est un peu plus délicat. Pour sauver le français, on doit dire *«réunion sportive»*. Marchons. Mais que devient le *«Meeting du Métropolitain»* ou d'autres lieux? Il s'agit sûrement d'un combat de boxe. Inutile d'insister sur *corner*, que tout le monde utilisait jusqu'ici sans complexe. Il sera plus facile maintenant de raconter en bon français que l'arrière a tiré trois *«jets de coin»*; à ne pas confondre avec *«inversion de jets»*, qui n'est, comme la définition le montre avec une admirable clarté, qu'*«une déviation vers l'avant du jet d'un réacteur obtenu à l'aide d'un inverseur de jet»*.

Un dernier exemple pourrait encore tracasser nos aimables compagnes qui employaient *lifting* sans malice excessive. Qu'elles se rassurent : *lifting* n'est interdit que pour les automobiles; on doit dire *«restylage»* ou *«remodelage»* : action de modifier légèrement la carrosserie, etc. Le législateur, dans sa sagesse ou par galanterie, se refuse énergiquement à confondre une star et une Chrysler. Et ce n'est pas un petit *lifting*, trop humain, qui mettra en péril la structure du lexique français.

Vessies et lanternes

Pourquoi faut-il donc que les vraies questions s'abîment dans le ridicule? Il n'est pas indifférent non-plus que la surveillance du bon et vrai français soit confiée aux vétérinaires (assermentés sans doute) et aux douaniers. On pourrait cependant justifier la méthode par un détour historique. Le genre de fantaisies qu'on vient de lire aurait l'avantage d'éviter toute dramatisation excessive. Car il est bien vrai que les Français n'ont jamais cessé de craindre pour leur langue. Depuis le seizième siècle, il faut veiller au grain.

L'histoire est passionnante. L'ordonnance de Villers-Cotterêts (deux brefs articles) et le petit livre de Du Bellay *Défense et illustration de la langue française* font partie des références obligées. Curieusement, il s'agit de montrer que le français, notre vulgaire, est capable de rivaliser avec le latin et le grec. Et nos ancêtres se donnent un mal de chien pour le prouver. Les Français souffraient bel et bien d'un complexe d'infériorité, que le siècle suivant allait transformer, naturellement, en son contraire. *«L'idée de la perfection de la langue française,* écrit Alexis François, *commence à s'imposer dès le dix-septième siècle.»* Et l'Etat joue son rôle, comme on sait : de manière à assurer la splendeur du «règne de Louis XIV», il fallait atteindre *«le comble de la perfection»* (Vaugelas) dans la langue aussi.

Le drame se noue alors, et c'est un jésuite, le Père Bouhours, qui dit tout, fort joliment : *«Si la langue est dans sa perfection, je meurs de peur qu'elle ne se corrompe bientôt, car il me semble que les choses ne sont jamais si près de leur ruine que quand elles sont arrivées au plus haut point où elles peuvent monter.»* Et depuis nous n'en finissons pas de mourir de peur; les maîtres mots sont *décadence, corruption, chute, décomposition, dégénérescence...* Quelle petite chose que notre langue.

Quelques souhaits pour terminer. Et d'abord que l'épisode de la loi Toubon contribue, si peu que ce soit, à calmer nos alarmes. Et s'il existe vraiment de vils marchands qui rêvent d'anéantir le français, que la loi nous protège; autant que faire se peut. Mais inutile de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Les vraies questions demeurent : que vaut l'enseignement du français en France? Qui a pour charge de faire progresser la connaissance et la maîtrise de la langue?

DENIS SLAKTA

Belgique : l'anglomanie bruxelloise

BRUXELLES

de notre correspondant

La Belgique, qui est devenue l'an dernier un Etat fédéral en raison de ses clivages linguistiques, a toutes les raisons de défendre et promouvoir les langues nationales. Par-delà leurs divergences d'intérêts régionaux, militants flamands et wallons se portent parfois une estime mutuelle quand il s'agit de défendre leur langue et leur culture respective contre l'invasion de l'anglo-américain.

Dès 1978, Jean-Maurice Dehousse, alors «ministre de la culture française» dans le gouvernement national, avait signé un décret (dit décret Spaak-Lagasse) interdisant une autre langue que le français dans différents domaines de la partie francophone du pays : marchés et contrats auxquels l'Etat ou les organismes d'intérêt public sont parties, inscriptions apposées dans les bâtiments ou dans des véhicules de transports publics. Ce décret prohibe *«tout recours à un vocable d'une autre langue lorsqu'il existe une expression ou un terme correspondant figurant sur l'une des listes homologuées par le Conseil international de la langue française»*.

D'autres mesures ont suivi. Depuis 1991, étiquettes, modes d'emploi ou certificats de garantie doivent être rédigés dans la langue de la région (Flandre ou Wallonie) où les produits d'importation sont mis en vente. La même année, l'Assemblée de la Commission communautaire française (représentative des Bruxellois francophones) a décidé de *«veiller que les organisateurs prévoient que le français soit la langue principale tant pour les relations publiques que comme langue de travail et pour la publication des travaux»*, quand il s'agit de manifestations culturelles organisées dans la région de Bruxelles avec le soutien des autorités francophones.

Néanmoins, plusieurs facteurs spécifiques aggravent l'anglomanie universelle à Bruxelles. Peuplée à 85 % de francophones et à 15 % de néerlandophones, la capitale belge est officiellement bilingue. Le recours partiel à l'anglais est une façon d'esquiver certains choix délicats pour des entreprises travaillant dans les deux parties du pays. Adopter une enseigne anglaise donne à certains commerçants l'impression de s'élever au-dessus de la querelle linguistique et de ne se priver ainsi d'aucune clientèle, wallonne ou flamande. La présence de milliers de fonctionnaires internationaux n'arrange pas les choses. Si les eurocrates et leurs familles maîtrisent généralement le français, bien des épouses de fonctionnaires de l'OTAN ne se donnent pas cette peine et vivent à Bruxelles comme dans une colonie américaine.

Pour un traité d'union linguistique

Dans une brochure largement diffusée et intitulée *Bruxellois, ton français file à l'anglaise*, les défenseurs de la francophonie bruxelloise dénoncent le sabir de l'affichage publicitaire, estimant que *«la stratégie mondiale des grands producteurs de cigarettes, de boissons «jeunes» ou d'ordinateurs, n'a manifestement pas les mêmes égards pour Bruxelles que pour Lille ou Montpellier»*. Les mêmes ont établi qu'il y avait 17 % d'enseignes privées en anglais dans l'avenue Louise, la plus chic de Bruxelles, 26 % dans la rue Neuve, la plus commerçante, et jusqu'à 60 % à Bruparck, un centre commercial de la périphérie. Sans oublier la manie grandissante d'intituler exclusivement en anglais toute manifestation culturelle à caractère international.

Au suivisme des uns s'oppose le militantisme francophone des autres. Le mouvement Bruxelles français, animé par le député Olivier Maingain et plusieurs organes wallons font partie de la Conférence des peuples de langue française, dont le comité permanent, réuni à Paris le 24 avril, a affirmé sa sympathie et sa *«solidarité»* à l'égard des projets de Jacques Toubon. Le secrétaire général de cette conférence, où se retrouvent Français, Canadiens, Belges et Suisses, est le Wallon Philippe Destatte. Socialiste, en désaccord sur ce point avec ses camarades français, M. Destatte souhaite l'adoption de la loi Toubon et affirme qu'elle devrait être un signal pour *«la mise en chantier d'un traité d'union linguistique entre pays de langue française»*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Canada : deux siècles de controverses

MONTRÉAL

de notre correspondante

La querelle linguistique fait partie des traditions canadiennes. Depuis le premier débat portant sur la reconnaissance de l'anglais comme langue officielle au Parlement du Bas-Canada en 1793 (motion rejetée) jusqu'aux récentes remises en question du bilinguisme canadien par le Reform Party (parti ultra-conservateur de l'ouest du pays), les discussions sur la langue forment le tissu socio-culturel du pays.

Le bilinguisme, qui reconnaît aux Canadiens le droit d'être servis dans la langue officielle de leur choix, l'anglais ou le français, dans les institutions fédérales, a vingt-cinq ans. Mais les provinces canadiennes ont, elles aussi, le pouvoir de légiférer en matière linguistique. Le Nouveau-Brunswick l'a fait, pour reconnaître l'anglais et le français comme les deux langues officielles sur son territoire; le Québec pour consacrer en 1977 le français comme langue de la législation et de la justice. La «loi 101», adoptée en 1977 et connue aussi sous le nom de «charte de la langue française», fait du français la langue officielle de la province de Québec.

Ce texte-clé consacre le français comme langue de la justice, de l'administration, de la législation, du travail, du commerce (inscriptions sur les produits, notices sur les emballages, raison sociales...) et de l'enseignement. Depuis un an, une nouvelle loi est entrée en vigueur, la loi 86, qui modifie plusieurs dispositions, contestées devant les tribunaux, de la Charte de la langue française et autorise le retour de l'affichage commercial bilingue, prohibé par la loi 101.

Francisation systématique

La loi étend à tous les secteurs de l'activité humaine l'emploi obligatoire du français, mais c'est l'Office de la langue française, institué il y a un peu plus de trente ans, en même temps qu'était créé le ministère des affaires culturelles du Québec, qui adopte les règlements d'application de la loi. Une commission de terminologie et une autre de toponymie prescrivent les termes et expressions à utiliser dans les documents publics. L'ordonnance la plus connue est celle qui a changé le «stop» en «arrêt» dans la signalisation routière du Québec.

Depuis plus de quinze ans, le Québec a mené une politique systématique de francisation des entreprises employant plus de cent personnes, en vue de généraliser l'utilisation du français à tous les échelons : au sein des conseils d'administration, parmi les cadres, dans les relations des sociétés avec la clientèle, dans la publicité. Les infractions sont passibles d'amendes allant de 25 à 5 000 dollars canadiens (environ 105 à 21 000 francs).

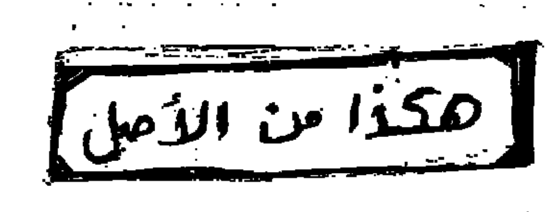
La politique de l'Office de la langue française en matière d'emprunt linguistique est normative et préventive : elle accepte ou rejette un emprunt et propose des solutions de rechange. Sont impitoyablement condamnés les mots, couramment utilisés au Québec, qui entrent en concurrence avec des mots français existants (*bumper* pour «pare-chocs») et les emprunts dits hexagonaux (*skateboard* pour «planche à roulettes»).

En parallèle, le gouvernement fédéral canadien, qui a autorité en matière de communication, impose depuis un peu plus de vingt ans des quotas de 65 % de chansons en français aux stations de radio francophones dans tout le Canada. Ce qui ne va pas sans poser de problèmes, lorsque la production de disques en langue française est en baisse. Ce fut le cas au début des années 80, où l'on avait dû ramener les quotas à 55 % pendant quelques années.

La politique volontariste menée au Canada porte ses fruits si l'on se fie aux statistiques, qui montrent que l'usage du français est en progression chez les nouveaux immigrants qui s'établissent au Québec. Mais, si l'on se réfère à l'emploi de mots anglais dans la langue française de tous les jours, à la radio ou dans la rue, le succès semble moins tangible.

SYLVIANE TRAMIER





JUSTICE

Poursuivie par un hémophile contaminé par le virus du sida

La France est condamnée pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme

Dans un arrêt rendu le 26 avril, la Cour européenne des droits de l'homme constate « à l'unanimité » que la France a violé un article de la Convention européenne des droits de l'homme. La France, qui est condamnée pour la seconde fois dans ce type d'affaire, était poursuivie par un hémophile contaminé par le virus du sida, en raison de la durée estimée « excessive » d'une procédure en réparation devant l'administration puis devant les juridictions administratives.

Dans l'affaire « Vallée contre France », le requérant, né en 1964, hémophile sévère, avait subi durant la période critique (1983-1985) de fréquentes transfusions sanguines. Son dossier médical situe sa contamination par le virus du sida entre le 28 novembre 1984 et le 4 juin 1985. Les cinq frères de M. Vallée sont infectés par le virus du sida. *« Dans l'ignorance de sa séropositivité, il a contaminé sa compagne »*, précise l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le 12 décembre 1989, M. Vallée adressait une demande préalable d'indemnisation au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Il réclamait alors une somme de 2,5 millions, arguant du fait que, selon lui, sa contamination par le virus du sida résultait du retard fautif du ministre à mettre en œuvre une réglementation adéquate de délivrance des produits sanguins. *« Six cent quarante-neuf autres requêtes gracieuses furent alors envoyées au ministre, le nombre des hémophiles contaminés s'élevant à mille deux cent cinquante »*, précise l'arrêt de la Cour européenne. Le 30 mars 1990, peu avant l'expiration du délai légal de quatre mois, le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, rejetait cette requête.

Le 31 mai 1990, M. Vallée saisissait le tribunal administratif de Versailles et, le 11 octobre de la même année, il adressait un mémoire complémentaire à ce tribunal. En juillet 1991, l'affaire était renvoyée devant le tribunal administratif de Paris, juridiction désignée pour connaître de l'ensemble des requêtes introduites contre l'Etat par les hémophiles contaminés. Courant mai 1993, le tribunal administratif de Paris reconnaissait la responsabilité de l'Etat et estimait à 2 millions de francs le montant des dommages subis par M. Vallée. Toutefois, décidant d'un sursis à statuer, ce tribunal transmettait l'affaire au Conseil d'Etat. Parallèlement en effet, le requérant avait saisi le Fonds d'indemnisation des transfusés et hémophiles contaminés par le virus du sida, structure créée par la loi du 31 décembre 1991. M. Vallée devait ainsi, le 18 décembre 1992, recevoir 1 364 170 francs de ce fonds.

Requête recevable

En transmettant l'affaire au Conseil d'Etat, le tribunal administratif de Paris souhaitait un avis sur les conséquences à tirer de la poursuite, par une même personne, de deux procédures parallèles devant le Fonds d'indemnisation et devant les juridictions administratives. Le Conseil d'Etat rendait son avis le 15 octobre 1993 et, par un jugement en date du 5 janvier dernier, notifié le 4 mars, le tribunal administratif condamnait l'Etat à verser à M. Vallée, en complément de la somme versée par le Fonds d'indemnisation, les intérêts courant sur cette somme ainsi que 548 000 francs plus intérêts.

La Commission européenne des droits de l'homme était, quant à elle, saisie par M. Vallée le 9 juin 1993 et déclarait sa requête recevable quatre mois plus tard. *« Après avoir en vain recherché un règlement amiable, la commission a rédigé un rapport, en date du 7 décembre 1993, constatant les faits et formulant l'avis qu'il y a eu violation de l'article 6-1 »* peut-on lire dans l'arrêt. Cet article stipule : *« Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) dans un délai raisonnable, par un tribunal (...) qui décidera (...) des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil (...) ».*

Un tort moral incontestable

L'affaire était portée devant la Cour européenne, le 20 janvier dernier. Dans son arrêt en date du 26 avril, la Cour estime que la période à considérer s'étend déjà dans cette affaire sur plus de quatre ans. D'après la Cour, *« même si l'affaire revêtait une certaine complexité, les données permettant de trancher les questions de la responsabilité de l'Etat étaient disponibles depuis longtemps ».* La Cour européenne se fonde notamment sur l'arrêt « X contre France », en date du 31 mars 1992. Dans cette affaire, la France avait été condamnée pour ne pas avoir examiné dans un délai raisonnable *« la requête d'un hémophile, lui aussi contaminé par le virus du sida »* (*le Monde* du 30 octobre 1991, du 23 janvier et du 2 avril 1992) (1).

« La Cour souscrit avec la Commission à la thèse de M. Vallée, peut-on lire dans l'arrêt. *Celui-ci reprochait au ministre compétent d'avoir attendu trois mois et demi pour rejeter sa demande préalable d'indemnisation et six mois pour déposer son mémoire en réponse devant le tribunal, et critiquait le délai d'un an et demi entre la publication de la loi du 31 décembre 1991 et celle de son décret d'application. La Cour estime que l'enjeu de la procédure revêt une importance extrême pour le requérant, eu égard au mal incurable qui le mine et à son espérance de vie réduite. Une diligence exceptionnelle s'imposait en l'occurrence, d'autant qu'il s'agissait d'un débat dont le gouvernement connaissait les données depuis longtemps et dont la gravité ne pouvait lui échapper. Or, alors qu'il connaissait l'état de santé de M. Vallée, le tribunal administratif n'a pas utilisé ses pouvoirs d'injonction pour presser la marche de l'instance. Dans une affaire d'une telle nature, une durée de procédure de plus de quatre ans pour obtenir un jugement de première instance dépasse largement le délai raisonnable. »*

Constatant que le requérant *« a subi un tort moral incontestable »* et prenant en compte notamment le fait que M. Vallée a déjà obtenu une somme de 1 364 170 francs du Fonds d'indemnisation, la Cour a décidé de lui allouer 200 000 francs. On précise à Strasbourg auprès de la Cour européenne des droits de l'homme qu'un troisième dossier similaire donnera prochainement lieu à un nouvel arrêt. On ajoute que la France est, à ce jour, le seul pays à avoir été condamné dans de telles dramatiques affaires.

JEAN-YVES NAU

(1) Reprenant les termes de l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme qui, estimait-elle, avait été violé, la Cour européenne avait, dans l'affaire « X contre France », condamné la France et alloué aux parents de la victime (qui, après le décès de leur fils, avaient décidé de poursuivre les actions en justice) la somme demandée, soit 150 000 francs, pour préjudice moral.

La prise d'otages de Neuilly et la mort d'Erick Schmitt

M. Pasqua maintient la thèse de la légitime défense

Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a qualifié de *« ragots »*, mardi 3 mai sur Europe 1, les informations publiées dans le livre *la Mort hors la loi d'Erick Schmitt* par deux magistrats, Béatrice Patrie et Alain Vogelweith (*le Monde* du 3 mai).

« Ces deux militants du syndicat de la magistrature, a-t-il déclaré, *ont repris leur thèse selon laquelle il n'y aurait pas eu de légitime défense. Une information judiciaire* [pour diffamation] *a déjà été ouverte contre eux à la demande du gouvernement. Ils répondront de leurs déclarations devant la justice. Cela les changera. »* Le ministre de l'intérieur a donc maintenu la thèse de la légitime défense, selon laquelle l'homme qui s'était baptisé « Human Bomb » aurait été tué parce qu'il aurait effectivement menacé de faire sauter les explosifs placés dans la salle de classe.

Expertises balistiques

Dans un article paru dans sa revue *Justice* à l'été 1993, le SM avait déjà mis en doute la version officielle (*le Monde* du 5 juillet 1993). Le livre des deux magistrats, qui est aujourd'hui le fruit d'une longue enquête s'appuyant notamment sur le dossier d'instruction et sur des expertises balistiques, affirme que le ravisseur aurait été délibérément tué dans son sommeil.

Le ministre ne souhaite plus s'exprimer sur le sujet, a-t-on appris mardi 3 mai auprès de son cabinet, et veut laisser la justice suivre son cours. A ce jour, celle-ci est doublement saisie de l'affaire : une information judiciaire pour diffamation a été confiée au juge d'instruction parisien Chantal Perdrix, à la suite de la plainte du gouvernement contre le Syndicat de la magistrature ; une information a été ouverte au tribunal de Nanterre à la suite de la plainte pour « assassinat » déposée contre X... par la famille d'Erick Schmitt.

E. In.

Incidents au procès des dirigeants d'Action directe à Paris

Combats de box

La première audience du procès des quatre dirigeants d'Action directe (Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani) devant une cour d'assises spéciale composée de magistrats professionnels a été interrompue, lundi 2 mai, à la suite d'une bagarre entre les gendarmes et trois des accusés, au Palais de justice de Paris.

Neuf gendarmes contre trois « révolutionnaires ». L'issue de la confrontation ne laissait guère de doute mais l'incident fera date : une bagarre brève mais violente, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron qui hurlent et se débattent, Jean-Marc Rouillan roué de coups puis traîné hors du box des accusés, et le public qui s'agite, qui crie, qui menace à son tour avant d'être évacué... En trois minutes, le temps d'un pugilat et d'une bordée d'insultes, la première journée du « procès d'Action directe » a tourné court, lundi 2 mai, au Palais de justice de Paris.

En décidant cette expulsion, le président Yves Jacob a donné le ton d'un procès qui avait dû être reporté, en 1993 (*le Monde* du 20 novembre), à la suite de nombreux incidents de procédure : il ne tolérerait pas, cette fois, la moindre incartade de la part des dirigeants du groupuscule, qui comparaissent devant la cour d'assises spéciale pour leur complicité dans l'assassinat du général Audran (25 janvier 1985), les tentatives d'assassinat du contrôleur général des armées Henri Blandin (26 juin 1985) et du vice-président du CNPF Guy Brana (15 avril 1986). Il leur est également reproché deux attentats à l'explosif contre l'Union de l'Europe occidentale (23 août 1984 à Paris) et le siège d'Interpol (16 mai 1986 à Lyon).

Suspensions d'audience

L'ouverture des débats, vers 13 h 30, a d'abord été marquée par le refus de comparaître de Georges Cipriani, quatrième dirigeant d'Action directe. Celui-ci se plaignait du fait que la dimension *« politique »* de ces actes ne soit pas, selon lui, prise en considération.

Son refus entraînait plusieurs suspensions d'audience mais le calme régnait encore dans le box, surveillé par neuf jeunes gendarmes. Nathalie Ménigon, gilet noir et chemisier à fleurs, souriait en apercevant des amis dans l'assistance. Joëlle Aubron, jupe noire et chemisier bleu, était assise à sa droite, tout aussi calme et souriante. Jean-Marc Rouillan, le cheveu rare et gris, semblait également détendu. Il était vêtu d'un T-shirt mauve à la gloire d'un collège américain. A ses côtés, se tenait Hacène Rouabah, un second couteau poursuivi pour avoir fourni des explosifs.

A 15 h 35, le président entreprend de demander aux trois dirigeants s'ils reconnaissent les faits.

Jean-Marc Rouillan réplique qu'il n'a *« rien à répondre »*. Nathalie Ménigon, la brune, plus ironique, pouffe de rire et lance : *« Je ne peux pas répondre, c'est une revendication politique et collective. »* Arrive le tour de Joëlle Aubron, la blonde : *« J'aimerais vous lire une déclaration. »* Le président, visiblement irrité par l'épisode Cipriani et le souvenir de novembre 1993, hésite un moment mais finit par accepter : *« Je vous donne un quart d'heure. »* Texte en main, l'accusée se lève, se place devant un micro et commence sa lecture. La salle se tait. La cour écoute.

Joëlle Aubron, rebelle d'une époque révolue, parle de *« ronronnement de la justice spéciale »*, de *« farce tragique »*, de *« caricature judiciaire »*, de *« logique prédatrice des multinationales »*... Elle stigmatise cette société où *« chacun doit se présenter propret, un rien insipide, dans le plus pur style politico-médiatique de l'époque : celui d'« Hélène et les Garçons ».*

Un monologue interrompu

De mots en mots, le ton monte, les attaques se précisent. Dénonçant l'*« arrogance »* et la *« minauderie »* du président Jacob, elle accuse le magistrat d'avoir voulu engager une procédure d'*« interdiction professionnelle »* à l'encontre de son avocat, Mᵉ Bernard Ripert. Le président interrompt le monologue. Il avait accordé quinze minutes. Elle devra se contenter de la moitié.

Joëlle Aubron tente bien de continuer mais son expulsion est ordonnée par le président. Les gendarmes l'empoignent pour lui passer les menottes. Elle résiste. Le pugilat commence. *Tandis que Rouabah se terre* dans son coin, Jean-Marc Rouillan se débat. Un gendarme le frappe à coups de poing. Dans le public, les insultes fusent : *« Salauds ! », « Assassins ! »*... Un audacieux entonne sans grande conviction le premier couplet de *l'Internationale*. Le président, qui ne maîtrise plus sa colère, exige l'évacuation de la salle...

L'audience devait reprendre mardi 3 mai, à 13 heures, mais probablement sans ces trois accusés ni Mᵉ Ripert. Après les échauffourées, celui-ci indiquait en effet : *« C'est parfaitement inacceptable. Nous n'avons plus rien à faire dans cette enceinte de justice. »*

PHILIPPE BROUSSARD

EN BREF

PARIS-SG : des hooligans sont condamnés à des peines allant jusqu'à quinze mois de prison ferme. – Dix-huit jeunes gens qui avaient participé à des violences contre des policiers lors du match de football PSG-Caen du 28 août 1993, ont été condamnés, mardi 3 mai, par la 15ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par M. Alain Lacabarats, à des peines allant jusqu'à quinze mois de prison ferme. Cette peine, assortie d'un mandat d'arrêt, vise Benoît Levrien qui ne s'est pas présenté devant le tribunal. Julien Tricoche, Marc Bertolotti, David Herrebrecht, qui sont tous les trois détenus depuis septembre, ainsi que Julien Tellier, ont été condamnés à trente mois de prison dont dix mois ferme. Durant trois ans de « mise à l'épreuve », ils devront s'abstenir de fréquenter les stades où ont lieu des matches de football (*le Monde* du 14 avril).

ÉTATS-UNIS : le « docteur suicide » Jack Kevorkian acquitté. – *Accusé d'avoir aidé un malade* de trente ans en phase terminale à mettre fin à ses jours, le docteur Jack Kevorkian, soixante-cinq ans, surnommé « docteur suicide », a été *acquitté, lundi* 2 mai, par un jury de Detroit (Michigan). Son patient, Thomas Hyde, s'était suicidé le 4 août 1993 en inhalant du monoxyde de carbone. Le procédé a été utilisé par le docteur Kevorkian auprès de vingt personnes depuis 1990, dont cinq depuis le vote de la loi interdisant l'assistance au suicide dans le Michigan il y a un an. *« Nous pensons que* [son] *intention n'était pas d'aider Hyde à se suicider »* mais de *« soulager la souffrance »*, a déclaré un juré après l'énoncé du verdict. – *(AFP, AP.)*

DIFFAMATION : Claude Evin gagne un procès contre René Trager. – Le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire a condamné, mardi 26 avril, l'industriel nantais René Trager à une amende de 30 000 F et, solidairement avec un journaliste local, à 10 000 F de dommages et intérêts pour diffamation au préjudice de Claude Evin. A la veille de l'élection législative partielle de septembre 1993 dans la huitième circonscription de Loire-Atlantique, où M. Evin était candidat, René Trager, qui a servi de financier occulte à des élus socialistes de la région, avait porté plainte contre l'ancien ministre, *l'accusant d'avoir touché de l'argent* dans le cadre de ses fonctions officielles. M. Evin avait porté plainte pour diffamation.

JUSTICE

Le procès des initiés de l'affaire Pechiney-Triangle devant la cour d'appel de Paris

Les soupçons de M. Traboulsi

Pressé de questions par la cour et par les avocats et financiers libanais, Samir Traboulsi a admis, lundi 2 mai, qu'il soupçonnait l'un de ses amis, Robert Nakkak, d'être à l'origine des « fuites » sur les négociations entre la société américaine Triangle et le groupe Pechiney. Ces fuites avaient notamment permis à une société suisse, la Socofinance, d'acquérir 91 000 actions Triangle en 1988 au cours le plus bas, avant de les revendre avec une plus-value de 21 millions de francs après le rachat de Triangle par Pechiney.

La cour aime les cris du cœur. En commençant l'interrogatoire de chaque prévenu, la présidente, Jacqueline Chevalier, lui demande d'exprimer ce qui lui paraît le plus important : *« Dites-nous ce qui vous tient à cœur... »*, propose le magistrat. Il n'en fallait pas plus pour que Samir Traboulsi traduise sa colère. Habile intermédiaire dans les négociations entre Triangle et Pechiney, le tribunal l'a condamné à deux ans de prison avec sursis et 25 millions de francs d'amende en le déclarant coupable de « délit d'initié ». Aussi M. Traboulsi déclare-t-il avec amertume : *« La plus belle affaire de ma vie s'est transformée en cauchemar. »* Et il se défend d'avoir « magouillé » en faisant observer que ce n'était pas son intérêt dans un marché où sa commission était de 60 millions de francs en cas de succès.

Evoquant les négociations entre Nelson Peltz, l'un des patrons de Triangle, et les responsables de Pechiney, M. Traboulsi note : *« Le 28 juillet 1988, nous avons décidé que ce serait confidentiel. Pour moi, c'était essentiel, car si l'affaire s'ébruitait, il n'y avait plus d'affaire. Ce n'est pas moi qui ai renseigné. Je ne suis pas masochiste. »*

Pourtant, quelqu'un semblait au courant car les achats et les ventes d'actions Triangle se faisaient au rythme des négociations. Ainsi 18 000 actions étaient revendues le 27 septembre après la rupture des négociations. Mais M. Traboulsi n'aime pas le mot « rupture ». *« C'est seulement l'arrêt des négociations. Moi, je savais qu'il y avait d'un côté la volonté de vendre et de l'autre la volonté d'acheter. Je me suis donc battu pour que ça marche »*. D'ailleurs, cette erreur d'interprétation dans l'évolution des négociations lui permet d'affirmer : *« Ça ne peut être que quelqu'un de l'extérieur. Le contenu n'était pas connu mais la surface était connue. »*

La cour voudrait donc savoir qui pouvait être ainsi au courant sans l'être très précisément. *« J'en soupçonne,* soupire M. Traboulsi, *mais je ne veux pas, moi, accuser des gens sans preuves, comme on m'a accusé sans preuves. »* L'avocat général insiste et n'obtient que cette réponse : *« J'ai eu un doute. Un doute sur tout le monde. Un doute sur mon frère et un doute sur mon entourage. »* Les avocats prennent le relais, multipliant leurs questions et, brusquement, la phrase tombe : *« J'ai un doute certain sur Robert Nakkak. »* Il s'agit d'un de ses amis d'enfance. Homme d'affaires malchanceux, ruiné aux Etats-Unis, Nakkak avait bénéficié du soutien de Traboulsi et gérait les biens immobiliers de Nelson Peltz en France. Il se trouvait en août 1988 en Méditerranée sur le yacht où les négociations ont véritablement commencé entre Triangle et Pechiney. M. Traboulsi s'en souvient, il a retrouvé une photo dans un album où figure M. Nakkak. *« Il m'a fallu plusieurs années pour le soupçonner,* ajoute l'homme d'affaires, *je le considérais comme un des miens. C'était un aigri, il avait pu tout à fait trahir ceux qui lui ont fait beaucoup de bien. »*

La cour s'étonne : pourquoi n'en a-t-il pas parlé avant? *« Si! J'en ai parlé au juge. A l'époque je lui ai dit : j'ai un doute sur mon frère et j'ai un doute sur Nakkak. »* Perplexe, la présidente abandonne M. Traboulsi. Venue à la fin des débats, la révélation du soupçon n'est pas exactement un cri du cœur. Dans le ton de l'homme d'affaires libanais, il s'agit plutôt d'une sorte de rancœur.

MAURICE PEYROT

RELIGIONS

Après son opération chirurgicale

Le pape a remanié son calendrier

Après l'opération qu'il a subie avec succès, vendredi 29 avril, au fémur droit, Jean-Paul II a effectué, lundi 2 mai, ses premiers exercices de rééducation. Selon un bulletin médical, il pourra *« récupérer totalement »* l'usage de sa jambe droite, où on lui a posé une prothèse métallique. Son hospitalisation devra durer deux à trois semaines. Ensuite, il sera obligé, pendant une certaine période encore, de se servir de béquilles.

Après concertation avec le secrétaire d'Etat, le cardinal Angelo Sodano, Jean-Paul II a dû se résoudre lundi à un remaniement de son calendrier. Ce sont les trois cardinaux africains délégués du pape à la présidence du synode des évêques d'Afrique qui concluront, dimanche 8 mai, cette assemblée. L'allocution prévue par le pape sera lue et retransmise ensuite dans la basilique Saint-Pierre.

Le consistoire (assemblée spéciale de tous les cardinaux) qui avait été convoqué pour les 9 et 10 mai, afin de préparer le « jubilé » de l'an 2000 de l'ère chrétienne, devrait être reporté aux 13 et 14 juin. De même, le voyage que Jean-Paul II devait faire en Belgique, du 13 au 15 mai, a été annulé. Selon l'archevêché de Malines-Bruxelles, ce déplacement prévu pour la béatification d'un missionnaire, le Père Damien, pourrait avoir lieu en septembre.

Le pape pourrait reprendre ses activités au début du mois de juin à l'occasion d'un déplacement prévu en Italie à Sienne et en recevant le président Bill Clinton, en visite à Rome les 2 et 3 juin. *Il a enregistré un message* dimanche matin 1er mai sur son lit d'hôpital, à la polyclinique Gemelli de Rome, qui a été ensuite diffusé par haut-parleur sur la place Saint-Pierre. Dans ce message, il fait *« l'offrande de* [sa] *souffrance »* aux Siciliens, qu'il n'a pu visiter en raison de son accident, aux travailleurs et aux chômeurs en raison de la fête du 1er mai, ainsi qu'à toute l'Eglise africaine.

Les prisons de Lhassa

Suite de la première page

En novembre 1993, juste avant que l'hiver n'envoie ses blizzards fouetter le « pays des neiges », elles ont pourtant tenté leur chance à la va-vite, comme on se précipite hors d'un château avant la levée du pont-levis. Il a fallu troquer les robes contre des pantalons, les sandales de toile contre des chaussures, engager un guide aux allures de brigand, dormir à la belle étoile et marcher, marcher, marcher...

La fuite était devenue un impératif, l'exil une nécessité. Yangdöl l'avait compris à sa sortie de prison, en septembre 1993. Elle y *était restée près de trente mois,* une éternité quand on a 23 ans et un tempérament de nomade, élevée sur les steppes. Qu'avait-elle donc fait de si terrible contre la République populaire, cette fille robuste et large d'épaules? Rien de plus que de manifester pendant cinq minutes, peut-être six. Cinq minutes et aucune violence, juste le temps de crier *« Vive le Tibet indépendant! »* et d'être maîtrisée par des policiers. Certains de ses compagnons avaient pu déguerpir. Pas elle.

En manifestant, elle avait conscience des risques encourus. Les Chinois châtient les audacieux, surtout lorsqu'ils sont hommes ou femmes de croyance. Or, depuis les émeutes réprimées dans le sang en 1987, 1988 et 1989, ceux-ci n'ont jamais déserté les avant-postes de la lutte. Ils ont été de toutes les initiatives, de toutes les revendications. Les Chinois, conscients de leur influence spirituelle et politique, s'évertuent à les contenir, dénonçant les plus actifs comme autant de *« contre-révolutionnaires »*.

Officiellement, la liberté de culte est garantie mais l'accès des rares monastères et couvents ayant survécu à la révolution culturelle (1966-1976) est en fait de plus en plus restreint et contrôlé. Des séances de « rééducation » y sont organisées par les précepteurs communistes. Autour des temples, comme aux abords des palais du Potala et du Norbulingka, les policiers en civil sortent de l'ombre à la moindre alerte. Dans un tel carcan, la résistance est œuvre de courage et de discrétion.

Elle se limite à des confidences murmurées aux touristes de passage, à des affichettes placardées la nuit, à des textes et à des photos du dalaï-lama diffusés d'amis en amis... Les manifestations rassemblent souvent moins de dix personnes et ne durent jamais bien longtemps. Moins longtemps, en tout cas, que les sévices infligés aux « perturbateurs ».

Les tortures de Gutsa

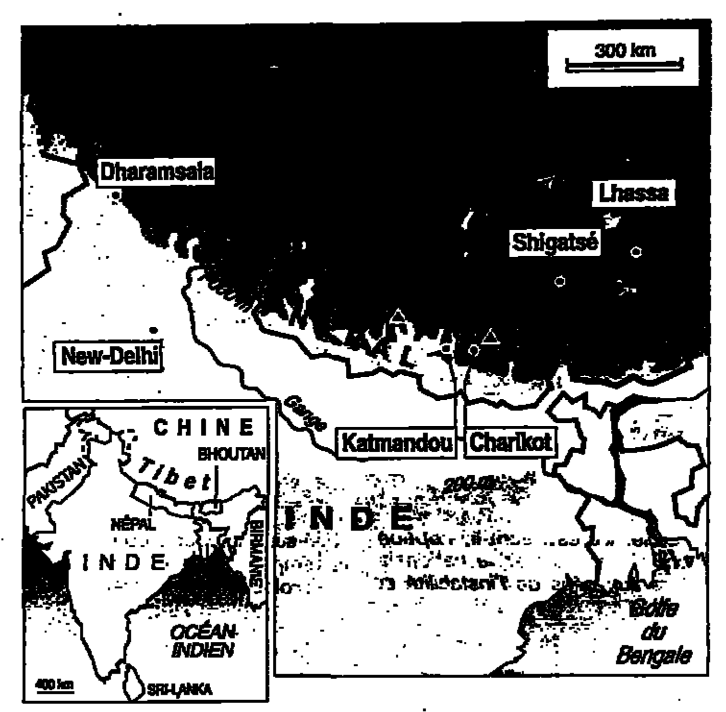
Yangdöl peut en témoigner. Sitôt après son interpellation, en 1990, elle est conduite à la prison de Gutsa. Menottes aux poignets, les mains dans le dos, elle est rouée de coups puis traînée jusqu'à une chaise de fer. Des gardiens la frappent au visage, sur le buste, sur les jambes. L'un d'eux sort une matraque électrique, l'applique contre la chaise. La jeune fille tressaille, se cambre, s'évanouit. A peine a-t-elle repris ses esprits qu'il récidive. Nouvelle décharge. Elle s'évanouit encore. Et ainsi de suite, des heures durant.

« Qui étaient les autres? » hurlent les tortionnaires en lui jetant à la figure le contenu d'une poubelle. Elle ne donne aucun nom. *Ce silence lui vaut l'isolement,* pendant six semaines, dans une cellule individuelle. Elle découvre alors les réalités de cet Alcatraz du « pays des neiges ».

La cellule n'est guère spacieuse. Trois mètres sur trois, une dalle de béton en guise de lit, des barreaux à la fenêtre. Aucune promenade n'est permise, pas un contact avec les autres détenues. Par une trappe découpée dans la porte, on lui glisse sa pitance. Un thé noir le matin, de la soupe midi et soir. Cette soupe, Yangdöl se refuse d'abord à la boire. Les légumes, cultivés sur un sol fertilisé avec des excréments humains, sont à peine lavés avant d'être plongés dans l'eau. Comme les autres, pourtant, elle finit par accepter ce bouillon de misère où la vermine patauge sans scrupule.

A-t-elle le choix? Gutsa est un piège. Par-delà ces grilles, les corps s'abîment et les âmes s'égarent. Comme dans les bagnes d'antan, les rebelles endurent l'humiliation, la honte, la déchéance. Dans les cellules collectives, où ils végètent à six ou huit sur des litières crasseuses, l'unique sanitaire disponible est une poubelle que les gardiens ne vident pas chaque jour. Ils doivent aussi s'accommoder de la saleté, de la puanteur, des matins sans eau, lorsqu'il faut se débarbouiller avec du thé pour préserver l'illusion d'une dignité.

Les moines et les nonnes, porte-drapeaux de la contestation, n'échappent pas à ce calvaire. Ils sont contraints à tomber leur robes pour revêtir des frippes de toile, obligés également de laisser pousser leurs cheveux. Les pratiques religieuses sont interdites, sous peine de « punitions ». Des punitions qui ne dépendent pas d'un quelconque tribunal, même fantoche, mais de l'humeur des gardiens. Les soirs de trop boire, ils rudoient, ils violent, ils torturent. Certains, gavés de films de kung-fu, aiment utiliser leurs prisonniers comme des pantins d'entraînement. D'autres, inspirés par des films d'un genre différent, usent de leurs matraques électriques pour déflorer les *« garces »* récalcitrantes.



Yangdöl passe un an et demi à Gutsa puis autant à Chizom, un centre de détention réputé plus souple. Bien que la discipline y soit moins stricte et les visites plus nombreuses, la violence demeure la règle. Un jour, alors qu'elle tente de communiquer avec une amie enfermée dans une geôle voisine, des gardiens surgissent. Toutes deux sont conduites dans une pièce et pendues les pieds au mur. Seules les mains touchent le sol. Les gardiens, qui rigolent comme des bienheureux, leur piétinent les doigts.

Des filières clandestines

Ayant purgé sa peine, elle décide de partir. S'obstiner ne sert à rien. Sa condamnation lui interdit d'intégrer un couvent. Elle ne pourra étudier comme elle le souhaite et participer ainsi au combat d'un peuple devenu minoritaire sur son propre territoire (7,5 millions de Chinois contre 6 millions de Tibétains).

Il reste l'exil. Les autorités délivrent parfois des passeports aux citoyens fortunés et bien-pensants, mais pas aux disciples de Bouddha, dont elles craignent trop qu'ils ne dénoncent les atrocités pourtant qualifiées de *« ragots »* à Pékin. Il existe donc des filières clandestines permettant de rallier le Népal puis Dharamsala (nord-ouest de l'Inde), où vit le dalaï-lama. Il en coûte environ 100 francs (six mois de salaires d'un ouvrier) pour essayer de franchir l'Himalaya avec un guide.

Yangdöl, fille de nomade, croit en ses chances. Jadis, certains marchands, les Nawars, transportaient bien des étoffes et des épices de Katmandou à Lhassa! Ils allaient à cheval, en de longues caravanes. Elle le fera en sens inverse et à pied. Sa foi l'aidera. Ses jambes la porteront.

Cette aventure, Tseyang et sa sœur cadette Dolma l'envisagent aussi. Yangdöl a croisé Tseyang en prison. C'est une fille de paysans, frimousse ronde et regard tendre. Leurs parcours se ressemblent : des exigences de liberté, l'interpellation, les coups, la soupe de Gutsa et les dortoirs de Chizom. Elle avait quinze ans lors de son arrestation. Aujourd'hui, à nouveau libre, elle en a dix-huit, l'âge des grandes décisions. Sa sœur, qui n'a pas connu la détention, est prête à la suivre.

Soudards et filles à trois sous

Trouver un guide n'est pas difficile. Elles ont des contacts. Il faut réunir les fonds, mettre les amis à contribution. Les amis, pas les parents, car ceux-ci – des vieilles gens sujettes à l'angoisse – ne devront rien savoir de la folle entreprise. Après l'argent, le paquetage : des vestes, des chaussures, une casserole, des pulls, des couvertures, de la viande séchée et de la farine pour faire des boulettes de *tsampa,* le plat des pauvres.

Rendez-vous est pris pour la soirée du 1er novembre, dans une rue de Lhassa. Elles arrivent en ordre dispersé, à pas craintifs. Dans les bars, les soudards chantent avec les filles à trois sous. Ils ne remarquent pas ces silhouettes qui filent dans la pénombre. A 20 heures, elles se présentent à l'adresse convenue. Un camion les attend. Le guide est là, avec une trentaine d'autres personnes, dont deux enfants.

– *« Qui sont ces gens?* s'inquiète Yangdöl.

– *Ils viennent avec nous. On part dans cinq minutes. »*

Il s'est en fait associé à deux autres guides pour un voyage groupé qui rapportera gros. Trente-neuf fugitifs s'entassent à l'arrière, sur un fouillis de bagages. *« On part en pèlerinage »,* répondront-ils aux Chinois, en cas de contrôle. Yangdöl et ses amies remarquent trois nonnes qu'elles connaissent déjà : Kynsom, Dölka et Wangmo. Elles seront donc six, âgés de dix-sept à vingt-trois ans, à défier les montagnes.

Les rues sont maintenant désertes. Le camion démarre en direction du sud. Une nuit de route, jusqu'à Shigatsé, deuxième ville du pays. Une autre nuit de route, jusqu'à un village perdu. Et là, le 3 novembre à l'aube, alors que le moment est venu de marcher, un contretemps : les deux autres guides, repartis vers Shigatsé *avec le camion, tardent à* revenir. Ont-ils été arrêtés ou s'agit-il d'une escroquerie à l'évasion? Le jour va se lever. La troupe ne peut attendre davantage. Le guide engagé par Yangdöl hésite un moment. Doit-il aussi emmener les « clients » de ses acolytes? Il donne finalement le signal du départ : *« Allez, on y va, je vous emmène tous... »*

A l'est, le soleil dévoile ses rougeurs matinales. En face, plein sud, l'Himalaya dresse ses remparts, un horizon de crêtes et de monts.

PHILIPPE BROUSSARD

Prochain article :
II. – Les sentiers de l'exil

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

Avant le lancement du «Charles-de-Gaulle»

Un second porte-avions nucléaire en balance

A quelques jours de la mise à flot, le 7 mai, à Brest, du *Charles-de-Gaulle*, en présence de François Mitterrand et du premier ministre, l'état-major de la marine veut un second porte-avions à propulsion nucléaire. Il le réaffirme haut et fort, mais il n'est pas évident que, sur ce point, le gouvernement soutienne sans partage le point de vue des marins. C'est même l'objet d'un débat intense, aujourd'hui, que cette nécessité – ou non – de deux porte-avions pour remplacer le *Clemenceau*, à la fin du siècle, et le *Foch*, au début des années 2000.

Samedi 7 mai, en effet, le président de la République, accompagné de M. Balladur et du ministre de la défense, assistera à la mise à flot du *Charles-de Gaulle*, le premier porte-avions à propulsion nucléaire de l'histoire de la marine française. Ce bâtiment de quelque 35 000 tonnes doit embarquer une quarantaine d'avions d'un poids de 25 tonnes, comme le Rafale. Le *Charles-de-Gaulle* sera opérationnel à la mi-1999 et il aura coûté de l'ordre de 17 milliards de francs, non compris le prix des avions et des hélicoptères embarqués.

Décision après 1997

C'est l'occasion que saisit la marine pour se livrer à une défense et illustration de ses besoins en porte-avions. Dans le dernier numéro de la revue *NATO's Sixteen Nations*, qui est très proche des milieux atlantiques, l'amiral Alain Coatanea, chef d'état-major de la marine nationale, dresse un vibrant plaidoyer en faveur d'un groupe aéronaval et, déjà, de la mise en chantier d'un second *Charles-de-Gaulle*. «*C'est*, écrit-il, *l'option choisie par la marine nationale face aux défis de l'instabilité et de l'incertitude*» dans le monde.

L'amiral Coatanea renouvelle cette prise de position dans un article de la revue *Défense nationale* (numéro de mai) intitulé «*Marine de la France, marine pour l'Europe*». «*Au cours de ces douze dernières années*, observe-t-il, *nos porte-avions ont été déployés en mission opérationnelle pour une durée cumulée de quatre ans, durant lesquels leur force d'intimidation a permis de prévenir, ou à tout le moins de contribuer à stabiliser, l'engrenage de la violence là où ils étaient présents. La situation actuelle confirme et renforce la pertinence de ce choix, et met en exergue l'épineuse question de la permanence opérationnelle d'un groupe aéronaval dans un contexte de crise dont les sollicitations inopinées et souvent durables ne s'accommodent pas d'une disponibilité discontinue. C'est là le débat sur la nécessité d'un second porte-avions, sans lequel il est impossible d'assurer la disponibilité permanente de la capacité de frappe embarquée*».

Rien ne prouve que la marine soit, sur ce plan, en totale harmonie avec les réflexions en cours, aujourd'hui, dans les sphères gouvernementales, si l'on en juge par des propos du ministre de la défense, François Léotard, devant les députés membres de la commission de la défense à l'Assemblée. Face aux élus, M. Léotard, qui reste favorable au principe d'un second porte-avions, s'est montré néanmoins plus prudent. Le ministre de la défense a expliqué que la construction éventuelle d'un deuxième *Charles-de-Gaulle* dépendait, en réalité, de deux considérations. La première est que la décision n'a aucune raison d'être imminente et qu'elle peut être prise après 1997. La seconde considération, qui ressemble fort à un préalable, voire à une condition est que cette initiative ne peut être arrêtée que dans l'hypothèse où la loi de programmation sera révisée sur la base d'une augmentation de 1,5 % des crédits annuels alloués à l'équipement militaire.

On sait que le projet gouvernemental de programmation est basé sur une double option dans le temps : une première étape de croissance des crédits de 0,5 % par an entre 1995 et 1997, et une étape ultérieure de croissance (envisagée) de 1,5 % par an à partir de 1998. Ce qui signifie que bien des projets seront revus et corrigés selon l'état des finances publiques à cette date-là. Des révisions plus souvent à la baisse qu'à la hausse, si l'on en juge par les programmations antérieures.

JACQUES ISNARD.

HISTOIRE

Pilote de Jean Moulin et du général Delestraint pendant l'Occupation

Le colonel Peter Vaughan-Fowler est décédé

Le group captain (l'équivalent d'un colonel) Peter Vaughan-Fowler est *décédé*, le 24 avril, à l'âge de soixante-et-onze ans. Cet officier britannique était l'un des pilotes des petits avions Lysander qui, pendant la seconde guerre mondiale, sont venus clandestinement en France pour «exfiltrer» des dirigeants de la Résistance au nez et à la barbe de l'occupant nazi. Parmi les passagers de ces vols particulièrement risqués, Jean Moulin, qui chercha à fédérer la Résistance française sous l'autorité du général de Gaulle, et le général Charles Delestraint, le «patron» de l'Armée secrète qui devait mourir en déportation au camp de Dachau.

A l'âge de vingt ans, en 1943, Peter Vaughan-Fowler est, en Angleterre, pilote d'avions Lysander à l'escadron spécial 161 qui dépend des services secrets et qui fut chargé d'aller «piquer» nuitamment, derrière les lignes allemandes, des hommes de la résistance anti-nazie en France, en Suisse, en Italie ou en Grèce. Sa dernière mission date de la nuit du 10 au 11 août 1944, lorsqu'il s'est agi d'aller chercher, de nuit, entre Dijon et Lyon, un agent important quelques jours avant le débarquement allié en Provence. Après la guerre, il est resté en activité dans la Royal Air Force jusqu'en 1975.

Epoux de la peintre britannique Hilary Quinn, Peter Vaughan-Fowler et sa famille partageaient leur temps entre leur domicile, près d'Oxford, et une maison de vacances qu'ils avaient acquise en Vendée, où il continuait d'entretenir des relations chaleureuses avec d'anciens résistants français.

SPORTS

Après les accidents mortels du Grand Prix de Saint-Marin

La Fédération internationale automobile va étudier l'éventualité de nouvelles mesures de sécurité

La dépouille mortelle du champion automobile brésilien Ayrton Senna, tué en course dimanche 1er mai à Imola (Italie), doit arriver, mercredi 4 mai à Sao-Paulo, où les autorités préparent des funérailles nationales.

Le même jour, la Fédération internationale automobile (FIA) se réunira à Paris pour étudier l'éventualité de nouvelles mesures de sécurité. Réunie «*au plus haut niveau*», mercredi 4 mai à Paris, afin de revoir les cinq accidents, dont deux ont coûté la vie à Ayrton Senna et Roland Ratzenberger, survenus lors du Grand Prix de Saint-Marin de formule 1, le week-end dernier à Imola, la FIA étudiera les rapports disponibles et envisagera des mesures pour la suite de la saison. «*C'est seulement quand tous les faits seront connus qu'il sera possible de déterminer s'il est nécessaire d'étendre les mesures de sécurité introduites en 1993 et 1994, d'anticiper celles qui ont été votées pour 1995 ou si d'autres mesures devraient s'imposer*», a précisé la FIA dans un communiqué.

Des chicanes à la sortie des stands

Sans attendre cette réunion, Max Mosley, le président britannique de la FIA, a tenu à répliquer dès lundi au flot de critiques qui s'est abattu sur les autorités de la formule 1. «*La mort* (de Senna et Ratzenberger) *n'est rien d'autre que le fruit d'une extraordinaire coïncidence*», a-t-il indiqué à l'AFP, ajoutant que les critiques d'Alain Prost quant à la primauté du spectacle sur la sécurité étaient «*hors de propos*», puisque «*sans aucune preuve à l'appui*».

Il a également réfuté l'affirmation du quadruple champion du monde selon laquelle Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs (FOCA), et lui-même seraient moins ouverts aux questions de sécurité que Jean-Marie Balestre, l'ancien président de la FIA : «*C'est absolument faux*, s'est-il défendu avec force. *Je suis toujours disposé à m'en entretenir avec les pilotes, les directeurs d'écurie ou les ingénieurs. Nous avions eu une chance incroyable pendant douze ans, mais la chance nous a lâchés à Imola. La formule 1 n'est ni plus ni moins sûre qu'il y a une semaine.*»

Par ailleurs, M. Mosley a précisé sur France 2 qu'en un siècle aucune course n'avait été arrêtée à cause d'un accident mortel : «*C'est toujours la volonté des pilotes. Il y avait 100 000 personnes. Arrêter la course aurait pu entraîner des difficultés graves. La foule ignorait que quelqu'un était mort. Il y avait deux Ferrari très bien placées et les gens n'auraient pas compris qu'on arrête la course.*»

Concernant le rétablissement des ravitaillements dans les stands ordonné par la FIA cette saison pour accroître le spectacle, M. Mosley a suggéré la mise en place de chicanes à la sortie de la zone des stands. Cette question des ravitaillements en course est d'autant plus cruciale que le prochain Grand Prix doit se dérouler le 15 mai à Monaco, où les stands sont particulièrement étroits et dangereux.

Les pilotes parviendront-ils à s'unir pour faire entendre leur voix d'ici là ? Le Brésilien Rubens Barrichello, sorti miraculeusement indemne d'un accident, vendredi à Imola, s'est prononcé en faveur de la création d'une association de pilotes de formule 1 pour exiger de meilleures conditions de sécurité sur les circuits. L'Allemand Michael Schumacher, en tête au classement du championnat du monde, a déclaré avant la course d'Imola : «*Nous avions parlé des problèmes de sécurité avec Ayrton Senna, Gerhard Berger, Michele Alboreto et J. J. Lehto. Mais il est difficile de réunir l'ensemble des pilotes qui ont des intérêts et des situations différents.*» «*Je crois que maintenant quelque chose va bouger*», a-t-il ajouté.

PRÉCISION : l'heure de la mort d'Ayrton Senna. – Une coupe a rendu incompréhensible une phrase concernant les interrogations sur l'heure de la mort du pilote automobile brésilien Ayrton Senna lors du Grand Prix de formule 1 de Saint-Marin, interrogations formulées dans l'article intitulé «*Formule 1, le prix du sang*» (le *Monde* du 3 mai). Il fallait lire : «*La mort du triple champion du monde brésilien a-t-elle bien eu lieu à 18 heures comme on le dit officiellement ou est-elle avérée dès l'intervention des premiers secours sur le circuit?*»

Une question d'image pour Renault

Au lendemain de la mort d'Ayrton Senna, Renault, dont le nom était depuis le début de l'année lié à celui du pilote, est «*sous le choc*». Au-delà du désastre «*humain*», l'événement atteint aussi l'image de la formule 1 et de Renault en particulier. Depuis 1989, date de son retour en F1 après une éclipse de trois saisons, le constructeur au losange fournit le moteur des Williams-Renault et consacre, chaque année, plusieurs centaines de millions de francs au sport automobile, soit une part non négligeable de son budget publicité (2 milliards de francs environ en 1993). «*Quand on gagne, ce n'est pas cher comparé à toute autre action*, commente Patrick Bessis, porte-parole de la firme championne du monde. *La formule 1 a joué un rôle considérable pour le redressement de notre image.*» Peugeot ne s'y est pas trompé, qui a décidé cette année de revenir sur les circuits en fournissant des moteurs à McLaren.

Cet engagement sportif est aussi une composante importante de la politique de communication interne du constructeur automobile : «*Un événement qui provoque un rassemblement*, commente Patrick Bessis. *Renault vit historiquement avec la course automobile, qui fait partie de la culture d'entreprise.*» Mais quand on perd et pis, quand la mort d'un homme est associée à la marque, le coût est lourd. Que le moteur Renault soit hors de cause dans la tragédie d'Imola n'y change rien. La rationalité pèse peu au pays des fabricants d'image.

Un accident «*financier*» – un déficit de 12,5 milliards de francs – avait justifié, en 1985, la décision de Georges Besse, alors PDG de Renault, de ne plus faire participer son entreprise à ce sport coûteux. Le redressement ramena Renault en F1 sous le règne de Raymond Lévy. L'objectif fixé alors – être champion du monde avant cinq ans – a été rempli. Le tandem Renault-Williams a été sacré champion du monde en 1992 et en 1993.

Globalement, le bilan resterait positif. Renault sera à nouveau «*demain sur les circuits*». Patrick Faure, directeur commercial et directeur général adjoint de Renault, également président de Renault Sport, l'a confirmé, lundi 2 mai, au personnel de l'entreprise. Le risque est inhérent au sport automobile. Pourtant dans le livre que Renault consacre à la formule 1, il n'en est nulle part fait mention. «*Aujourd'hui, la mort ne rôde plus sur les circuits*», peut-on y lire (1). Une omission, au nom de l'image et du spectacle.

A. K.

(1) *L'Album Williams-Renault de la formule 1*, éditions Solar, 64 pages, 75 francs.

FOOTBALL : Manchester United champion d'Angleterre. – Manchester United a remporté pour la deuxième année consécutive et la neuvième fois depuis 1908 le titre de champion d'Angleterre de football, après la défaite de son dernier rival, Blackburn, lundi 2 mai, lors de l'avant-dernière journée du championnat. Le Français Eric Cantona, meilleur buteur cette saison de Manchester United (23 buts), et élu récemment «joueur de l'année» par les footballeurs anglais, a ainsi obtenu son troisième titre d'affilée : un sous les couleurs de Leeds United en 1992 et deux avec Manchester United.

La trop belle histoire du Prozac

Ce célèbre médicament antidépresseur a déjà été consommé par un million de Français. Un ouvrage en vante les vertus et incite dangereusement à son usage en dehors des indications officielles

« *PROZAC : le bonheur sur ordonnance ?* » Sur la couverture blanche, une flèche rouge désigne, dans la lumière du « O » de Prozac, la gélule jaune et verte que consomment quotidiennement plusieurs centaines de milliers de Français. Depuis quelques jours, l'ouvrage publié par les Editions First vient d'être mis en place dans les librairies françaises (1). Signé du docteur Peter Kramer, ce livre a connu un très large succès aux Etats-Unis. Il est depuis peu disponible en Grande-Bretagne et sera bientôt traduit et commercialisé en Espagne, en Italie, en Finlande, en Israël, en Hollande et en Chine.

En France, les autorités sanitaires ont décidé, dès la parution de ce livre, de saisir la commission de contrôle de la publicité sur le médicament que Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, vient de mettre en place (2). Les responsables de Lilly France, filiale de la multinationale américaine Eli Lilly, avaient pour leur part tenté d'empêcher cette publication. « *Notre société commercialise en France le Prozac, médicament faisant l'objet d'une autorisation de mise sur le marché du ministère de la santé. Or, l'ouvrage du docteur Kramer est de nature à inciter à l'achat dudit médicament. Ce livre constitue donc, conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, une publicité.* écrivait, le 28 janvier, Frédéric Champavère, président du directoire de Lilly France, aux responsables des Editions First. *Cette publicité est interdite auprès du public par les dispositions du code de la santé publique et peut entraîner, tant pour vous-mêmes que pour notre société, des sanctions civiles et pénales. Nous nous opposons donc formellement à ce que vous procédiez à la publication de cet ouvrage et demandons à Monsieur le ministre de la santé de bien vouloir prendre des mesures utiles afin d'assurer le respect des dispositions du code de la santé publique. Nous nous réservons de prendre également toutes mesures utiles sur le plan judiciaire, tant civil que pénal, pour préserver nos droits dans l'éventualité où vous passeriez outre à notre opposition.* »

Il s'agissait à l'évidence, pour Lilly France, de prévenir tout amalgame afin notamment que les pouvoirs publics ne décident pas, au vu d'une action jugée publicitaire, de retirer ce médicament de la liste des spécialités remboursables par la Sécurité sociale. Parallèlement, cette firme a adressé aux médecins une lettre rappelant le bon usage du Prozac.

Ce n'est certes pas la première fois que le Prozac fait parler de lui. Outre-Atlantique, la sortie du livre et la controverse qui s'ensuivit avaient récemment conduit plusieurs médias, parmi lesquels *Newsweek* (daté du 7 février), à y consacrer une large place. En France, les autorités sanitaires avaient déjà été alertées par l'hebdomadaire *Globe* qui, en octobre 1993, s'interrogeait sur les étranges vertus de cette substance. Aucune mesure n'avait toutefois été prise par le ministère de la santé (3).

La publication en langue française de l'ouvrage du docteur Kramer soulève à une nouvelle échelle l'ensemble des problèmes inhérents à la médiatisation des molécules pharmaceutiques commercialisées sur prescription médicale et publiquement présentées sous leur dénomination commerciale. A cet égard, elle impose une réflexion plus générale dont les pouvoirs publics et les autorités sanitaires ne pourront longtemps faire l'économie, sauf à laisser entendre que les médicaments sont des produits de consommation parmi d'autres, et ce en dépit de leur toxicité potentielle et de la prise en charge de leur coût par la collectivité.

Prozac ? D'un strict point de vue pharmacologique, il s'agit d'une molécule – la fluoxétine – dont l'action s'exerce par « *inhibition sélective de la capture de la sérotonine* ». C'est l'un des derniers-nés des sérotoninergiques, substances qui modifient la dynamique et les flux des neurotransmetteurs au sein du système nerveux central. L'arrivée du Prozac semble avoir marqué une étape non négligeable, mais nullement révolutionnaire, dans la prise en charge des personnes souffrant de cette entité éminemment complexe qu'est la dépression. La fluoxétine a été mise sur le marché pharmaceutique français en 1989, avec comme indication thérapeutique « *les états dépressifs* », à laquelle on ajouta par la suite les « *troubles obsessionnels compulsifs* ». Au chapitre des précautions d'emploi, le fabricant souligne : « *Le suicide constitue un facteur inhérent à l'état dépressif. Ce risque est accru, comme pour tous les autres antidépresseurs, avant que n'apparaisse l'amélioration, et une surveillance particulière des patients à haut risque devra être assurée en début de traitement. Le médicament ne sera prescrit qu'en quantité réduite pour limiter le risque de surdosage.* »

Le Prozac impose également de compter avec une série d'effets indésirables : nausées, diarrhées, bouche sèche, anorexie et perte de poids, céphalée, nervosité, insomnie, anxiété, somnolence et tremblements. « *Comme les autres antidépresseurs*, précise encore le fabricant, *la fluoxétine peut entraîner une levée d'inhibitions psychomotrices avec inversion trop rapide de l'humeur et risques suicidaires. De même des réactions maniaques ou psychotiques avec parfois onirisme peuvent être observées chez certains sujets prédisposés.* »

20 % du marché français

Pour autant, différents praticiens et spécialistes indépendants de l'industrie ont souligné le caractère original de cette molécule, sa relative efficacité et, compte tenu de sa tolérance, la facilité de son maniement. « *La fluoxétine est un nouveau médicament qui mérite le qualificatif d'antidépresseur. S'il ne révolutionne pas le traitement médicamenteux des syndromes dépressifs, il peut néanmoins constituer pour certains sujets une alternative intéressante, en particulier pour ceux à qui on veut éviter une prise de poids. Il faut cependant souligner son coût élevé (près de 10 francs la gélule), la nécessité d'un suivi attentif de pharmacovigilance et le fait que la posologie optimale n'est pas bien établie* », concluait fort justement en février 1990 le mensuel *Prescrire*.

Conséquence de ses propriétés, mais aussi d'une politique commerciale intensive, le Prozac devait connaître un formidable succès commercial et devenir rapidement l'un des premiers antidépresseurs du marché pharmaceutique international. En France, il représente 20 % de ce marché, une situation due notamment à sa prescription par les médecins généralistes et non plus par les seuls spécialistes de psychiatrie. Dans notre pays, un million de personnes ont depuis moins de cinq ans été traitées par cette substance, et actuellement quatre cent mille personnes sont, selon le fabricant, « *sous Prozac* ». Cette « percée » n'a pas été quelquefois sans arguments publicitaires quelque peu réducteurs. Ainsi, le 11 mars dernier, le *Journal officiel* publiait un arrêté du directeur général de l'Agence du médicament interdisant une publicité préconisant le Prozac « *dans les syndromes dépressifs réactionnels induits par des échecs sexuels chez l'homme de la cinquantaine, en insistant sur la prise en charge précoce du traitement* ».

Ce succès commercial est d'autant plus surprenant qu'en 1989 les laboratoires Lilly-France prévoyaient une vente annuelle de Prozac de l'ordre de 930 000 boîtes *(voir encadré)*. Or, on en est aujourd'hui à près de 900 000 boîtes par ... mois. « *Rien au début ne permettait de prévoir le succès de ce médicament, même s'il paraissait au moins aussi efficace que les autres antidépresseurs présents sur le marché, bien toléré, avec une plus grande simplicité d'administration, puisqu'il s'agit d'une prise unique quotidienne*, expliquait il y a quelques jours Frédéric Champavère, dans *le Quotidien du médecin. La publicité faite au Prozac nous gêne dans la mesure ou elle a véritablement mis notre antidépresseur sur la place publique. Il est vrai qu'il a très tôt été la cible d'une secte, l'Eglise de scientologie, qui a développé aux Etats-Unis tout un argumentaire pour dire que notre spécialité modifiait la personnalité des sujets qui prenaient ce médicament, jusqu'à en faire parfois des criminels. C'est le «Prozac-défense» qu'ont essayé de faire valoir les avocats de certains criminels aux Etats-Unis en soutenant que ceux-ci avaient agi sous l'emprise de notre médicament. Aucun de ces procès n'a été gagné, ce qui n'a pas empêché la rumeur de circuler. Plus récemment, un psychiatre américain* [le docteur Peter Kramer] *a fait un livre à succès sur le nom de marque de notre spécialité. Le public s'est alors passionné pour quelques cas d'observations anecdotiques pouvant faire croire à un bien-être chimiquement induit.* »

C'est bien cette question qui resurgit aujourd'hui en France avec la publication de l'ouvrage du docteur Kramer. Elle est par ailleurs posée, sans ambiguïté aucune, dans la préface signée du docteur Alain Gérard, psychiatre attaché à l'hôpital Sainte-Anne (Paris). « *Les indications légales sont parfaitement définies, et des études cliniques contrôlées ont démontré son efficacité et sa sécurité d'emploi dans ce cadre*, écrit le docteur Gérard, qui se présente comme ayant participé aux recherches sur l'Upstène, l'ancêtre du Prozac. *Parallèlement ou simultanément, le Prozac possède d'autres propriétés qu'il partage partiellement avec des molécules voisines. Au-delà, ou à côté des états dépressifs classiques, le Prozac permet à de nombreux sujets de se sentir, après leur dépression, et lorsqu'ils restent sous traitement de Prozac, « mieux qu'avant ». Une certaine mise à distance des affects, une amélioration du tonus psychique, une moins grande sensibilité au rejet, une réduction de l'obsessionnalité, permettent à ces sujets d'être mieux adaptés à leur environnement affectif et socioprofessionnel.* »

Ce livre « *concerne donc moins les déprimés classiques que les sujets que leur personnalité prédispose à des réactions dépressives ou des positions dépressives. Ceux-là se reconnaîtront dans le livre, et ceux qui restent sous Prozac « pour être mieux qu'avant », et qui, malgré l'avis de leur médecin, ne veulent pas arrêter leur traitement, comprendront mieux l'effet produit par l'utilisation prolongée du Prozac*, ne craint pas d'ajouter le docteur Gérard. *Ni les pouvoirs publics, ni les industriels du médicament, ni les patients, n'ont à ce sujet les idées claires (...). Accepter que le médicament, en plus de son rôle traditionnel, puisse dans certains cas fonctionner comme régulateur social, est un problème sociopolitique et pas seulement médical. Le médecin est au service du patient avant d'être à celui de la société, mais quand une société est malade, les deux rôles sont trop vite confondus et jusqu'où alors le médicament doit-il accompagner ? Dans quelle mesure les technosciences, dans nos sociétés post-industrielles, sont-elles aujourd'hui au service de la civilisation ?* »

Quelles réponses la collectivité apportera-t-elle à ces dérangeantes questions ? Il semble acquis, dans un premier temps, que les autorités sanitaires diffuseront des informations rappelant les règles essentielles du bon usage de ce médicament. On pourrait sans doute fort utilement rappeler aux praticiens ce que sont (et ce que ne sont pas) les véritables états dépressifs et les principes de leur prise en charge thérapeutique.

Pour autant, la trop belle histoire du Prozac déborde déjà du strict cadre nosographique et médical. Cette drogue, au travers de ses effets réels ou supposés, qui ne figurent pas *stricto sensu* dans ses indications officielles (meilleure adaptation sociale, plus grande confiance en soi, découverte de nouvelles capacités...) participe puissamment à la quête de la normalité, des performances sociales et de la disparition par voie médicamenteuse de toute forme de souffrance ou d'inconfort.

Ainsi le Prozac pose-t-il à sa manière, sans doute caricaturale mais terriblement instructive, l'ensemble des questions relatives à la surconsommation de produits psychotropes (*le Monde* du 28 avril). Aujourd'hui, la molécule de la multinationale Lilly et son formidable succès international sont bel et bien le révélateur des impasses auxquelles peut conduire la réponse médicamenteuse standardisée face à des situations campant sur les frontières mouvantes du normal et du pathologique.

JEAN-YVES NAU

(1) *Prozac : le bonheur sur ordonnance ? L'enquête d'un médecin sur les nouveaux traitements de la dépression, de Peter B. Kramer.* Editions First (510 pages, 149 F). Cet ouvrage est la traduction de *Listening to Prozac*, édité aux Etats-Unis par Penguin USA INC.

(2) La commission de contrôle de la publicité et de la diffusion de recommandations sur le bon usage du médicament est présidée par le professeur Jean-Pierre Bader. Elle est composée d'experts indépendants et placée auprès de l'Agence du médicament. Mme Veil a demandé à l'Agence du médicament d'examiner les possibilités d'extension des investigations de cette commission, notamment dans le domaine de la visite médicale et des réunions d'information sur les médicaments.

(3) Les responsables de Lilly France avaient alors rappelé l'interdiction qu'il y a à traiter dans la presse non médicale d'un médicament sous sa dénomination. La réglementation de la publicité sur les produits pharmaceutiques interdit en effet en France de diffuser des informations de nature à influencer auprès du grand public la prescription d'un produit pharmaceutique.

Couverture sociale et politique industrielle

La mise sur le marché en 1989 du Prozac avait fait suite à un accord « prix-volume » passé entre Lilly France et les autorités sanitaires. Cet accord visait notamment à financer, *via* le système de couverture sociale, un important investissement industriel. Dans un courrier en date du 3 juillet 1989, Félix Mosbacher, alors président-directeur général de la firme pharmaceutique, résumait à l'intention de Marie-Thérèse Funel, alors directrice de la pharmacie et du médicament, les différents points de cet accord.

Lilly France s'engageait à réaliser un investissement total de 670 millions de francs sur une période de quatre ans pour la construction et le développement d'une unité industrielle en Alsace. « *Nous avons bien noté que les éléments industriels que Lilly s'engage à réaliser au cours des prochaines années ont été pris en compte pour la détermination du prix de Prozac et que leur incidence globale en chiffre d'affaires est de 31 millions de francs sur la base des quantités de la seconde année, estimées à 930 000 boîtes. Si le volume annuel de vente dépassait cette prévision, il y aurait lieu alors de diminuer le prix de Prozac selon la formule A de l'annexe nº 4, étant entendu que Lilly pourrait également proposer des engagements industriels complémentaires. A titre indicatif, nos prévisions de vente semestrielles pour les deux premières années de commercialisation, et sur la base du marché actuel, sont de 340 000, 410 000, 460 000 et 470 000 boîtes.* »

Le 12 mars 1991, dans une note à l'intention du cabinet de Claude Evin, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité, Mme Funel faisait le point sur la situation du Prozac. « *En 1988, une enveloppe de 80 millions de francs avait été accordée à Lilly en contrepartie d'un programme industriel (investissements, recherche, amélioration de la balance commerciale, création d'emplois). Cette enveloppe avait été répartie de la manière suivante : 31 millions de francs sur le Prozac répartis sur 930 000 unités et 49 millions de francs de hausses dérogatoires réparties en quatre annuités. Les ventes de Prozac au cours de la première année de commercialisation (septembre 1989 à août 1990) se sont élevées à 2 325 807 au lieu des 930 000 prévues, soit une multiplication par 2,5. Au vu des seuls résultats de la première année, le chiffre d'affaires prévisionnel est passé de 76,5 millions de francs à 189,4 millions de francs, le coût Sécurité sociale correspondant est passé de 84 MF à 208 MF. L'aide industrielle de 31 MF sur Prozac s'est transformée en une aide de 76,6 MF.* »

Au début de 1991, le Prozac faisait l'objet d'une baisse de 25 %. « *Les ventes de Prozac s'élèvent aujourd'hui à 450 000 500 000 unités par mois, soit environ 5 700 000 unités par an. L'enveloppe d'aide industrielle se monte donc malgré la baisse de prix et en raison du niveau des ventes à nouveau à hauteur de 76 MF écrivait encore Mme Funel.* » On précise aujourd'hui auprès de Lilly France que les investissements sur le site alsacien ont été plus élevés qu'initialement prévu, se montant à près de 1 milliard 200 millions de francs, près de 300 emplois ayant par ailleurs pu être créés. On confirme enfin que la fixation d'un nouveau prix du Prozac est en cours d'étude devant le Comité économique du médicament. Le Prozac est actuellement commercialisé à 88,20 francs la boîte de quatorze gélules, soit un coût de traitement journalier de 6,30 francs. Sur la base de 400 000 personnes actuellement en traitement, on peut en conclure que les systèmes de protection sociale déboursent, chaque année, près de 900 millions de francs pour ce traitement médicamenteux.

J.-Y. N.

BIBLIOGRAPHIE

Des maladies infectieuses pour l'éternité

par le Dr Alain Fisch

C'est le plus souvent avec un malin plaisir qu'un médecin se jette sur le traité d'un maître ancien et prestigieux : dans cette lecture, il trouve généralement quelques énormités, des erreurs grossières que l'on a élevées au rang de dogme sous la plume autoritaire du maître et que nul n'aurait jamais osé contredire de son vivant. Nos impertinents confrères seront toutefois déçus par la lecture des « Leçons » prononcées par Charles Nicolle devant le Collège de France en 1932 et 1933, et récemment *rééditées par l'Association des* anciens élèves de l'Institut Pasteur. Elles ne contiennent pour ainsi dire aucune faute, aucune assertion arbitraire ; chaque fois qu'un raisonnement de Nicolle dérivait dans l'erreur, il avançait prudemment, entouré de conditionnels et de points d'interrogation. Aussi, la lecture de l'ouvrage est en urgence recommandée à nos charismatiques spécialistes du sida.

Alors que la connaissance des maladies infectieuses avançait comme jamais auparavant, que cette connaissance faisait reculer les maladies – en particulier *via* l'hygiène –, alors que commençaient à fleurir sérums et vaccins, on eût pu imaginer qu'un des grands capitaines de la recherche, prix Nobel de surcroît, se permît d'annoncer la fin prochaine des fléaux.

C'est tout le contraire que fit Nicolle, explicitant, avec cette humilité qui ne caractérise que les plus grands, la modestie de la portée des récentes découvertes, les siennes y compris. Et de consacrer un chapitre entier sur les obstacles qui se dressent entre l'intelligence des scientifiques et l'éradication des maladies ; obstacles qui étaient déjà là et qui perdurent : Nicolle assure que l'éradication de certaines *maladies* est réalisable dès 1933, mais l'insouciance personnelle, une discipline individuelle incomplète, une organisation sociale défectueuse, l'indifférence des pouvoirs publics et des parlements, de coupables économies font obstacle à un progrès facile. Sans commentaire.

Car les « Leçons » de Nicolle sont aussi un manifeste militant, ce qui en constitue sans doute la partie la plus savoureuse. Le médecin, sous réserve de bonne formation et pour peu qu'il manifeste courage et abnégation, est à l'évidence pour Nicolle un être supérieur. Seul le médecin connaît l'homme avec qui il partage mieux que quiconque l'angoisse de la mort et de la souffrance ; c'est de lui seul que viendra la victoire sur la maladie. Pas question donc pour le médecin d'obéir à qui que ce soit, ni à quoi que ce soit d'autre que son éthique.

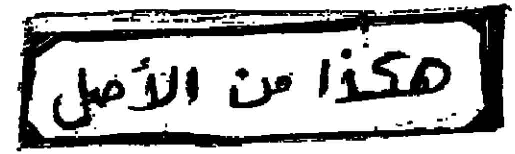
Soyons clairs : par exemple, « *chez le médecin fonctionnaire, l'homme de science et de conscience doit dominer l'administrateur ou l'employé* ». Pauvre Nicolle... De ce fait, le médecin a un rôle salvateur, non seulement de son patient, de sa patrie (notion à laquelle Nicolle est très attaché), mais aussi du monde. Seule une internationale (mais Nicolle évite le mot) des médecins sera capable d'imposer, par un pouvoir de conviction intime inégalé, la paix dans le monde ; et seule la paix permettra « *une entente commune entre les hommes et l'universalité de l'effort* [pour l'éradication des maladies infectieuses] *comment espérer cet effort quand les hommes cherchent encore à se détruire ?* ».

Ou encore, à propos du paludisme : « *Peut-on espérer, dans ces conditions, la disparition du paludisme ? Il serait absurde de répondre affirmativement.* » Comment ne pas regretter que les actuels responsables de l'Organisation mondiale de la santé n'aient pas entendu ces clairvoyantes « Leçons » !...

Celles-ci sont enfin une mise en garde pour l'avenir : « *Il y aura donc des maladies nouvelles. C'est un fait fatal. Un autre fait fatal est que nous ne saurons jamais les dépister dès leur origine. Lorsque nous aurons notion de ces maladies, elles seront déjà toutes formées, adultes, pourrait-on dire. Elle apparaîtront comme Athéna parut, sortant toute armée du cerveau de Zeus.* » Mais elles rencontreront sur leur route l'intelligence et le courage du médecin, inébranlables qualités exaltées par le fait que « *les victoires nouvelles sont de tous les jours, et ce serait blasphème que penser (...) que l'activité de l'homme ne réalisera pas dans la voie ouverte, bien ouverte désormais, de nouveaux, d'incessants et merveilleux progrès* ».

▶ **Le docteur Alain Fisch est infectiologue au centre hospitalier de Villeneuve-Saint-Georges.**

▶ ***Le Destin des maladies infectieuses*, de Charles Nicolle. Cet ouvrage est depuis peu réédité par les Editions France-Lafayette, à l'initiative de l'Association des anciens élèves de l'Institut Pasteur (25, rue du Docteur-Roux, 75724 Paris Cedex 15. Tél. : 45-68-81-65). 219 p., 180 F + 30 F de frais de port).**



هكذا من الأصل

Naviguer à tire-d'aile

Rêvé par Eric Tabarly dans les années 70, réalisé par Alain Thébault avec le concours des industries nautiques et aéronautiques, l'Hydroptère, premier grand « voilier volant », sera mis à l'eau cet été

Si Eric Tabarly reste, aux yeux des Français, un marin de légende, son rôle de pionnier dans la conception des voiliers de course est beaucoup moins connu. Des rudiments d'architecture appris à l'Ecole navale de Brest avaient éveillé son intérêt pour des options novatrices qui lui ont souvent permis de prendre ses concurrents de vitesse. A une époque où les amateurs de yachting ne juraient encore que par le bois, le vainqueur de la Transat anglaise de 1964 avait opté pour le contre-plaqué, plus léger, pour son *Pen-Duick II*. Le *Pen-Duick III*, admirable goélette qu'il avait lui-même dessinée en 1966, innovait avec sa coque en aluminium, testée en bassin de carène (une première pour un voilier). Il permettra au Breton de tailler quelques croupières aux yachtmen anglo-saxons en s'imposant dans leurs chasses gardées, la course du Fastnet ou Sydney-Hobart.

Et 1968 sera aussi une année révolutionnaire pour la course au large avec le lancement de *Pen-Duick IV*, le premier grand trimaran (22 mètres) mis à l'eau par Eric Tabarly. Plusieurs casses, dont une dans la Transat anglaise cette année-là, et des dettes l'inciteront à revendre ce bateau « maudit » à Alain Colas. *Pen-Duick V* innovera par ses formes larges et le recours aux ballasts, mais sa carrière sera plus brève et discrète que celle de *Pen-Duick VI*. Le grand ketch (22,50 mètres) conçu pour la Whitbread (course autour du monde en équipage), n'atteindra jamais son objectif à cause de deux démâtages en 1973 puis d'une disqualification pour sa quille en uranium appauvri en 1977. Au moins a-t-il permis à Eric Tabarly, seul à sa barre, de signer une victoire d'anthologie dans la Transat anglaise de 1976.

S'il avait pu alors disposer du bateau de ses rêves, Eric Tabarly ne se serait pourtant pas aventuré dans cette Transat avec *Pen-Duick VI*. Depuis sa rencontre en 1975 avec Alain de Bergh, directeur du département calcul des structures chez Dassault, le navigateur breton s'intéressait à un projet réellement révolutionnaire : l'Hydroptère. Comme les dirigeables des premiers temps de l'aéronautique, tous les bateaux « classiques » obéissent au principe d'Archimède. Leur flottaison est assurée par des forces de poussée égales au poids de l'eau qu'ils déplacent. L'Hydroptère a l'ambition de faire déjauger ses coques grâce à une poussée verticale dynamique obtenue au moyen de plans porteurs immergés (hydrofoils), fixés sous les deux flotteurs de ce trimaran. Au niveau des principes, l'Hydroptère est plus proche de l'avion que du bateau. La portance développée par les foils croît avec le carré de la vitesse. Dès que cette dernière est suffisante, les coques sortent de l'eau et le bateau « décolle » en restant seulement au contact de l'élément liquide par ses foils et un empennage constitué d'un safran de direction supportant à son extrémité inférieure un plan horizontal permettant de régler l'assiette du bateau.

Un empennage d'avion

Grâce à cette réduction des surfaces de contact, la résistance à l'avancement de l'Hydroptère augmente peu avec l'accroissement de sa vitesse. La difficulté de ce pari technologique résidait dans les différences de densité des deux fluides, l'air et l'eau, dans lesquels évolue l'Hydroptère et dans l'instabilité de l'interface entre ces deux fluides : la surface de la mer.

Plusieurs expériences de petits voiliers dotés de foils ont été menées par l'US Navy à la fin des années 50 ou par les Anglais avec *Icarus* dans les années 60. La plupart de ces engins étaient destinés à battre des records de vitesse, comme l'australien *Yellow-Pages-Endeavour* qui est aujourd'hui le voilier le plus rapide du monde sur... 500 mètres, avec 46,6 nœuds. A la fin des années 70, Eric Tabarly a pu vérifier le bien-fondé des principes de l'Hydroptère en pilotant un Tornado (petit catamaran) doté de foils, mais les matériaux trop lourds utilisés alors par l'industrie nautique ne permettaient pas la construction et la mise au point d'un Hydroptère conçu pour une traversée océane.

En 1979, Eric Tabarly avait néanmoins conçu avec Alain de Bergh le *Paul-Ricard*, un trimaran de 16,5 mètres en aluminium (7 tonnes) doté de petits foils pour soulager la coque à grande vitesse. Coiffé sur la ligne d'arrivée de la Transat, en double pour sa première course, le grand trimaran améliorera de près de deux jours, en 1980, le vieux record de la traversée de l'Atlantique détenu depuis 1905 par la goélette *Atlantic*, en 10 jours 5 h 14 min 20 s (12,29 nœuds de moyenne). Malgré d'importantes transformations apportées en 1980 puis en 1982, jamais le *Paul-Ricard* ne passera une ligne d'arrivée en vainqueur. Dès lors plus préoccupé par la vaine quête de son Graal, la Whitbread, le navigateur breton passera, en 1983, le relais à Alain Thébault, un jeune navigateur et pilote de planeur détaché auprès de lui pendant son service militaire.

Depuis dix ans, le jeune Breton n'a ménagé ni son temps ni son argent – il a dû vendre son appartement et une partie de ses biens – pour convaincre des partenaires industriels et institutionnels de s'associer au projet et entreprendre, en 1987, les tests de mise au point sur deux maquettes télécommandées à l'échelle 1/15. A partir de 1989, un prototype expérimental à l'échelle 1/3, conçu en collaboration par les architectes Marc Van Peteghem et Vincent Lauriot-Prévost et quelques ingénieurs de Dassault-Aviation, a été mis à l'eau. Refusant de donner un caractère commercial à ce défi technologique, Alain Thébault a créé un comité de parrainage et une association (Le défi de l'Atlantique), présidés par Eric Tabarly. Tous les partenaires ont souhaité marquer leur solidarité et leur volonté de réussir par la signature, le 5 juillet 1993, en présence de François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une convention qui les lie jusqu'à l'aboutissement de ce projet estimé à quelque 20 millions de francs.

Le prototype à l'échelle 1/3 a permis à Alain Thébault, secondé par deux autres navigateurs, Jean Le Cam et Michel Desjoyeaux, de multiplier les expérimentations dans le bassin du centre d'essais aéronautiques de Toulouse et à l'Ecole nationale de voile de Beg-Rohu (Saint-Pierre-de-Quiberon). Le comportement dynamique du prototype a pu être affiné grâce au logiciel Prisme, développé par Dassault et la Délégation générale à l'armement (DGA) pour les essais en vol d'avions. Les paramètres de « vol » et de stabilité ayant été bien définis, la construction de l'Hydroptère a pu commencer.

La coque centrale et les deux flotteurs, construits en sandwich carbone-nid d'abeille avec une protection extérieure en Kevlar, sont en cours de finition à la direction des constructions navales (DCN international) de Lorient. Les deux foils de 6 mètres de long et d'un poids de 240 kilos, conçus à Anglet par Dassault-Aviation, sont en carbone avec un bord d'attaque métallique et un bord de fuite en mousse recouverte de tissu de verre. Les poutres de liaison coque-flotteurs sont fabriquées par la CNIM (Constructions industrielles de la Méditerranée). L'assemblage de ces composants devrait être effectué en juin, à Saint-Nazaire, par les Chantiers de l'Atlantique.

Une grand-voile de 170 mètres carrés

Long de 18 mètres, large de 23 mètres et doté d'un mât-aile tournant de 27 mètres supportant une grand-voile de 170 mètres carrés et un solent de 80 mètres carrés (plan de voilure inférieur de 10 % à celui d'un trimaran de même dimension), l'Hydroptère, dont le poids devrait avoisiner 4,5 tonnes, sera mis à l'eau au début de l'été pour un programme d'essais d'un an. Les foils, inclinés à 45 degrés et actionnés par des vérins, devraient permettre au voilier de décoller avec 10 nœuds de vent pour dépasser les 30 nœuds de vitesse avec 20 nœuds de vent. Depuis les postes de pilotage aménagés sur les poutres de liaison, les navigateurs pourront moduler la vitesse en actionnant l'empennage à l'aide d'un manche de planeur.

Si les « vols d'essais » sont concluants, le premier objectif de l'Hydroptère serait, au printemps ou durant l'été 1995, le record de la traversée de l'Atlantique détenu depuis 1990 par le catamaran *Jet-Services* (rebaptisé *Commodore-Explorer* par Bruno Peyron pour son Tour du monde en moins de 80 jours), en 6 jours 13 heures3 minutes (moyenne : 18 nœuds). A la moyenne de 25 à 30 nœuds envisagée par ses concepteurs, l'Hydroptère mettrait le cap Lizard (pointe sud-ouest de l'Angleterre) à moins de cinq jours de New-York. Vingt ans après, Eric Tabarly verrait son rêve réalisé et le navigateur breton pourrait commenter l'exploit par un de ces célèbres *« Ah ben, ça alors ! »*.

GÉRARD ALBOUY

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*.
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Mettant en valeur son action à Paris

M. Juppé dresse un premier bilan de la réhabilitation de la Goutte-d'Or

Elu du dix-huitième arrondissement, adjoint aux finances de la ville et ministre des affaires étrangères, Alain Juppé (RPR) a présenté à la presse, lundi 2 mai, les premiers résultats du chantier de réhabilitation du quartier de la Goutte-d'Or. Cette opération, engagée il y a plus de dix ans, ne s'achèvera qu'à la fin du siècle. Le secrétaire général du RPR, adjoint au maire de Paris chargé des finances, met en valeur son action municipale dans la capitale au moment où il envisage de se présenter aux élections municipales de l'an prochain à Bordeaux.

C'est dans la maison des associations, au cœur même du chantier qui est en train de transformer le vieux «village» de la Goutte-d'Or, qu'Alain Juppé a tenu à dresser, lundi, le premier bilan d'une entreprise dont il se considère comme l'un des principaux artisans. Il est, en effet, conseiller de Paris élu du dix-huitième arrondissement depuis 1983, l'année même où avait été décidé, à l'Hôtel de Ville, le lancement dans ce secteur d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le quartier, où résidait une forte minorité maghrébine et dont beaucoup de logements étaient en mauvais état, voire insalubres, glissait vers le ghetto. Au lieu de le raser et de le reconstruire par le truchement d'une ZAC, comme cela se faisait ailleurs, la Ville a choisi, non sans courage, d'en conserver la personnalité urbanistique, architecturale, commerciale et humaine.

Comme conseiller, comme adjoint aux finances, puis comme député de Paris à partir de 1986, M. Juppé a usé de son pouvoir pour appuyer cette option initiale. Elle a entraîné une sorte de mobilisation des services publics qui s'est concrétisée par la signature avec l'Etat d'un contrat de développement social de quartier (DSQ), par la création d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP) et par la mise en chantier par la Ville de nombreux équipements collectifs.

Dix ans après le démarrage de la reconquête, on peut en mesurer les effets (*le Monde* du 26 juillet et du 5 novembre 1993). Plus d'une centaine d'immeubles vétustes ont été ou vont être démolis. Sur les huit cents logements neufs qui doivent les remplacer, près de 40 % sont achevés. Les autres seront livrés par l'OPAC dans les six prochaines années. Fait exceptionnel, plus de 90 % des familles ont été relogées soit dans l'arrondissement, soit dans les quartiers limitrophes.

Parallèlement, les propriétaires ont réhabilité les parties communes de plusieurs centaines d'immeubles, et quatre cent quatre-vingts appartements sont en train d'être remis à neuf avec l'aide de subventions. Un gymnase, une école maternelle, une crèche, un bureau de poste, des parkings, un jardin, une maison commune sont aujourd'hui, à la disposition des habitants. Tout cela s'est fait avec la participation active des associations, et cette concertation permanente continue.

Un équipement scolaire insuffisant

Pour coordonner l'action des multiples administrations et organismes qui interviennent à la Goutte-d'Or, et pour que leurs projets répondent aux besoins réels des habitants, M. Juppé a imaginé une structure tout à fait originale : la commission locale interpartenaires (CLI), qui se réunit deux fois par an à l'Hôtel de Ville, sous sa présidence. Ce mini-parlement de quartier n'était prévu par aucun texte, mais il fonctionne.

La réhabilitation de la Goutte-d'Or n'est qu'à mi-parcours, mais, déjà, le paysage urbain et la qualité de vie des habitants ont changé. Cependant, bien des difficultés subsistent, et certaines bévues ont été commises. Malgré les avertissements des associations, la ville n'a pas répondu en temps utile au gonflement des effectifs scolaires, d'où un manque de locaux qui rend inopérantes les mesures prises dans le cadre de la zone d'éducation prioritaire. Un centre de santé, réclamé depuis longtemps, va être mis en chantier, mais les cas de saturnisme chez les enfants africains se multiplient. L'imposant et disgracieux hôtel de police, malencontreusement construit au cœur de ce quartier déjà encombré, y amène des nuisances (stationnement des cars de la brigade mobile d'arrondissement, bruits, pollution de l'air, embouteillages) qui choquent la population. L'«îlotage», qui avait été instauré il y a deux ans, semble avoir perdu de son efficacité, d'où la persistance du «marché aux voleurs» et la présence de trafic de drogue.

Ces revers de la médaille ne paraissent pas de nature à compromettre la réussite de l'opération Goutte-d'Or. Ils ont été à peine évoqués au cours du «compte-rendu des mandats», fort technique et chiffré, que M. Juppé a présenté à la presse. La visite sur le terrain, à laquelle participait Daniel Vaillant, député (PS) de la circonscription, a été menée avec vivacité.

Visiblement fatigué et pressé, le ministre des affaires étrangères était attendu à Bruxelles, mais si l'adjoint de Jacques Chirac se présente en 1995 aux suffrages des Bordelais (*le Monde* du 13 avril), il pourra, désormais, ajouter à son palmarès de gestionnaire municipal le «sauvetage» d'un quartier particulièrement difficile.

MARC AMBROISE-RENDU

Grâce à l'ouverture d'une salle de cinéma

La municipalité de Poissy souhaite redonner vie au centre-ville

Un complexe cinématographique de cinq salles a été récemment inauguré dans le centre de Poissy par Jacques Toubon, ministre de la culture. Ce nouvel équipement est le fruit d'une politique municipale volontariste. Il constitue un élément important d'une opération d'animation du cœur de la ville.

Comme beaucoup d'autres en banlieue, le cinéma le Rex de Poissy avait fermé ses portes en 1989. Les quatre salles n'accueillaient plus que 125 000 spectateurs par an au lieu de 240 000 en 1982. Leur maintien dans cette ville de plus de 36 000 habitants, de la vallée de la Seine, était au centre de la campagne des élections municipales de 1989.

Le maire, Jacques Masdeu-Arus (RPR), s'était engagé à conserver un cinéma dans sa ville. Cinq ans plus tard, une salle, baptisée C2L, a levé ses rideaux sur cinq écrans, dont un géant de 18 mètres. Le complexe cinématographique ultramoderne attend 250 000 spectateurs annuellement, sa programmation s'adressant à une agglomération de 140 000 personnes.

Il est construit au centre de la ville, sur une place réservée jadis au marché aux bestiaux qui approvisionnait Paris en viande de boucherie. Depuis des décennies, cette place de la République n'était plus qu'un immense parking battu par les vents, face au bâtiment massif de la mairie. *«Mon idée était de profiter de cet espace utile pour créer un ensemble comprenant à la fois un parking souterrain, un immeuble d'habitations et de bureaux avec des façades commerciales, des espaces verts et des lieux de convivialité tels qu'un marché, une fontaine, un kiosque à musique et un cinéma»*, explique Jacques Masdeu-Arus.

De son côté, le groupe Socogex-Edeline cherchait dans l'ouest parisien une commune importante et bien desservie par les voies de communication, afin d'y ouvrir un complexe cinématographique d'un millier de places.

Mais le mariage entre un opérateur privé et les ambitions culturelles et urbaines de Poissy a rencontré de fortes oppositions. Plusieurs recours ont été déposés, la minorité municipale protestant contre l'opération immobilière (60 logements haut de gamme) indispensable à l'équilibre financier du projet. Creusées en profondeur dans les alluvions de la Seine, les salles devaient, à la fois, être protégées des risques d'inondation et supporter l'édifice construit en surface.

La ville, au travers d'une société d'économie mixte, est devenue le maître d'œuvre d'un projet sorti de terre en pleine crise économique. *«Les recherches de financement ont été difficiles, tant au niveau des banques que des collectivités territoriales»*, a rappelé le maire lors de l'inauguration. Car la municipalité a choisi d'être propriétaire du cinéma et de confier son aménagement et son exploitation à la société Socogex.

Pas de subvention d'Etat

A ce titre, elle a bénéficié de subventions du conseil régional (1,224 million de francs) et du département des Yvelines (6 millions de francs). L'investissement se montait à 15 millions de francs. *«Alors que notre projet présentait toutes les caractéristiques requises pour bénéficier du soutien du ministère de la culture à l'exploitation des salles de cinéma»*, il n'a rien reçu de l'Etat. Pour Jacques Masdeu-Arus, il s'est agi d'une décision politique de la part du ministre de l'époque, Jack Lang.

L'étude d'exploitation ne prévoit pas de subvention d'équilibre. Ouvert depuis le 30 mars, le C2L devrait atteindre très vite un taux de remplissage de 5 000 entrées par semaine, sa fréquentation pourrait atteindre 7 000 à 8 000 clients hebdomadaires grâce à une programmation grand public. Jacques Toubon a d'ailleurs regretté qu'aucun film français ou européen ne soit à l'affiche le jour de l'inauguration.

«L'objectif est de proposer une programmation d'art et d'essai à terme dans les petites salles du C2L, mais il faut d'abord que le cinéma de Poissy se fasse connaître d'une clientèle le plus large possible», précise le maire. Pour l'heure, il paraît satisfait de voir le marché revenu sur une place dont il entend faire le cœur de la vie quotidienne des Pisciacais.

PASCALE SAUVAGE

Après son échec aux élections cantonales

Le maire RPR de Fontenay-aux-Roses est désavoué par sa majorité

Un mois après sa défaite aux élections cantonales face à un socialiste, le maire de Fontenay-aux-Roses, Alain Moizan (RPR), a été désavoué par vingt élus de la liste qu'il conduisait en 1989. Dans cette commune du sud des Hauts-de-Seine, le préfet va devoir décider d'une date pour de nouvelles élections municipales. Comme cela avait été le cas pour les élections cantonales, la droite partira divisée pour ce scrutin.

Lors des élections cantonales du mois de mars, le conseiller général sortant, Pierre Marino, n'avait pas obtenu l'investiture du RPR. Les instances départementales du parti gaulliste, à une forte majorité (vingt-cinq contre cinq), lui préférant le maire de Fontenay-aux-Roses, Alain Moizan. Et c'est en ordre dispersé que la droite s'était lancée dans la bataille, Pierre Marino maintenant sa candidature. Cela lui avait valu, quelques jours avant le scrutin, son exclusion du RPR, décision qui n'avait pas entamé sa détermination.

Au soir du premier tour, le candidat officiel du RPR enregistrait un premier revers. Le représentant du PS, Pascal Buchet, le devançait de cent quarante-neuf voix alors qu'il en manquait quatorze à M. Marino pour se représenter la semaine suivante. Le 27 mars, le verdict était sans appel : le Parti socialiste gagnait à Fontenay-aux-Roses son seul siège au sein de l'assemblée départementale avec 60,99 % des suffrages.

Les résultats connus, certains des vingt-sept conseillers municipaux qui forment la majorité de M. Moizan demandaient son départ de la mairie. Les instances départementales et locales du RPR tentaient de dédramatiser la situation en lui demandant, ainsi qu'à son équipe, de réfléchir, d'analyser et de ne rien faire pour le moment. Quelques jours plus tard, pourtant, Charles Pasqua demandait à Jacqueline Reissier (RPR), premier adjoint, *«de se tenir prête»*.

De son côté, M. Moizan attendait, pour prendre sa décision, le résultat d'un sondage qu'il a fait réaliser auprès de la population et dont il devrait connaître le contenu dans la seconde quinzaine du mois de mai. Il exprimait alors le désir, si cette enquête d'opinion ne lui était pas favorable, de démissionner, mais seulement au mois de septembre, après avoir fait adopter son nouveau plan d'occupation des sols (POS).

Cependant, à la fin du mois d'avril, huit de ses douze adjoints et douze conseillers municipaux en décidaient autrement en se démettant de leurs fonctions pour provoquer des élections municipales anticipées. Si le préfet le décide, ces dernières pourraient avoir lieu au mois de juin prochain.

La querelle à droite n'en est pas pour autant étouffée. Mme Reissier, qui conduira la liste RPR, aura face à elle une liste UDF et, très probablement, une liste divers droite conduite par M. Marino. A moins que, entre-temps, l'une des deux formations ne change d'avis et ne décide de lui confier la responsabilité d'une liste. De son côté, M. Buchet souhaite constituer une liste d'union de la gauche la plus large possible, espérant tirer parti pour la seconde fois en trois mois des divisions dans les rangs de la majorité.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

REPÈRES

CHANTIERS

Sous-sols fragiles dans la capitale

En différents points de la capitale, notamment à Belleville et à Montmartre, le sous-sol, autrefois exploité en carrière de gypse et parcouru de ruisseaux souterrains, est fragile. Les chantiers de construction, résultant des permis délivrés par la ville, provoquent souvent des dommages aux immeubles voisins. Leur réparation est aléatoire et toujours tardive. Les associations du dix-huitième et du vingtième arrondissement demandent qu'un organisme indépendant soit chargé de déterminer les zones à risques et que l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), après concertation avec les habitants, élabore un plan d'aménagement. Les associations suggèrent que le projet de réforme du code de l'urbanisme, actuellement en cours d'élaboration, prévoie une indemnisation plus complète et plus rapide des victimes.

SALON

La Foire de Paris commémore le 6 juin 1944

Les 3 300 exposants, venus de 75 pays différents, qui ont ouvert un stand jusqu'au jeudi 12 mai à la Foire de Paris (porte de Versailles) attendent un million de visiteurs. Ceux-ci sont, pour les trois quarts, des fidèles qui reviennent d'une année sur l'autre. On estime que leurs achats vont représenter un chiffre d'affaires dépassant 130 millions de francs. Comme depuis quatre-vingt-trois ans, la foire présente le grand bric-à-brac un peu fou, y compris le fameux concours Lépine. L'une des attractions de cette édition est, comme il se doit, une immense maquette animée représentant les plages du débarquement de Normandie en juin 1944. Sur 30 mètres carrés, six mille figurines lilliputiennes et trois cents mini-engins de guerre, mus par des moteurs électriques, font revivre un épisode de la seconde guerre mondiale.

COMMERCE

La commission de l'équipement refuse deux projets

La Commission nationale de l'équipement et du commerce a confirmé l'avis émis en février par la commission du Val-d'Oise (*le Monde* du 5 février) et vient de rejeter le projet de création d'un centre de 45 000 mètres carrés comprenant un hypermarché Carrefour, à Domont, ainsi que la demande d'implantation d'un autre centre, cette fois de 6 705 m2, à Chaumontel. Ces deux projets étaient fortement contestés par la chambre de commerce et d'industrie de Versailles et par de nombreux commerçants qui estimaient que *«les équipements actuels sont suffisants»* et qu'*«il faut désormais favoriser l'adaptation des centres existants ainsi que le maintien et le développement du commerce en centre-ville»*.

THÉATRE

Deux places pour le prix d'une

A compter du mardi 3 mai et pour trois soirées, la mairie de Paris offre une place supplémentaire gratuite à tout acheteur d'un billet dans l'une des cent onze salles de théâtre de la capitale. Baptisée *«Prenez une place, venez à deux»*, cette opération est destinée à amener au théâtre de nouvelles catégories de clients parfois rebutés par le prix des places et le caractère des lieux. Elle a lieu pour la cinquième année consécutive, et comme les autres actions de promotion culturelle de la ville, qui portent sur le cinéma («18 heures, 18 francs»), sur la musique («Paris concert») et sur le livre («Collection capitale»), elle a donné jusqu'ici des résultats encourageants. La fréquentation augmente selon les années de 65 % à 100 %. Elle coûte environ 4 millions de francs.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 4 mai.

CHAMPAGNE AMER. Film franco-tunisien de Ridha Behi : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

CHASSÉ-CROISÉ. Film américain de Warren Leight, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

EXTRÊME LIMITE. Film américain de James B. Harris, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-56) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE MOULIN DE DAUDET. Film français de Samy Pavel : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

PTIC JUSTICE. Film américain de John Singleton, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SISSI. Film franco-allemand de Christoph Böll : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SURF NINJAS. Film américain de Neal Israel, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ARTS

LA RENAISSANCE, DE BRUNELLESCHI à MICHEL-ANGE à Venise

La naissance de l'architecte

Une savante exposition, au Palazzo Grassi de Venise, nous propose d'assister à la naissance d'une profession. L'architecte apparaît, en Italie, au XIVᵉ siècle, entre Florence, Milan et Rome, nous disent les organisateurs de cette exposition.

La même ville nous incite à (re) découvrir un peintre célébrissime – le Tintoret – à travers un marathon fléché.

VENISE

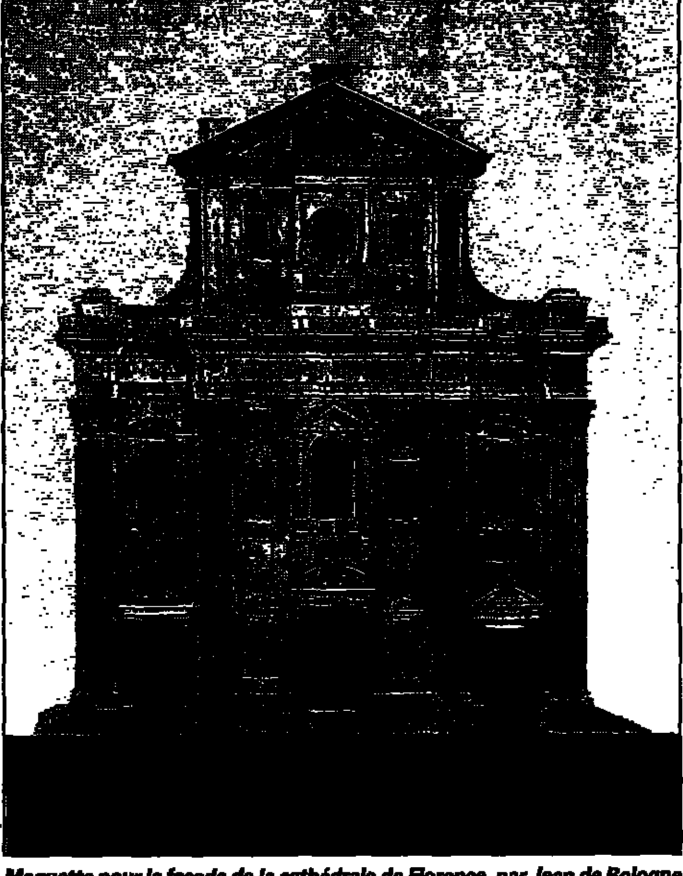
de notre envoyé spécial

Exposition ou mystère sacré ? L'ensemble présenté au Palazzo Grassi de Venise accumule sous prétexte d'architecture tous les grands mythes et toutes les énigmes de la Renaissance italienne à commencer par les figures tutélaires qui lui donnent son titre : *La Renaissance, de Brunelleschi à Michel-Ange.* Mythes et énigmes que n'expliquent pas un sous titre apparemment sérieux – *la représentation de l'architecture* – en réalité propice à tous ces clairs-obscurs chers aux érudits italiens ou italianisants. Comment avancer en effet dans cette histoire aveuglante, surdocumentée, gardée par les plus brillants stratèges des cours académiques, sauf à se protéger par ces zones d'ombre que font naître derrière elles les œuvres de génie? Dans son *Origine de la perspective,* ouvrage qui n'a pas peu à voir avec l'exposition vénitienne, Hubert Damisch cite fort à propos Cocteau : *« cet air d'œil crevé à quoi le public reconnaît les chefs-d'œuvre »* (1). Nous y voici en effet.

Aussi le public du Palazzo Grassi sort-il à juste titre avec un air ravi. Qu'a-t-il vu ? Des chefs-d'œuvre, et de plusieurs sortes. Relevant du Panthéon des arts, il a vu des dessins de Michel-Ange, ou de Raphaël, ou de Bramante, ou encore d'anonymes devenus illustres parce qu'ils ont peint les Cités Idéales.

L'invention de la perspective

Il a pu voir encore, relevant du plus éblouissants des artisanats, une trentaine de maquettes, pratiquement la totalité de ce qui a survécu à la Renaissance, projets de façades ou d'églises restées dans les limbes, qui sont autant de chefs d'œuvre de l'ébénisterie. Au premier rang desquelles l'immense maquette conçue par Sangallo pour Saint-Pierre de Rome et que Michel-Ange, dans une de ses colères jalouses qui



D.R.

Maquette pour la façade de la cathédrale de Florence, par Jean de Bologne

n'excluaient pas la lucidité, fit déménager *manu militari* du Vatican. Relevant enfin de l'esprit, il a pu compter, sinon lire, une série impressionnante d'ouvrages qui, de Vitruve à Alberti, de Filarète à Serlio ont pu bénéficier de l'invention alors toute neuve du bon Gutemberg (2).

La matérialité des chefs-d'œuvre est bien là, dans une mise en scène élaborée et raffinée. Celle-ci déploie des trésors de rusticité pédagogique pour faire venir le public vers cette exposition dont les commissaires craignaient avec quelque raison qu'elle ne soit trop savante. Aussi le comité d'organisation, conduit par Henry A. Millon et Vittorio Magnago Lampugnani, n'a-t-il pas hésité à donner des gages de pittoresque en montrant les outils ou les échaffaudages du maçon et en illustrant généreusement les jeux de séduction qui participent, sinon président, à la commande.

Le public estival trouvera donc, si du moins il lit l'italien ou l'anglais, les éléments de compréhension de cette épopée fondée sur les échanges, la naissance d'une inspiration antique, la diffusion du savoir, l'émulation des cités italiennes... *Pas le public* français auquel nous recommandons vivement de s'abstenir d'acquérir une sorte de livret d'accompagnement, misérable succédané du splendide catalogue, dont chaque ligne contient au moins un contre-sens ou un faux sens à côté d'un italianisme.

Que doit alors comprendre le public peu habitué à la rhétorique des expositions italiennes ? En premier lieu, et les textes introductifs du catalogue le confirme, l'exposition, plus que *la représentation de l'architecture*, est *une* représentation de l'architecte, profession nouvelle dont accouche sans crier gare Florence pour l'exporter à Rome, à Milan et même à Venise, ostensiblement absente du Palazzo Grassi. En prenant Filippo Brunelleschi comme première figure de *leur panorama, les organisateurs* datent le début de leur Renaissance architecturale à 1418, date du concours pour le dôme de Santa Maria del Fiore, à Florence.

Filippo, véritable gymnaste des arts, a alors trente-neuf ans. Il a effacé le souvenir de son échec pour les portes du baptistère, face à Lorenzo Ghiberti, en 1403 ; il a voyagé à Rome et réfléchi d'abondance. Il a renoncé à être sculpteur, sinon pour faire de cet art un élément de l'architecture. Au passage, il a inventé la perspective. Celle-ci, toujours selon Damisch, aura *« servi aux peintres d'argument pour revendiquer un autre statut que celui d'artisans – celui d'intellectuels à part entière »* (1). Elle donne en outre aux archi tectes la technique, simple en apparence, pour représenter de façon exacte le produit de leur imaginaire. Elle permet dès lors à l'architecture, qu'elle soit réelle ou utopique, d'investir les œuvres sacrées et profanes, voire décoratives que produisent tous les artisans-artistes de la cité médicéenne, *et bientôt de toute* l'Italie, jusqu'à la gothique Venise. A travers le concours, et surtout la construction du dôme, Filippó Brunelleschi aura enfin montré comment l'intelligence architecturale peut s'affranchir des contraintes, trouvant le moyen de lancer la double coupole de Florence sans échafaudages intérieurs.

L'hommage de Venise à *Florence* se poursuit à travers la figure universelle de Michel-Ange, qui finit, à la demande de Léon X, et apparemment contre son propre gré, par abandonner *ses vêtements* de sculpteur et de peintre (il vient d'achever la chapelle Sixtine), pour accepter de se faire architecte. Cette étonnante transmutation peut se lire dans le document le plus émouvant sans doute du Palazzo Grassi, mainte fois reproduit, mais presque inexposable tant il respire la fragilité. Il s'agit d'études pour la bibliothèque *Laurentienne, profils* de bases de colonne, doubles envolée de marches, le tout jeté sur un unique fragment où se lisent encore trois études de tête et un corps d'homme.

Michel-Ange paraît encore hésiter dans l'ordre de l'architecture alors que les esquisses du peintre-sculpteur, si volatiles soient-elles, sont du domaine des certitudes, d'une pleine maîtrise. Où l'artiste a-t-il alors trouvé la force qu'impliquent *ses propositions* pour Saint-Pierre, car il a déjà soixante-douze ans lorsque Paul III, lui confie, en 1547, le soin d'achever l'église ? Il intervient après Bramante et un bref passge de Raphaël, et avant qu'Antonio da Sangallo le Jeune ne reprenne, le *flambeau, à sa mort,* en 1564. *Date* à laquelle l'exposition semble clore son projet en même temps que la Renaissance de l'architecture, version italienne.

Villes idéales

La présentation des projets successifs *qui ont peu ou prou retenu* l'attention des papes, avant et pendant le « règne »de Michel-Ange, livre au moins une clef, et peut-être en même temps celle du rejet de la maquette de Sangallo. Comme le souligne Giulio Carlo Argan, Michel-Ange n'a travaillé que sur *des édifices existants ou inachevés* (3). La maîtrise inégalée qu'a le peintre et le sculpteur de l'échelle, du lien entre le tout et le détail, du mouvement tiré du marbre le plus froid, tout cela lui donnent une stupéfiante compréhension de l'espace et de la dynamique architecturale. Il sait voir grand, et il sait que pour un bâtiment aux dimensions nouvelles, il convient d'apporter des solutions sans précédents. La technique suivra bien... Mais un siècle après la *construction du dôme de Florence* par Brunelleschi, la coupole de Saint-Pierre devra, pour tenir, être cerclé par une énorme chaîne.

L'hommage de Venise à Florence et, via Michel-Ange, à Rome aurait de quoi étonner de la part de la Sérénissime si l'on n'était contraint, à un moment ou un autre, de sortir du Palazzo Grassi. Car *c'est alors que les cartes* se brouillent et que le sous-titre de l'exposition prend réellement son sens : la représentation de l'architecture. Pas un tableau ou presque de l'Accademia, des églises ou Scuole de la ville, pas un Carpaccio, pas un Tintoret – l'autre héros célébré cette année *(lire ci-contre)* qui ne soient en effet représentation de l'architecture. Et plus avant, les nombreuses scénographies qu'offre l'exposition, ces villes idéales, ces rêves aboutis ou non, tout se noie soudain dans le réel d'une Venise qui devient soudain irréelle.

FRÉDÉRIC EDELMANN

(1) Hubert Damisch, *L'origine de la persective,* Flammarion, 1987.

(2) Voir à ce propos les Actes du colloque sur *Les Traités d'architecture de la Renaissance*, études réunies par Jean Guillaume, Ed. Picard, 1988.

(3) Giulio Carlo Argan et Bruno Contardi, *Michel-Ange architecte*, Gallimard/Electa, 1991.

▶ Palazzo Grassi, Venise, jusqu'au 6 novembre. Tous les jours, de 10 h à 19h. L'exposition sera fermée du 18 juillet au 18 août pour des raisons *liées à la conservation des* œuvres. Catalogue, 732 pages, 80 000 lires.

Sur les traces du Tintoret

VENISE

de notre envoyé spécial

Le 31 mai 1594, Jacopo Robusti, dit il Tintoretto, car son père était teinturier, mourait, à l'âge de *soixante-quinze ans.* Vénitien de bout en bout, il laissait une œuvre vénitienne essentiellement peuplée de Vénitiens, ceux-là mêmes que *nous présente,* avec l'aide du musée des Beaux-Arts de Vienne, la galerie de l'Accademia. *Une série de quarante portraits,* parmi lesquels deux clients fidèles : Jacopo Soranzo, vieillard superbe de sérieux, et lui-même : deux autoportraits vers *l'âge de trente ans,* et un troisième, peint à soixante-dix ans, où il n'apparaît pas franchement aimable, mais toujours déterminé.

La *détermination aura payé* puisque puisqu'à l'heure du quatre centième anniversaire de sa mort, il fait l'objet d'un traitement sans précédent. L'exposition de *l'Accademia a été été* précédée d'une présentation de peintures sacrées prélevées dans les églises de la ville et rassemblée à San Bartolomeo, près du Rialto, petit édifice *mal aimé* qui a retrouvé pour l'occasion *un* semblant de fonction. Cette présentation, si elle n'avait été curieusement interrompue par l'arrivée du mois *de mai,* constituait une belle introduction pour l'itinéraire célébrant Tintoret dans vingt-deux églises vénitiennes, sans compter la Scuola San Rocco.

L'objectif initial de cet itinéraire, célébrer *le* peintre et distraire les touristes du trajet de Saint-Marc au Rialto, était louable. Dans la réalité, il faut compter avec les habituelles fer*metures imprévues* (San Lazzaro dei Mendicanti par *exemple*), et par la quasi impossibilité de trouver soit *le* dépliant indiquant la liste des vingt-deux églises abritant des œuvres du maître, soit le recueil (fort bien fait) de fiches, qui fait office de *catalogue pour* cette exposition hors les murs. A l'exception de la Scuola, qui offre tous les documents *disponibles* et par où il est donc sage de commencer, quand ce devrait être l'apothéose finale de ce quatrième centenaire : *n'est-ce pas là que le Tintoret ravit au Titien,* la commande pour le plafond de la grande salle, devenant ainsi le peintre exclusif de la confrérie ?

Ces difficultés mises à part, le parcours Tintoret est une trouvaille merveilleuse pour découvrir *ou redécouvrir Venise,* et pour apprendre à aimer ce génie à la fois mystique et libre, capable de toutes les désinvoltures pourvu qu'elles lui livre les *clefs de l'essentiel.* Extraordinaire aller-retour entre la peinture et l'architecture, le réel et l'imaginaire, le sacré et le profane.

F. E.

THÉÂTRE

LE MISANTHROPE sur Canal Plus

Continents lointains

Canal plus a diffusé, lundi 2 mai, en direct, *le Misanthrope,* de Molière, dans une mise en scène de Jacques Weber.

Parce qu'il donne à entendre Molière à un public que le théâtre, le vrai, mettrait des mois sinon des années à réunir autour de lui, soit en famille, soit, dès la semaine prochaine, dans les classes qui voudront bien le recevoir, le projet *démesuré de Jacques Weber et de* Canal Plus – démesuré essentiellement par l'argent qu'il met en jeu, 18 millions de francs dit-on fièrement – mérite la plus sérieuse attention.

Dans l'œuvre de Molière, *le Misanthrope* est juste un peu plus haut que ses autres pièces. Pas un metteur en scène, pas un acteur ne s'abstiendrait de la confrontation avec le célèbre atrabilaire, « biographe » le plus subtil *et* le plus honnête de son auteur. Quand Molière présente *le Misanthrope,* sa vie est bouleversée par le dépit amoureux. Il est séparé d'Armande Béjart, sa femme, qu'il ne voit plus qu'au théâtre, où elle joue... Célimène. Il a trouvé quelque réconfort auprès de *Mademoiselle* de Brie, et se confie, presque malgré lui, à quelques amis : *« Quand je vois Armande, une émotion et des transports qu'on peut sentir, mais qu'on ne saurait dire, m'ôtent l'usage de la réflexion ; je n'ai plus d'yeux pour ses défauts, il m'en reste seulement pour tout ce qu'elle a d'aimable. N'est-ce pas là le dernier point de folie ? »*

On ne saurait être plus clair, et ces confidences ressemblent à s'y méprendre à ce que les dramaturges appellent des indications de mise en scène. Molière-Alceste est donc un homme amoureux, fou, inconsolable. Jacques Weber ne *s'y était pas trompé en mettant* en scène *le Misanthrope* en 1989, pour fêter splendidement son installation à Nice. Alors, il jouait Alceste, entre délire et violence. Aujourd'hui, il a voulu diriger une nouvelle fois la pièce et a retrouvé pour l'occasion le décorateur qui l'avait accompagné à Nice, Serge Marzolff.

Habituelle désinvolture

Tout deux ont reconstitué la maison de Célimène, qui prend ici les allures d'un hôtel particulier. C'est d'un grand classicisme, beau et tout à fait plausible. Mais la multiplication des espaces oblige à la multiplication des mouvements, d'autant que, le décor planté, les deux hommes ont *réduit au minimum* les accessoires. Il va falloir du souffle aux interprètes et une précision d'orfèvre au metteur en scène pour habiter ce monde immense et presque nu.

Là commence la déception. Après une scène d'introduction plutôt vive, qui conduit Alceste et Philinte à discuter autour d'un verre, on *se* dit que Weber a trouvé un rythme et imaginé quelques-uns de ces gestes, quelques-unes *de ces situations qui créent* une atmosphère, donnent à une mise en scène sa singularité. Hélas quand ces premiers verres auront été bus, quand, plus tard, Célimène aura arrangé un peu la tête de son lit défait, quand sa cousine Eliante aura apporté un soin distrait à la culture intensive de ses cactus, quand Basque, le valet de Célimène, aura trimballé çà et là ses candélabres, quand, enfin, *Dubois aura transbahuté* la *malle* de son maître, le compte sera bon : cinq actes ; cinq idées. C'est peu, trop peu, à moins d'être si sûr de ses interprètes que l'épure s'impose.

Aux plus grands interprètes – et Weber n'en manque pas ici –, il faut alors une main de fer, une exigence de tous les instants. Et une réelle vision de la pièce à laquelle on se voue. Bien difficile de dire ici quel parti a choisi le metteur en scène. Alceste (Jean-François Balmer) n'est que par instants, alors fulgurants, le héros et double de Molière. *S'il réussit* ce qu'on peut appeler le côté social de son rôle – son portrait acide de la Cour et le récit de ses démêlés judiciaires pour injures à Oronte (Patrick Chesnais), – *on ne croit pas* souvent au plus fort de son rôle, ce rapport d'amour étrange et bouleversant avec *Célimène* (Romane Bohringer).

A l'exception de deux scènes où leurs visages se touchent, à l'exception de ces deux moments où la jeune actrice paraît lui insuffler un peu de sa propre énergie, de son courage, de sa justesse, Balmer paraît comme le premier spectateur de ses emportements, effrayé non par les tourments d'Alceste, mais par les prouesses d'interprétation qu'ils requièrent. *Il est si mal à l'aise* alors qu'il en perd le fil du discours et avale les vers. On pourrait parler du trac inévitable face à un tel projet si les premières scènes n'avaient été filées avec brio. On pense plutôt à l'absence d'une vraie décision et, inévitablement, à l'âge d'Alceste, – trente ans environ, nous dit Molière.

Devant tant d'hésitations, on a du mal à croire à l'amour que lui porte Célimène, dont les preuves éclatantes sont un sourire presque enfantin au premier acte et des larmes de femme défaite au cinquième. Souffrant seulement dans ses déplacements des manque*ments de la mise en scène, qui se* traduisent par une tendance à se projeter maladroitement en avant, les mains serrées dans le dos, Romane Bohringer fait ici des débuts éclatants en théâtre, la parole agile, l'esprit vif, une présence gracieuse et libre.

On regrettera que les petits marquis (Vincent Schmitt et Guillaume de Tonquédec) aient été traités avec l'habituelle désinvolture dont leurs personnages souffrent souvent. On oubliera bien vite l'Eliante excessivement périphérique d'Emmanuelle Lepoutre pour saluer dans trois seconds rôles d'inégale impor*tance les performances de* Dubois (Roland Blanche, impeccable et drôle, lui seulement) et surtout de Philinte (Philippe Khorsand) et d'Arsinoë (Marie Trintignant).

On en regrette d'autant plus les faiblesses de la mise en images de Mathias Ledoux. Le moins qu'on puisse dire est qu'il a eu du mal à donner un rythme à la mise en scène, dont on a vu qu'elle en manquait. Lui et Jacques Weber n'ont réussi que par instants à donner un peu de magie, de tension, à une œuvre dont la beauté, la drôlerie, le caractère oppressant, sont ici des continents trop lointains.

OLIVIER SCHMITT

▶ Rediffusion, en clair, le 10 mai à 8 h 45.

Lire également la chronique de Daniel Schneidermann, page 25.

CULTURE

MUSIQUES

ZÉMIRE ET AZOR au Théâtre des Champs-Elysées

Vérité exotique

L'œuvre, quoi que laisse entendre son titre, ne retrace pas les amours d'un loulou de Poméranie et d'une demoiselle caniche. *Zémire et Azor*, qu'admirait Marie-Antoinette et qui participa à la renaissance de l'opéra français un peu avant les grands drames mythologiques de Gluck, est néanmoins un produit exotique. Son thème est celui de *la Belle et la Bête*, ponctué d'effets spéciaux par le librettiste Marmontel.

En 1771, André-Ernest-Modeste Grétry, musicien d'origine belge, fit applaudir par la cour, réunie à Fontainebleau, cette comédie-ballet d'un genre particulier. L'orage y fait des bruits de lasso, les vagues roulent des brochettes de boîtes à chaussures, les nuages servent d'ascenseurs, les tables sortent de terre comme des salades, les tableaux servent de télescopes. Les monstres, enfin, ont un cœur angélique et les belles ne sont pas insensibles à leur laideur. Thème éternel entremêlé par Marmontel à une vision plus réaliste des rapports humains : le même papa qui refuse sa fille à un monstre basané bénira son union avec un prince riche et blanc de peau. L'amour, entre-temps, se sera chargé de la transformation.

D'une autre planète

Chef-d'œuvre d'un auteur « sensible » *(lire ci-contre)* et parfois enclin à la mièvrerie, entrecroisement osé entre le drame larmoyant, l'opéra-comique et la féerie, *Zémire et Azor* est plus qu'une curiosité : jalon essentiel dans l'histoire du théâtre lyrique, il annonce *la Flûte enchantée* de Mozart, avec ses dialogues parlés, l'utilisation parodique des vocalises à l'italienne, les balbutiements et onomatopées comiques de l'esclave Ali (grand frère de Papageno), l'ambiguïté du rôle du père tyrannique et aimant (pas si loin de Zarastro), la grandeur d'âme et le courage de Zémire (petite Pamina), les accents stoïques d'un héros habité par la douleur, qui culminent au quatrième acte dans un air sublime où se conjuguent tous les ingrédients du romantisme naissant : le tout traduit par Grétry avec des audaces dignes de Berlioz : passages sans transition du mélodrame au récitatif et à l'arioso.

Les appels de Zémire, revenue pour avouer son amour et cherchant à grands cris Azor en train de mourir, sont ensuite traités avec une irrésistible poésie. Répétés par deux cors et doublés d'échos, ils font naître dans l'imagination tout un décor de ruines, de torrents, de brumes et de désolation. Ce qu'on appelle sans doute « sentiment de la nature » dans les manuels de littérature...

Une fois créé à Paris, *Zémire* partit pour la Suède et fut représenté dès juillet 1778 au Théâtre du château de Drottningholm (Bergman y filma sa *Flûte enchantée*). C'est de ce théâtre, construit à la française et remis en état en 1921, que l'opéra de Grétry nous revient pour quatre représentations aux Champs-Elysées. Grétry en suédois (surtitré en français) a créé, il faut l'avouer, un certain choc au soir de la première, lundi 2 mai. Mais l'effet d'étrangeté était surtout produit, paradoxalement, par l'« authenticité » du spectacle. Car il ne s'agit pas ici de reconstitution à l'identique. Les sujets du roi Gustav III ont découvert *Zémire* il y a deux siècles dans ces mêmes toiles peintes, avec ces mêmes machineries, et probablement ces mêmes mimiques exagérées. On a envie de se pincer.

Car tout cela est vrai – au regard de la vérité historique. Et tout semble descendu d'une autre planète, issu d'une culture qui n'est pas la nôtre, comme quelque spectacle de marionnettes javanaises ou d'opéra chinois. Dirigés avec une extrême délicatesse de phrasé par Louis Langré, les musiciens de Drottningholm jouent (pas toujours juste !) sur des instruments d'époque. Soit. Mais ils portent jabot et perruque. Et cet ultime sacrifice à l'authenticité est encore plus criant d'artifice que ce que l'on voit sur scène. Lieu d'expérimentations pour la remise au goût du jour de l'opéra préromantique ou baroque, le Théâtre des Champs-Elysées sera donc allé au bout de sa démonstration avec ce Grétry (au demeurant admirablement chanté). *Armide*, de Lully, avait l'air vrai dans des décors et des costumes modernes. *Zémire et Azor* ressorti tel quel des cartons de Drottningholm est, visuellement, une pièce de musée.

A. Re.

▶ Théâtre des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 75008. Prochaines représentations : les 4 et 6 mai à 19 h 30, le 8 mai à 17 heures. De 60 F à 670 F. Tél. : 49-52-50-50. L'Orchestre suédois donne un concert sous la direction de Nicholas McGegan le 7 mai à 20 h 30. De 40 F à 290 F.

Un entretien avec le chef Louis Langrée

Faire chanter la simplicité

D'abord chef de chant à l'Opéra de Lyon, Louis Langrée (né en 1961 à Mulhouse) a fait son apprentissage sur le tas. D'assistanats en productions légères, d'œuvres « mineures » en monuments, il s'est retrouvé au pupitre de l'« Iphigénie en Tauride » de Gluck (« le Monde » du 12 avril) avant de se pencher bientôt sur « Eugène Onéguine » pour Lausanne. Il a ramené cette fois du théâtre suédois de Drottningholm jusqu'au Théâtre des Champs-Elysées l'opéra rousseauiste d'André Grétry.

« Gluck et Grétry : deux univers différents ?

– Comme Gluck, Grétry va chercher la tension musicale dans ce qui sort des mots et pas dans la complexité des modulations. On peut comparer le Liégeois Grétry au Genevois Rousseau : après la période des jardins à la française où l'on taillait les arbres, où toute végétation devait être maîtrisée, tous deux entendent, en musique, laisser faire la nature. Les accords torturés, pensent-ils, sont faits pour les âmes torturées. Toute une génération de musiciens, liés aux encyclopédistes, ont su trouver la paix dans cette simplicité. Il faut bien reconnaître qu'en contrepartie, cette musique est presque simpliste dans son écriture orchestrale : on a pu dire à son propos qu'*« entre la ligne de chant et la basse, il y a de la place pour un carrosse à six chevaux »*. Encore faut-il savoir la faire chanter.

– Et ensuite, « Eugène Onéguine », de Tchaïkovski...

– Cela ressemblera à une revanche. On ne peut pas faire du Grétry toute sa vie. Cette musique est dure, âpre, anguleuse, on s'y écorche. Elle est beaucoup plus difficile à diriger que *Don Giovanni*, de Mozart, et même *Pelléas*, de Debussy. La difficulté de ce métier est que tout donne l'impression de s'enchaîner sans heurts. Cela suppose des choix.

– Ces trucs du métier, qui vous les a enseignés ?

– J'ai eu la chance de faire mes débuts comme chef de chant. J'indiquais les « tops lumière » aux électriciens qui ne savaient pas lire une partition, je dirigeais les fanfares, en coulisse, comme il y en a dans Verdi, j'ai assisté John Eliot Gardiner quand il était directeur musical de l'Opéra de Lyon, en 1987-1988. Après son départ, l'Opéra lyonnais m'a laissé diriger la production de *Fortunio*, de Messager.

– Vous avez également été l'assistant de Semyon Bychkov. Quelle différence avec Gardiner ?

– Gardiner n'est pas quelqu'un d'une extrême générosité. Mais ses musiciens, les English Baroque Soloists, jouent mieux quand il est là, on ne peut le nier. De plus, il a lu tous les traités de musicologie, ce qui ne peut pas nuire. Bien que de savoir s'il faut entamer un trille par le haut ou par le bas me laisse personnellement assez indifférent. La technique, je l'ai apprise avec Bychkov. Il était venu diriger *la Finta Giardiniera*, de Mozart. Il avait bien remarqué que j'assistais à toutes les répétitions, que je prenais des notes, que j'observais les coups d'archet. J'ai dirigé au piano les premières répétitions de mise en place sur le plateau.

» J'avais fait du piano, étudié la flûte. Je trouvais que faire de la musique ensemble c'était magnifique. Pour l'une des répétitions, Bychkov sortait de l'avion. Il était fatigué par le décalage horaire. Il m'a demandé de descendre dans la fosse et de diriger. Il est resté six heures à m'observer. Il m'a dit comment indiquer un point d'orgue, le bras vers l'extérieur. Il m'a conseillé de rester détendu lorsque l'orchestre et le plateau cessent d'être synchrones : les musiciens vous regardent, si le chef se crispe ils s'affolent. A partir de ce jour-là – c'était en 1986 – notre confiance et notre amitié ne se sont jamais démenties. Gardiner, c'est peut-être l'énergie. Mais Bychkov, c'est la générosité. »

Propos recueillis par ANNE REY

LOU DONALDSON au New Morning

Une solitude peuplée

Donc, Coltrane aurait soixante-huit ans aujourd'hui. Puisqu'il est né en 1926, comme Lou Donaldson, dans le même État, la Caroline du Nord, à Hamlet pour Coltrane (drôle de lieu pour une naissance) et à Badin pour Lou Donaldson. Cette affaire d'Etat a un sens. Les sécessionnistes de Caroline du Nord n'ont pas la même histoire, pas le même son que ceux du Texas ou ceux de New-York. Coltrane est un des phares du jazz. Il marque une fin de terre. Il ouvre à l'impossible et laisse désemparé.

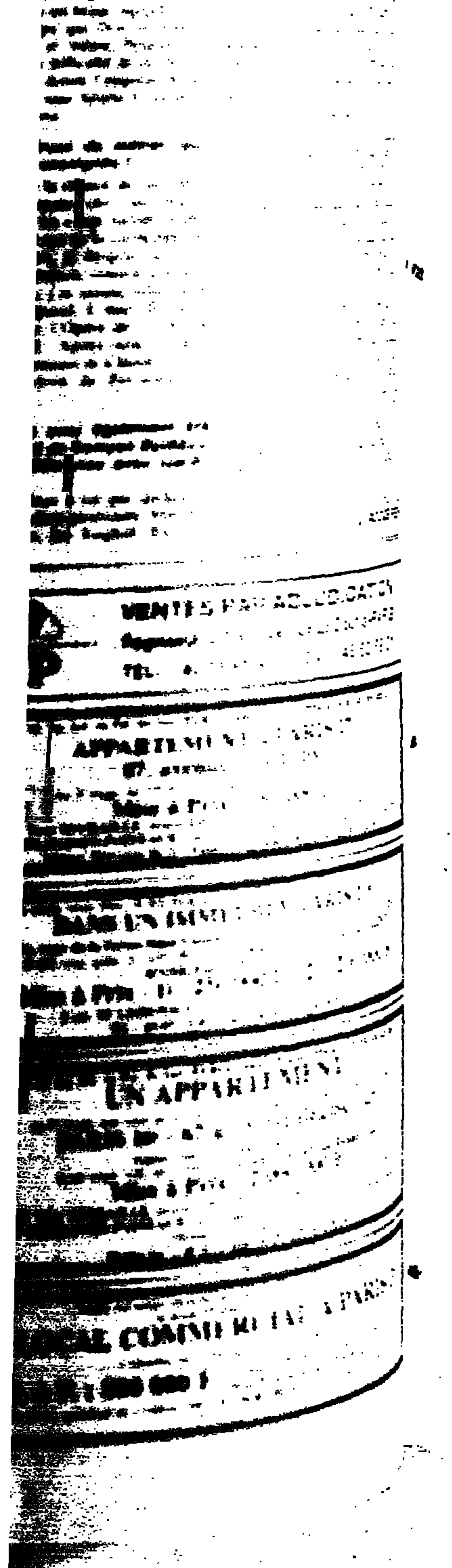
Près de trente ans après la mort de Coltrane (18 juillet 1967), Lou Donaldson, qui était lundi 2 mai en concert unique au New Morning, poursuit, pour sa part, une route impavide. Même son acide (au sax alto), même génie rythmique, souvent introuvable à ce degré de naturel, même et identique capacité à se loger dans la grille harmonique. Qu'il joue sur un standard, sur une composition originale, sur un pot-pourri de citations, façon blues, sur *Now's the Time*, ou qu'il bloque un vertigineux « stop-chorus » (improvisation *ad libitum* sans accompagnement), il règne.

Il règne et il reste impavidement fidèle à sa conception de l'élan du *« groove »*, « petit maître » si l'on tient à lexicalement se ridiculiser, mais seul maître à bord après les dieux. De toute façon, il porte à bout de bras une esthétique, celle des disques Blue Note des années 50 (il en a gravé vingt-six sous son nom) sans en démordre.

L'histoire ne lui aura été que partiellement juste. Son excès de fidélité aux conceptions de Horace Silver ou à celles des Jazz Messengers l'a bloqué. Aux grandes heures du « free jazz », il s'agace, peste, et marche à l'ombre. Coltrane et la bande lui font de l'ombre. Il en sait assez pour s'emballer, bien trop pour s'envoler.

Maintenant que tout est consommé, son heure revient. Un petit public né dix ans après la mort de Coltrane le salue de petits cris appris dans les disques. Il aurait tout pour faire un retour explosif comme tant d'autres rachetés par défaut. Tout, sinon ce handicap, un excès de santé qui le fait jouer au même niveau que toujours et oublier, comme s'il était trop vivant. Cet excès de santé est son manque de chance. Rien qui permette de comprendre entièrement pourquoi certains restent repérés et finalement inaperçus.

FRANCIS MARMANDE



Edouard Balladur sommé d'arbitrer entre l'industrie et la grande distribution

La révision du droit de la concurrence divise la majorité

Lancé dès l'arrivée d'Edouard Balladur à Matignon, le débat sur la concurrence revient, aujourd'hui, avec *un effet* boomerang. Jean-Paul Charié, député RPR du Loiret, vient, en effet, d'adresser aux services du premier ministre un texte d'une quinzaine d'articles susceptible de modifier en profondeur l'actuel rapport de forces de l'industrie et de la distribution. Une initiative qui va contraindre le premier ministre à arbitrer sur un dossier sensible.

■ PRIX MINIMA. Décidé à combattre les « prix excessivement bas », le député RPR du Loiret réhabilite les « prix minima » et fait une proposition originale : *rendre « illicites » les prix inférieurs aux prix de revient – charges sociales comprises – des produits similaires européens.*

Il est des initiatives qui dérangent. Involontairement peut-être, celle de Jean-Paul Charié en fait partie. Depuis quelques jours, le député (RPR, Loiret) a transmis aux services du premier ministre un bref texte susceptible de transformer en profondeur le droit à la concurrence. Quinze articles à peine, auxquels Edouard Balladur devra donner, ou non, son *imprimatur*. Décider s'il faut poursuivre, faire autrement ou renvoyer tout cela après l'élection présidentielle : l'initiative de Jean-Paul Charié contraint l'hôte de Matignon à trancher entre industrie et grande distribution, à arbitrer entre des ministères divisés, à départager des administrations à couteaux tirés. Une jolie bombe à retardement...

La mèche, pourtant, Edouard Balladur l'a lui-même allumée en s'en prenant, sitôt nommé, à la grande distribution. Dans son discours d'investiture, en avril 1993, le premier ministre prenait tout le monde de court en demandant le gel, *« jusqu'à nouvel ordre »*, des ouvertures de grandes surfaces. Il souhaitait alors que soient examinées *« les conditions dans lesquelles les implantations commerciales nouvelles conduisent souvent à la disparition de toute vie locale dans les villages et les bourgs »* (*le Monde* du 17 avril 1993). Quelques semaines plus tard, le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, poussait l'offensive en dénonçant devant un parterre de chefs d'entreprise le *« comportement »* des distributeurs privilégiant *« la carte du prix le plus bas »* au détriment de l'industrie nationale et de l'emploi (*le Monde* du 20 mai 1993). Le gel, qui n'était qu'un vœu sans fondement juridique, a vécu ce que durent les roses.



Quant à l'avant-projet de loi *« instituant diverses mesures de lutte contre la concurrence déloyale »* concocté par la puissante Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), il a vite été scindé en deux, le volet « contrefaçon » étant seul voté (*le Monde* du 2 septembre 1993). La concurrence s'est enlisée depuis, dans un bras de fer entre le ministère de l'industrie, pourtant dessaisi au profit de son homologue des entreprises, et le ministère de l'économie. Pas moins de quatre avant-projets de loi – trois émanant de la DGCCRF, un de la direction des stratégies industrielles, – sont ainsi retournés dans leur tiroir.

Avec son texte, Jean-Paul Charié bouscule cette paralysie. Lui qui s'était prononcé contre le gel des grandes surfaces, privilégie *« la pérennité des entreprises »*, la *« défense de l'emploi »* et l'aménagement du territoire. Il revient ainsi à la philosophie initiale du gouvernement Balladur au moment même où la volonté réformatrice de celui-ci semble s'émousser. Tirant les conclusions de deux journées d'auditions conduites à la rentrée (*le Monde* du 18 septembre 1993), le député du Loiret oriente toute son action contre les prix anormalement bas. Au risque de se montrer iconoclaste *(voir encadré)*.

Projet ou proposition de loi ?

Foi du charbonnier ? Méthode Coué ? Il se veut confiant, espérant encore que son texte pourra être examiné au cours de l'actuelle session parlementaire : *« Si le gouvernement avait dû rejeter d'emblée ces propositions, on me l'aurait dit tout de suite,* assure-t-il. *Le fait qu'on prenne le temps de les examiner prouve qu'elles ne sont pas écartées'. »* Et de laisser ouverte, la possibilité pour Matignon de choisir, pour son texte, entre le projet de loi, d'initiative gouvernementale, ou la proposition de loi, d'origine parlementaire. Façon de mettre le gouvernement en avant ou, au contraire, en arrière de la main. Façon de laisser le premier ministre en récupérer le bénéfice politique ou, au contraire, s'épargner les affres d'un débat parlementaire difficile.

L'alternative n'est pas que de pure forme, si l'on en juge par les réactions qu'elle suscite déjà : *« Choisir la voie de la proposition de loi serait une démission,* laisse tomber, tranchant, le ministre de l'entreprise, Alain Madelin. *On ne peut laisser les différents lobbies arbitrer au Parlement cette question-là. »* Agacé, selon des proches, par les multiples initiatives que le débat suscite, le ministre de l'entreprise joue la carte de la prudence. *« Tout ceci nécessite des arbitrages complexes »*, ajoute-t-il, en assurant, comme le cabinet d'Edmond Alphandéry, que *« tout cela n'est pas mûr »*. Les deux ministères officiellement chargés du dossier sont aussi ceux qui montrent le moins de goût pour se lancer dans l'aventure...

Autoriser le refus de vente

Poussé par son administration, Gérard Longuet qui a multiplié les déclarations « fortes » lors de ses rencontres avec les industriels, est monté pour la première fois au créneau, lors de la publication, sur papier glacé, d'un « bilan » de son action : *« Il paraît souhaitable au ministre de l'industrie,* précise de façon curieuse le texte, *pour contrebalancer le droit au déréférencement, d'autoriser le refus de vente, sous réserve qu'il ne dissimule pas un abus de dépendance économique. Il faudra également prévoir de façon explicite la sanction des pratiques de marques d'appel qui, par le jeu de manipulations excessives de prix, créent de graves préjudices aux entreprises industrielles titulaires de marques. »* Ce n'est pas exactement le discours de Jean-Paul Charié. Mais cela y ressemble.

A l'exception notable de ceux de l'agro-alimentaire, le lobby des industriels, il est vrai, ne désarme pas. Parti en guerre le premier (*le Monde* du 11 février), le Groupement des industries de biens durables (GIBCD), qui réunit textile, électronique et mécanique dans une même *« défense des marques »*, se cherche des alliés. Habituellement sage, la – puissante – Fédération de la parfumerie demande désormais un rééquilibrage des rapports entre producteurs et distributeurs. De petites fédérations d'industries de main-d'œuvre suivent avec attention les discussions. Plus réservée, la CGPME de Lucien Rebuffel redoute que la volonté du Groupement de protéger la *« confidentialité des contrats, couplée avec l'autorisation du refus de vente, n'ait des effets pervers »*. Il n'est pas jusqu'aux grands cabinets d'affaires – Gide-Loyrette-Nouel, en tête – qui ne se soient saisis du dossier...

La grande distribution ne peut plus rester indifférente. Le piège armé par le premier ministre se referme. On saura bientôt si Matignon choisit de se lancer dans la bataille ou si le projet rejoint le vaste cimetière des réformes abandonnées.

PIERRE-ANGEL GAY

Sus aux prix bas

« Il y a des limites au-dessous desquelles on ne doit pas descendre. Pas plus qu'aux Etats-Unis ou en Asie, explique Jean-Paul Charié, *on ne doit pouvoir revendre en Europe à n'importe quel prix. Mon idée est donc de rendre illicite un prix qui serait inférieur à celui d'un produit similaire tel qu'il revient en moyenne aux fabricants de l'Union européenne, toutes taxes en vigueur incluses. »* Le député du Loiret veut ainsi mettre hors la loi des écarts abusifs, ne correspondant à aucune justification économique réelle. Il cite l'exemple d'un fruit, la banane, *« que l'on voit parfois vendue aux deux tiers, voire à la moitié de son prix d'arrivée au port ! »*. Assurant *« ne rien inventer »* et *« recourir à une vieille recette »*, il balaie patiemment toutes les objections.

Le secret entourant la politique de prix des entreprises ? *« Tous les éléments de coûts – coûts fixes ou coûts variables, – sont connus. »* La TVA sociale qui devait servir d'arme contre les délocalisations ? *« Elle pose problème puisque cette taxe est assise sur les marges. Le petit commerce en paie donc, proportionnellement, plus que le grand. »* Les réticences de Bruxelles ? *« La Commission est très attachée au Marché unique. Ce sont les échanges extra-communautaires qui sont en cause. »* Les réserves de la grande distribution ? *« Si la règle s'impose à tous, l'obstacle se lève de lui-même. »* Seul, reconnaît-il, l'élaboration du fameux prix « de référence » dans l'Union européenne peut poser problème, tant la protection sociale – donc son coût – reste encore différente chez les Douze.

De cette philosophie initiale, de *cette lutte contre la spirale des* prix « anormalement bas », découlent toutes les autres dispositions proposées par Jean-Paul Charié. Les pouvoirs publics peuvent, aujourd'hui, *réglementer* les hausses excessives de prix (on *l'a vu pour les loyers en région* parisienne) : ils se verraient autorisés *à adopter, aussi, des arrêtés* contre les... baisses excessives. *« Une disposition dont la récente crise de la pêche a montré l'utilité »*, rappelle le député RPR.

L'actuelle réglementation sur la *revente à perte,* jugée *« inapplicable et légalisant la pratique des prix d'appel »*, serait abolie quand la fixation de prix minimaux de *revente serait autorisée. Interdit,* le refus de vente serait légalisé à *condition, toutefois, qu'il n'émane* pas d'une entreprise en position dominante sur le marché et qu'il ne s'exerce pas à l'égard des petites et moyennes sociétés (de moins de 20 millions de francs de chiffre d'affaires et de moins de cinquante salariés).

Enfin, l'actuel dispositif réglementaire, lourd et inopérant, serait, à la fois, allégé et assoupli. Les conditions générales de vente seraient établies sur un document unique. Le « droit à la consultation » (de la DGCCRF par les entreprises) serait autorisé, le « droit à l'erreur », reconnu.

Le premier permettrait aux fabricants *de nouer, à l'abri de* tout recours, des accords de partenariat avec un distributeur (qui lui assurerait, par exemple, le meilleur service après-vente). Avec le second, explique le député, *« une erreur ne relevant pas d'une mauvaise foi caractérisée ne serait sanctionnée, la première fois, que d'un simple avertissement. La seconde, en revanche, elle le serait au prorata du chiffre d'affaires de l'entreprise contrevenante. C'est-à-dire, plus lourdement qu'aujourd'hui »*.

P.-A. G. et F. V.

COMMENTAIRE

Les réformes avortées de la protection sociale

APRÈS avoir mis en œuvre de nouvelles modalités de calcul des retraites de la Sécurité sociale et obtenu la conclusion d'une nouvelle convention médicale, le gouvernement reprend l'initiative sur le terrain de la protection sociale. Lors de la session parlementaire de printemps, *deux textes de loi, l'un sur la* famille, l'autre destiné à mieux *séparer les différentes composantes* de la « Sécu », seront dis*cutés. De portée non négligea*ble, ces projets surviennent après *le renvoi à des jours meil*leurs – c'est-à-dire après l'élec*tion présidentielle – de réformes* décisives, attendues depuis des *lustres et dont certaines auraient* un réel effet sur la vie quotidienne de certains Français.

Malgré les intentions initialement affichées par l'équipe d'Edouard Balladur, les velléités de réforme se sont évanouies. La maîtrise effective des dépenses de médecine de ville, l'*impulsion* d'une restructuration des hôpitaux et, surtout, la géné*ralisation de la prise en* charge des personnes âgées dépen*dantes ont rejoint* au cimetière des réformes de la protection *sociale les projets élaborés par* les gouvernements précédents.

La gravité de la situation financière de la Sécurité sociale (100 milliards de francs de déficit sur les années 1993-1994) peut difficilement apparaître comme un prétexte. Elle devrait, au contraire, justifier la nécessité d'agir sans tarder. Or la convention médicale de novembre 1993, qui régit les rapports tari*faires entre le corps médical et* l'assurance-maladie, a été agréée *par les pouvoirs publics alors* qu'elle ne prévoit aucune sanc*tion réelle permettant de faire* respecter l'objectif annuel d'évolution des dépenses (3,4 %) de la médecine de ville. Le freinage des dépenses ces derniers mois tient à la modération des prescriptions et au plan d'économies d'août supporté par les assurés sociaux beaucoup plus qu'à l'évolution des honoraires des médecins libéraux qui ont bénéficié de quelques revalorisations.

Des conflits d'intérêts

La volonté de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de *restructurer un parc hospitalier* surdimensionné et dont l'opacité *lui a jusqu'à présent permis* d'échapper aux efforts d'évaluation, n'a pas résisté aux arguments avancés, au nom de l'aménagement du territoire, par Charles Pasqua. Toutefois, Mme Veil a obtenu – en fixant un seuil minimal d'activité qui est aussi un seuil de sécurité – que les maternités pratiquant moins de trois cents accouchements par an soient progressivement fermées. Evoqués depuis une demi-douzaine d'années au moins, des sujets tels que celui des médicaments génériques (ne rembourser, à efficacité thérapeutique égale, que les médicaments les moins chers), du dossier médical (qui pourrait limiter le *« nomadisme »* des malades sollicitant de multiples praticiens *et alimenter les études épidémio*logiques) ou encore de la généra*lisation de la carte à puce pour* les assurés sociaux restent au *mieux embryonnaires lorsqu'il ne* s'agit pas d'authentiques ser*pents de mer.*

On peut rétorquer que ces réformes sont forcément complexes et que la masse des intérêts en jeu est telle que l'on ne peut bousculer aussi facilement les structures d'un système qui, malgré tous ses défauts, ne tolère pas que l'on refuse de soigner des personnes qui, parce qu'elles ont dépassé un certain âge, ne sont pas considérées comme *« prioritaires »*, comme on l'a vu récemment dans certains pays nordiques ou en Grande-Bretagne. Reste tout de même que la volonté politique d'introduire un minimum de régulation dans l'assurance-maladie (600 milliards de francs par an) solennellement affirmée par les gouvernements successifs, ne s'est guère traduite dans les faits.

Une autre réforme récurrente – *la prise en charge de la dépen*dance – vient d'être, une nouvelle fois, renvoyée aux calendes grecques (*le Monde* daté 3-4 avril). Actuellement, seules 160 000 des 550 000 personnes âgées dépendantes perçoivent l'allocation compensatrice versée *par les conseils généraux. Le* relèvement d'un point de la cotisation d'assurance-maladie des retraités imposables, dont la contribution est largement inférieure à celle des actifs, aurait *permis de trouver les 7 milliards* nécessaires à la généralisation *d'une nouvelle prestation mais le* gouvernement a reculé devant la *détermination des conseils géné*raux à garder la maîtrise d'une *allocation qui aurait été cofinan*cée par la « Sécu ». Un projet *dont on parle depuis quatre* ans et que les socialistes n'avaient *pas pu faire aboutir a de nouveau* échoué. La création de fonds de *pension (régime de retraite d'en*treprise par capitalisation) est un *autre exemple de chantier inter*rompu pour cause de conflit d'intérêts. *Cette fois ce sont le* lobby des banques et celui des assurances qui font obstacle.

On ne peut cependant prétendre que le gouvernement soit resté les bras croisés. N'a-t-il pas mis en application la réforme des retraites qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu le cou*rage d'introduire ?* Cette décision constitue néanmoins un exemple *particulièrement révélateur. Alors* que Michel Rocard affirmait, en 1991, *qu'une telle réforme ris*querait *« de faire sauter »* les gouvernements *qui s'y attaqueraient,* on a constaté que les mesures prises par Edouard Balladur n'ont guère provoqué de réaction d'hostilité. Ce qui semble indiquer que l'opinion comprend la nécessité de prendre des décisions difficiles. Mais, les pou*voirs publics ayant évité d'éten*dre cette réforme aux *fonctionnaires et aux salariés du* secteur public, le comprendra-t-elle *encore longtemps ?*

L'éclatement des responsabilités

Quant au récent projet de loi *sur la famille, il se résume à un* toilettage utile mais de portée *limitée.* Mme *Veil, qui n'était pas* hostile à un redéploiement des moyens de la politique familiale, a dû aussi y renoncer. Mais il faudra bien un jour se demander si certaines dépenses mériteraient d'être mieux *« ciblées »*, voire utilisées à d'autres fins. La réalisation d'équipements collectifs, surtout dans les quartiers défavorisés, est probablement plus efficace, y compris en termes de politique familiale, que certains avantages, notamment fiscaux, attribués aux familles aisées.

De son côté, le projet de loi sur la protection sociale a le *mérite d'introduire une certaine* transparence entre les trois *grandes branches de la Sécurité* sociale (retraite, maladie, famille) en permettant aux allocations familiales de conserver leurs excédents financiers. Par contre, il ne clarifie pas vraiment la question, essentielle, de la répartition des responsabilités entre l'Etat et les partenaires sociaux. Ainsi, tant que le partage des rôles entre ces différents protagonistes sera teinté d'ambiguïté, l'assurance-maladie restera largement un *« payeur aveugle »*. Dans son rapport annuel, l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) déplore qu'aucun contrat d'objectifs définissant l'évolution des dépenses et les priorités de la politique de santé ne lie l'Etat et les caisses nationales d'assurance-maladie, administrées par des partenaires sociaux qui considèrent que l'équilibre des comptes n'est pas de leur ressort...

L'éclatement des structures et des responsabilités – bien davantage que la *« faiblesse de l'administration des affaires sociales et l'insuffisance des dossiers techniques »* invoquées par certains conseillers du gouvernement – mais aussi l'absence d'une volonté politique durable apparaissent de plus en plus nettement comme les principaux obstacles à la nécessaire adaptation de l'Etat-providence *« à la française »*. *Gêné par* l'échéance présidentielle et durement éprouvé par ses échecs à répétition sur le terrain social, on voit mal comment le gouvernement Balladur pourrait inverser la tendance. Et la défiance croissante de l'opinion à l'égard du système de protection sociale n'est pas le moindre des dangers.

JEAN-MICHEL NORMAND

Alcatel-Alsthom, Bouygues et la Lyonnaise des eaux sont les seuls candidats

La compétition est ouverte pour l'attribution du troisième réseau de radiotéléphone

Alcatel-Alsthom, Bouygues, la Lyonnaise des eaux ont répondu à l'appel d'offres, clos lundi 2 mai, pour exploiter le troisième grand réseau numérique de téléphonie mobile. La phase d'audition menée par la direction générale des postes et télécommunications commencera début juin. La décision finale devrait être connue d'ici à la fin de l'été.

Pas de candidat surprise. Ceux qui attendaient un nouveau nom qui, tenu secret pendant des semaines, se serait révélé à la dernière minute, ont de quoi être déçus. Alcatel-Alsthom, Bouygues, la Lyonnaise des eaux, soit les groupes qui s'étaient déclarés intéressés dès le lancement de l'appel d'offres par Gérard Longuet en janvier, sont seuls en lice.

France Télécom et la SFR, la filiale de la Générale des eaux, qui exploitent chacun un réseau numérique GSM, auraient pourtant bien voulu en être. *Le réseau DCS 1800 du téléphone numérique haut de gamme adapté aux grandes agglomérations urbaines constituait à leurs yeux un prolongement naturel du GSM, destiné en premier lieu aux utilisateurs se déplaçant souvent et loin, et avant tout à une clientèle de cadres dirigeants et d'hommes d'affaires. Las ! d'entrée de jeu et parce que, précisément, ils sont déjà opérateurs de réseaux numériques, ils ont été exclus de la partie.

Les autres ont eu quatre mois pour nouer leurs alliances, boucler leur financement – l'investissement minimal requis est estimé à 10 milliards de francs –, et surtout esquisser des plans de commercialisation qui se tiennent. *« La capacité marketing sera un élément déterminant »*, rappelait, il y a peu, Bruno Lasserre, le directeur général des postes et télécommunications, chargé de la compétition (« le Monde-l'Economie » du 29 mars). *Le troisième réseau assure clairement le passage à la communication personnelle. Il prépare la transition vers le marché grand public. On peut imaginer qu'à terme les terminaux DCS 1800 se substituent aux postes fixes. »*

Arrivant, qui plus est, dans un paysage déjà embouteillé – il y a les deux systèmes GSM existants qui montent en puissance, le téléphone de rue Bi-Bop de France Télécom, aux performances et à l'autonomie extrêmement réduites, mais qui a le mérite d'être bon marché, les expériences menées sur une autre norme, le DECT, par la Générale des eaux en banlieue parisienne –, le réseau DCS 1800 va nécessiter, pour décoller, des ciblages très précis de clientèle, une distribution agressive et des tarifications très fines.

Des financements lourds, un vrai savoir-faire commercial... Les candidats étaient contraints aux alliances. Les consortiums mis en place par Alcatel-Alsthom, la Lyonnaise des eaux et Bouygues intègrent naturellement une banque et des opérateurs déjà aguerris à la gestion d'un réseau de téléphonie mobile. Ces groupements sont très internationaux. Mais, pour chacun des trois consortiums, les intérêts français conservent un contrôle majoritaire.

Intérêts français majoritaires

Alcatel, appuyé par sa banque traditionnelle, la Société générale, s'est associé à la STET italienne et à l'espagnol Telefonica. La STET, holding public, chapeaute en effet l'opérateur local de téléphone Sip qui exploite, avec succès, en Italie un service de radiotéléphone analogique et un réseau GSM. Le téléphone numérique est, en revanche, embryonnaire en Espagne. Telefonica a toutefois une expérience dans la téléphonie mobile, ayant choisi d'offrir dans certaines zones rurales un service de radiotéléphone plutôt que d'installer des lignes traditionnelles. Bouygues est, pour sa part, associé à Decaux, auxquel s'ajoutent la BNP et Paribas, le britannique Cable and Wireless qui, *via* sa filiale Mercury, exploite le réseau numérique One-to-One de type DCS 1800, la compagnie américaine régionale de téléphone US West et le conglomérat allemand Veba. Ce dernier fait partie du conglomérat E+ qui, outre-Rhin, offre lui aussi un service DCS 1800 opérationnel. D'autres membres de E+, comme l'allemand Thyssen, son chef de file, l'américain Bell South et Part Com, filiale de la Caisse des dépôts, ont, en revanche, opté pour le consortium mené par la Lyonnaise, qui inclut, par ailleurs, l'opérateur public belge Belgacom.

La Lyonnaise est aussi épaulée par la Compagnie financière de Suez, qui était il y a quelques mois membre du consortium BMW, le rival malheureux de E+ en Allemagne ! Le britannique Vodafone, dont la présence avait été imprudemment annoncée par la Lyonnaise, ne figure pas au tour de table. Vodafone, qui commercialise déjà les abonnements aux services GSM de France Télécom et de la SFR, est par ailleurs présent au capital de la Cofira, le holding financier qui gère les intérêts de la Générale des eaux dans le radiotéléphone. Sommé de choisir par la Lyonnaise, le britannique, qui n'a pas d'expérience de réseau DCS 1800 et qui se serait vu proposer une montée en puissance dans la Cofira par une Générale des eaux soucieuse de le retenir, a finalement préféré rester en terrain connu.

Trois consortiums en lice... Des regroupements sont-ils à prévoir ? Peu y croient. *« La procédure de sélection ne s'y prête pas*, souligne un expert. *Les regroupements de candidats concurrents sont habituels lors des appels d'offres à deux tours. Ce qui, ici, n'est pas le cas ! Et puis les tours de table sont très serrés. Les participations deviendraient extrêmement diluées. »*

En ralliant des opérateurs ayant l'expérience du DCS 1800, Bouygues et la Lyonnaise, candidats malheureux au radiotéléphone en 1987, espèrent tenir leur revanche. Sans y toucher, Alcatel pose aux pouvoirs publics la question de confiance. Fournisseur d'équipements de télécommunications, le groupe de Pierre Suard sera-t-il autorisé à devenir – aussi – opérateur ? Voilà pour Gérard Longuet une vraie question de politique industrielle. Si la réponse devait être négative, Alcatel se sera, en tout cas, attiré les bonnes grâces de deux de ses principaux clients, Telefonica et la STET. Dans le cas *précis de l'italien, le geste revêt* une importance supplémentaire. Alcatel n'aspire-t-il pas à en devenir l'un des actionnaires stables au moment de sa privatisation ?

CAROLINE MONNOT

Feu le principe de non-agression

Il y a des règles qui, bien que peu apparentes, n'ont pas moins force de loi. Celle qui veut qu'un opérateur public de télécommunications ne dérange pas un confrère dans son pays d'origine n'avait jusqu'à présent souffert d'aucune dérogation. Ce principe de non-agression est désormais levé ! La composition des tours de table des prétendants au nouveau réseau de téléphonie numérique – un réseau qui, sous la norme DCS 1800, doit s'ajouter aux deux services GSM exploités l'un par France Telecom, l'autre par la Générale des eaux, *via* sa filiale SFR – comporte, mine de rien, une petite bombe. L'italien STET et l'espagnol Telefonica sont aux côtés d'Alcatel, le belge Belgacom est derrière la Lyonnaise. Pour la première fois, ces opérateurs publics européens envisagent d'attaquer – même indirectement – l'un des leurs, France Telecom, sur sa base nationale.

Certes Telefonica, par exemple, a rejoint le groupement Unisource, cette alliance entre opérateurs suédois, suisse et néerlandais qui attaque le marché des services de télécommunications haut de gamme aux entreprises et concurrence, sur ce terrain, la société commune mise en place par France Telecom et l'allemand DBT. Mais il s'agit dans ce cas de réseaux privés, de la gestion des liaisons internationales destinées aux très grandes entreprises. Aujourd'hui, le pas a été franchi sur un réseau public, en téléphonie mobile. *« C'est plutôt une bonne chose*, constate un spécialiste du secteur. *Jusqu'à présent seuls les Américains, par définition, avaient totale liberté d'association lors des appels d'offres lancés en Europe. S'alliant avec X. pour tel réseau, rejoignant Y. pour tel autre. Les opérateurs publics européens étaient davantage bridés. Voilà qui devrait réintroduire plus de fluidité, davantage de souplesse. »* Que cette première se fasse aux dépens de France Telecom n'est sans doute pas innocent. L'alliance privilégiée nouée avec son homologue allemand DBT aurait rendu amers, voire inquiets, certains de ses pairs du Vieux Continent.

C. M.

CLÉS/ *Définitions*

■ Cellulaire. Les téléphones mobiles utilisent tous la radio. Les signaux sont transmis par émission sur une fréquence. Pour gérer au mieux ces fréquences, le téléphone cellulaire – analogique ou numérique – utilise une technique particulière. Le territoire est divisé en « cellules d'abeille ». Chaque cellule émet un certain nombre de fréquences qui lui sont propres. Quand l'utilisateur sort d'une cellule, il est automatiquement commuté sur d'autres fréquences.

■ Numérique. L'avènement de cette technologie a fait faire au téléphone mobile un vrai saut technologique et économique. A la différence des « anciens » systèmes analogiques, la voix est transmise sous forme de données chiffrées, décryptées par l'émetteur. Moins vorace en fréquences que l'analogique, il amortit les investissements sur un plus grand nombre d'abonnés.

■ GSM. La norme GSM (Global System for Mobile Communications) est la norme de radiotéléphone numérique adoptée en Europe. France Telecom et la Générale des eaux, qui offrent chacun un service analogique, exploitent, depuis 1992, un réseau GSM.

■ DCS 1800. Il s'agit, en fait, d'une variante du GSM (la technologie est la même, mais elle fonctionne dans une bande de fréquences différentes, celle des 1800 MHz). L'attribution de ce troisième réseau numérique est l'enjeu de la compétition actuelle entre Alcatel, Bouygues et la Lyonnaise des eaux.

lestinien

chaines étapes

ÉCONOMIE

FINANCES

La mort de Théo Braun

Ouvrier, syndicaliste, banquier et ministre

Ancien ministre chargé des personnes âgées, dans un gouvernement de Michel Rocard (1988-1990), Théo Braun est mort lundi 2 mai à Mijas (Espagne). Il avait soixante-treize ans.

En s'éteignant à près de soixante-quatorze ans, dans une chambre d'hôtel en Espagne, Théo Braun a mis fin à une carrière bien remplie et assez étonnante : ouvrier, syndicaliste, banquier, ministre. Alsacien trapu à l'œil bleu, né à Rombas (Moselle) le 24 octobre 1920, il débuta à quatorze ans comme apprenti imprimeur, puis milita à la Jeunesse ouvrière chrétienne et s'engagea dans le syndicalisme, participant aux grèves de 1936, sans compter celles qu'il lança après la guerre dans la sidérurgie.

Il gravit tous les échelons de la CFTC jusqu'à la vice-présidence nationale. Puis enchaîna une carrière politique sous la bannière de la démocratie chrétienne : conseiller municipal de Strasbourg, conseiller général, conseiller régional. En 1962, il est battu aux élections législatives sous l'étiquette du Centre démocrate.

En 1967, c'est le début d'une troisième vie : Théo Braun devint le dauphin du comte d'Andlau, à la tête du puissant Crédit mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, un véritable bastion de l'épargne régionale avec le tiers ou la moitié des dépôts de l'Alsace. Il en deviendra rapidement l'âme et le cerveau.

Pendant cette longue période, dix-huit ans, le moins banquier des banquiers, pétri d'un robuste bon sens, doué d'un sens aigu de l'économie sociale et des besoins de ses sociétaires, Théo Braun poussera son mouvement, appuyé sur le fameux livret bleu exonéré d'impôts, jusqu'au cinquième rang de la banque française. Il animera longtemps le fameux colloque du Bischenberg, lieu de rencontres très fructueux entre financiers de France, d'Allemagne, de Belgique et de Suisse. En 1985, il se retire au profit du successeur qu'il a lui-même soigneusement et habilement désigné, Etienne Pflimlin, un des deux fils de Pierre Pflimlin, l'ancien président du conseil sous la IVe République.

Entre-temps, Théo Braun avait mis une sourdine à ses activités politiques tout en restant un des piliers financiers du CDS, et avait même abandonné son siège de conseiller général pour mieux défendre ses idées de l'économie sociale. N'était-il pas président depuis l'âge de vingt-cinq ans de la caisse régionale d'assurance-vieillesse d'Alsace-Moselle et, également, président de l'Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées (ABRAPA), souvent citée en modèle pour le maintien des personnes âgées à domicile ? En 1987, il avait été président de la commission nationale des retraités personnes âgées, après avoir rédigé un rapport sur ces questions qui proposait la nomination d'un *délégué* aux personnes âgées.

Ouverture au centre

C'est en invoquant ces références sociales, et au nom de l'ouverture au centre, que Michel Rocard, formant son gouvernement en juin 1988, prît Théo Braun comme ministre délégué aux personnes âgées. Au cours de ces deux années (1988-1990), sous la houlette de Claude Evin, ministre de la solidarité, M. Braun fit preuve d'une discrétion qui tenait à la fois à son peu de goût pour le tapage médiatique et à la modestie de ses moyens financiers administratifs. Handicapé par une médiocre santé, et fort éprouvé par son veuvage, il mena pourtant à bien au moins deux réformes en faveur des personnes âgées. Il obtint d'abord que le gouvernement s'engage au prix de 3 milliards de francs à participer à la modernisation en sept ans des cinquante mille lits d'hospices restant en France. Il parvint également à réaliser un accord général des parlementaires autour d'une loi organisant une pratique jusqu'ici plus ou moins spontanée, l'accueil par des particuliers à leur domicile de personnes âgées et d'adultes handicapés.

En revanche, M. Braun ne put réussir à régler le grave problème du financement de la dépendance des personnes du « quatrième âge », pour lequel il souhaitait créer un fonds national alimenté par un prélèvement obligatoire sur les retraites. Par ailleurs, il ne cachait pas son opposition au système de la retraite-guillotine et prêchait pour qu'on organise une cessation d'activité progressive.

Théo Braun était resté dans sa région un personnage fort influent, répondant toutefois qu'il n'était pas le ministre de l'Alsace, mais un Alsacien au gouvernement. C'est lui qui, avec discrétion, sérieux et sagesse, réussit à mettre d'accord toutes les parties en présence pour un règlement définitif de l'épineux problème de la protection de la forêt rhénane à propos de l'installation d'une usine dans le Bas-Rhin. Au terme de cette longue et assez fascinante carrière, on peut sans exagération affirmer que Théo Braun a bien mérité de l'Alsace, de son pays et du mutualisme.

FRANÇOIS RENARD

ÉTRANGER

Sous la pression des Etats-Unis

L'OCDE engage la lutte contre la corruption à l'échelon international

Après quatre ans de négociations, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se sont mis d'accord, vendredi 29 avril, pour lutter contre la corruption au niveau international *via* un code de bonne conduite. Un projet de recommandation élaboré par le comité de travail sur les pratiques illicites sera soumis, le 24 mai, au conseil de l'OCDE qui devrait l'entériner.

Il s'agit là d'une première. C'est sous la pression des Etats-Unis que l'Organisation a décidé de s'attaquer au problème de la corruption. Ils sont les seuls, en effet, à posséder, depuis 1977, une législation qui « criminalise » le versement de pots-de-vin par des entreprises à des fonctionnaires de pays étrangersdans le but de décrocher des marchés.

Moyennant quoi, Washington estime perdre chaque année de nombreux contrats au profit de concurrents moins regardants sur les problèmes de pots-de-vin.

En adoptant cette recommandation, les pays de l'OCDE prendront *« un engagement très ferme pour décider de mesures efficaces »* qui permettront de lutter contre ces méthodes, a assuré le président du comité de travail, Marc Pieth. Ce dernier s'est refusé, pour l'instant, à détailler la liste des recommandations envisagées mais elle devrait inclure, notamment, la non-déductibilité fiscale des pots-de-vin...

Chaque pays – et c'est là que le bât blesse – aura toute latitude pour prendre les mesures nécessaires en fonction de son système juridique, a reconnu M. Pieth. Mais une procédure de suivi sera mise en place pour étudier les résultats obtenus. L'objectif est de *« lever les tabous »*, a-t-il précisé. L'OCDE proposera, par ailleurs, aux nouveaux pays industrialisés d'Asie de s'associer à cette action.

A. Pu.

COMMUNICATION

Le quotidien aquitain n'ayant pas paru depuis quatre jours

La direction de « Sud-Ouest » suspend les contrats de travail des 400 ouvriers du Livre CGT

La direction du quotidien *Sud-Ouest* a décidé, dans la soirée du lundi 2 mai, la *« fermeture partielle de l'entreprise »* et *« la suspension des contrats de travail des salariés »* du Livre CGT. A l'issue d'une assemblée générale, mardi 3 mai, le Livre CGT a proposé à la direction d'ouvrir des négociations. Le quotidien n'a pas paru depuis le samedi 30 avril (*le Monde* du 2 mai).

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

A 21 h 30, lundi 2 mai, alors que la chaleur qui étouffait Bordeaux laissait place à une relative fraîcheur, la lourde porte donnant sur les ateliers du quotidien *Sud-Ouest* s'est entrebâillée pour laisser passer Pierre Jeantet, directeur général du titre. Devant une cinquantaine d'ouvriers du Livre CGT, présents par roulement depuis le début de la matinée, et devant quelques correspondants de radios nationales et locales, M. Jeantet a brièvement lu une déclaration de la direction. Celle-ci, a-t-il dit, *« a décidé la fermeture partielle de l'entreprise. Cette mesure concernant l'ensemble des services concourant à la fabrication et à la distribution du journal : pré-presse, service technique pré-presse, presse, transports, approvisionnements. Cette décision suspend les contrats de travail des salariés concernés. Elle a été prise après une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales, un comité d'entreprise extraordinaire et la consultation des administrateurs représentant les sociétés de personnels, détenteurs de 20 % du capital.*

» La CGT, qui avait, en début d'après-midi envisagé la possibilité d'une trêve pendant la période des discussions, n'avait pas donné suite en fin de journée. (...) La période qui s'ouvre doit être mise à profit pour engager des discussions sur le fond et aborder l'ensemble des problèmes qui empêchent la parution régulière du journal. (...) L'activité ne pourra repartir que lorsque la direction aura des garanties suffisantes sur la fiabilité de parution du journal. (...) Chacun devra faire le compromis nécessaire pour que le journal ne soit plus pris, soir après soir, en otage par une organisation syndicale. »

Un comité d'entreprise houleux

« Les raisons et la portée » de cette déclaration, que M. Jeantet s'est refusé à commenter, devraient être explicitées dans la matinée du mardi 3 mai lors de l'assemblée générale du personnel de *Sud-Ouest* (1 150 personnes) convoquée à 11 heures dans la salle de l'Athénée, au centre de Bordeaux. Les quatre cents ouvriers du Livre qui se sont réunis à 10 heures pour définir leur position ont décidé de participer à l'assemblée générale des salariés. La CGT à en outre proposé à la direction d'engager des discussions sur une période qui se terminerait le 30 octobre. Les accords paritaires que la direction a dénoncés seraient prorogés jusque-là. En échange, la CGT s'engagerait à cesser toutes « réunion d'information » sauvage qui empêcherait la parution du quotidien. Tout arrêt de travail serait formulé dans les formes légales. Le 3 mai toujours, le tribunal de grande instance de Bordeaux devait se prononcer sur le référé déposé par le Syndicat du livre. Ce dernier a demandé au tribunal *« de faire cesser le lock-out et de remettre en état les contrats de travail »*.

La journée du 2 mai avait été fertile en événements et en rumeurs. Retranchée dans l'immeuble de *Sud-Ouest*, transformé depuis dimanche 1er mai en fort Chabrol, la hiérarchie du journal – direction générale, direction de la rédaction, responsables de la diffusion – a filtré les entrées et les sorties ne laissant passer que les représentants du personnel, invités aux réunions. Dans la matinée, Pierre Jeantet – accompagné d'un huissier présent dans l'entreprise depuis sa *« fermeture provisoire »* – a indiqué aux organisations syndicales (CGT, Syndicat national des journalistes, CFDT, CGC), ce qu'il allait exposer au comité d'entreprise : la fermeture partielle et provisoire de l'entreprise et la suspension des contrats de travail des ouvriers, cette période devant permettre de négocier tous les points litigieux avec la CGT, à condition que cette dernière s'engage à ne pas entraver la fabrication de *Sud-Ouest* et à garantir la paix sociale.

Le Livre a jugé *« inenvisageables »* ces décisions, mais a indiqué qu'il consulterait sa base dans la soirée du 2 mai et le matin du 3 mai avant de donner sa réponse. Le comité d'entreprise extraordinaire qui a eu lieu en début d'après-midi a été encore plus houleux, la CGT faisant remarquer que cette réunion était illégitime puisque sa convocation n'avait pas respecté les délais légaux. Après une suspension de séance, l'ensemble des organisations syndicales a déclaré s'abstenir de voter sur les mesures de fermeture de l'entreprise et de suspension des contrats de travail.

Les différentes sociétés de personnel, les administrateurs de *Sud-Ouest* ont aussi été informés dans l'après-midi de la décision de la direction. En fin d'après-midi, alors que les ouvriers du Livre CGT faisaient le pied de grue devant les portes fermées du journal, la rumeur courait que le président de l'une des sociétés de personnel, la Société des imprimeries régionales de presse (SIRP), Yvon Ratier, offrait de jouer les médiateurs. Une offre qui n'aurait pas abouti. D'autres rumeurs évoquaient la possibilité d'imprimer le journal sur les presses du groupe espagnol Bilbao Editorial auquel le quotidien aquitain est lié depuis quatre ans par des participations croisées.

Dans la soirée, après la déclaration de M. Jeantet, les esprits s'échauffaient un peu plus. Chacun avait en mémoire les grands conflits de 1957 et de 1972 qui avaient conduit *Sud-Ouest* à ne pas paraître pendant respectivement une et trois semaines. Aujourd'hui, le conflit porte sur la modernisation du journal et l'informatisation de la rédaction. Les nouveaux matériels informatiques et les nouvelles frontières qu'ils tracent entre la rédaction et le Livre CGT, auparavant tout-puissant en la matière, ont incité la direction à prévoir le départ négocié – retraites ou préretraites – de cent quarante ouvriers du Livre sur quatre cents. La direction a aussi dénoncé les accords avec le Livre (statut, horaires, suppléments salariaux), dénonciation qui devrait se concrétiser à la mi-juillet.

Depuis plusieurs mois le Livre manifestait son opposition par des arrêts de travail répétitifs (treize au cours des deux derniers mois) qui aboutissaient à la parution d'éditions de *Sud-Ouest* tronquées, ou à des *« journaux croupions »* selon un journaliste. Le *« sabotage »* de l'édition du samedi 30 avril, qui devait s'accompagner du supplément consacré aux programmes de télévision et être tiré à 470 000 exemplaires, a été la goutte d'eau de trop. Elle a poussé la direction à fermer provisoirement l'entreprise dimanche 1er mai, date symbolique s'il en est pour le Livre CGT.

Du côté des journalistes, la décision directoriale est appréciée de manière mitigée. *« Depuis 1972 nous avons toléré l'intolérable,* dit ce rédacteur. *Le Livre CGT pouvait tout se permettre et la direction laissait faire de peur de voir resurgir un conflit. La direction joue enfin son véritable rôle. » « Il y a des responsabilités de part et d'autre,* précise Francis Schwarz, délégué du SNJ, majoritaire à la rédaction. *Il faut que nous parvenions à une négociation à l'amiable. »*

Celle-ci est-elle encore possible ? Le Livre CGT estime être victime d'une *« mascarade »* voire d'un *« complot »*. *« La fermeture du journal, la suspension des contrats de travail, étaient depuis longtemps dans la tête de la direction. Les réunions avec les syndicats et les personnels ne sont qu'une mascarade »*, assure Serge Audonnet, secrétaire CGT du comité d'entreprise. *« Nous allons étudier les réponses à donner à ce coup de force qui a été visiblement monté de longue date »*, renchérit Gabriel Bulot, délégué syndical CGT, pour lequel *« la possibilité de faire imprimer le journal en Espagne peut faire partie des éventualités mais aussi ressembler à une tentative d'intoxication de la part de la direction pour exercer une pression maximale sur le Livre »*. Le Livre CGT semble désorienté et dénonce la *« manipulation »* de la direction. Celle-ci est passée outre à la proposition du Livre de consulter les ouvriers les 2 et 3 mai, en décidant, dès le 2 mai, la fermeture de *Sud-Ouest* et la suspension des contrats de travail.

Plusieurs questions sont en suspens. Quel accueil la direction de *Sud-Ouest* réservera-t-elle à la proposition de la CGT ? Quelle sera la position de la fédération du Livre CGT au plan national ? Soutiendra-t-elle les militants bordelais ? Il reste aussi à savoir quel sera le comportement des autres quotidiens régionaux pour lesquels le conflit qui a lieu à *Sud-Ouest* pourrait avoir valeur d'exemple.

YVES-MARIE LABÉ

DANS LA PRESSE

Les premiers résultats des élections en Afrique du Sud

La Tribune (Didier Pourquery) : « La différence entre les grands hommes de l'Histoire et les autres, c'est justement cette capacité d'incarner une vision et de la défendre quels que soient les accidents de parcours. Depuis quatre ans, il y eut beaucoup d'accidents. (...) Mais le rêve de Mandela était plus fort que celui des autres, partisans de l'Afrique blanche ou tenants d'un pouvoir noir exclusif. »

Le Quotidien (Paul Cambon) : « Le résultat, aujourd'hui, c'est que ces deux hommes [Nelson Mandela et Frederik De Klerk] si différents, initialement si opposés, ont su, par souci de réalisme, s'imposer une ligne de raison (...). Malgré les tensions et les menaces, les électeurs sud-africains, qu'ils soient blancs, noirs, métis ou indiens, ont suivi dans leur immense majorité les deux pères fondateurs de la nouvelle Afrique du Sud. »

Le Figaro (Jacques Jacquet-Francillon) : « Pendant les cinq années de transition à venir, Mandela et De Klerk, peu importe que l'un passe devant l'autre, demeureront, pour le meilleur et pour le pire, côte à côte, à la tête *« d'un seul pays, d'un seul peuple »*, pour tenter, ensemble, de faire l'économie de ce que la plus grande communauté multiraciale du monde, les Etats-Unis d'Amérique, n'a pas su éviter : une guerre de Sécession, l'une des plus cruelles guerres civiles de l'Histoire. »

Libération (Gérard Dupuy) : « Comment faire pour que la démocratie politique apporte avec elle les tangibles progrès économiques sans lesquels elle perdrait tout sens pour les millions d'électeurs de Mandela, mais aussi sans que, pour autant, les privilégiés ne désertent (avec leur savoir-faire et leurs capitaux) ou ne se révoltent (malgré le mauvais score des extrémistes blancs) ? Le pari que fait Mandela d'une *« réconciliation »*, c'est celui-là (...). Inutile de dire qu'il n'existe aucun modèle connu pour une telle transition. »

RTL (Marc Ullmann) : « Les choses se présentent aussi bien que possible compte tenu des circonstances, qui sont et seront extrêmement difficiles. (...) L'arithmétique est favorable mais le plus dur reste à faire : forger une véritable nation. »

El Pais : « L'essentiel maintenant est que cette majorité soit capable d'œuvrer à long terme avec générosité et intelligence, que l'esprit revanchard ne domine pas. Mandela et son entourage comprennent la nécessité d'obtenir la participation de ce qu'on appelle la *« tribu blanche »*. Celle-ci, avec De Klerk, est majoritairement convaincue qu'il faut jouer le jeu démocratique. Il est clair que Mandela et De Klerk sont les meilleurs leaders pour diriger la nouvelle Afrique du Sud qui, en dépit de tout le sang versé, constitue l'un des plus grands succès politiques de l'Histoire du monde contemporain. Seul l'avenir dira si l'espoir d'aujourd'hui est démesuré. »

Financial Times (Michael Holman) : « Rarement – jamais peut-être – l'avènement de la démocratie aura été l'instrument d'une catharsis si profonde, si libératrice, pour les gouvernants et les gouvernés, que l'expérience inoubliable et émouvante survenue en Afrique du Sud la semaine dernière. (...) Heureuse pour les Noirs, l'élection est devenue aussi libératrice pour les Blancs. Au moment de voter, beaucoup – qu'ils aient ou non soutenu cette politique – ont senti qu'ils se débarrassaient du fardeau de l'apartheid. (...) Quoi qu'il arrive, la fierté revendiquée et la fierté retrouvée auront, quelques jours au moins, réchauffé l'Afrique du Sud. »

BOURSE DE PARIS DU

VIE DES ENTREPRISES

Alors que le marché de la sécurité publique s'envole

Matra propose une norme commune pour les radiocommunications professionnelles

Un par un, le français Alcatel, *le néerlandais Philips, l'allemand* Bosch, le suisse Ascom ont été contactés. Matra Communication, appuyé par Marconi Italia, démarche, depuis plusieurs semaines, les principaux industriels européens pour imposer un standard commun dans les systèmes de radiocommunications professionnelles. Un marché qui connaît une formidable progression... tiré par les besoins d'équipement des forces de sécurité publique! Rien qu'en Europe, on estime que le montant des contrats devrait rapidement atteindre les 20 à 30 milliards de francs.

L'avènement du numérique a révélé certaines insuffisances bien *connues des systèmes analogiques* dont sont équipées la plupart des forces de police ou de gendarmerie dans le monde. Ces sytèmes ne sont pas «sécurisés». Les conversations qui peuvent être captées à l'aide de scanners sont écoutables. Cet inconvénient, toléré jusqu'à présent, est devenu moins supportable avec le développement du GSM. Un simple téléphone de voiture utilisé par un particulier assure davantage de confidentialité que le réseau de communication de la police nationale. La plupart des pays européens songent donc à remplacer leurs anciens systèmes. D'autant que, comme le souligne Bruno Rambaud, directeur des radiocommunications professionnelles chez Matra, *«si les marchés de la défense sont soumis à la rigueur, les crédits affectés à la sécurité publique, eux, progressent partout»*.

Pour s'être vu attribuer en 1988 le système de radiocommunication de la gendarmerie nationale (le réseau Rubis, inauguré en septembre 1993 par François Léotard), Matra Communication dispose d'un certain avantage. *«La mise au point d'un réseau numérique coûte 1 milliard de francs, six années d'études et de développement. C'est grâce aux deux contrats assurés par les pouvoirs publics – Rubis pour la gendarmerie et Acropole* qui sera opérationnel à partir du second semestre 1994 *pour la police nationale – que Matra a pu s'y lancer. Aucun autre pays n'en est là!»*

Matra et Marconi Italia ont créé un groupe de travail, le Forum Tetrapol, ouvert aux autres industriels de la CEE. Le but est de standardiser l'offre de systèmes de radiocommunications du type Rubis et de faire émerger une norme commune à l'instar du GSM pour le radiotéléphone grand public. L'idée est de contrer l'américain Motorola, numéro un mondial des radiocommunications professionnelles et qui travaille à mettre au point un système numérique.

C. M.

La fin d'une diversification dans les biotechnologies

Lafarge Coppée va céder Orsan

Le groupe français de matériaux de construction Lafarge Coppée, qui avait misé sur une diversification dans les biotechnologies à la fin des années 70, a finalement cédé sa filiale Orsan, en voie de redressement.

Le groupe a annoncé, lundi 2 mai, que sa filiale commune avec le Crédit agricole, Copabio, allait céder sa participation majoritaire de 61 % dans Orsan, qui ne s'occupait plus que d'additifs alimentaires depuis décembre 1993, après avoir cédé son secteur semences. Copabio est détenu à 66 % par Lafarge Coppée et à 34 % par le Crédit agricole. L'acquéreur devrait être la société belge Amylum, filiale du britannique Tate and Lyle. La cotation d'Orsan a été suspendue au second marché de la Bourse de Paris jusqu'à nouvel avis.

Orsan, qui pèse 763 millions de francs en Bourse, est le premier producteur mondial de lysine et de thréonine, deux acides aminés utilisés dans l'alimentation animale. Il est également le cinquième producteur mondial de glutamate, un rehausseur de goût très utilisé dans la cuisine asiatique.

La société, dans le rouge depuis quatre ans, devrait redevenir bénéficiaire cette année. Son chiffre d'affaires (hors semences) s'établit à environ 1,1 milliard de francs et elle a réduit ses pertes en 1993 à 151 millions de francs contre 190 millions en 1992.

Le départ de M. Fournier

M. Mitterrand en visite à la SNCF

François Mitterrand s'est rendu, lundi 2 mai, au cocktail de départ du président de la SNCF, Jacques Fournier, qui doit quitter l'entreprise nationale le 7 mai, au lendemain de l'inauguration du tunnel sous la Manche. Le président de la République a tenu à saluer le départ à la retraite de M. Fournier, ancien secrétaire général de l'Elysée.

M. Fournier a présenté au chef de l'Etat, dont il est resté proche, son successeur, Jean Bergougnoux, nommé, vendredi 29 avril, en conseil des ministres.

Regroupement dans la pharmacie

Le suisse Roche acquiert l'américain Syntex

Après la période des grandes acquistions à la fin des années 80, l'industrie pharmaceutique semblait être entrée dans une nouvelle ère, celle des alliances entre groupes pour développer de nouveaux médicaments.

Le suisse Roche vient de renouer avec les rachats géants en décidant, lundi 2 mai, d'acquérir l'américain Syntex pour 5,3 milliards de dollars (30 milliards de francs). Cette transaction se fera sous la forme d'une offre publique d'achat (OPA) à 24 dollars l'action, soit un prix supérieur de plus de 57 % au dernier cours de Syntex coté à Wall Street.

Cette acquisition permettra à Roche de se hisser du dixième au quatrième rang de l'industrie pharmaceutique mondiale derrière l'américain Merck, le britannique Glaxo et l'américain Bristol Myers Squibb. Aux Etats-Unis, le groupe suisse accédera à la sixième place.

Ce rachat, qui a reçu l'aval des dirigeants de Syntex, intervient alors que cette firme de Palo-Alto, en Californie, dont le siège est à Panama, connaît des difficultés.

Réduction d'effectifs

Ce laboratoire – connu pour être l'inventeur de la pilule contraceptive – devait sa croissance à son anti-inflammatoire, le Naprosyne. Ce médicament, qui figurait au début des années 90 au palmarés des produits dont les ventes dépassait le milliard de dollars, est vivement concurrencé par des produits *analogues à bas prix, n'étant* plus protégé par son brevet depuis la fin de l'année dernière. En décembre 1993, Syntex lui-même lançait sa propre version générique du Naprosyne.

Les profits procurés par ce produit, qui représentait à lui seul près de la moitié de l'activité, ont donc progressivement fortement décru sans pouvoir être compensés, Syntex n'ayant pas réussi à concevoir un nouveau médicament pour en prendre le relais.

Le groupe a réagi en réduisant ses effectifs dans le monde dont le nombre est aujourd'hui de neuf mille, et en fermant des sites, notamment en France au cours de l'été 1993 (*le Monde* du 8 octobre 1993).

Syntex, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,1 milliards de dollars en 1993, a dégagé la même année 287 millions de dollars de bénéfice après une provision pour restructuration de 320 millions de dollars.

La politique de réduction des dépenses de santé pratiquée un peu partout dans le monde a sans doute pesé beaucoup dans la décision des dirigeants de Syntex de se faire reprendre par le suisse Roche.

D. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTAT

CEA INDUSTRIE réalise un bénéfice net en hausse de 35 %. – CEA-Industrie, filiale industrielle du Commissariat à l'énergie atomique, détenant les participations du CEA dans Cogema, Framatome, SGS-Thomson, Cisi, Oris Sopha-Medical, entre autres, a réalisé en 1993 un bénéfice net (part du groupe) de 1,3 milliard de francs contre 960 millions en 1992, en hausse de 35 % sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'est établi à 45 milliards de francs (+ 15 %). Cette hausse est due pour moitié à des «entrées en périmètre». La part du chiffre d'affaires, réalisée à l'étranger, est passée de 34 % à 37 % d'un exercice à l'autre. Les intérêts minoritaires atteignent 939 millions. Ils reviennent notamment à Total pour sa participation dans la Cogema et à France Télécom et Thomson-CSF pour leurs parts dans SGS-Thomson.

COOPÉRATION

ALITALIA s'allie avec Continental Airlines. – Alitalia et l'américain Continental Airlines ont passé une alliance «stratégique» visant à augmenter leur clientèle respective, a annoncé la compagnie italienne, lundi 2 mai. Cet accord ne compromet pas l'avenir de l'alliance entre Air France et Continental, conclue en juillet 1993 puis suspendue cette année en janvier après l'arrivée de Christian Blanc à la tête de la compagnie française, a estimé le PDG de la compagnie américaine, Robert Ferguson. L'alliance entre cette dernière et le transporteur italien, soumise à l'approbation des autorités américaines, prévoit des vols en coopération entre Rome et Newark (New-Jersey), avec des prolongations vers Houston, Detroit, San-Francisco et Cleveland. L'accord pourrait être élargi dans un avenir proche avec des liaisons Milan-Newark et Houston-Rome.

CONTRATS

BOUYGUES : concession d'autoroute en Hongrie. – Bouygues, chef de file d'un groupement d'entreprises, a annoncé, lundi 2 mai, la signature d'un contrat de concession de l'autoroute M5 en Hongrie. D'une longeur de 160 kilomètres, elle relie Budapest au sud-est de la Hongrie. Le groupement d'entreprise est une coentreprise constituée de Bouygues et de sa filiale Screg d'une part, de Bau Holding, numéro un autrichien du BTP, et de sa filiale hongroise Magyar Aszfalt, d'autre part. Après finalisation du montage financier, en décembre 1994, le contrat de concession de trente-cinq ans, entrera en vigueur et portera sur une première phase de 100 kilomètres mis en service en décembre 1997. Le coût de l'investissement est d'environ 2 milliards de francs.

RATP : commande de 650 autobus à RVI. – Le conseil d'administration de la RATP a décidé, lors de sa séance du 29 avril, de passer une commande à Renault Véhicules industriels de 650 autobus de type R 312 pour 1994 et 1995. Cette commande, qui s'élève à 796 millions de francs, permettra *«de pouvoir bénéficier des avantages qu'apporte un parc homogène de véhicules»*, a précisé la Régie. Mi-1996, 1 590 autobus de type R 312 équiperont le réseau d'autobus de la RATP, soit près de la moitié de son parc.

MANAGEMENT

SMITHKLINE BEECHAM : nouveaux président et directeur général. – Sir Peter Walter, soixante-trois ans, et Jan Leschly, cinquante-deux ans, sont devenus les nouveaux président et directeur général du groupe pharmaceutique anglo-américain SmithKline Beecham (SB) dans le cadre du changement de direction annoncé en avril 1993. Sir Peter Walter, qui dirigea BP de 1981 à 1990, devient président à la place d'Henry Wendt et cumulera cette fonction avec la présidence du groupe de construction Blue Circle Industries et la présidence adjointe de Thorn EMI et HSBC Holdings. Pour sa part, l'ancien champion de tennis danois Jan Leschly prend la place laissée vacante par Robert Bauman, parti présider British Aerospace (BAe). Issu du mariage en 1989 de l'américain SmithKline et du Britannique Beecham, SB se classe au septième rang mondial des groupes pharmaceutiques (*le Monde* du 19 avril) avec un chiffre d'affaires de 6,16 milliards de livres (53 milliards de francs) et un bénéfice imposable de 1,22 milliard en 1993.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 3 mai ↓ Hésitante

La tendance était à l'effritement, mardi 3 mai, à la Bourse de Paris dans un marché réservé en raison des mouvements sur les marchés des changes. En hausse de 0,03 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en début d'après-midi une note hésitante (-0,01 %) à 2 185,94 points. Le montant des échanges s'élevait à 500 millions de francs sur le marché à règlement mensuel.

Le marché était calme, les opérateurs n'osant pas s'engager tant que les remous sur les monnaies seront aussi importants. *Le marché souffre aussi d'un manque de liquidités, les investisseurs étrangers étant toujours absents de* Paris. Certains investisseurs estiment par ailleurs que *«le marché est trop cher pour acheter mais pas assez cher pour vendre»*.

Le MATIF accusait une baisse de 0,28 % en début de séance à 120,72.

Aux Etats-Unis le taux des bons du Trésor à 30 ans a encore progressé, lundi soir, pour atteindre 7,34 % contre 7,30 %.

Mais cette nouvelle tension n'a pas eu d'influence sur Wall Street, qui a gagné 0,53 %.

Parmi les titres en hausse sensible, on relevait Labinal + 4,2 %, BHV + 3,4 % et Essilor + 3,2 %. Pinault-Printemps monte de 2 % et Bon Marché de 1,7 %. A l'inverse, Nordon cédait 4,4 %, Lebon 2,8 % et Bic 2,8 %. Eurotunnel était en baisse dans près de 130 000 titres. La société, qui tient son assemblée le 9 mai, doit prochainement annoncer une augmentation de capital pour financer le tunnel sous la Manche, qui sera inauguré vendredi par le président François Mitterrand et la reine d'Angleterre. Depuis la dernière liquidation, le titre s'est apprécié de 8 % environ.

Nouvelle défaillance technique

Les lundis se suivent et se ressemblent à la Bourse de Paris qui a encore été victime, lundi 2 mai, d'une panne informatique de grande ampleur. Du coup, le marché n'a fonctionné qu'entre 14 h 30 et 17 h 30. Cet incident est directement lié à l'incapacité du système CAC (cotations assistées en continu) à faire face à l'accroissement des volumes de transactions. La Société des Bourses française intervient sur son système pour l'améliorer les week-ends et les redémarrages sont parfois difficiles.

De quoi expliquer pour partie la délocalisation des transactions sur les grandes valeurs vers Londres. *Ce n'était pas le cas*, lundi 2 mai, puisque la Bourse anglaise était fermée. Il n'empêche, les transactions ont été particulièrement faibles. Paris ambitionne de devenir une des places financières incontournables en Europe, mais n'arrive pas à mettre fin depuis plusieurs mois à des défaillances techniques à répétition. Aucune de ses rivales ne se retrouve dans une situation similaire.

Tout devrait rentrer dans l'ordre au dire de la SBF avec la mise en place, en 1995 d'un système capable d'absorber quarante voire soixante ordres à la seconde au lieu de vingt aujourd'hui. Reste à savoir si une partie des ordres n'auront pas déserté la place française entre-temps.

NEW-YORK, 2 mai ↑ Résistante

Wall Street a terminé la séance du *lundi 2 mai sur une note positive*, profitant de la bonne performance des valeurs pharmaceutiques dans le sillage de Syntex (repris par Roche), et en dépit d'une remontée des taux d'intérêt sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones s'est inscrit en clôture à 3 701,02 points en hausse de 19,33 points (+ 0,53 %). Le volume des transactions a été élevé, avec 296 millions de titres échangés. Les hausses ont été plus nombreuses que les baisses : 1 221 contre 945, alors que 612 actions sont restées inchangées. Syntex, coté *sur le second marché*, a fait un bond de 8 3/8 dollars à 23 1/2 dollars. Le groupe suisse Hoffman-La Roche a offert 24 dollars par action pour le rachat de Syntex, soit une plus-value de 57 % par rapport au cours de clôture du titre (15-1/8) vendredi à Wall Street. Les pharmaceutiques ont progressé dans le sillage de Syntex.

Les investisseurs ont par ailleurs ignoré une nette hausse des taux d'intérêt à long terme à la suite d'une hausse d'un point, à 57,7 %, de l'indice composite de l'activité économique en avril. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence du marché obligataire, est remonté à *7,33 % contre 7,30 % la veille au soir.*

VALEURS	Cours du 29 avril	Cours du 2 mai
Alcoa	68	70 1/2
Allied Signal Inc.	34 1/2	34 5/8
American Express	29 5/8	30 1/8
ATT	51 1/8	52 5/8
Bethlehem Steel	20 1/8	19 3/4
Boeing	45	44 3/4
Caterpillar Inc.	108 7/8	110 1/2
Chevron	88	87 7/8
Coca-Cola	41 5/8	41 7/8
Disney Corp.	42 3/8	42 1/4
Du Pont de Nemours	57 1/8	58 1/2
Eastman Kodak	41 1/2	44 3/8
Exxon	62 7/8	61 1/2
General Electric	95 1/8	95 7/8
General Motors	56 3/4	57 1/4
Goodyear Tyre	39	39 3/4
IBM	57 1/4	58
International Paper	65 1/4	65 1/8
McDonnell Douglas	117 1/2	117 7/8
Merck and Co	29 5/8	31 1/8
Minnesota Mining	48 7/8	49 1/2
Morgan (J.P.)	61 1/2	61 5/8
Philip Morris	54 1/2	54
Procter Gamble	56 7/8	56 1/2
Sears Roeb. and Co.	47	46 5/8
Texaco	64 3/8	63 5/8
Union Carbide	28 3/8	28 3/4
United Tech.	63 3/4	62 1/2
Westinghouse El.	11 5/8	12 1/8
Woolworth	16 5/8	17

LONDRES, 2 mai et TOKYO, 3 mai, Clos

La Bourse de Londres était fermée, lundi 2 mai, en raison du *«bank holiday»* et la Bourse de Tokyo était close, mardi 3 mai, pour les congés de la *«golden week»*.

Moody's attribue une note Aaa aux créances du Comptoir des entrepreneurs

L'agence de notation financière anglo-saxonne Moody's a attribué la note Aaa (la meilleure note) à deux émissions d'obligations de la société Atlas Capital Limited, toutes deux indirectement adossées à un portefeuille de prêts immobiliers cédés par le Comptoir des entrepreneurs.

La note Aaa concerne une émission publique d'un montant de 4,5 milliards de francs d'obligations garanties à taux fixe (6,375 %) et une émission privée d'un montant de 4,5 milliards de francs d'obligations à taux variable.

Moody's a attribué les notes Aaa *«en tenant compte de la garantie irrévocable et inconditionnelle fournie aux porteurs d'obligations par Municipal Bond Investors Assurance Corporation (MBIA), notée Aaa.»*

Le Comptoir des entrepreneurs, en graves difficultés financières, a été renfloué dans le courant de 1993.

Au total, 9 milliards de francs de créances douteuses ont été sortis du bilan de l'entreprise.

CHANGES

Dollar : 5,6380 F ↓

Mardi 3 mai, le deutschemark progressait légèrement à 3,4245 francs à Paris au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4235 francs le 2 mai en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar était en baisse à 5,6380 francs, contre 5,6665 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	2 mai	3 mai
Dollar (en DM)	1,6567	1,6550

TOKYO	2 mai	3 mai
Dollar (en yens)	101,80	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (3 mai)	5 7/8 % - 6 %
New-York (2 mai)	3 7/8 %

BOURSES

PARIS

	29 avril	2 mai
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 165,96	2 186,23
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 493,85	1 505,48
Indice SBF 250	1 445,40	1 455,54

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	29 avril	2 mai
Industrielles	3 681,69	3 701,02

LONDRES (indice «Financial Times»)

	29 avril	2 mai
100 valeurs	3 125,30	clos
30 valeurs	2 505,10	clos

FRANCFORT

	29 avril	2 mai
Dax	2 245,98	2 268,65

TOKYO

	2 mai	3 mai
Nikkei Dow Jones	19 578,21	clos
Indice général	1 593,48	clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6510	5,6530	5,6700	5,6740
Yen (100)	5,5678	5,5726	5,6158	5,6239
Ecu	6,6077	6,6129	6,6058	6,6145
Deutschemark	3,4258	3,4278	3,4296	3,4331
Franc suisse	4,0206	4,0250	4,0381	4,0446
Lire italienne (1000)	3,5574	3,5610	3,5372	3,5430
Livre sterling	8,5443	8,5582	8,5549	8,5644
Peseta (100)	4,1806	4,1853	4,1571	4,1648

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 15/16	4 1/16	4 1/4	4 3/8	4 5/8	4 3/4
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	2 1/8	2 1/4	2 1/4	2 3/8
Ecu	5 13/16	5 15/16	5 11/16	5 13/16	5 5/8	5 3/4
Deutschemark	5 1/4	5 3/8	5 1/8	5 1/4	5 1/16	5 3/16
Franc suisse	3 7/8	4	3 7/8	4	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	7 13/16	8 1/16	7 3/4	8	7 3/4	8
Livre sterling	5	5 1/8	5 1/16	5 3/16	5 1/4	5 3/8
Peseta (100)	7 3/4	8	7 3/4	8	7 3/4	8
Franc français	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

BOURSE DE PARIS DU 3 MAI

Liquidation : 24 mai
Taux de report : 6,25

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : –0,18 % (2182,28)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
147,20	EDF-GDF 3%	6250	—	—
65,23	B.N.P. (T.P)	1050	1055	+0,48
60,20	Cr.Lyonnais(T.P.)	1045	1040	–0,48
95,67	Renault (T.P.)	2459	2455	–0,16
107,18	Rhone Poulenc(T.P)	2380	2361	–0,80
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1275	—	—
62,24	Thomson S.A (T.P)	1145	1140	–0,44
18	Accor 1	750	747	–0,40
14	Air Liquide 1	822	819	–0,36
14,50	Alcatel Alsthom 1	693	691	–0,29
10	Alcatel Cable 1	658	648	–1,52
13	Alspi 1	394	392,80	–0,30
—	AGF-Ass.Gen.France	547	543	–0,73
23	Axa 1	1411	1407	–0,28
72,81	Bail Invest. 1	972	990	+1,85
10	Bancaire (Cie) 1	566	563	–0,53
18	Bque Colbert C2#	160	163,80	+2,38
16	Bazar Hot. Ville 2	701	711	+1,43
15	Berger (M) 2	1305	1302	–0,23
15	Bertrand Faure 2	546	548	+0,37
10	BIC 1	1338	1310	–2,09
4	BIS 1	320	317	–0,94
—	B.N.P. 1	268,90	267,10	–0,67
22	Bollore Techno.1	384	387	+0,82
61	Bongrain 1	3540	3500	–1,13
5,50	Bon Marche (Au) 1	808	830	+2,72
5	Bouygues 1	680	680	—
15	BSN 1	859	853	–0,70
25	Canal + 1	997	990	–0,70
7	Cap Gemini Sogeti1	163,20	164,50	+0,80
4	Carnaudmetalbox 1	182	180	–1,10
42	Carrefour 1	4216	4212	–0,09
5	Casino Guichard 1	173	172,50	–0,29
5,25	Casino Guich.ADP 1	132,90	132	–0,68
0,10	Castorama Dl (Li)1	818	806	–1,47
15	Caumartin Part(M)2	410	—	—
4	C.C.F. 1	249,90	247,30	–1,04
2,40	CCMC-Manegid(Ly) 2	79,05	79,05	—
10	Cegid (Ly) 1	555	555	—
10,81	Centrest (Ny) 2	30,60	30,20	–1,31
7,50	CEP Communication1	505	500	–0,99
10	Cerus Europ.Reun 1	111,70	112,50	+0,72
20	Cetelem 1	1180	1160	–1,69
32	CGIP 1	1260	1259	–0,08
28	Chargeurs 1	1481	1470	+0,02
5	Christian Dior 1	425	443,70	+4,40
17,50	Ciments Fr.Priv.B2	358,50	358	–0,14
6,60	Clarins 1	545	550	+0,92
7	Club Mediterranee1	433,90	430	–0,90
22	Colas 1	1070	1068	–0,19
11	CGP (Papiers)(Ly)2	745	—	—
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1538	1539	+0,07
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	445	449	+0,90
37,50	Cred.Fon France 1	1192	1192	—
9,40	Credit Local Fce 1	419,50	420	+0,12
10	Credit Lyonn.CIP 1	552	532	–3,62
40	Credit National 1	585	587	+0,34
—	CSEE 1	671	670	–0,15
28	Damart 1	5930	—	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
6	Dassault-Aviation1	531	530	–0,19
4,80	Dassault Electro 1	455	452	–0,66
45	De Dietrich 1	2800	2810	+0,36
5,50	Degremont 1	554	559	+0,90
5	Dev.R.N-P Da Cal 2	82,50	83,60	+1,33
10,50	Dev.R.Sud-Est.y/2	105	115	+9,52
4	DMC (Dollfus Mi)1	384	387	+0,78
9,50	Docks France 1	710	710	—
3	Dynaction 1	126	125	–0,79
43	Eaux (Gle Des) 1	2805	2822	+0,65
17	E.B.F 1	920	902	–1,96
10	Ecco 1	736	737	+0,14
24,50	Eiffage 1	1330	1345	+1,13
13	Elf Aquitaine 1	414,70	412,80	–0,46
24	Elf Sanofi 1	1018	980	–3,73
30	Eridania Beghin 1	910	924	+1,54
0,60	Essilor Intl 1	735	751	+2,18
9,40	Essilor Intl ADP 1	546	546	—
25	Esso 1	1055	1041	–1,33
48	Eurafrance 1	2072	2072	—
0,60	Euro Disney 1	33,80	33,50	–0,89
10,75	Euro RSCG W.W 1	676	685	+1,33
10	Europe 1- 1	1924	1850	–3,85
—	Eurotunnel 1	43,45	43,40	–0,12
—	Filipacchi Medias1	925	925	—
8	Fonatel 1	151,70	149,50	–1,45
—	Fives-Lille 1	635	600	–5,51
32	Fromageries Bel 1	5230	5180	–0,96
11	Galeries Lafayet.1	2860	2810	–1,68
4	GAN 1	441,50	445	+0,79
10	Gascogne (B) 1	530	530	—
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2165	2160	–0,24
8	Geophysique 1	575	570	–0,87
27,75	G.F.C. 1	485	486	+0,21
8,50	Groupe Andre S.A 1	664	660	–0,60
10,50	Groupe De La Cite1	842	841	–0,12
7	GTM-Entrepose 1	467	474	+1,50
18	Guilbert 1	570	568	–0,35
22	Guyenne Gascogne 1	1601	1625	+1,50
8	Havas 1	465	464	–0,22
7	IMA 1	227,40	238,70	+4,97
9,20	Imetal 1	620	620	—
31,50	Immobil.France 2	560	557	–0,54
2	Immob.Phenix 1	97,40	95,70	–1,75
1	Ingenico 1	129	130	+0,78
11,40	Ins.Merieux Int. 1	2244	2270	+1,16
43,50	Interbail 1	506	510	+0,79
23,50	Intertechnique 1	685	688	+0,44
25	Jean Lefebvre 1	1151	1160	+0,78
30,30	Klepierre 1	640	639	–0,16
27,50	Labinal 1	815	822	+0,86
9	Lafarge Coppee 1	457,50	462,50	+1,09
2,20	Lagardere (MMB) 1	151,50	151,70	+0,13
3,70	Lapeyre C1	333,70	330,50	–0,96
7	Lebon 2	372	358	–3,76
29	Legrand 1	6530	6530	—
46,40	Legrand ADP 1	4360	4400	+0,92

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
6	Legris indust. 1	272,20	272,10	–0,04
70,50	Locindus 1	1017	1030	+1,28
17,50	LVMH Moet Vuitton1	937	937	—
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	600	598	–0,33
13,80	Marine Wendel 1	414	413	–0,24
2,20	Matra-Hachette 1	142,80	140,30	–1,75
4	Metaleurop 1	86,10	87	+1,05
2,90	Metrologie Intl 1	13,25	13,45	+1,51
1,50	Michelin 1	252,50	250,10	–0,95
4	Moulinex 1	137	136,70	–0,22
40	Navigation Mixte 1	1144	1150	+0,52
5,20	Nord-Est 1	158,70	158	–0,44
—	Nordon (Ny) 1	632	632	—
—	Olipar 1	28,95	28,40	–2,04
9,60	Oreal 1	1284	1285	+0,08
12	Paribas 1	436,60	436,10	–0,11
10	Pechiney CIP 1	406	407	+0,25
5	Pechiney Intl 1	184	184,30	+0,16
4,30	Pernod-Ricard 1	392	391	–0,26
10	Peugeot 1	908	915	+0,77
21,20	Pinault-Printemps1	1015	1030	+1,48
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	744	745	+0,13
5,50	Poliet	437	439	+0,46
14,70	Primagaz 1	995	990	–0,50
7	Promodes 1	1080	1077	–0,28
8	Publicis 1	530	525	–0,94
15	Radiotechnique 1	570	555	–2,63
95	Redoute(S.A.La)1	913	919	+0,66
4,42	Remy Cointreau 1	230	226,80	–1,39
8,20	Rexel 1	872	871	–0,15
3	Rhone Poulenc A 1	153,60	155,10	+0,98
1,20	Rochette (La) 1	50,05	50,60	+1,10
11	Roussel Uclaf 1	655	661	+0,92
88	Rue Imperiale(Ly)1	4320	4320	—
11	Sade (Ny) 1	188	187	–0,53
18,50	Sagem 1	2990	2974	–0,54
14,50	Saint-Gobain 1	700	706	+0,86
32	Saint-Louis 1	1742	1743	+0,06
14	Salomon (Ly) 1	2110	2056	–2,84
18,50	Salvepar (Ny) 2	488	475,10	–2,64
22	Sat 2	2918	—	—
10	Saupiquet (Ns) 1	1219	1220	+0,08
10,50	Schneider 1	459,80	453	–1,48
—	SCOA act.regroup	150	150	—
6	SCOR S.A 1	517	527	+1,93
7,50	S.E.B.1	595	594	–0,17
20,50	Sefimeg 1	494	499	+1,01
12,60	Selectibanque 1	174	175	+0,57
32	SFIM 2	1150	—	—
5	SGE 1	251	250,30	–0,28
31,15	Simco 1	560	550	–1,79
6	S.I.T.A 1	814	814	—
12	Skis Rossignol 1	2010	2000	–0,50
9	Sligos 1	546	542	–0,73
15	Societe Gale A 1	648	642	–0,62
5	Sodexco (B) 2	63	62,10	–1,43
0,85	Sodero (Ns) 2	54	54,50	+0,93

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
22	Sodexho 1	1019	999	–1,96
2	Sogerap (Ny) 2	145	144	–0,69
33	Sommer-Allibert 1	2450	2440	–0,41
38,38	Sophia 1	490	489	–0,20
34,50	Sovac 1	1685	1684	–0,06
17	Spie Batignolles 1	433,30	435	+0,39
23	Strafor Facom 1	703	690	–1,85
8,20	Suez 1	329,20	327,70	–0,46
14,50	Synthelabo 1	200,10	201	+0,45
6	Thomson-CSF 1	172	171,60	–0,23
7	Total 1	332,70	334,50	+0,54
8	UAP 1	164,50	163,20	–0,79
10	UFB Locabail 1	420	420	—
4	UGC DA M1	284,50	280	–1,58
25	UIC 1	425	425	—
33	UIF 1	629	630	+0,16
73,30	UIS 2	985	—	—
28	Unibail 1	506	505	–0,20
7	Valeo 1	1407	1406	–0,07
6,30	Vallourec 1	324	321,10	–0,90
13,50	Via Banque 1	415	415,50	+0,12
7	Worms & Cie 1	290	292	+0,69
29	Zodiac 1	2245	2300	+2,45
55	Elf Gabon 1	1180	1220	+3,39
0,17	American Barrick 1	131,50	129,50	–1,52
1,21	American Express 1	171	170	–0,58
1,99	A.T.T. 1	295	299	+1,36
1,43	Anglo American 1	281	275	–2,14
9,34	Amgold 1	484	480	–0,83
3,34	Banco Santander 1	241,70	245	+1,37
20,55	B.A.S.F. 1	1130	—	—
20,29	Bayer 1	1345	1328	–1,26
0,30	Blenheim Group 1	32	31	–3,13
2,29	Buffelsfontein 1	58	55,50	–4,31
1,07	Chase Manhattan 1	189,20	195	+3,07
32,76	Daimler Benz 1	3099	3082	–0,55
0,85	De Beers 1	136,50	139,90	+2,49
37,80	Deutsche Bank 1	2690	2710	+0,74
30,34	Dresdner Bank 1	1358	1358	—
1,17	Driefontein 1	66,20	65,30	–1,36
2,14	Du Pont Nemours 1	325	330,10	+1,57
1,99	Eastman Kodak 1	239,80	255	+6,34
—	East Rand 1	6,75	6,70	–0,74
0,17	Echo Bay Mines 1	85	84,50	–0,77
3,29	Electrolux 1	297	300	+1,01
1,82	Ericsson 1	254,50	255	+0,20
3,49	Exxon Corp. 1	353	349	–1,13
2,21	Ford Motor 1	337	—	—
2,01	Freegold 1	71,10	70,50	–2,05
0,07	Gencor Limited 1	11,75	11,50	–2,13
3,57	General Electric 1	549	542	–1,28
0,97	General Motors 1	323,20	327,10	+1,21
13,77	Generale Belgique1	459,90	443,10	–3,65
0,70	Grd Metropolitan 1	41	40,50	–1,22
0,32	Guinness Plc 1	41,50	41,55	+0,12
0,25	Hanson Plc 1	24,20	23,50	–2,89
0,33	Harmony Gold 1	29,95	29,95	—

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + –
1,24	Hewlett-Packard 1	490	—	—
0,25	Hitachi 1	53,30	52,55	–1,41
18	Hoechst 1	1225	1190	–2,89
1,21	I.B.M 1	327,80	330	+0,67
1,47	I.C.I 1	69,60	72	+3,45
2,48	I.T.T. 1	508	—	—
0,85	Ito Yokado 1	286	285	–0,34
0,33	Matsushita 1	93,30	92	–1,39
0,53	Mc Donald's 1	349,50	349	–0,15
1,39	Merck and Co 1	172	176,40	+2,56
4,25	Minnesota Mining 1	572	564	–1,40
0,18	Mitsubishi Corp. 1	65,80	—	—
4,12	Mobil Corporat. 1	444,50	442	–0,56
3,35	Morgan J.P. 1	350	348	–0,57
57,18	Nestle SA Nom.1	4812	4821	+0,19
0,71	Nippon MeatPacker1	83,10	—	—
2,35	Norsk Hydro 1	193,80	192,90	–0,46
34,47	Petrofina 1	1766	1782	+0,91
3,42	Philip Morris 1	305,20	304,60	–0,20
3,13	Philips N.V 1	167,50	172,10	+2,75
0,28	Placer Dome Inc 1	116	115,60	+0,52
1,53	Procter Gamble 1	318	—	—
6,48	Quilmes 1	300	305	+1,67
1,45	Randfontein 1	59,40	58,35	–1,77
1,38	Rhone Poul.Rorer 1	200	202	+1
0,82	Royal Dutch 1	619	611	–1,29
0,60	R T Z 1	74,95	73,70	–1,67
—	Saatchi & Saatchi1	11,35	11,35	—
0,09	Sega Enterprises 1	430	425	–1,16
1,80	Saint-Helena 1	52,10	51	–2,11
1,76	Schlumberger 1	310,10	310,70	+0,19
0,88	Shell Transport 1	62,85	61	–2,94
33,18	Siemens 1	2566	2549	–0,58
1,16	Sony Corporation 1	319,50	319	–0,16
0,19	Sumitomo Bank 1	120	—	—
1,15	T.D.K 1	251,50	250,80	–0,28
0,70	Telefonica 1	76	75,90	–0,13
0,23	Toshiba 1	43,50	42,80	–1,61
3,37	Unilever 1	830	834	+0,63
2,21	Unit.Technologie 1	358	357,60	–0,11
10,12	Vaal Reefs 1	507	494	–2,56
5,63	Volkswagen A.G 1	1818	1795	–1,27
3,98	Volvo (act.B) 1	525	530	+0,95
4,34	Western Deep 1	220	218	–0,91
3,73	Xerox Corp. 1	560	—	—
0,48	Yamanouchi 1	110,40	108,10	–2,12
—	Zambia Copper 1	4,80	4,79	–0,21
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	112,50	4,438
CEPME 8,5% 88 CB	106	7,126
CEPME 9% 89 CA#	110,57	6,337
CEPME 9% 92-06 TSR	111,10	7,742
CFD (CCCE)9,7%90CB	115,20	2,312
CFD exCCCE8,6%92CB	—	1,902
CFF 10% 88-98 CA#	113,10	5,288
CFF 9% 88-97 CA#	107,67	5,227
CFF 10,25% 90 CA#	120,29	1,376
CLF 8,9% 88 CA#	111	8,290
CLF 9%88-93/98 CA#	108,10	2,244
CNA 9% 4/92 CB	113,20	8,975
CRH 8,6% 92-93 CB	107,70	7,257
CRH 8,5% 87-88 CA#	107,80	1,374
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,73	1,814
EDF 8,6% 92 CA#	110,62	0,565
Emp.Etat 10,8%79	101	7,131
Em.Etat10,26%86 CA	107,10	1,462
Emp.Etat 8%7/93-97	99,69	4,784
Finansder 9%91CB#	114,05	3,896
Finansed.8,6%92 #CB	108,70	2,262
Florel8,75% 90 CA#	113,70	7,560
OAT 9,90% 12/97 CA#	111,75	3,824
OAT TMB 01/99 CA	99,30	1,658
OAT 10% 5/00 CA#	116,25	9,342
OAT 01 TME CA	101	1,501
OAT 8,5% 11/02 CA #	110,70	3,703
OAT 8,50% 19 CA #	111,64	4,425
OAT 8,50%92-23 CA#	111,48	0,188
PTT 11,2% 85 CB#	—	4,391
SNCF 8,8% 87-94CA	108,40	2,170
Lyon.Eaux 6,5%90CV	987	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	508	500
Bains C.Monaco 2	848	800
Bque Hypoth.Europ.	84	—
B.N.P. Intercont.2	350	348
Bidermann Intl	145	—
B T P (la cie) 2	29	29
Cambodge	998	998
Carbone Lorraine 2	687	680
Case Poclain 2	2,65	—
CBC 1	338	336
Centenaire Blanzy	379	389
Ceragen Holding	19,80	18,85
Champex (Ny)	12	—
CIC Un.Euro.CIP 1	380	384,50
C.I.T.R.A.M. (B)	3580	—
Cpt Lyon Alem.2	380	379
Concorde-Ass Risq2	1050	1020
Constr.Met.Prov.	17,15	18
Credit Gen.Ind.	89,95	—
Darblay	600	—
Didot Bottin	675	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eaux Bassin Vichy	2880	—
Ecia 1	774	800
Ent.Mag. Paris	5000	—
Eridania Beghin CI	790	785
Fidei(ex Immofice)2	386	386
Finalens	420	—
F.I.P.P.	230	220
FNAC 2	3412	3500
Fonciere (Cie)	750	750
F.Euro (ex Loca.)	340	330
Foncina	514	—
France I.A.R.D	458	—
France S.A 1	2310	2320
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	824	820
Generim	385	385,20
Gevelot	939	909
G.T.I (Transport)	469	480
Immobail 2	490	496
Immobanque 2	878	889
Im.Marseillaise 2	7380	7350
Invest.(Ste Cle.)	1860	—
Lille Bonnieres	1485	1500
Locafinanciere	499	495
Louvre 1	245	245
Lucia	144,50	144
Machines Bull 2	28,10	—
Mag.Uniprix	178	—
Metal Deploye	443	—
Mors 2	30,45	30,95
Navigation (Nle)	149	—
Optorg 2	325	—
Oreal (CI)	1049	—
Origny-Desvroise	1100	1100
Monoprix	1525	—
Paluel-Marmont	437	417,20
Parfinance	220	220
Paris Orleans	270	275
Piper Heidsieck	759	—
Porcher	371	371,10
Promodes (CI)	880	880
Rochefortaise Com	181	181
Rosario 2	218	—
Rougier	650	—
S.A.F.I.C Alcan	231	225
Saga	610	—
Salins du Midi 2	470	470,50
Savoisienne M.	181,50	—
Sifc 1	930	—
S.I.P.H.	119	—
Sofal	430	—
Soffo	245	248,70
Softam	78	—
Sofrap	3810	3790
Soudure Autogene	809	—
Sovabail	494	—
Taittinger 1	2880	2530
Tour Eiffel	309	308
Ufiner Cofreth	1749	1739
Vicat 2	530	540
Virax	152,90	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—	Noranda Mines	98,10	—
Akzo Nobel Nv	720	742	Olivetti Priv.	11,45	10,99
Alcan Aluminium	122,90	—	Pfizer Inc.	322	343,80
Arbed	600	—	Ricoh Cy	47	—
Asturienne Mines	135	—	Robeco	372	369,30
Banco Pop. Espanol	640	—	Rodamco N.V.	183,30	183,90
Banque Reg.Inter.	39800	—	Rolinco	382	383,70
Chrysler Corp.	325	326	Saipem SPA	8,05	—
C.I.R SPA	8,80	—	Sema Group Plc	34,20	34,20
Commerzbank AG	1240	1215	SKF Aktiebolaget	113,80	—
Dow Chemical Co.1	389	390,60	Tenneco Inc.	310	—
Fiat Ord.	23,10	23,65	Toray Ind.	37,10	—
G.B.L (Brux.Lamb.)	700	720	West Rand Cons.	8,50	8,60
Gevaert	1660	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	51,50	51,05		—	—
Goodyear T.& R.Cy	232,80	239		—	—
Honeywell Inc.	201	—		—	—
Johannesburg Cons.	108	—		—	—
Kubota Corp.	36,10	34,30		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	171	—	Koninkl. Pakhoed	135,30	—
Bque Hydro Energie	345	—	Lectures Monde+ *	200	—
Benedictine*	6280	—	Molex	144,10	—
Blanzy-Ouest*	2220	—	Off.Com.Pharm.*	825	—
Brasseries Maroc	400	—	Partic.Perrier*	202	—
Calciphos*	91	—	Rorento	281,70	—
Canadien Pacifique	85,80	—	Safaa	215	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	St-Dominique(Fin)*	154	—
Cie Industrielle*	6750	—	St Gobain Emball.*	1852	—
Coparex Inter.*	560	—	Schlumberger Ind.*	565	—
Cr.Universel (Cie)	416	—	SEPR *	1001	—
CEAC.*	79	—	SPR "B" nom.	295	—
Fiat Fce nom.	142	—	Testut-Aequitas *	160,10	—
Grace and Co	231	—	Waterman *	980	—
Groupe Victoire*	1491	—		—	—
Guintoli	725	—		—	—
Table France*	320,10	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	66,20	—
Boiron (Ly) 2 #	701	715	Immob.Hotel. 2 #	280	290
Boisset (Ly)#	284	284	Int. Computer	154,90	150
C.A. Paris IDF 1	1040	1015	IPBM	82,50	81
Calberson	415	—	M.S.C Schlum.Ny	1130	—
Cardif SA 1	1130	1115	Rallye(Cathard)Ly	222	224
CEGEP #	152	152	Sanbo CB	528	517
CFPI	250	250	Sopra	338	339
C.N.I.M 1	1460	1435	TF1-1	485,10	488
Codetour	240	250	Thermador Hold(Ly)	595	595
Creeks	220	—	Unilog	320	324
Dauphin OTA	320	—	Viel et Cie #	260	262
Devanlay 2	1420	1450	Vilmorin et Cie#2	394	400
Labor.Dolisos	179	179		—	—
Editions Belfond	117	—		—	—
Europ Propulsion 2	380	361,10		—	—
Finabail	184	183		—	—
Finacor	223,50	219,90		—	—
G.L.M. S.A.	1080	1085		—	—
Gravograph	198	197		—	—
I.C.C. 2	225	229		—	—

Sicav (sélection) 2 mai

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonetaire C	33280,88	33280,88
Actimonetaire D	31709,27	31709,27
Ameri-gan	8363,16	8041,50
Amplia	104019,07	104019,07 ◇
Amplitude	814,63	790,98 ◆
Antigone Trésorerie	763857	763857
Arbitr. Court Terme	8484,83	8484,83
Associa Première	34311,95	34311,95
Associc	1137,74	1137,74
Atout Amérique	109,33	108,88
Atout Asie	114,42	111,63
Atout Futur C	608,88	593,81
Atout Futur D	599,44	584,82
Auracic	1881,62	1842,35
Avenir Alizes	1986,48	1947,53
Axa Capital	211,12	204,97
Axa Court Terme	9386,84	9386,84
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1165,35	1131,41
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg	982,67	954,05
Axa Europe	141,63	137,50
Axa Investissements	135,11	131,17
Axa NPI	153,70	149,22
Axa Ob.Fr.Extrane	157,25	152,67
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	147,83	143,52
Axa Prem.Ex.Agepre	120,67	117,16
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	167,85	162,96
Axa Valeurs PER	166,03	161,19
Cadence 1	1089,86	1078,28
Cadence 2	1090,62	1079,23
Cadence 3	1085,60	1074,93
Capimonetaire	7276,58	7269,31
Capiobli	7630,41	7554,86
Capitacic	1577,42	1554,11 ◆
Cicamonde	1260,69	1223,97 ◆
Cogeis	1572,14	1543,42
Comptavalor	4105,92	4089,77
Credit Mutuel Capital	1483,40	1454,31 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	767,67	767,67 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	113,54	110,50
Cred.Mut.Ep.Ind. Obl	110,75	107,79
Cred.Mut.Ep.J	20252,96	20252,96
Cred.Mut.Ep.long.T	230,28	224,84
Cred.Mut.Ep.Monde	1319,22	1283,91
Cred.Mut.Ep.Quatre	1124,16	1094,67 ◆
Dieze	1693,02	1661,45
Drouot France	1107,24	1074,99
Drouot Sécurité	235,39	228,52
Ecocic	1293,74	1258,08
Ecupar	136,34	132,37
Ecur. Actions futur	209,45	203,35 ◆
Ecur. Capicourt	202,92	202,41 ◆
Ecur. Capitalisation	3033,99	3003,95 ◆
Ecur. Expansion	587488,72	585227,81 ◆
Ecur. Géovaleurs	2890,87	2808,67 ◆
Ecur. Investissement	174,08	168,99
Ecur. Monepremière	78584,95	78584,95 ◆
Ecur. Monétaire	22953,87	22953,87
Ecur. Trésorerie	2825,46	2825,46
Ecur. Trimestriel	2864,71	2844,27 ◆
Elanciel	136,65	132,67 ◆
Elicash	821812,53	821812,53 ◇
Emergence Poste	112,67	109,39
Energie	379,83	362,61
Eparcic	4234,84	4234,84
Eparcourt-Sicav	4063,86	4053,53 ◆
Epargne-Unie	1577,67	1539,19
Euli Cash capi.	9246,67	9246,67 ◆
Eurco Solidarité	1207,58	1195,60
Eurocic Leaders	1393,50	1353,39
Eurodyn	1546,03	1500,32

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Euro Gan	8639,74	8307,44
Fonsicav	16995,04	16961,72 ◆
France-gan	14732,75	14168,11
France Garantie	284,48	283,95 ◆
France Obligations	463,50	458,91 ◆
Francic	591,95	565
Francic Pierre	136,81	132,85 ◆
Francic-Regions	1517,43	1473,23
Fructi-Associations	40,75	40,75
Fructi-Capi	50,80	50,05
Fructidor	254,14	250,38
Fructifrance action C	243,20	237,27
Fructifrance action D	228,79	223,21
GAN Rendement	5063,91	5000,78
Gestilion	17641,11	17641,11 ◆
Horizon	1630,97	1583,47
HLM Monétaire	16353,56	16353,56
Indicia	1278,65	1247,24 ◆
Indust.Fse.Court.T	1731,88	1731,88
Intensys	105,50	105,30
Interepar	112350,78	109078,43
Interoblig	17579,64	17405,58
Intersélection Fce	598,87	588,11
Japacic	203,33	197,41
Jeunepargne	337,23	332,25
Latitude	2817,85	2813,73
Lion Association	11365,35	11365,35
Lion Institution	38099,08	38009,85 ◆
Lionplus	1201,91	1178,34
Lion Trésor	2235,75	2213,61 ◆
Livret Bourse Inv.	665,36	645,98 ◆
Livret Portefeuil.	844,85	820,27
Méditerranée	228,48	221,83
Mensuel CIC	10281,10	10179,31
Monedon	10820,15	10820,15
Mone.J.	10510,81	10510,01 ◇
Monévalor	40032,85	40032,85
Mutualité dépôts	16090,51	16058,39
Natio Court Terme	36990	36990
Natio Court Terme2	334412	334412
Natio Epargne	21063,15	20854,60 ◆
Natio Ep. Capital	13179,14	13048,65 ◆
Natio Ep. Croissance	2138,94	2079,75
Natio Ep. Obligations	212,82	207,12 ◆
Natio Epargne Retraite	149,25	145,26
Natio Epargne Trésor	9288,95	9270,41
Natio Epargne Valeur	521,01	507,87
Natio France Index	1195,76	1163,76
Natio Immobilier	1437,81	1399,33
Natio Inter	1758,68	1711,61
Natio Monétaire	9730,54	9730,54
Natio Opportunités	157,14	152,93
Natio Patrimoine	1572,23	1530,15
Natio Perspectives	1355,92	1319,24
Natio Placements	68989,72	68989,72
Natio Revenus	1037,80	1027,83 ◆
Natio Sécurité	11852,61	11852,61
Natio Valeurs	1029,96	1002,39
Nippon-Gan	7705,87	7467,95
Nord Sud Dévelop.	1930,89	1927,04 ◆
Oblicic-Mondial	3154,25	3107,64 ◆
Oblicic-Régions	1165,34	1148,72
Oblifutur	3401,15	3337,73
Oblig. tres caté.	210,37	207,26
Oblilion	1695,60	1678,89
Oblisécurité Sicav	15159,15	15159,15
Oblitys	523,05	515,32 ◆
Oraction	1606,51	1567,33
Patrimoine Retraite	263,90	258,33
Parvalor	678,05	664,75

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Planinter	1562,32	1524,21
Plénitude	187,01	182,15 ◆
Posta Croissance	3179	3175,82
Poste Gestion	77249,30	77249,30
Première Oblig. C	11409,29	11409,29
Première Oblig. D	10693,15	10687,81
Prévoy. Ecureuil	191,90	190,49 ◆
Priv'Associations	34287,02	34287,02
Proficic	1635,80	1616,49
Rentacic	171,14	168,61
Revenus Trimestr.	5519,67	5495,02
Revenu-Vert	1188,31	1167,13
St Honoré Vie & Santé	1192,71	1138,63
St Honoré Bons du Tr.	13062,02	12997,83
St Honoré Invest	1023,99	977,58
St Honoré Pacifique	912,25	870,80
St Honoré Real	17489,91	17424,21
Sécuricic	2015,41	2015,41
Sécuri-Gan	12848,98	12597,02
Sécuritaux	1816,15	1816,15
Sensivalor	31178,41	31178,41
SEVEA	107,78	105,15 ◆
SFI-CNP Assur	786,69	763,78
S.G. France opport. C	1641,48	1609,29
S.G. France opport. D	1626,52	1594,83
Sicav Associations	2141,60	2141,60
Sicav 5 000	531,10	518,83
S.I. Est	1528,71	1484,24
Slivafrance	859,34	836,34
Slivam	468,04	455,51
Slivarente	236,35	231,72
Slivinter	559,09	545,10
Sogenfrance C	1487,18	1438,39
Sogenfrance D	1395,02	1357,67
Sogépargne	332,31	329,02
Soginter	1684,71	1651,68
Soleil Investissements	720,15	692,45
Solstice	2309,83	2303,27 ◆
State Street Act. Eur	13122,24	12678,49 ◆
State Street Act. Fce	13508,18	13114,74
St. Str. Act.Japon	16004,09	15462,89
State Street Emer. Mts	17835,89	17233,60 ◆
St.Street OAT Plus	12843,33	12591,50
Stratégie Actions	1078,77	1037,28
Stratégie Rendement	1676,71	1623,93
Synthesis	13523,86	13257,90
Techno-Gan	6810,39	6540,45
Thesora	792,23	784,39 ◆
Trésor Plus	1541,81	1525,75
Trésor Trimestriel	1062,18	1051,66 ◆
Trésoricic	153054,62	153054,62
Trilion	5388,87	5289,18
Uni-Associations	121,76	121,76 ◇
Uni-Foncier	1489,38	1453,05
Unifrance	700,38	683,30
Uni-Garantie C	1447,85	1420,06
Uni-Garantie D	78782,08	78782,08
Uni Régions	1704,10	1662,54
Univer	271,43	271,43 ◇
Univers Actions	1664,18	1623,57
Univers Obligations	2028,58	1982,90
Valorg	2362,47	2306,11
Valreal	62215,17	62184,88
Winterthur St-Honore	262,82	250,90
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 02/05	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,6935	5,6665	5,55	6,05
Ecu	6,6215	6,6130	—	—
Allemagne (100 dm)	342,7800	342,3500	331	354
Belgique (100 F)	16,6525	16,6320	16,15	17,15
Pays-Bas (100 fl)	305,3800	305,0600	295	316
Italie (1000 lires)	3,5735	3,5695	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,3300	87,4500	83	91
Irlande (1 iep)	8,3765	8,3695	8,05	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,6085	8,5865	8,25	9,05
Grèce (100 drachmes)	2,3320	2,3345	2,10	2,65
Suisse (100 f)	403,1400	403,0300	390	412
Suède (100 krs)	74,0900	74,4100	69	78
Norvège (100 k)	79,0300	79,0100	75	84
Autriche (100 sch)	48,7290	48,6850	47,30	50,30
Espagne (100 pes)	4,2075	4,2005	3,95	4,50
Portugal (100 esc)	3,3300	3,3300	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,1153	4,1017	4	4,45
Japon (100 yens)	5,6399	5,5581	5,43	5,78

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 02/05
Or fin (kilo en barre)	68500	68580
Or fin (en lingot)	69550	69350
Napoléon (20f)	405	399
Pièce Fr (10 f)	320	—
Pièce Suisse (20 f)	400	396
Pièce Latine (20 f)	401	400
Souverain	500	502
Pièce 20 dollars	2500	2505
Pièce 10 dollars	1400	1360
Pièce 5 dollars	680	—
Pièce 50 pesos	2645	2585
Pièce 10 florins	413	410

Matif (Marché à terme international de France)
2 mai 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 53 631

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	120,98	119,98	119,20
Précédent	121,34	120,46	119,64

CAC 40 A TERME
Volume : 12 003

Cours	Mai 94	Juin 94	Juillet 94
Dernier	2189	2173	2174
Précédent	2173	2157	—

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LETTRES

Louis Calaferte, l'intraitable

L'écrivain est mort d'une leucémie le dimanche 1er mai à l'hôpital de Dijon. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Un irréductible, fraternel et insolent, aux colères presque aussitôt démenties par l'ironie d'un sourire. Ainsi apparaît Louis Calaferte dans le magnifique portrait filmé du comédien-réalisateur Jean-Pierre Pauty, retraçant son chemin intellectuel. Les quelques privilégiés qui ont pu voir ce film savent que son titre, *Un héros de résistance*, ne doit rien au hasard, mais tout à la volonté de Calaferte, qui revendiquait haut et fort sa singularité, et acceptait d'en payer le prix. Peu de temps avant que la maladie ait eu raison de lui, il s'amusait des rebuffades qu'essuyait son complice Pauty auprès des chaînes de télévision. Il lui paraissait naturel que ce média – principal vecteur, selon lui, de *«la banalisation du médiocre»* – fit peu de cas de la parole d'un écrivain.

Né le 14 juillet 1928 à Turin, en Italie, Louis Calaferte avait émigré, avec sa famille, dans la banlieue lyonnaise au début des années 30, pour y vivre une enfance marquée par la pauvreté et la xénophobie. La guerre achèvera de le détourner à jamais de l'époque et de la société. *«J'ai treize ans. Quatorze ans. Quinze ans. J'apprends l'homme. L'homme est une saloperie»*, écrira-t-il quelque cinquante années plus tard dans *C'est la guerre* (L'Arpenteur-Gallimard, 1993).

En 1942, alors qu'il travaille dans une usine de fils électriques, il décide, afin d'échapper à la condition qui lui est faite, de devenir envers et contre tout un écrivain. Mais, pour lui, déjà, l'écriture passe obligatoirement par la connaissance, et sa soif de lecture ne connaîtra jamais de limites. Cet autodidacte se plaisait à évoquer ses lacunes lorsqu'on avait l'indélicatesse de le féliciter de sa culture encyclopédique.

Louis Calaferte s'installe à Paris début 1946. Tout en exerçant divers petits métiers, il entreprend *Requiem des innocents*, un *«chaos»* de quelque six cents pages dont il adresse le manuscrit à Joseph Kessel. Ce dernier, non content de lui apprendre à structurer un livre, l'hébergera et l'introduira chez l'éditeur René Julliard. Pourtant, après le succès de librairie, en 1952, de *Requiem*, il refusera d'écouter les conseils de son aîné qui lui proposait de faire du journalisme à *Match*. L'idée même de devenir un *«écrivant»* lui répugne.

Après *le Partage des vivants*, (Julliard, 1953), Calaferte, soutenu par René Julliard, se lance, tel un possédé, dans l'écriture de *Septentrion*. Ce livre violent, dénonciateur, aujourd'hui disponible en poche (coll. «Folio»), sera interdit lors de sa sortie en 1963, et Calaferte devra attendre 1984 pour voir sa réédition (Denoël). Cette interdiction le conforte dans sa conviction de ne jamais faire aucune concession à l'air du temps.

Dix-huit récits, dont les étonnants *l'Incarnation* (Denoël, 1987) et *Memento Mori* (L'Arpenteur-Gallimard, 1988), seize recueils de poésie, deux essais, cinq volumes de carnets intimes, son théâtre complet, réuni en trois tomes (éditions Hesse), un livre d'entretiens avec Patrick Amine (*Une vie, une déflagration*, Denoël 1985). Telle est la bibliographie de cet écrivain hors pair dont l'essentiel de l'œuvre est disponible chez Denoël et l'Arpenteur-Gallimard.

Le succès public rencontré par *la Mécanique des femmes* (L'Arpenteur-Gallimard, 1992) où d'aucuns ne virent qu'un exercice de pornographie littéraire, alors qu'il convenait d'y lire un hommage aux femmes qui l'avaient consolé de la médiocrité des hommes, et le Grand Prix national des lettres attribué à l'ensemble de son œuvre en 1992 l'avaient amusé, mais n'avaient en rien entamé son scepticisme quant à la place qui était la sienne dans le petit monde des lettres françaises.

Louis Calaferte était, en revanche, bouleversé par les marques d'affection que lui manifestaient ses jeunes lecteurs, qui se reconnaissaient dans cette parole intraitable dénonçant le cannibalisme économique et le retour des *«forces noires»*, autrement dit, la résurgence des mouvements d'extrême droite. Il récusait à l'avance tout rôle de gourou, mais ces jeunes, sans doute, se retrouveront encore dans l'ouvrage inédit qu'il laisse, *l'Homme debout* : c'est bien ainsi, que, toujours Calaferte, fut.

PIERRE DRACHLINE

CARNET

Naissances

Le docteur et Mme Jean-Claude TRICOT ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils,

Alexis,

fils de

Nicolas TRICOT et Suzanne EVRARD,

le 21 avril 1994.

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaires, mes amours.

Martine,

c'est toujours le temps des cerises.

Ninon-Maeva,

bébé-faamu, petit poisson du lagon.

Marc.

Mariages

Richard de LESPARDA
et
Marie TUAL

sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré dans l'intimité, le 30 avril 1994.

26, rue Linois,
75015 Paris.

Décès

– Melun.

Mme Jean Bilien,
Gaëlle, Lise, Marie-Sophie Bilien,
Mme Henri Bilien,
M. et Mme Paul Ragot,
M. et Mme Bernard Bilien,
M. et Mme Pierre Bilien
et leurs enfants,
M. et Mme Marc Bilien,
M. et Mme François Collonges
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Ragot
et leur fille,
M. et Mme Alain Martin,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Alain Ragot
et leurs fils,
M. et Mme Jean-Michel Ragot
et leurs fils,
M. et Mme Michel Barchou
et leurs enfants,
Mme Monique Guntz
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BILIEN,

leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle et parent,

survenu le 1er mai 1994, à Melun (Seine-et-Marne).

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 4 mai, à 16 h 15, en l'église Saint-Aspais de Melun.

Réunion à l'église.

Il n'y aura pas de condoléances, des registres du souvenir recevront vos témoignages d'amitié.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Eugène-Gonon,
77000 Melun.

– La direction générale
Et le personnel de la société SNECMA
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jean BILIEN,
directeur des programmes
et du commerce militaires
de SNECMA,

survenu le 1er mai 1994, à Melun.

A son épouse, ses enfants, SNECMA exprime sa très sincère et vive sympathie.

Né le 24 janvier 1944 à Toulouse, Jean Bilien était diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg et avait consacré toute sa carrière au motoriste aéronautique SNECMA.

En 1966, il rejoint le programme Olympus 593 motorisant le Concorde, sur lequel il travaille jusqu'en 1974, date à laquelle il est nommé responsable marketing du programme Larzac.

De 1975 à 1992, il est associé à la réussite du programme CFM56, d'abord comme directeur du marché civil SNECMA, puis au sein de CFM International – une société commune SNECMA (France) et General Electric (Etats-Unis), – en tant que vice-président, puis comme directeur du développement vente et marketing international (1984-1986), et enfin comme président, de 1986 à 1992. Depuis cette date, il avait rejoint la direction générale de SNECMA comme directeur des programmes et commerce militaires.

Jean Bilien laisse l'image d'un homme de conviction et d'action, artisan de grands succès de l'industrie aéronautique française dans le monde.

Il était chevalier de l'ordre national du Mérite.

– Le président Marc Dumoulin
Et les membres du conseil d'administration de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI),
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pol CASTE,
officier de la Légion d'honneur,
président de la FNOTSI
de 1982 au 9 février 1994,

survenu le 29 avril 1994, dans sa soixante-cinquième année.

2, rue Linois,
75015 Paris.

[Pol Caste est né le 17 octobre 1929 à Martigues (Bouches-du-Rhône). Instituteur puis professeur de collège jusqu'en 1971, il est président du syndicat d'initiative-office de tourisme de Martigues de 1960 à 1974. Président de l'Union départementale des syndicats d'initiative-offices de tourisme des Bouches-du-Rhône (1969-1984), il devient président de la Fédération régionale de Provence-Alpes du Sud de 1970 à 1986, avant d'accéder, en 1982, à la présidence de la Fédération nationale. Pol Caste était officier de la Légion d'honneur.]

– M. Hà-Van Lâu,
ex-ambassadeur en France,
Et M. Hà-Vinh Phuong,
ex-ambassadeur du Viêt-Nam en République fédérale d'Allemagne,
demandent, au nom de tous les leurs, une prière pour leur tante et mère,

Mme HÀ-VAN LAN,
née Công-Tôn Nu Dai-Hy,

qui s'est éteinte en douceur à Nice, le 1er mai 1994, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Sa mémoire sera honorée à la pagode Hông-Hiên, à Fréjus.

« Il faut attendre le soir pour voir combien la journée a été splendide. »
Sophocle.

– Brétignolles-sur-Mer (Vendée).

Dieu notre Père a accueilli dans la paix

M. Jean RODIER,

décédé le 1er mai 1994, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Brétignolles-sur-Mer, le mercredi 4 mai, à 11 heures.

De la part de
Mme Jeannine Rodier,
son épouse,
Mme Véronique Rodier,
M. et Mme Philippe Gommar,
M. et Mme Jacques Rodier,
M. et Mme Philippe Rodier,
M. et Mme Daniel Rodier,
M. et Mme Michel Rodier,
M. et Mme Vincent Rodier,
M. et Mme Serguei Moskvine,
M. et Mme Marc Merlier,
ses enfants,
M. Paul Rodier,
son frère,
Mme Suzette Pelletier,
sa sœur,
Le colonel Henri Aupicon,
son beau-frère,
Ses petits-enfants,
Neveux et nièces,
Et toute la famille.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Le corps repose au domicile, 39, rue de la Parée.

PF de Brétignolles.
Tél. : 51-90-06-11.

Anniversaires

– Paris. Clermont-Ferrand. Sélestat. Strasbourg.

Le 3 mai 1944,

Sylvain LEVY,
quatre-vingts ans,
chevalier de la Légion d'honneur,

et son épouse,

Berthe SCHEID,
soixante-six ans,
de Haguenau,

étaient arrêtés à Digne, leur lieu de refuge pendant la guerre, par les gangsters de la Milice de Marseille.

Transférés à la prison des Baumettes, puis à Drancy, ils furent déportés à Auschwitz le 20 mai, et exterminés.

Cinquante ans se sont écoulés, mais la pensée de leur calvaire n'a cessé de hanter leurs filles, Germaine et Hélène, à présent décédées, et obsède à jamais leurs petites-filles, Mariette Koch, Madeleine Wurm, Nicole Arnaud et Pierrette Marx.

– Le 4 mai 1984,

Marie MAREVNA VOROBIEFF
nous quittait.

Fille d'un aristocrate polonais et d'une mère russe, elle rencontra Maxime Gorki à Capri en 1911. Il lui donna son nom de peintre. Elle partagea longtemps l'existence du peintre mexicain Diego Rivera et lui donna une fille. Elle est la première femme cubiste et fait partie par ses œuvres et ses amitiés du groupe des Montparnos et, de ce fait, de l'école de Paris.

Son petit-fils, Jean Diego Brusset,
Sa famille,
Ses amis,
Ses admirateurs,
ne l'oublieront jamais.

Souvenirs

– Il y a cinquante ans, le 4 mai 1944,

Jacques CLING,
âgé de cinquante et un ans,
engagé volontaire en 1914,
blessé,
croix de guerre,
médaille militaire,

Simone CLING,
âgée de quarante et un ans,

son épouse,
et leurs enfants,

Willy CLING,
âgé de dix-sept ans,

Maurice CLING,
âgé de quinze ans,
seul survivant,

étaient arrêtés à Paris par la police de Vichy, internés à Drancy, et déportés à Auschwitz parmi les 1 200 hommes, femmes et enfants du convoi n° 74 (20 mai 1944).

Souvenez-vous de tous.

Soutenances de thèses

– M. Jacques-Denis Bertharion soutiendra sa thèse, intitulée « Georges Perec. Une aventure sémiologique », le vendredi 6 mai 1994, à 14 heures, à l'université de la Sorbonne nouvelle, 17, rue de la Sorbonne, salle Bourjac (galerie Rollin). Le jury est constitué de Mmes C. Moatti (Paris-III) et P. Mourier-Casile (Poitiers) et MM. P. Hamon (Paris-III) et B. Magné (Toulouse-Le Mirail).

– Institut d'études politiques de Strasbourg. M. Bernard Peyronne soutiendra, le 14 mai 1994, une thèse de doctorat de science politique sur « la *Critica* de Benedetto Croce. Organisation de la vie intellectuelle et politique en Italie (1903-1926) ». Jury : professeurs Renaud Dorandeu, Gérard Duprat (président), Franck Tinland, Jean-Marie Vincent. Salle 201, 9 heures.

Conférences

– « Antisémitisme et politique. » Avec Lionel Jospin, ancien ministre et Edwy Plenel, journaliste au *Monde*. Jeudi 5 mai 1994, à 20 h 30, temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine. Entrée libre.

Ordre national du mérite

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

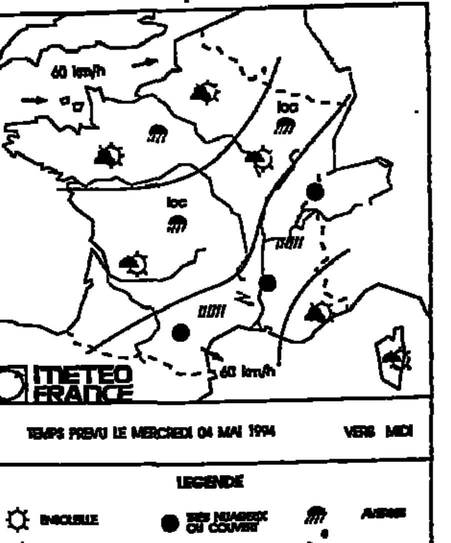
Jean Combette, général de corps d'armée; Jean Jarrige, général de corps d'armée; Pierre Villacèque, général de corps aérien.

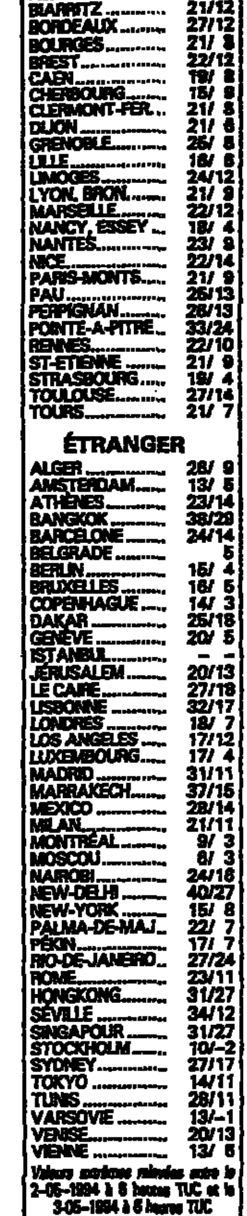
Sont élevés à la dignité de grand officier :

Maurice Dutel, colonel, infanterie; Marcel Mignotte, colonel, infanterie, Pierre de Rémond du Chélas, général de brigade; Jean Birden, contre-amiral.

Le *Journal officiel* du 3 mai 1994 publie, en outre, une liste des promotions et nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'Ordre national du mérite.

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima – minima	
FRANCE	
AJACCIO	21/ 9
BIARRITZ	21/12
BORDEAUX	27/12
BOURGES	21/ 8
BREST	22/12
CAEN	19/ 8
CHERBOURG	15/ 8
CLERMONT-FER.	21/ 8
DIJON	21/ 6
GRENOBLE	26/ 8
LILLE	18/ 6
LIMOGES	24/12
LYON, BRON	21/ 9
MARSEILLE	22/12
NANCY, ESSEY	18/ 4
NANTES	23/ 8
NICE	22/14
PARIS-MONTS.	21/ 9
PAU	26/13
PERPIGNAN	28/13
POINTE-A-PITRE	33/24
RENNES	22/10
ST-ETIENNE	21/ 9
STRASBOURG	19/ 4
TOULOUSE	27/14
TOURS	21/ 7
ÉTRANGER	
ALGER	28/ 9
AMSTERDAM	13/ 5
ATHÈNES	23/14
BANGKOK	38/29
BARCELONE	24/14
BELGRADE	5
BERLIN	15/ 4
BRUXELLES	16/ 5
COPENHAGUE	14/ 3
DAKAR	25/18
GENÈVE	20/ 5
ISTANBUL	– –
JÉRUSALEM	20/13
LE CAIRE	27/18
LISBONNE	32/17
LONDRES	18/ 7
LOS ANGELES	17/12
LUXEMBOURG	17/ 4
MADRID	31/11
MARRAKECH	37/15
MEXICO	28/14
MILAN	21/11
MONTRÉAL	9/ 3
MOSCOU	8/ 3
NAIROBI	24/16
NEW-DELHI	40/27
NEW-YORK	15/ 8
PALMA-DE-MAJ.	22/ 7
PÉKIN	17/ 7
RIO-DE-JANEIRO	27/24
ROME	23/11
HONGKONG	31/27
SÉVILLE	34/12
SINGAPOUR	31/27
STOCKHOLM	10/–2
SYDNEY	27/17
TOKYO	14/11
TUNIS	28/11
VARSOVIE	13/–1
VENISE	20/13
VIENNE	13/ 6

Valeurs extrêmes relevées entre le 2-05-1994 à 6 heures TUC et le 3-05-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi : plus frais avec nuages et averses. – Le matin, de la Bretagne au Nord-Pas-de-Calais, les éclaircies et les averses alterneront. Des pays de Loire aux Charentes jusqu'au Nord et aux Ardennes, les nuages seront nombreux. Des Pyrénées au Nord-Est, le temps sera couvert avec des ondées. De Midi-Pyrénées jusqu'aux Alpes, le temps sera instable avec parfois des orages. Sur le Sud-Est, le ciel sera nuageux, mais en Corse il fera beau.

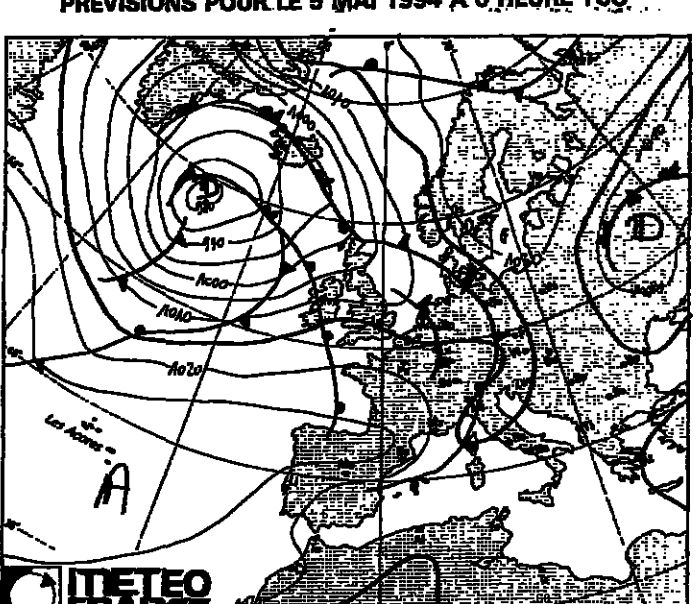
L'après-midi, au nord d'une ligne Bordeaux-Strasbourg, les nuages seront nombreux avec des averses. Au sud de cette ligne, les nuages seront abondants, surtout sur les Alpes et le Sud-Est où des orages éclateront. En Corse, le temps sera plus instable avec quelques orages en soirée.

Les températures matinales seront généralement comprises entre 8 et 10 degrés au Nord, et entre 10 et 12 degrés au Sud, localement 14 degrés sur le pourtour méditerranéen et en Corse.

L'après-midi, il fera de 16 à 18 degrés au Nord et 17 à 20 degrés au Sud.

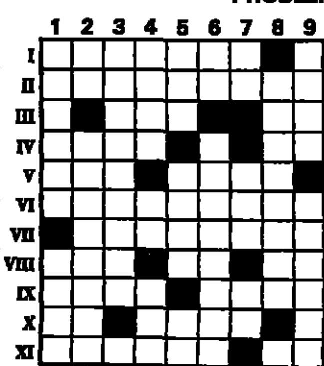
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 5 MAI 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6292



HORIZONTALEMENT

I. Arrête rarement de courir. – II. Maltraitées par le temps. – III. Abréviation. Terme musical. – IV. Même mauvaise, elle arrive en tête. Préposition. – V. Visibles. Prénom étranger. – VI. Homme de lettres. – VII. Noircir ce qu'on affecte de blanchir. – VIII. Sa reine n'a qu'un pied. Pronom. Symbole. – IX. Rendez-vous des vents. Mécontente autrui. – X. Préfixe. Dans leur commerce, le débit est abondant. – XI. Met en valeur ce qu'on lui confie. Virus d'une fièvre.

VERTICALEMENT

1. Son développement exige parfois plusieurs pages. Passe aux actes. – 2. Eau. Aspirons ou soupirons. – 3. Comme certaines peintures. – 4. Retour de ballade. Quartier de Laon. Tête portant la barbe en pointe. – 5. Vainqueur d'une compétition. Territoire étranger. Préfixe. – 6. Abréviation. On ne peut plus alerte. – 7. Symbole. Lettres de félicitations. D'un auxiliaire. – 8. Comme des filles à leur naissance. – 9. Personnage transfiguré. Même cruelle, elle n'en reste pas moins humaine.

Solution du problème n° 6291

Horizontalement

I. Solen. Eve. – II. Udine. Dax. – III. Job. Do. – IV. Errer. Mer. – V. Taenia. Pe. – VI. Neiges. – VII. Tunnels. – VIII. Croiserai. – IX. Tais ! – X. Est. Essen. – XI. Sésia. Ans.

Verticalement

1. Sujet. Actes. – 2. Odorat. Rase. – 3. Libre. Toits. – 4. En. Ennuis. – 5. N.E. Riens. Ea. – 6. Aînées. – 7. Edom. Ger. S.A. – 8. Va ! Epela. En. – 9. Expressions.

GUY BROUTY

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 3 MAI

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 0.15). *Invité* : Elie.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.10).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Cinéma : Le Cerveau. ■■ Film français de Gérard Oury (1968).
22.50 Divertissement : Ciné gags.
22.55 *Série : Columbo.*
1.15 Journal et Météo.
1.20 Magazine : Reportages. Eurotunnel, les coulisses de l'exploit (rediff.).
1.50 TF 1 nuit (et à 2.55, 3.30, 4.00, 4.40).
1.55 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (dernière partie).
3.00 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.35 Série : Passions.
4.10 *Documentaire :* Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.05).
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : La Famille Jackson.
17.40 *Série : Les Années collège.*
18.15 Jeu : Un pour tous.
18.50 Divertissement : Rien à cirer. Invitée : Brigitte Lahaie.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.10).
19.59 Journal, Météo et Journal des courses.
20.50 Cinéma : Jumpin'Jack Flash. ■■ Film américain de Penny Marshall (1986).
22.40 *Magazine :* Bas les masques. Ma vie rue des Rosiers (émission en extérieur). Reportage : Pessah, la Pâque juive.
23.55 *Journal et Météo.*
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.20 Documentaire : La Planète des animaux (et à 2.10).
3.00 Magazine : Savoir plus (rediff.).
4.00 *Dessin animé (et à 4.50).*

FRANCE 3

13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse.
14.25 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. *Invitée : Sandrine Dominguez.*
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Prokhor Menchoutine,* de Mark Kharitonov.
19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal* de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Festival international du cirque de Vérone.

22.10 Journal et Météo.
22.40 ▶ Les Brûlures de l'Histoire.
23.35 *Magazine :* A la une sur la 3. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
0.05 Continentales.

CANAL PLUS

13.35 Le Journal de l'emploi.
13.40 Cinéma : Sweetie. ■■ Film australien de Jane Campion (1989).
15.15 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.05 Surprises.
16.15 Cinéma : Big Brothers. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1989).
17.40 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invitée : Katarina Witt.
20.30 Cinéma. *Dragon Lord.* □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1982).
21.55 Série : Le Juge de la nuit.
22.40 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : Ombres et brouillard. ■■■ Film américain de Woody Allen (1991) (v.o.).
0.08 Pin-up.
0.10 Cinéma : La Secte. □ Film italien de Michele Soavi (1991).
2.00 Musique : Bob Marley.
2.50 *Surprises.*

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Cinéma : Le Village au bord de la rivière. ■ Film néerlandais de Fons Rademakers (1958) (v.o., rediff.).
18.30 Court métrage : Dialogue de sourds. De Bernard Nauer (rediff.).
19.00 Série : Voisins. De Victor Kamer (v.o.).
19.35 Documentaire : Sphinx. La mort venue de la mer.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Magazine : Transit. La liberté de la presse dans le monde : une liberté bafouée ?
21.45 Soirée thématique : *Time for Music.*
21.46 1944-1965 : Rock Around l'après-guerre.
22.45 1965-1979 : Touche pas à ma pop !
0.15 Les Années 80 : Du concert aux conserves.

M 6

14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : *Sonny Spoon.*
19.00 Série : Mission impossible.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature. Présenté par Caroline Avon. Spécial Grand Nord.
20.50 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. L'Homme invisible. Requiem pour un super-héros.
22.45 Série : Amicalement vôtre. Regrets éternels.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Mes années clip. Rockers tendres.
2.00 Rediffusions. Culture pub ; Fidae 1992 Chili ; *Euro jazz ;* L'Aviation du passé et du futur ; Raid de l'amitié ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La migraine.
21.32 Grand angle. Chronique du championnat du monde de boxe (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. La Commune est-elle morte ?
0.05 *Du jour au lendemain.* Avec Pierre Alechinsky (Baluchon et ricochets).
0.50 Musique : Coda. Phil Minton (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 juillet *1993 lors des Semaines internationales* d'orgue de Nuremberg) : Lux aeterna pour choeur mixte a capella, de Ligeti ; Agnus Dei pour choeur *mixte a capella,* Lacrimosa pour soprano, choeur et orchestre, de Penderecki ; Stabat Mater pour solistes, choeur et orchestre, de Rossini, *par le Choeur de chambre* de Stuttgart, l'Orchestre philharmonique classique de Stuttgart, dir. Frieder Bernius ; sol. : Kristina Laki, soprano ; *Julia Hamari, contralto ;* Robert Swensen, ténor ; Peter Lika, basse.
23.07 Ainsi la nuit. Elégie pour alto et piano op. 30, de Vieuxtemps ; Quatuor à cordes en sol mineur op. 10, de Debussy ; Histoire du soldat, de Stravinsky.
0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Molière à domicile

DÈS le matin, on s'était trouvés plongés dans les *aléas du direct. Invité sur* France Inter à présenter aux auditeurs son *Misanthrope* diffusé le soir même sur Canal *Plus, le metteur en scène* Jacques Weber ne s'était pas présenté – problème de taxi, paraît-il – contraignant ainsi Ivan Levaï à broder un bon quart d'heure supplémentaire sur la mort du pilote Ayrton Senna. Le soir venu, heureusement, à quelques minutes du lever de rideau, Canal Plus avait retrouvé Jacques Weber. Il était assis, dans un état second, au milieu du grand escalier du salon de Célimène. Il informa les populations qu'il allait regarder la pièce dans un petit logement préfabriqué, à proximité des studios. Bref, il était temps que ça commence.

Dès les premières scènes *donc, on retrouva l'escalier,* sans Jacques Weber, mais avec Jean-François Balmer (Alceste) et Romane Bohringer *(Célimène).* Et *des marbres !* Et des colonnes ! Et des carrelages ! Et des fenêtres ! Et des fresques de Paris la nuit ! Et *des coqs, et des aboiements* dans le lointain ! Le tout du meilleur goût, construisant un attirant intérieur qui n'eût pas *déparé la page* « Belles demeures » du *Nouvel Observateur.* N'eût été que ce décor, Canal Plus avait déjà gagné la *partie. Pourquoi ?* Parce que la chaîne adressait à ses clients, tout simplement, une marque d'estime, et à ses concurrentes du *service public* un sacré pied de nez. Comment ? Alors que nul ne lui demandait rien, que ni le Conseil supérieur de l'audiovisuel, ni M. Toubon, ni *l'Académie, n'eussent songé à* lui adresser la moindre injonction culturelle, elle faisait ce cadeau à ses abonnés, pour la *beauté du geste !*

Ne pas rester jusqu'au bout du cinquième acte eût été pure goujaterie. Certes, l'on n'a pas tout saisi des affres d'Alceste sans doute. Les alexandrins s'accommodent mal des cliquetis de fourchette ou de la sonnerie du téléphone, parasites inévitables de toute soirée télévisée. Mais l'on gagnait en *proximité* ce que l'on perdait en concentration. Et au bout du compte on aura toujours grappillé quelque chose. L'*aigre désespérance* d'Alceste, la rouerie naïve de Célimène, le réjouissant ballet des petits marquis emplumés, l'in*cessant balancement entre* comédie et tragédie, qui sait ? Et surtout – comment dire ? – l'on se sentait heureux et fier d'*ouvrir* sa porte, en *lieu* et place des habituelles astuces de présentateurs, aux répliques familières du lycée. Molière au dîner ? L'idée semblait soudain si naturelle ! Pourquoi nul n'y avait-il songé auparavant ? Et puis Molière nous est assez familier, et nous appartient assez intimement, pour que l'on puisse se satisfaire avec lui d'un de ces tête-à-tête paisibles, déliés de l'exigence effrénée de compréhension, que favorise la télévision. Alceste et Célimène à domicile, sans devoir briller à la sortie : que rêver de mieux ?

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 4 MAI

TF 1

6.00 *Série : Passions (et à 4.10).*
6.28 Météo (et à 6.58, 7.13).
6.30 Club mini Zig-Zag. SOS fantôme ; Quick et Flupke.
7.00 Journal.
7.15 Club mini. Cococinelle ; Tifou ; Quick et Flupke.
7.30 Disney Club mercredi. Dessin animé ; La Petite Sirène ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay.
8.55 Club Dorothée vacances. Les Aventures de Carlos ; Sailor Moon ; Ranma un demi ; Dragon Ball Z ; Max et Compagnie ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.55 *Jeu : La Roue de la fortune.*
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Agence tous risques.
14.35 Club Dorothée vacances. Huit ça suffit ; Charles s'en *charge ;* Drôle de vie ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Arnold et Willy ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! (et à 0.35). *Invitée* : Irène Jacob.
19.55 Journal et La Minute hippique.
20.20 Sport : Football. Quart de finale de la Coupe de France : Marseille-Montpellier, à 20.30, coup d'envoi ; à 21.15, Mi-temps et Météo ; à 22.25, Tirage au sort des *demi-finales ;* à 22.35, Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : Arsenal-Parme, à Copenhague.
0.20 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Serge Trigano, du Club Méditerranée.
1.35 *Journal et Météo.*
1.40 Documentaire : Histoires naturelles. Survivances : modes de chasse et *de pêche traditionnels.*
2.35 TF 1 nuit (et à 3.30, 4.35, 4.30).
2.40 *Feuilleton : Les Aventures* du jeune Patrick Pacard (1er épisode).
3.40 Documentaire : L'Aventure des plantes. Les conditions extrêmement extrêmes.
4.45 Musique.
5.05 Documentaire : Histoire de la vie. D'une vie l'autre.

FRANCE 2

5.55 Dessin *animé.*
6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Téléviseur 2. Jeux vidéo et dessins animés.
11.10 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 *Jeu : Pyramide (et à 4.30).*
12.25 Magazine : C'est tout Coffe.
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Bourse.
13.40 *INC.*
13.45 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Enquêteur.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.05). Dancing-party.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Série : La Famille Jackson.
17.40 *Série : Les Années collège.*
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.50 Divertissement : Rien à cirer.
19.20 *Jeu : Que le meilleur gagne* (et à 3.30).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : De père inconnu. De Pierre Joassin, avec Marina Golovine, Vanessa Vasilladis. *Une jeune fille, qui a été abandonnée à sa naissance, recherche son père.*
22.30 ▶ Documentaire : Ils étaient catholiques au temps du nazisme. 1. Les *stratégies* du Vatican, de René-Jean Bouyer et Gilbert Lauzun.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
0.50 Moyen métrage : Histoire courte. *Le Vol du frère, de Guillaume* Bréaud.
1.30 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.25 Emissions religieuses (rediff.).
4.00 24 heures d'info.
4.15 Documentaire : Urti.
5.00 Dessin animé.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 *Premier service.*
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Widget ; Fantômette ; Les P'tits Loups-garous ; La Légende de Prince Vaillant ; Gargantua.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Série : Capitaine Furillo.
13.55 Magazine : Votre cas nous intéresse. Questions-réponses.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Le Magazine du Sénat.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.40 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Atlas des religions dans le monde,* de Joanne O'Brien et Martin Palmer.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : Batman.
20.35 Tout le sport.
20.45 *INC.*
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Femmes cherchent hommes désespérément. Invités : Magali Clément, réalisatrice de *Dieu, que les femmes sont amoureuses ;* François Cluzet, comédien ; Françoise Giroud ; Francesco Alberoni *(le Vol nuptial, l'imaginaire amoureux des femmes) ;* Anémone, comédienne ; Martine Segalon, sociologue, directrice de recherche au CNRS.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions *régionales.*

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.28* —

6.59 Pin-up.
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.28 Le Proverbe du jour.
7.30 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— *En clair jusqu'à 8.45* —

7.55 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.45 Surprises.
9.00 Cinéma : Les Gladiatrices. ■ Film italien d'Antonio Leonviola (1962). Avec Joe Robinson, Susy Andersen, Harry Baird.
10.30 Flash d'informations.
10.35 Surprises.
10.55 *Magazine :* Dis Jérôme ? (rediff.).
11.00 Cinéma : Dragon Lord. □ Film chinois (Hongkong) de Jackie Chan (1982). Avec Jackie Chan, Mars, Sidney Yim. *Encore une de ces productions asiatiques qu'on voudrait envoyer au diable !*
12.28 Le Proverbe du jour.

— *En clair jusqu'à 13.40* —

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.35 Le Journal de l'emploi.
13.40 Décode pas Bunny.
14.35 Série animée : Léa et Gaspard.
14.40 Documentaire : L'Ile aux pélicans.
15.05 *Surprises.*
15.10 Téléfilm : Catastrophe à San-Francisco. De Robert Iscove, avec Ruben Blades, Len Cariou.
16.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 7. Les images de synthèse.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Les Enfants du Mondial.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma *du mercredi.* Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 Cinéma : Men at Work. □ Film américain d'Emilio Estevez *(1990). Avec Charlie* Sheen, Emilio Estevez, Leslie Hope.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Coup de jeune. ■ Film français de Xavier Gélin (1991). Avec Martin Lamotte, Ludmila Mikaël, Antonin Lebas-Joly. *Les acteurs mettent de l'ambiance !*
0.09 Pin-up.
0.10 Cinéma : La Sévillane. ■ Film franco-belge de Jean-Philippe Toussaint (1992). Avec Mireille Perrier, Jean-Claude Adelin, Jean Yanne. *Bizarre et mélancolique.*
1.40 Documentaire : *La Belle Ville.*
2.40 Le Proverbe du jour.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Série : Slapstick. 5. Un gars du bâtiment, de Hal Roach, avec Stan *Laurel* (rediff.).
17.30 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. La liberté de la presse dans le monde : une liberté bafouée ? Reportages : Mexique, un journaliste assassiné ; Colombie, la mafia tue ; Turquie, la *parole aux minorités ? ;* Mauritanie, une liberté difficile ; France-Allemagne, les sujets tabous ; Burundi, le conflit oublié. Invités : Omar Belhouchet, Pius Njawe, Taslima Nasrin, Robert Menard, Cabu (rediff.).
18.35 Chronique : *Le Dessous des cartes.* De Jean-Christophe Victor. Les aventures extraordinaires de l'amiral eunuque Zheng He (rediff.).
19.00 Série : Le Petit Vampire.
19.35 ▶ Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. La Mano Negra en Colombie ; Alternative NRG ; MeShell Ndegéocello ; Nino Ferrer ; Tiddas ; Cab Calloway ; XC-NN.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica.
20.41 Opéra : La Couronne de l'épousée. De Ture Rangström. D'après August Strindberg. Avec Eva Osterberg, Stephen Smith, Anne-Marie Mühle, Edith Thallaug, Margareta Hallin, les Choeurs de la Radio suédoise, l'Orchestre symphonique de la Radio suédoise, dir. Kari Tikka.
22.40 Magazine : Musica journal. *Catilina ; Adrienne Lecouvreur ;* Devinette ; Informations sur Naxos ; Ballet de William Forsythe ; *Spalicek.*
23.15 Cinéma : Octobre. ■■■ Film soviétique de Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (1927). Avec Vassili Nikandrov, Nikolaï Popov, Boris Livanov (muet, 101 min).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05). *Emission présentée par Christophe Crenel.*
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.15, 6.00).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La petite maison dans la prairie.
13.30 M 6 Kid. Cadillacs et dinosaures ; Conan, l'aventurier ; Moi, Renart.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi. Présenté par Eric Poret.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.40, 4.45). Jean-Jacques Goldman ; Urban Dance Squad ; Petra.
17.00 Variétés : Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laura Marine.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Sonny Spoon.
19.00 Série : *Mission impossible.*
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 *Magazine :* Ecolo 6 (et à 1.05).
20.45 Téléfilm : Les Naufragés du Pacifique. *De Kevin James Dobson,* avec Robert Urich, Ali McGraw. *Le voilier sur lequel une famille s'est embarquée pour un tour du monde heurte une baleine...*
22.30 Téléfilm : Justice express. De Richard Martin, avec Jean Leclerc, David Jalil. *Un diplomate décide de piéger un terroriste.*
0.05 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
2.30 Rediffusions. Salsa opus 3 (Puerto-Rico) ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Culture rock ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Les aventuriers de la colonisation.
21.32 Correspondances. *Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.*
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 1993, Année internationale des peuples autochtones.
22.40 Les Nuits magnétiques. *Itinéraires de femmes.*
0.05 Du jour au lendemain. Avec Arlette Farge (le Cours ordinaire des chose).
0.50 *Musique : Coda.* Phil Minton (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Strasbourg) : Symphonie n° 21 en la majeur K 134, de Mozart ; Sérénade pour violon, orchestre à cordes, harpe et percussion d'après le Banquet de Platon, de Bernstein ; Shéhérazade, suite symphonique op. 35, de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Erich Bergel ; sol. : Dimitri Sitkovetski, violon.
23.07 Ainsi la nuit. Quintette à cordes en si bémol K 174, de Mozart ; Sonate pour deux pianos et percussion, de Bartok ; *Minstrels, prélude pour piano,* de Debussy.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : *le groupe* Double Face, avec Patricio Villaroel, piano, Bruno Girard, violon, Jacques Veille, trombone, Ramon Lopez, batterie.

Le Monde

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Diagonales, par Bertrand Poirot-Delpech : « Erreur décisionnelle » *(page 2)*.

ÉTRANGER

Trois bénévoles français pourraient être « jugés » par les Serbes bosniaques

Selon l'association humanitaire Première urgence, trois des onze bénévoles français arrêtés le 8 avril par les forces serbes de Bosnie sous l'accusation de transport d'armes et de munitions alors qu'ils convoyaient dix-sept camions d'aide alimentaire pourraient être « jugés » par un « tribunal militaire » serbe *(page 4)*.

SOCIÉTÉ

La France est condamnée pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme

Poursuivie par un hémophile contaminé par le virus du sida, la France, vient d'être condamnée à l'unanimité par la Cour européenne des droits de l'homme, en raison de la durée estimée « excessive » d'une procédure en réparation devant l'administration et les juridictions administratives *(page 11)*.

SCIENCES ◆ MÉDECINE

Les dérives du Prozac

Depuis 1989, près d'un million de Français ont été traités par le Prozac, célèbre et coûteux médicament antidépresseur. Les autorités sanitaires sont en alerte depuis la publication d'un ouvrage incitant le grand public à l'utiliser en dehors de ses indications officielles *(page 14)*.

ÉCONOMIE

La réforme du droit de la concurrence divise la majorité

Le député RPR du Loiret, Jean-Paul Charié, a transmis aux services du premier ministre, un bref texte susceptible de transformer en profondeur le droit à la concurrence. Quinze articles à peine, auxquels Edouard Balladur devra donner, ou non, son *imprimatur* *(page 19)*.

La compétition pour le troisième réseau de radiotéléphone

Alcatel-Alsthom, Bouygues, la Lyonnaise des eaux ont répondu à l'appel d'offres, clos lundi, pour exploiter le troisième réseau numérique de téléphonie mobile *(page 20)*.

COMMUNICATION

« Sud-Ouest » : suspension des contrats de travail des 400 ouvriers du Livre CGT

Le quotidien aquitain n'ayant pas paru depuis quatre jours, la direction de *Sud-Ouest* a décidé la *« fermeture partielle de l'entreprise »* et *« la suspension des contrats de travail des salariés »* du Livre CGT. La situation est bloquée *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

Demain

Arts et Spectacles

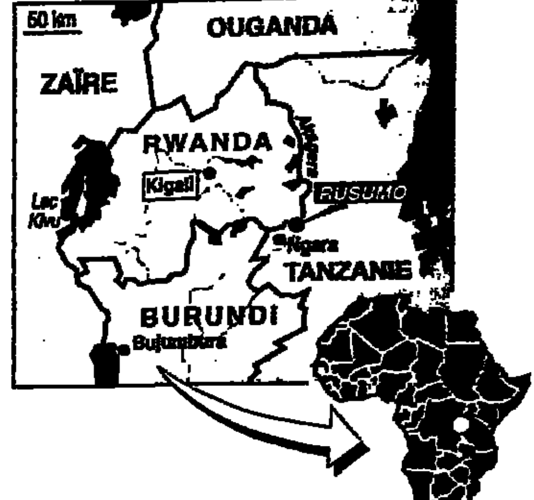
Ils sont producteurs, metteurs en scène, acteurs. Ils viennent de tous les points du globe, invités sur les scènes françaises de théâtre, dans le cadre des saisons ou des festivals. En mai, ils vont essayer, dans leur langue, de conquérir le public français.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XVI

Le numéro du « Monde » daté mardi 3 mai 1994 a été tiré à 478 892 exemplaires

Fuyant les massacres qui se poursuivent

Deux cent cinquante mille Rwandais ont trouvé refuge en Tanzanie



Chassés par les massacres perpétrés par l'armée gouvernementale (en majorité hutue) et les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR, en majorité tutsis), 250 000 civils ont franchi la frontière tanzanienne dans ce que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a décrit comme « le plus grand afflux de réfugiés » de son histoire.

RUSUMO
(frontière rwando-tanzanienne)

de notre envoyé spécial

Au pied des chutes de Rusumo, ballottés par des eaux encore tumultueuses, une trentaine de cadavres ont été drossés sur les berges de l'Akagera par les remous. L'odeur des corps en décomposition monte jusqu'au pont métallique en surplomb, unique voie de passage asphaltée entre la Tanzanie et le Rwanda. En face de quelques soldats tanzaniens débonnaires, une vingtaine de combattants du FPR, très calmes eux aussi, contrôlent, depuis le 29 avril, le côté rwandais.

Les bâtiments de la douane ne portent que quelques impacts de balles : la prise du poste-frontière ne semble pas avoir été meurtrière. *« Tous les jours on voit les cadavres passer ; ce sont des gens massacrés plus au sud par les miliciens »*, explique un jeune combattant, né à Kigali et engagé dans la guérilla depuis janvier 1991. Il parle français, contrairement à ses supérieurs, souvent issus de la deuxième génération des réfugiés rwandais tutsis chassés par les massacres de 1959 et qui ont grandi en Ouganda.

Selon l'officier qui accepte de parler, *« de manière informelle »*, il lui était toujours interdit, lundi 2 mai, de laisser entrer au Rwanda les journalistes ou même les organisations humanitaires *« sans instruction du quartier général »*. En revanche, il laisse passer les réfugiés qui veulent rentrer au pays : *« Ils étaient près de 200 hier. »*

« Et les civils qui veulent traverser vers la Tanzanie ? » Un peu embarrassé, il se contente de répéter que *« la frontière n'est pas fermée »*. Mais les 250 000 personnes, en majorité hutues, qui sont passées en Tanzanie la semaine dernière laissent penser que le FPR n'a pas été le bienvenu dans la région. Le 29 avril à 18 heures a débuté *« le plus grand afflux de réfugiés de l'histoire du HCR »* : en vingt-quatre heures, les 250 000 Rwandais, repoussés par l'offensive du FPR dans le Sud-Est et qui s'étaient massés sur la frontière, se sont rués sur le pont de Rusomo pour passer en Tanzanie avant que les maquisards tutsis n'atteignent la position.

Une fuite organisée

Devant les douanes tanzaniennes, des centaines de machettes et de bêches sont empilées. Parfois, une lance, une massue ou un godillot de militaire. Les autorités tanzaniennes ont non seulement désarmé les réfugiés, mais confisqué tout ce qui pouvait servir à tuer en cas d'échauffourée dans les camps.

Le flot des réfugiés s'est tari mais, sur la route, quelques dizaines de familles marchent encore vers le camp de Benako, à 15 kilomètres de la frontière. Elles arrivent du Rwanda et, craignant les soldats du FPR, ont préféré traverser l'Akagera, en canoé, en amont de Rusumo. Dans le camp de Baneko, une dizaine d'ONG sont déjà à pied d'œuvre. Les réfugiés, parmi lesquels le HCR n'a pas recensé *« plus de quatre ou cinq blessés »*, ne sont pas en mauvais état : ils ont eu le temps de préparer leur fuite, d'emporter quelques vivres en entendant les combats se rapprocher. Certains sont arrivés en voiture, d'autres en poussant leurs vaches.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a organisé une première distribution lundi : 240 tonnes de haricots (1 kilo par personne pour trois jours). *« C'est tout ce que l'on peut faire pour le moment*, dit le docteur Etienne Krug, coordinateur-santé pour le HCR, *mais l'urgence est avant tout la distribution d'eau et la construction de dispensaires »*. Dans les prochains jours, jusqu'à ce que le réseau soit organisé, Benako sera approvisionné par des stocks destinés aux réfugiés burundais de la crise d'octobre 1993, mais dont les trois quarts sont depuis rentrés chez eux.

Vu du ciel, le camp s'étale dans la brousse verdoyante des collines, piquetées de taches bleues. Beaucoup de familles ont déjà tendu sur des branchages cette précieuse toile de plastique bleu qui les accompagne dans leur exode. Il s'agit de gens chassés par les combats, depuis le début de la guerre civile en octobre 1990.

Il y a deux semaines, les 120 000 déplacés du district de Murambi ont fui à nouveau le FPR, passant du statut de déplacés à celui de réfugiés. D'après un pilote qui a survolé la région frontalière, les *« villages rwandais sont totalement désertés ; il n'y a plus une chèvre, plus une poule ! »* Dimanche, une cinquantaine de réfugiés de Baneko ont tout de même décidé d'aller voir de l'autre côté. Mais la grande majorité a trop peur de se *« faire massacrer par le FPR »*, selon le HCR.

« On a perdu confiance dans notre armée »

« Ils tuent les civils, c'est terrible », assure Grégoire Karymira, un entrepreneur de Murambi qui reconnaît toutefois n'avoir jamais été témoin direct d'une de ces *« tueries »*. Autour du camp, la vie s'organise déjà et un marché bien achalandé a surgi sur le bord de la route. Depuis la reprise de la guerre civile, le 7 avril, l'approvisionnement du Rwanda, qui arrive (via la Tanzanie) des ports de Dar es-Salaam et Mombasa, s'est interrompu.

Après la vague de réfugiés tutsis fuyant les massacres déclenchés par la mort du président Habyarimana, le 6 avril dernier, ce sont les Hutus qui fuient aujourd'hui l'avancée des maquisards tutsis du FPR. A quelques centaines de mètres de la frontière, 3 000 Tutsis rwandais ont trouvé refuge, il y a un mois, dans un camp de la Croix-Rouge tanzanienne. Certains disent avoir déjà pris contact avec des officiers du FPR, qui leur ont conseillé d'attendre un peu avant de rentrer.

Au nord du chef-lieu tanzanien de Ngara, les 16 000 réfugiés tutsis du camp de Nyakasimbi ont été rejoint, le 1er mai, par 20 000 compatriotes hutus, qui ont vraisemblablement cherché un autre point de passage que le pont de Rusumo, tenu par le FPR. La voie est libre, plus au nord, à travers les marécages du parc national de l'Akagera. Cachés dans les fourrés durant le jour, les fuyards ne se déplacent que la nuit, sur un sol tellement spongieux qu'il ne faut jamais s'arrêter sous peine d'enfoncer.

A Baneko, les quelques Tutsis seront séparés du gros des réfugiés dans quelques jours, pour éviter des risques inutiles. Car la colère gronde chez les Hutus : *« Si on est là, c'est parce qu'on a perdu confiance dans notre armée »*, explique-t-on. Mais, si le FPR arrive à Kigali, *« le problème ne sera pas résolu pour autant »*, car *« on fera comme les Tutsis, on prendra le maquis »*.

JEAN HÉLÈNE

Clôture de l'offre publique de vente mardi 3 mai

La privatisation de l'UAP a pris fin sans avoir provoqué d'enthousiasme

Le sentiment paraissait plutôt mitigé dans les principeaux réseaux bancaires à l'approche de la clôture, mardi 3 mai en fin de journée, de l'offre publique de vente des actions UAP. Non pas qu'il y ait le moindre doute sur la réussite de l'opération. Elle sera sursouscrite à la fois par les particuliers et les investisseurs institutionnels. Jacques Friedmann, président de l'UAP, qui compte sur 2 à 3 millions d'actionnaires, devrait atteindre son objectif. Mais la plupart des établissements financiers s'accordent pour estimer que la privatisation de l'UAP a eu moins de succès, notamment auprès des investisseurs institutionnels, que celles de la BNP, de Rhône-Poulenc et d'Elf-Aquitaine.

Tout d'abord, parce que contrairement aux trois précédentes, le contexte boursier est beaucoup moins favorable. On privatise toujours difficilement dans un marché en baisse. La Bourse a commencé à *« douter »* depuis le 4 février et le relèvement des taux aux Etats-Unis. Il est significatif que les ordres d'achat de titres UAP se sont gonflés avec la reprise de la Bourse de Paris qui a terminé les cinq dernières séances en hausse.

Le comportement des valeurs récemment privatisées qui, au plus noir du marché boursier (début mars), sont passées sous leur valeur d'OPV a également refroidi l'enthousiasme de certains épargnants. Les particuliers qui espéraient en jouant les privatisations des gains rapides et faciles se sont raréfiés au fil des mois. Enfin, il ne faut pas négliger l'impact des critiques sur le moment choisi pour la mise sur le marché et plus encore sur le prix. Des jugements sévères qui, paradoxalement, ont plutôt incité au début les investisseurs à s'abstenir.

Plus étonnant encore, les institutionnels, qui ont jusqu'au 5 mai pour acheter des titres, ont eu un comportement similaire. Une sorte de lassitude à force d'avoir été très sollicités par les augmentations de capital depuis le début de l'année. Mais la bonne tenue de la Bourse de Paris a fini également par susciter un retour des ordres d'achat.

E. L.

Pénurie de carburant chez un des principaux producteurs de l'OPEP

Mourir pour de l'essence au Nigéria

LAGOS

de notre correspondante

Mike s'en est bien tiré. Cette fois-ci, il a pu remplir le réservoir de sa voiture au bout de trois heures d'attente seulement, sans avoir à glisser de « pourboire » au pompiste. La semaine dernière encore, il avait dû patienter toute une nuit et presque toute la journée suivante dans l'une des queues gigantesques qui s'étiraient en amont et en aval des stations-service nigérianes.

Les livraisons de carburant ont tourné parfois à la tragédie. La surchauffe des pompes, en présence d'une foule exaspérée brandissant des jerricans de plastique, a provoqué à plusieurs reprises des explosions et de violents incendies, comme à Abeokuto où l'on a relevé trois morts et une soixantaine de blessés, souvent grièvement brûlés.

Mourir pour quelques litres d'essence dans un pays qui est l'un des principaux producteurs de l'OPEP : le Nigéria n'en est plus à un paradoxe près, ni d'ailleurs à sa première pénurie de carburant. Mais, cette fois, la crise dure depuis plus d'un mois avec des phases aiguës.

L'activité économique est durement affectée, ne serait-ce qu'à cause de coupures d'électricité. Beaucoup de travailleurs ne trouvent pas de bus ou ne peuvent payer les tarifs vertigineux exigés par les conducteurs.

Lagos, célèbre pour ses embouteillages, redevient, les jours de *fuel scarcity* (pénurie d'essence), une ville de piétons.

A Kaduna, capitale industrielle du centre-nord, le litre d'essence a atteint 50 nairas, alors que le prix affiché à la pompe est de 3,50 nairas. Certaines entreprises dotent maintenant leurs employés de vélos, un mode de transport jadis considéré avec mépris au Nigéria.

Pour « préparer » une privatisation ?

La population a renoncé a comprendre les raisons de cette calamité. Les autorités invoquent les difficultés que connaissent les quatre raffineries du pays, notamment celle de Port-Harcourt, récemment endommagée durant une grève. Selon le ministre du pétrole, Donald Etiebet, ces problèmes techniques ne pourront être résorbés avant deux mois, prévision que les milieux pétroliers trouvent bien optimistes.

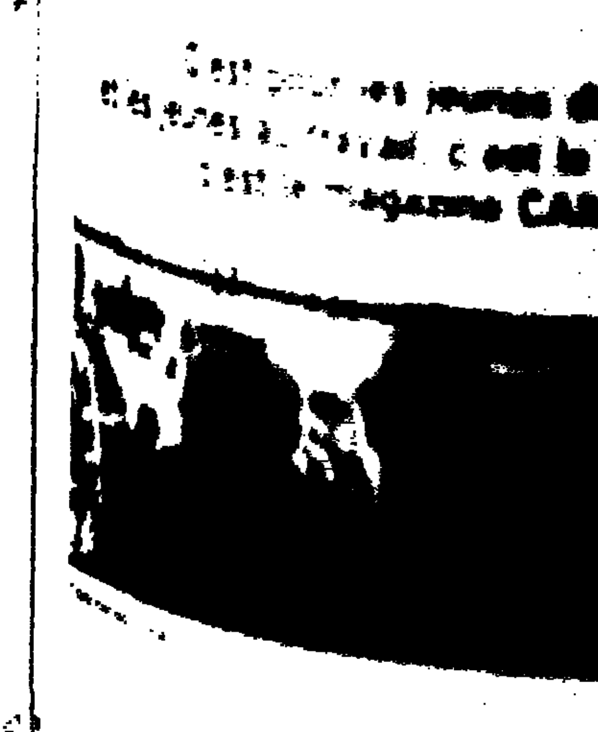
Le gouvernement fédéral a donné un ultimatum à la Société nationale du pétrole, la NNPC, menaçant de prendre à son encontre *« des mesures drastiques »* si la situation ne s'améliorait pas. La centrale syndicale, le Nigerian Labour Congress, accuse, quant à elle, le gouvernement d'organiser lui-même la pénurie pour *« préparer »* une privatisation de la NNPC.

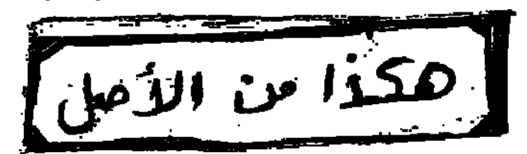
Mise en cause, celle-ci a aussitôt montré du doigt les compagnies pétrolières responsables de la commercialisation des carburants au Nigéria, qui auraient *« détourné »*, depuis septembre 1993, le chargement de 500 camions-citernes, soit 15 millions de litres. Or la contrebande vers les pays voisins, et même plus lointains, effectuée par voie maritime grâce à un réseau très efficace de complicités, est l'une des causes principales de la pénurie chronique qui sévit au Nigéria.

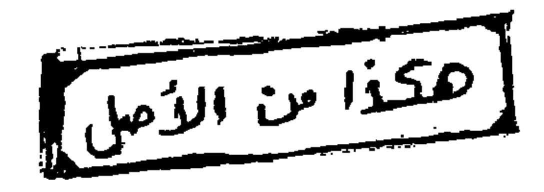
Les compagnies pétrolières incriminées (entre autres Elf, Unipetrol, Agip, National, Texaco et Mobil) laissent entendre *mezza voce* qu'on les prend comme boucs émissaires. *« Convoqués »* sur un ton comminatoire à Abuja, la capitale fédérale, leurs dirigeants se sont expliqués *« courtoisement »* lundi devant le numéro deux du régime militaire, le général Oladipo Diya, en présence de responsables de la NNPC.

L'incident est provisoirement clos et le gouvernement a évité une explosion sociale grâce aux tankers qui ont afflué ces derniers jours vers le port de Lagos. Mais le Nigéria a dû importer quelque 103 000 tonnes de carburant, payé au prix fort sur le marché international.

MICHÈLE MARINGUES







Le Monde

INITIATIVES

Les entreprises d'insertion en péril

UN rapport « officieux » de l'ENA qui conclut au peu d'intérêt des entreprises d'insertion... Un deuxième rapport interne à l'administration, rédigé par la mission d'« insertion professionnelle » *dépendant de la délégation* à l'emploi, qui exécute malproprement les trente plans locaux d'insertion par l'économique (PLIE), après étude rapide... Une circulaire, en voie de publication, qui prépare le désengagement de l'Etat, toujours pour les mêmes PLIE, et organise le transfert de charges sur les collectivités locales, appelées à intervenir aux côtés du Fonds social européen (FSE), puis précise que, *« en toute hypothèse, les nouveaux règlements communautaires étant élaborés pour la période 1994-1999, il n'est pas souhaitable que le terme des nouveaux PLIE aille au-delà de cette dernière année »*...

D'insidieuse, la méthode employée pour déstabiliser les entreprises d'insertion est devenue pernicieuse. Malgré les discours officiels – Simone Veil et Michel Giraud, ministre des affaires sociales et ministre du travail, ayant rappelé publiquement, notamment le 21 décembre 1993, tout le bien qu'ils pensaient de cette action et leur désir de la maintenir en l'état –, la réalité se fait angoissante. Acculés, en difficulté, les dirigeants de ces entreprises particulières prennent peur pour l'avenir même de leur mission. Le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI, à ne pas confondre avec le CNIAE, Conseil national de l'insertion par l'activité économique, présidé par Claude Alphandéry), qui regroupe 410 entreprises d'insertion sur les 600 existantes, vient d'adresser une lettre à ses adhérents pour leur demander de mobiliser les élus locaux. Le ton est sans appel : *« C'est (...) à l'étouffement de la quasi-totalité des 600 entreprises d'insertion conventionnées avec l'Etat auquel nous sommes en train d'assister. »*

Depuis environ dix ans qu'existent les plus anciennes, les entreprises d'insertion ont pourtant fait leurs preuves. Conçues comme un « sas », à l'origine par des travailleurs sociaux, pour permettre la réintégration future des publics les plus exclus dans l'emploi traditionnel, elles *emploient actuellement* 20 000 personnes, dont 14 000 sur des postes d'insertion, qu'elles réussissent ensuite à placer à 49 % dans une entreprise normale. Une goutte d'eau, certes, au regard du chômage et de la marginalisation croissante de certaines populations, mais une belle démonstration aussi. D'autant que le dispositif ne coûte pas si cher en comparaison des milliards de francs mobilisés pour la politique de l'emploi : à peine 500 millions de francs, soit 65 000 francs par poste, tandis qu'un CES (contrat emploi-solidarité), activité à mi-temps et sans perspective, nécessite 36 000 francs par an.

CE n'est pas la première alerte qu'elles connaissent. Par exemple, entre 1986 et 1988, Nicole Cathala, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, était opposée à leur principe. Mais elles ont toujours résisté. Cette fois, en dépit des promesses, et alors qu'elles se sentent soutenues par des élus de toutes tendances, dont Mme Cathala, enfin convertie, elles se découvrent prises *au piège*. Deux, fin avril, ont *déposé leur bilan en* Bourgogne. A Saint-Etienne, le CIEDIL reste sur le fil et, dans le Nord, Vitamine T subit des contrôles fiscaux et d'URSSAF plutôt insistants. Les appels au secours n'y font rien, tandis que la lettre commune adressée à Michel Giraud, ministre du travail, par Pierre Mauroy, sénateur et maire de Lille, André Diligent, sénateur et maire de Roubaix, et Georges Chavanes, député et maire d'Angoulême, témoigne de la diversité des soutiens. Justement, les entreprises d'insertion ont démontré que, localement, individuellement, on pouvait agir pour l'emploi sans tout attendre de l'Etat.

En réalité, les pouvoirs publics se dérobent. La dotation du ministère du travail a, de fait, diminué de 7 millions de francs en un an. De toute manière, les subventions n'ont pas été distribuées, ou peu, dans les départements, condamnant ainsi les nouveaux projets, ou retirées à des entreprises au profit d'autres, sans vraie logique, mettant en péril des édifices fragiles. Quand, dans le secteur *productif*, on *fait travailler* d'anciens chômeurs de longue durée en situation d'exclusion, il est évident que les normes de rentabilité ne peuvent pas être respectées. Surtout si le salaire versé est maintenu au SMIC, et si un encadrement plus important est nécessaire.

D'où vient cet acharnement qui n'ose pas dire son nom ? Instruit discrètement, le procès mêle fantasmes et faux griefs. L'entreprise d'insertion, disent ses détracteurs, ne remplirait plus son rôle de sas, sans vouloir considérer que le marché du travail s'est encore refermé. Plus hypocritement, certains invoquent la concurrence déloyale qu'elle exercerait à l'encontre de l'entreprise normale, au mépris de la réalité, et plus encore des partenariats que 51 % d'entre elles ont tissés (20 % interviennent sur des chantiers à la demande de PME). *« En outre, nous payons des impôts, des cotisations sociales et, par les salaires, nous soutenons la consommation »*, s'indigne Jean-Paul Héliot, président du CNEI.

Au fond, il y aurait plus grave. Pourquoi confier l'insertion à des entreprises spécialisées quand toutes pourraient le faire ? laisse-t-on entendre. Mais ce serait faire l'impasse sur le sort des 30 % d'exclus qui ne peuvent être employés sans aide, au moins temporaire. A Lille, le plan local d'insertion a permis de réinsérer 1 100 personnes dans un emploi, à 98 % dans une entreprise privée, sur les 1 600 qui ont été vues (400 sont encore dans le parcours) depuis trois ans et demi. Parmi eux, 90 % étaient des chômeurs, 60 % n'avaient jamais travaillé et 72 % ne savaient ni lire, ni écrire, ni compter. Après un audit de trois mois, le conseil général du Nord (majorité parlementaire) a décidé de renouveler son aide financière.

Alain Lebaube



Il y a le discours officiel et la réalité. De manière insidieuse, le retour à l'emploi des exclus est compromis.

Un dispositif nécessaire

Dans son rapport, M. Alphandéry s'inquiète des difficultés de ces sociétés particulières

PRÉSIDENT du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, depuis que celui-ci a été créé par le décret du 7 mai 1991, Claude Alphandéry est inquiet. Le rapport d'étape qu'il termine en témoigne, à un moment où des informations préoccupantes circulent, qui rendent plus vulnérables que d'ordinaire l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'exclusion.

Régies de quartier, associations intermédiaires, etc., se sont beaucoup développées au cours de la dernière période. Depuis septembre, soixante entreprises d'insertion par l'économique sont nées, sans compter celles qui ont essaimé. Or le montant de l'aide de l'Etat *« n'a pas suivi l'effort réalisé par les porteurs de projets d'insertion »*, qui nécessiterait *« un réajustement impérieux »*, notamment quand des associations intermédiaires devraient se transformer en entreprises d'intérim d'insertion. *« L'élan*, écrit-il, *serait irrémédiablement coupé si des crédits complémentaires n'étaient pas affectés de façon urgente. »*

Un pilotage continu et approprié

Compromis, ce dynamisme pourrait également être arrêté, tant les incertitudes pèsent. A la fin avril, les directeurs départementaux du travail et de l'emploi (DDTE) ne connaissent toujours pas le volume exact des subventions dont ils disposent et, en conséquence, ne s'engagent pas, ni pour de nouvelles opérations ni pour soutenir les structures existantes. Lesquelles, bien sûr, éprouvent des difficultés croissantes. *« La bonne marche* (...) *exige régularité dans les versements et programmation afin de permettre l'établissement de véritables plans d'entreprise*, note M. Alphandéry. *Il importe également, pour assurer leur mission sociale, qu'une véritable politique d'accompagnement, tant au plan humain (à travers les travailleurs sociaux) qu'au plan financier, soit mise en place. »* De même, il n'y a plus de crédits pour l'évaluation ou le montage de dossiers, alors que la situation justifierait davantage d'interventions dans ces domaines.

Ces événements se manifestent dans un contexte délicat. Avec la crise, les entreprises d'insertion voient les anciens chômeurs ou les personnes en difficulté rester plus longtemps, tandis que les débouchés professionnels se réduisent logiquement. *« On enregistre une tendance fâcheuse à l'incrustation, à la sédentarisation des personnes non insérées »* et, par suite, la *« resocialisation définitive est rendue plus aléatoire »*.

Or la fonction de ces dispositifs était de réussir *« la sortie de ces publics du cycle d'insertion »*. S'ils doivent servir de *« sas d'insertion »*, leur plein succès se mesure à leur capacité de faire déboucher sur l'emploi *« dans des entreprises ordinaires »*.

Pour autant, cela ne remet pas en cause la place et le rôle des structures d'insertion, bien au contraire. Plus que jamais, la période rend cette action nécessaire, l'exclusion se doublant maintenant d'une *« grande exclusion »*, et certaines catégories de publics en difficulté, que l'on estime à 30 % de l'ensemble, ne pouvant pas accéder directement à l'emploi traditionnel, même si des formules d'insertion ou des stages sont prévus pour elles.

Les expériences menées depuis des années ont permis *« un pilotage continu et approprié »*, différencié selon les situations et les personnes, qui ont largement fait la preuve de leur utilité, si ce n'est de leur efficacité. Elles doivent se poursuivre, à un moment où la menace de l'exclusion redouble, qui pourrait être alimentée par la reprise économique, et va encore plus peser, les contraintes de productivité et de compétitivité s'accentuant.

Fort de sa conviction, Claude Alphandéry appelle au contraire à une accélération dans ces domaines, certain que les structures d'insertion sont indispensables à la cohésion sociale. Et ce en dépit des limites de ce genre d'opérations, qui ne peuvent en tout état de cause pas se substituer à tout.

Alain Lebaube

Sur la voie de la pérennité

Si la viabilité des entreprises d'insertion n'est pas contestée, leur raison d'être est ébranlée par les exigences économiques

« LE taux de mortalité des entreprises d'insertion est de 7,3 % sur les trois dernières années. Rapporté à la moyenne nationale des entreprises classiques, qui est de l'ordre de 50 %, ce taux extrêmement faible met en évidence leur viabilité économique. » Secrétaire général du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI), Alain Bernier projette volontiers cet argument dès lors que l'on s'interroge sur l'avenir de ces *« vraies entreprises pas comme les autres »*, comme il le dit selon une heureuse formule.

Quelles conditions doivent-elles remplir afin que leur existence ne soit pas remise en cause ? Pour les entreprises d'insertion (EI) la viabilité passe d'abord, sur le terrain, par leur adaptation au milieu ambiant. Evoluant dans un contexte concurrentiel – les recettes sont déterminées par le chiffre d'affaires et la production de biens et de services – elles ne peuvent faire abstraction du marché.

« Les EI ont mûri, estime Alain Bernier. *Elles sont sur le chemin de la pérennité et en voie d'être reconnues par leurs pairs, à savoir les entreprises classiques. A ce titre, une circulaire récente les autorise désormais à apparaître sur les registres des chambres des métiers. »* Pour le comité, les EI doivent continuer – sans pour autant y perdre leur âme – à s'ancrer davantage dans le monde économique. Cela notamment en continuant de développer des partenariats « égalitaires », même s'ils sont modestes, avec des entreprises classiques. Les formes peuvent en être multiples : sous-traitance, cotraitance, prises de participation, centrales d'achat, etc. Cela est d'autant plus vrai que les donneurs d'ordres des EI sont déjà, à raison de 20 %, les PME et les PMI. Elles doivent encore se développer en réseaux à l'échelon régional, faire jouer les synergies locales, tenter de se diversifier afin de ne pas se cantonner, comme la majorité d'entre elles, dans le bâtiment et le second œuvre.

Pour ce faire, il faut qu'elles fassent évoluer les personnes qui les encadrent. *« Les responsables des EI sont de moins en moins issus du secteur social*, note Alain Bernier. *De plus en plus de jeunes diplômés viennent les rejoindre. C'est un signe »*. Enfin, elles doivent se montrer irréprochables quant à la qualité de leurs prestations, *« appliquer les mêmes règles et la même rigueur que les entreprises classiques »*. Sans quoi, *« le faux débat sur la concurrence déloyale risquerait de devenir un vrai débat »*.

Tout économique

Les conditions de la survie sont-elles réunies pour le groupe Vitamine T que dirige, dans le Nord-Pas-de-Calais, Caroline Le Dantec, issue de Sup de Co Rouen, et qui emploie près de 6 500 personnes. L'heure paraît au pessimisme. Selon l'expression de l'un de ses dirigeants, *« 1994 risque d'être l'année de tous les dangers »*. Vitamine T affirme en effet que, pour la première fois depuis quatre ans, *« pas un seul franc n'a été versé par les organismes de tutelle »*. De surcroît, l'administration fiscale, contestant l'activité purement associative, menacerait de ses foudres. D'où la nécessité de *« s'adosser de plus en plus au secteur économique traditionnel »*, voire de faire évoluer certaines activités vers des statuts juridiques de type SARL, SA ou EURL.

Dès lors, bien des questions se posent quant à la pérennité des EI, à tout le moins quant à leur fonction originelle : celui de jouer un rôle de sas entre l'exclusion et l'emploi.

En glissant insensiblement vers le *« tout économique »*, condition de leur survie sur un marché durement concurrentiel, ne risquent-elles pas de perdre leur propre justification, comme s'interrogent nombre de responsables d'associations ?

Alain Bernier résume bien cette problématique par cette réflexion : *« Si, en pure hypothèse, les pouvoirs publics arrêtaient leurs financements, la majorité des EI tiendraient le choc... mais ne prendraient plus aucune personne en insertion »*.

Jean Menanteau

Trésoreries au bord de la crise de nerfs

Sous la menace de coupes budgétaires, les structures intermédiaires voient leur marge de manœuvre se réduire

LES entreprises d'insertion (EI) risquent l'asphyxie. C'est en tout cas la crainte de leurs responsables qui, d'une part, constatent un retard important, de plusieurs semaines, voire de deux mois, dans le versement par l'Etat des subventions des postes d'insertion.

Fin avril, elles ne connaissaient même pas le montant de l'enveloppe pour l'année 1994, tout comme d'ailleurs les directeurs départementaux du travail et de l'emploi (DDTE) qui signent avec elles des conventions de financement. Or les salariés travaillent, et il faut bien les rémunérer. D'où des problèmes de trésorerie parfois considérables. *« Beaucoup d'EI n'ont pas pu payer leurs cotisations à l'URSSAF*, indique Jean-Paul Dumont, président de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Du coup, elles écopent de pénalités. »*



Cercle vicieux

« Les budgets sont en partance vers les DDTE », assure, fin avril, le ministère du travail. Mais pour certaines EI, il est déjà trop tard. Plusieurs ont déposé leur bilan, selon le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI). Elles sont trois dans ce cas dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui a provoqué cinquante à soixante licenciements. *« Et d'autres EI pourraient suivre »*, redoute Michel Marcorps, président de l'UREI de cette région. Dans un tel climat d'incertitude, comment peut-on redonner confiance aux salariés en insertion quand leurs postes, tout comme ceux du personnel d'encadrement, sont menacés ? *« Nous sommes tous très inquiets »*, affirme François Pornon, directeur de l'ATFJ (Ateliers pour le travail et la formation des jeunes), en Savoie, qui a touché pour l'instant *« un demi-trimestre de subventions »* provenant de la DDTE et de la DDASS et n'a reçu aucun engagement pour le reste. *« Il nous faut trouver des solutions, car on ne tiendra pas trois mois de plus. »*

Un peu partout, d'autres problèmes ont surgi. Ainsi, le CIEDIL (Centre intergénération pour l'emploi par le développement des initiatives locales) de Saint-Etienne s'est vu contester, fin 1993, le prix de l'heure de formation (« le Monde Initiatives » du 30 mars 1994). Une restructuration doit avoir lieu qui pourrait se traduire par la suppression de dix postes de permanents et par six à seize postes d'insertion au lieu de quatre-vingts. Mais avec cet incident, 4 millions de francs de financement de formation ont fait défaut au CIEDIL qui ne pouvait pas prendre de stagiaires. D'où des problèmes de trésorerie. Le juge devrait prochainement statuer sur son sort. L'URSSAF semble aussi durcir ses contrôles, contestant, pour certaines EI, le droit d'appliquer l'arrêté du 18 août 1988 qui accorde, sur les cotisations sociales, un abattement de 40 %, basé sur le SMIC (arrêté modifié depuis le 1er avril 1994). « Des URSSAF considèrent que le public que nous accueillons n'est pas en insertion et refusent l'abattement avec rétroactivité, déplore Michel Macorps. *Il y a des redressements de 800 000 francs jusqu'à 2 millions. Or c'est le rôle de la DDTE et de la DDASS de décider si tel ou tel salarié peut occuper un poste d'insertion. »*

Un scénario identique se produit dans plusieurs EI au sujet de la taxe professionnelle, dont certaines structures sous statut associatif, estiment, à tort ou à raison, qu'elles répondent aux conditions d'exonération qui, il est vrai, sont assez floues. *« Nous souhaitons une clarification pour être tranquilles une bonne fois pour toutes »*, réclame Joël Plancke, directeur du CIEDIL de Dunkerque qui fait l'objet d'un contrôle. Et, pour couronner le tout, un accord-cadre sur l'emploi, non encore signé, entre le ministère du travail et la Fédération des entreprises de propreté (FEP) prévoit, notamment, d'introduire des représentants de la FEP *« dans les instances départementales chargées de l'agrément avec des renouvellements d'agrément des organismes d'insertion »*. *« C'est scandaleux »*, s'insurge Alain Bernier, secrétaire général du CNEI, qui estime dès lors que les EI et autres structures d'insertion n'obtiendront plus de marchés de propreté. Le tout a mis le feu aux poudres. *« Sans afficher ouvertement une remise en cause du concept de l'EI*, ajoute Alain Bernier, *le gouvernement est en train de nous faire la peau. »*

Francine Aizicovici

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DOSSIER • Les entreprises d'insertion en péril

Soutien sans faille des élus locaux

Sur le terrain, les firmes bénéficient souvent d'une large adhésion

« *NOUS vivons sous le régime de la douche écossaise,* constate Jacques Hingrai, président de l'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) de Lorraine. *D'un côté, l'Etat nous asphyxie, de l'autre, une prise de conscience nous amène le soutien d'élus locaux de tous bords. Parmi ceux qui appartiennent à la majorité actuelle, certains n'hésitent pas à s'impliquer dans nos conseils d'administration, à mettre des locaux à notre disposition ou même à voter des crédits d'aide au démarrage.* » André Rossinot, ministre de la fonction publique et maire de Nancy, n'a-t-il d'ailleurs pas souhaité l'implantation dans sa ville de l'entreprise d'insertion ENVIE ?

Voilà quelques semaines, le conseil régional de Lorraine, que préside Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a décidé de consacrer 1 milliard de francs au développement d'« emplois d'utilité sociale ». Pour les créer, la région compte s'appuyer sur les associations, les organismes d'insertion par l'économie, les clubs sportifs... et les entreprises d'insertion (EI) ont quelques raisons d'espérer y gagner un soutien supplémentaire à leur action. « *Ce n'est pas que celles-ci fassent l'unanimité,* reconnaît Jacques Hingrai. *Mais les élus, de quelque bord qu'ils soient, sont à court de solution face aux gros problèmes qu'ils rencontrent ; et ils sont à l'affût de toutes les initiatives.* »

Comme la Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur... sont autant de régions où la volonté de faire face aux problèmes sociaux nés du chômage a rallié une partie importante des élus de droite à une formule longtemps portée exclusivement par les milieux de gauche. « *Nous avons mis notre couleur politique dans notre poche pour agir ensemble, toutes tendances confondues* », explique Serge de Hauteclocque, élu qui se présente comme « *non carté, mais homme de droite attaché aux valeurs de droite* », vice-président d'un plan local d'insertion par l'économie (PLIE) regroupant plus de 70 communes rurales du Pas-de-Calais. « *Dans nos villages, nous connaissons personnellement chaque chômeur : c'est pour chaque maire un souci qui touche au cauchemar. Dans cette situation, peu nous importe qui fait partie des chevaliers de la rose et qui des chevaliers blancs !* »

Dans un contexte radicalement différent, la Communauté urbaine de Lyon (COURLY), la municipalité de Lyon, le conseil général du Rhône et le conseil régional Rhône-Alpes – Tous à majorité RPR-UDF – ont pris nettement parti pour les EI. « *Nous essayons d'amener les entreprises classiques à jouer un rôle d'insertion. Mais il nous a bien fallu admettre qu'aucune n'est à même d'accueillir certaines populations marginalisées* », explique Robert Courtial, qui fait partie de l'équipe municipale de Michel Noir, à Lyon, tout en étant vice-président de la COURLY, chargée des problèmes d'insertion : « *Pour ces populations, les EI constituent des sas indispensables. J'y crois beaucoup.* »



N'a-t-il pas été un temps vice-président du Tremplin, EI créée à Lyon voilà dix ans et dotée – avec le soutien de la COURLY – d'un deuxième établissement à Rillieux-la-Pape depuis 1992 ? « *Je reconnais un soutien très net, très clair des élus locaux même si je ne suis pas toujours convaincu d'être sur la même longueur d'ondes qu'eux* », dit Michel Colle, le directeur. Autre EI lyonnaise, La Soupape – dix-sept salariés et douze ans d'existence – ne doit, quant à elle, sa survie qu'à une aide importante du conseil général et de la municipalité au moment où elle s'est trouvée expropriée pour cause d'autoroute.

Face au désengagement de l'Etat

Au niveau du conseil régional, c'est un conseiller non inscrit, Michel Brochier, qui a été chargé par le président UDF Charles Millon du soutien aux structures d'insertion. Sa préoccupation principale est d'entraîner les chefs d'entreprise sur cette voie à travers trois types d'intervention : un parrainage individuel centré sur l'aide à la gestion (il veut trouver un « parrain » pour chacune des soixante-cinq EI de la région) ; la sous-traitance régulière de certains travaux ; l'engagement d'embaucher chaque fois que possible des personnes venant d'une EI.

Le 14 avril 1994, Michel Brochier réussissait à rassembler 450 chefs d'entreprise au siège de la région pour une « séance de travail » destinée à mieux leur faire connaître les structures d'insertion, leur utilité et leurs problèmes : un succès qui n'empêchait pas les interventions hostiles de certains patrons hantés par une concurrence jugée déloyale, mais qui amenait Charles Millon à promettre que la région financera désormais un permanent pour faciliter cet effort de liaison entre l'économie classique et les EI. Des fonds seront également consacrés à remédier à la sous-capitalisation dont souffrent ces dernières du fait de leur origine purement sociale. En échange, elles devront signer une charte qu'elles auront négociée avec la fédération professionnelle de leur branche, charte qui fixera les conditions d'une concurrence correcte.

« *Entre ce soutien et le désengagement de l'Etat, nous sommes dans une situation de contradiction un peu folle,* se désespère Guy Gourdin, directeur de La Soupape. *Nous n'avons plus de quoi vivre. A la fin du mois, je devrai au minimum supprimer deux postes d'insertion !* » Une contradiction que ressentent, eux aussi, les élus : « *Comme nous sommes très motivés, la réaction est vive* », ne cache pas Serge de Hauteclocque qui pense, toutefois, que « *le gouvernement fait le nécessaire* » et qu'il faut incriminer les services du ministère de l'emploi, « *nos chers bons fonctionnaires, un Etat dans l'Etat* ». « *Nous intervenons tous les jours, nous écrivons au préfet, au ministre,* admet de son côté Robert Courtial... *Il y a une coupure, il faut bien le reconnaître, entre la bonne volonté affichée par le gouvernement et la réalité sur le terrain.* »

Marie-Claude Betbeder

Des gisements d'idées

S'intéresser à toutes les possibilités d'aujourd'hui ou de demain

L'EXPÉRIENCE du terrain, des contacts permanents avec une population de jeunes et de moins jeunes en difficulté, l'observation de leurs rapports au travail... et voilà le quotidien des entreprises d'insertion et trois bonnes raisons de croire en la pertinence de leur réflexion destinée à améliorer la lutte contre l'exclusion.

Des idées ? Elles n'en manquent pas. La première piste vise à s'intéresser concrètement à ce que tous les experts économiques présentent comme les gisements d'emploi d'aujourd'hui et de demain : les services. « *Pas n'importe lesquels,* précise Roger Dutoit, délégué général de l'Association nationale des entreprises pour l'insertion (ANEI), *ceux où la rentabilité n'est pas un gage, et donc où les entreprises classiques ne voudront pas se risquer. Je pense notamment à l'environnement, le service à la clientèle et les services de proximité.* »

Le CIEDIL (Centre intergénération pour l'emploi par le développement des initiatives locales) étudie ainsi en partenariat avec le groupe de la Lyonnaise des eaux-Dumez quels emplois de ce type pourraient émerger à une échelle autre que celle des expériences lancées ici et là. « *Une exploitation différente de la forêt,* précise par exemple l'un des documents de travail du CIEDIL, *permettrait la récupération et le broyage des écorces de pin. Ce matériau est de plus en plus utilisé pour les espaces verts (maintien de l'humidité, etc.) et un sac de 50 kilos se vend 20 francs.* » Un exemple parmi des dizaines d'autres.

Gérard Trouvé, entrepreneur du bâtiment, qui a fondé il y a un an ARCANE, une entreprise d'insertion, a mis en place avec les cités HLM de Paris et d'Ile-de-France un contrat chargeant ARCANE de l'entretien des espaces de jeux pour enfants. « *Avec le temps,* explique-t-il, *ces espaces, comme le reste, se détériorent : un clou qui dépasse, une écharde... autant de dangers possibles pour un enfant en train de s'amuser. Sans oublier également les remises en état (peinture...) qui permettront à cet espace de garder son côté ludique. Pour autant ce type de marché, tout à fait utile, n'intéresse pas les entreprises classiques. Pour elles, c'est du bon bricolage, ni plus ni moins.* » Dans le même ordre d'idées, Gérard Trouvé imagine fort bien étendre cette notion d'entretien à l'ensemble d'une cité HLM : « *Il y a toujours des carreaux cassés, des ampoules grillées. Il serait tout à fait possible de confier à des jeunes en insertion, épaulés par des tuteurs, la remise en état de ces habitations.*

Si le créneau des emplois de proximité est à étudier minutieusement afin de ne pas entrer en collision avec le monde du bénévolat, en revanche les services à la clientèle font également « phosphorer » les entreprises d'insertion. Au CIEDIL, par exemple, l'idée est de revaloriser ces emplois-là, trop souvent assimilés à des occupations de deuxième ordre. D'où l'étude menée actuellement avec le groupe Casino, afin de veiller à la maintenance des caddies des supermarchés. Un créneau marchand mais qui, une fois encore, n'a jamais suscité l'intérêt des entreprises classiques.

Etre formés, tout en pratiquant les gestes naturels d'un métier, à quelque niveau que ce soit, aide les stagiaires de l'insertion à retrouver une « employabilité ». Les entreprises d'insertion ne doivent être en effet qu'un sas. Gérard Trouvé a poussé cette logique à l'extrême avec la création d'ARCANE qui lui permet aussi de répondre à l'une des difficultés qui touchent le secteur du bâtiment dans son ensemble, le recrutement. Le métier est difficile, beaucoup de départs à la retraite et peu de vocations nouvelles : les centres de formation sont à moitié vides. ARCANE l'aide à rompre cette spirale. Les jeunes en difficulté y trouvent un premier sas de remise à niveau ; si la greffe prend, ils passent ensuite dans le centre de formation – deuxième étape de la filière maison – où ils sont pris en contrat de qualification. Ensuite, si le cursus est validé, ils pourront être embauchés définitivement au sein de l'entreprise de bâtiment (700 salariés).

Marie-Béatrice Baudet

Mort sur ordonnance

En 1986, le gouvernement de Jacques Chirac avait déjà essayé de couper les vivres aux E.I.

« *POUR lutter contre le chômage, nous devons utiliser toute la palette des moyens légaux* », affirme, convaincue, Nicole Cathala. Ainsi, dans sa circonscription, le député RPR de Paris cumule la présidence d'une entreprise d'insertion, d'une association intermédiaire et d'une association d'aide aux personnes... Cette façon de faire feu de tout bois illustre assurément la prise de conscience qu'en tant qu'élue de proximité elle ne pouvait plus ignorer les ravages de l'exclusion. Mais cette reconnaissance de l'intérêt des entreprises d'insertion n'en traduit pas moins un revirement de la part de l'adjoint au maire de Paris. En 1986, en effet, lorsqu'elle était secrétaire d'Etat à la formation professionnelle dans le gouvernement de Jacques Chirac, Nicole Cathala n'avait pas hésité à signer l'arrêt de mort de celles que l'on appelait encore les « *entreprises intermédiaires* » en décidant d'arrêter de les financer sur les fonds publics.

« *Nous devions être réalistes,* se justifie-t-elle aujourd'hui. *Ces opérations n'étaient pas mauvaises en soi mais elles se révèlaient extrêmement coûteuses pour des résultats assez minces.* » Ainsi, au second semestre 1985, selon Mme Cathala, sur les 50 millions de francs de crédits alloués à ces entreprises intermédiaires, 12,5 ont effectivement été dépensés dans la création de 760 postes de travail. Le semestre suivant, 25 millions des 100 millions de francs prévus permettaient de créer 425 emplois. « *Cela représentait des sommes considérables par poste créé !,* s'insurge Mme Cathala. *C'est pourquoi nous avons choisi de tirer le meilleur parti de ces ressources en les allouant à un nouveau dispositif de formation en alternance qui, dès 1987, bénéficiaient à 600 000 jeunes en difficulté.* »

La Fondation de France, l'un des seuls organismes à soutenir massivement ces nouvelles structures entre 1986 et 1988 (1), s'insurge toutefois contre ce reproche de gaspillage des fonds publics. « *En janvier 1986,* se souvient Laurence Delmotte, alors responsable du programme « Entreprendre » de la Fondation, *un sondage réalisé auprès de dix entreprises intermédiaires tirées au sort révélait que quatre d'entre elles reversaient plus à l'URSSAF et à l'Etat (sous forme de TVA) qu'elles ne percevaient de subventions. Deux entreprises équilibraient leurs comptes, trois autres parvenaient à conserver 30 % des subventions versées et une seule en conservait plus de 60 %.* »

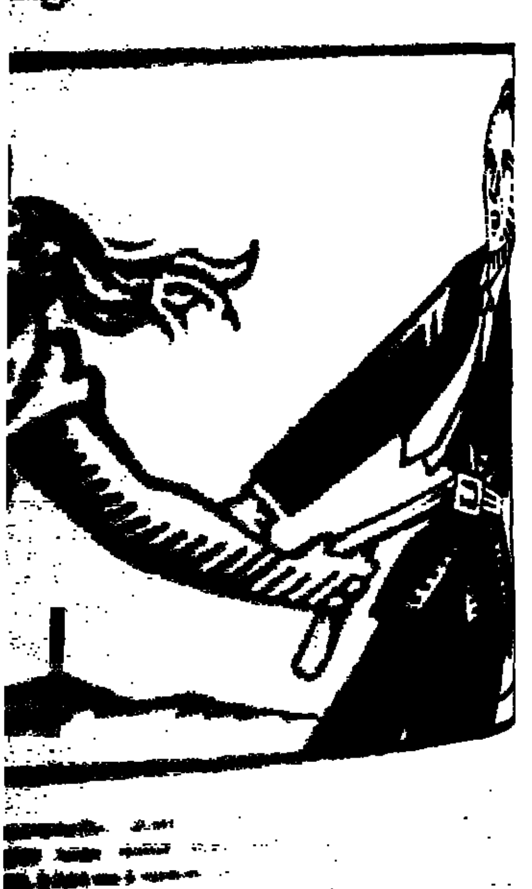
Credo libéral oblige !

« *A l'époque, le chômage n'avait pas la même acuité qu'aujourd'hui et il y avait alors moins de personnes exposées au risque d'exclusion* », observe encore Nicole Cathala. Credo libéral oblige, la majorité RPR-UDF était en effet persuadée que la solution au chômage viendrait moins des solutions d'insertion mises en œuvre par des travailleurs sociaux que du redémarrage de l'activité économique. « *Nous pensions que, dans un climat de croissance retrouvée, les entreprises traditionnelles étaient seules capables d'accueillir et de compléter au besoin la formation des chômeurs* », confirme Nicole Cathala. La majorité RPR-UDF était aussi convaincue qu'une meilleure efficacité du système scolaire – et notamment de la formation par alternance – diminuerait sensiblement le nombre de jeunes sans formation ni diplôme.

Mais à l'épreuve des faits, cette argumentation illustrant une grande méconnaissance des causes profondes du chômage a bientôt été battue en brèche. Et en février 1988, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales, accordait aussi aux entreprises intermédiaires le droit de bénéficier du généreux plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes et de faire appel aux fonds recueillis pour la formation en alternance. Les quelque deux cents entreprises rescapées ont apprécié le geste à sa valeur...

Valérie Devillechabrolle

(1) Entre 1986 et 1989, la Fondation de France a consacré 12 millions de francs à la promotion de plus de 120 initiatives.





INITIATIVES

RENDEZ-VOUS

ECHOS

Les nouveaux métiers pour les ingénieurs

■ Catégorie socioprofessionnelle autrefois privilégiée, les ingénieurs et les scientifiques ne sont plus épargnés par la crise. 9 % des ingénieurs de moins de trente ans sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi. Soit trois fois plus qu'en 1987. Pour ne pas rester inerte face à cette situation, le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF) organise son 1er forum sur « les nouveaux métiers et les nouvelles opportunités pour l'emploi » les 6 et 7 mai 1994, de 10 heures à 18 heures au CNIT à Paris-La Défense. Quatre grands thèmes ont été retenus : les nouveaux métiers de l'ingénieur ; les différentes façons de pratiquer le *métier d'ingénieur ; l'innovation* et la création d'entreprise ; l'expatriation des ingénieurs.

▶ **Renseignement : MCI 6, rue de l'Isly 75008 Paris, tél : (1) 42-94-27-67. CNISF, 7, rue Lamennais, 75008 Paris, tél : (1) 44-13-66-88.**

Rupture de cohésion sociale

■ Les 43es journées de l'ANCE (Association nationale des communautés éducatives) se tiendront au Havre les 18, 19 et 20 mai 1994, à l'école Genestale et dans les salons de l'hôtel de ville.
Le thème général retenu « Face à la rupture de la cohésion sociale, comment agir et que faire pour donner sens à un fonctionnement social qui ne donne plus d'espérance ? » – se situe dans le droit fil des activités de l'ANCE. Il s'agit d'attirer l'attention de tous sur les inquiétantes modifications de la vie sociale, alors que la précarité de l'emploi et le chômage ne se résorbent pas, que près de 600 000 personnes relèvent du RMI et que l'on compte plus de 500 000 sans-domicile-fixe...

▶ **Renseignements : ANCE, 145, boulevard de Magenta, 75010 Paris, tél. : 48 78 13 30.**

Pour l'emploi des personnes handicapées

■ *Du 18 avril au 6 mai 1994*, un train forum lancé par l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapés) et la SNCF sillonne quinze grandes villes, afin de favoriser l'emploi des personnes handicapées. Première initiative de ce genre, le train se rendra successivement, après un bref séjour à Paris, à Amiens, Metz, Strasbourg, Dijon, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Orléans, Nantes, Rennes et Caen. A chaque étape, les chefs d'entreprise et le grand public seront invités à venir le visiter. L'AGEFIPH informera les entreprises sur les moyens qu'elle met à leur disposition afin de favoriser l'emploi des personnes handicapées et la SNCF sensibilisera le grand public à ses actions d'accessibilité et d'insertion professionnelle. En 1993, près de 450 000 personnes handicapées occupaient un emploi en « milieu ordinaire » de travail et un peu moins de 100 000 en « milieu protégé ». Environ 98 000 étaient inscrites à l'ANPE, selon l'AGEFIPH.

▶ **Renseignements AGEFIPH 192, avenue Aristide-Briand, 92226 Bagneux Cedex, tél. : (1) 46-11-00-11.**

Université du CJDES

■ L'université permanente du Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES) se tient à Paris et dans huit villes de province par visioconférence. Elle a débuté le 6 avril et se déroulera jusqu'au 11 octobre 1994. Elle comprend deux *conférences-débat* introductives qui se tiendront le 17 mai avec Pierre Rosanvallon, sur « L'évolution des modèles d'action collective » et le 7 juin avec Jean-Baptiste de Foucauld sur « La crise de la représentation démocratique ou comment l'exclusion interroge la démocratie ». L'université d'été du CJDES se déroulera les 1er, 2, 3 septembre 1994 aux Karellis (Savoie).

▶ **Renseignements CJDES, 6, rue Mesnil, 75116 Paris, tél : (1) 47-27-01-44.**

TRIBUNE

Pour une nouvelle démocratie...

par Michel Gutsatz

DEPUIS quelques années l'air du temps électoral est à la contestation de la politique sous sa forme traditionnelle et l'air du temps social est aux coordinations et à la base. La concomitance de ces tendances n'est pas le fruit du hasard : elle témoigne au contraire d'une évolution en profondeur de notre société qui accompagne l'actuelle mutation économique que des analystes hâtifs qualifient de « crise ». En effet, à côté de la profonde mutation du système productif à laquelle nous assistons s'est développée une non moins intense mutation socio-politique. Celle-ci revêt deux formes complémentaires et indissociables.

Une mutation de la consommation. Depuis quatre ou cinq ans, celle-ci évolue rapidement en présentant trois caractéristiques auxquelles industriels et distributeurs sont directement confrontés.

– Des consommateurs gestionnaires de leurs choix : la recherche de la qualité (sanitaire et organoleptique), de prix justifiés (le problème n'est pas la baisse des prix mais de justifier les marges), de la simplicité d'emploi comme le report d'achats (attendre le bon moment pour acheter) témoignent de cette nouvelle dimension de la consommation ;

– Une recherche de valeurs : le naturel (et le respect des équilibres), le sens à donner à sa vie (par le pilotage de sa propre existence et le développement de son autonomie), la citoyenneté et la morale (il est choquant de dépenser trop quand d'autres n'ont pas assez pour vivre), *sont autant de valeurs dont les nouveaux consommateurs* témoignent ;

– Une recherche de nouvelles lignes de conduite : un fort besoin de sécurité, le désir de savoir (la recherche d'informations sur les produits achetés), le désir de ne plus se faire avoir (par la multiplication de produits indifférenciés), le désir de se faciliter la vie.

Une mutation sociale. Nous sommes en train de passer d'une société à élite unique à une société d'*« élite nombreuse »*, pour reprendre la forte expression de Gérard Demuth de la COFREMCA. L'élévation générale du niveau de vie et du niveau de formation a une conséquence irréversible : chacun porte en lui une aspiration forte à exister, à penser, à exprimer ses opinions. C'est la capacité de penser, de rêver, d'imaginer, de sentir, de se cultiver qui se développe chez tous. Deux enjeux deviennent alors centraux pour chacun :

– Préserver son identité : les récents événements qui ont secoué Air France ont confirmé cette volonté des salariés de préserver une identité considérée comme menacée ;

– Maîtriser son environnement proche : le développement des CIQ dans certaines villes où ce genre d'initiative est encouragée, les fortes mobilisations autour des tracés du TGV, entre autres exemples, témoignent de la volonté de « ne pas s'en laisser compter » et de ne plus se faire déposséder de ses conditions de vie.

Ces deux mutations ont leur pendant dans l'entreprise et dans la politique.

Dans l'entreprise, les salariés – quelle que soit leur position hiérarchique (le malaise actuel des cadres participe de ceci) – revendiquent d'être considérés comme des interlocuteurs responsables et donc d'être acteurs de la construction de la réalité économique et sociale de l'entreprise : ils revendiquent la mise en place collective d'un système de référence commun et donc de leur identité. Il ne suffit donc plus pour les chefs d'entreprise de vanter les mérites des « ressources humaines » mais bien de passer à l'acte : acceptent-ils réellement d'offrir à chacun de valoriser son intelligence, ses capacités créatrices, son autonomie, et donc de posséder un véritable pouvoir sur son « acte de travail » ?

En politique, les citoyens revendiquent de nouvelles formes de démocratie : la démocratie représentative, selon laquelle la souveraineté s'exprime périodiquement lors des élections, et donc se transfère aux élus entre-temps, est battue en brèche par cette mutation profonde *de notre société*. La revendication porte ici sur des formes nouvelles de concertation – et non de consultation du type « référendum local », laquelle n'en est qu'une caricature. La question posée aux élus est alors la suivante : les citoyens et les formes représentatives qu'ils se donnent (associations...) sont-ils des interlocuteurs reconnus et responsables ? La reconstruction d'une nouvelle citoyenneté dépendra de la réponse apportée.

La Révolution française a marqué pour notre société le passage d'une société hétéronome – qui trouve son sens à l'extérieur d'elle-même, en l'occurrence en Dieu – à une société autonome – qui produit elle-même son sens. Cette logique n'a jamais été exploitée totalement. La mutation que nous connaissons aujourd'hui nous oblige collectivement à le faire. Les enjeux sont tels sur ce point qu'un véritable débat national se doit d'être ouvert.

▶ **Michel Gutsatz est maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille-II.**

MANAGEMENT

Des chantiers pour innover

Travail d'équipe et décloisonnement optimisent les compétences

UN nombre croissant d'entreprises appliquent la logique des grands projets industriels pour mettre au point leurs nouveaux produits ou pour effectuer des missions passagères. Efficacité, gain de temps et motivation sont à la clé.

Concrètement, comment s'organise le chantier innovation ? Dès que la décision de se mettre au travail est prise, des représentants des différents métiers de l'entreprise (méthode, étude, marketing, commercial...) sont détachés de leur service d'origine à plein temps ou à temps partiel et endossent le titre de chef de projet.

L'objectif étant de s'entourer des meilleurs spécialistes, on n'hésite pas à associer directement au projet des acteurs extérieurs comme les designers. L'un des personnages-clé de l'affaire est le directeur de projet, responsable nommé par la direction générale pour orchestrer l'ensemble des opérations. Coûts, délais, qualité, il est chargé de faire vivre le projet.

Sa mission de départ consiste à fixer des objectifs stratégiques, à organiser le travail de la cellule innovation et à répartir les ressources allouées. En cours de route, il devra, *si nécessaire*, réorienter le projet techniquement ou financièrement. Il s'agit d'un acteur polyvalent reconnu pour ses compétences techniques variées comme ses qualités d'organisation et de communication. Encore inconnu voici quelques années, le métier de chef de projet fera sans nul doute partie des « filons » de l'an 2000.

Comme pour la construction d'un grand ouvrage, les protagonistes abandonnent le temps de leur mission (plusieurs années dans certains cas) leur bureau et s'installent dans un grand espace de travail collectif.

Dès lors, ils ont une double casquette : ambassadeurs de leur métier dans le projet et représentants du projet auprès de leur direction d'origine. Hiérarchiquement, ils sont rattachés à deux têtes, donnant corps au management matriciel. Un véritable métissage culturel, pour reprendre l'expression d'Yves Dubreuil qui a assuré (pendant quatre ans) la direction du projet Twingo de Renault. Et une révolution culturelle.

Des compromis gagnants

Dans l'entreprise classique et taylorienne, qui repose sur la division des tâches, l'innovation chemine en effet de façon séquentielle, service par service, chacun cherchant à orienter le projet selon ses propres impératifs sans tenir compte de l'intérêt général. Avec pour dysfonctionnement majeur le croupissement des compétences individuelles dans les départements hermétiquement clos sans valorisation ni synergie globale. Or, délais, coûts, sclérose bureaucratique, la méthode trouve aujourd'hui ses limites.

En effet, la complexité du progrès, la compétitivité par le facteur temps et le besoin d'innovation passent par le décloisonnement des compétences et le travail d'équipe. La logique projet apporte une réponse cohérente à ces défis. Animés d'une vision commune, possédant des capacités complémentaires, les participants au projet sont obligés de trouver des compromis gagnants au lieu de se livrer aux traditionnelles luttes d'influence pour imposer leur point de vue. Ce n'est donc pas un hasard si la logique projet est utilisée par certaines entreprises comme levier de changement de culture.

Il ne s'agit pas d'un nouveau gadget à la mode. Ça marche. Par exemple, le projet Twingo a parfaitement répondu à ses objectifs en termes de créativité, de réduction de délais et de coûts de conception (10 à 20 % selon les postes).

Pourtant, aussi séduisante que soit la formule, elle n'est pas dénuée d'écueils. Pas facile de mettre autour d'une même table des spécialistes imbibés et imbus de leur doctrine personnelle et « docteurs es jargons professionnels ». Certains vivent ainsi très mal le déracinement culturel. Pour faire sauter les verrous psychologiques et éviter le rejet de la greffe projet, Jean-François du Montant, PDG de Coteba Management, estime les missions d'accompagnement indispensables.

La direction doit aussi peser de tout son poids dans la balance car les chargés des projets sont considérés comme des rouges par leurs pairs et chatouillent sensiblement les structures traditionnelles. A l'instar des expatriés, leur réintégration dans leur patrie d'origine à la fin de leur mission pose également des problèmes. Yves Dubreuil l'admet parfaitement. Vivre selon une double logique métier-projet est donc un exercice d'équilibriste peu aisé. D'où la tentation de faire basculer toute l'entreprise dans une logique transversale en renonçant à l'organisation par métiers. Les firmes qui adoptent peu ou prou ce canevas optimisent la fabrication et la vente de leurs produits et prennent des décisions plus rapides.

Certains crient toutefois au casse-cou. Ainsi, Gilles Copin, administrateur de l'AFITEP, une association au cœur de la logique projet, exprime sans hésitation son point de vue : « Nous avons sans doute été trop loin dans la logique métiers, il ne faudrait pas maintenant tomber dans l'excès contraire, car le cœur de l'entreprise demeure son métier. »

Catherine Lévi

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

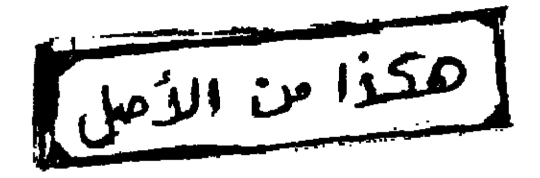
Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index- Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde
PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Michel Cros.
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Isabelle Tsaïdi
133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL Le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

AMELIOREZ LA PERFORMANCE DE DEUX DE NOS USINES — 600 KF

Ce groupe industriel de l'industrie papetière a été constitué à partir de plusieurs entités. Il s'est développé par croissance interne et externe. Sa réputation est importante bien qu'il n'appartienne pas à un groupe international.

Accroître les performances de deux usines excentrées par rapport au siège ne sera possible que si vous avez véritablement l'état d'esprit *nécessaire pour réorganiser la production et le sens de la* rentabilité.

A 40/45 ans, de formation papetière ou généraliste, vous avez acquis une expérience de management d'un centre de profit dans l'industrie papetière de préférence ou dans une industrie lourde où le process est assimilable comme le carton, la chimie, le caoutchouc ou le verre.

Si vous vous êtes reconnu, écrivez sous réf. C/1298 à notre Conseil Pierre BUCCAÏ **CONCORDANCES** - *77, rue François Mermet - B.P. 32 - 69811 TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX qui s'engage, si votre candidature est retenue, à vous adresser un dossier dans les trois semaines.*

CONCORDANCES
Entre les Hommes et les Entreprises

Directeur général adjoint chargé du développement

Leader en Europe, l'Institut Textile de France est un centre technique industriel de référence. Il a pour vocation la promotion du progrès technique dans l'industrie textile et les industries utilisatrices de matériaux textiles. Pour accompagner notre mutation, nous renforçons notre cellule de Direction et recherchons *notre Directeur adjoint chargé du développement.*

La mission : en étroite collaboration avec le D.G., vous préparez l'organisation optimale de notre structure afin de créer une cellule de développement performante. Vous concevez la stratégie marketing, définissez la politique commerciale et mettez en place les actions de communication cohérentes. En véritable manager et organisateur, vous êtes responsable de notre politique et mettez en œuvre les moyens pour accompagner sur le terrain les évolutions utiles. Vous contribuez activement à notre développement en France et à l'étranger. Vous serez basé à Lyon et appelé à vous *déplacer fréquemment dans nos six directions régionales.*

Il est exigé : votre formation supérieure (type HEC, Sciences Po, ou ingénieur + 3e cycle marketing), enrichie d'une expérience similaire en milieu industriel d'environ 10 ans, vous a préparé à occuper cette fonction stratégique.

Il est offert : un rôle diversifié aux enjeux multiples au sein d'une structure en pleine évolution et dans un environnement technique de premier plan.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 1240/LM à Bernard Krief Recrutement, BP 186-07, 75326 Paris Cedex 07.

Nous répondrons à toutes les candidatures conformes aux exigences ci-dessus décrites.

BERNARD KRIEF RECRUTEMENT
Un département de Bernard Krief Consulting Group
Washington Moscou Bruxelles Paris



LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CONSEIL DE L'EUROPE,
INSTITUTION FINANCIERE INTERGOUVERNEMENTALE REGROUPANT 22 PAYS MEMBRES
recherche

5 cadres haut niveau

POUR RENFORCER SON SIÈGE À PARIS
BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS NATIONALITÉ EUROPÉENNE

■ DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE

40 ans ou plus, formation supérieure avec MBA ou expertise comptable, vous maîtrisez la comptabilité des établissements financiers et les systèmes d'information et de contrôle (audit ou inspection). Vous avez dirigé des unités *administratives et financières* dans un contexte international. Vous êtes rigoureux et synthétique, organisateur, bon animateur, et reconnu pour votre résistance et votre capacité de travail.

Sous l'autorité du Gouverneur, *vous rejoindrez et dirigerez une équipe* (19 collaborateurs, 6 cadres) pour prendre en main l'organisation des systèmes d'information et de contrôle. (réf. 531/SI)

■ TRÉSORIER FRONT-OFFICE

35 ans ou plus, vous avez des responsabilités dans la Direction des Marchés Internationaux d'une banque ou dans la Direction de la Trésorerie Devises d'une organisation ou d'une entreprise multinationale et avez une expérience diversifiée des marchés financiers ainsi qu'une bonne connaissance des produits dérivés. Homme de dialogue, vous êtes reconnu pour votre fiabilité et la sûreté de votre jugement.

Venez rejoindre notre Direction Financière qui gère une trésorerie en devises de plusieurs milliards d'Ecus et des émissions à court terme sur le marché des Euro-obligations et contribuer activement à l'Assets Liabilities Management (ALM) de l'Institution. (réf. 531/T)

■ SPÉCIALISTE BACK-OFFICE (TRÉSORERIE)

Agé de 35 ans ou plus, formation supérieure, vous avez une maîtrise diversifiée des opérations de marchés (devises, obligataire, produits dérivés) et avez une expérience minimale de sept ans de la gestion du back-office d'une salle de marchés ou d'une trésorerie de groupe *international et de son informatisation. Rigoureux et* résistant, on vous reconnaît excellent organisateur et animateur d'équipe.

Venez participer au renforcement et à la gestion du système de traitement et de contrôle des opérations de trésorerie. (réf. 531/BO)

■ SPÉCIALISTE DE L'AUDIT INTERNE

Agé de 32 ans ou plus, vous avez une expérience confirmée de l'audit ou du contrôle interne d'établissements financiers internationaux et de l'informatisation de leur fonctionnement.

Rigoureux, bon organisateur, on vous reconnaît de l'autorité et le souci du dialogue. *Venez prendre en charge* l'amélioration permanente des procédures internes de l'Institution et en contrôler l'application et la parfaite compréhension par tous ses membres. (réf. 531/SA)

■ RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT

De formation supérieure, vous avez une expérience de plus de dix ans des relations internationales de haut niveau dans le domaine économique et financier avec les pouvoirs publics de nombreux Etats et les organismes internationaux (BEI, BERD, Banque Mondiale, etc...). Combatif, vous êtes reconnu pour votre ouverture et votre capacité à convaincre.

Venez promouvoir les activités de l'Institution et développer la qualité et le volume des projets qu'elle soutient. Vous aurez à développer les contacts avec les Administrations des Etats Membres. (réf. 531/D)

■ Les cinq postes relèvent du statut de Fonctionnaire International.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + rémunération actuelle + n° *de téléphone) en précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi à* COMMUNIQUE - 50/54 rue de Silly - 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex.

MEDIAPA

C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, c'est tous les mardis* c'est le Monde Initiatives



*daté mercredi

Pour agir et pour réfléchir

DIRECTEUR GENERAL

A vous d'agir pour passer de 400 MF de CA au milliard en 4 ans.

Si vous êtes déjà le manager opérationnel d'une affaire industrielle fabriquant et commercialisant des produits destinés au grand public, cette offre devrait vous intéresser.

Le président créateur de cette entreprise exerçant dans l'agro-alimentaire est appelé à d'autres fonctions pour élargir le groupe d'entreprises qu'il a créé.

Après un passage en double commande sur 6 à 12 mois, le pilotage dans l'entreprise sera confié à un véritable manager expérimenté dans la fonction, ayant coiffé l'industriel, le commerce et la gestion.

De formation grande école d'ingénieur, complétée par le CPA par exemple, c'est un généraliste qui sait animer, coordonner, arbitrer que nous souhaitons engager, ayant un esprit de synthèse très développé, le sens stratégique de l'action et le culte du profit.

NOUS VOUS GARANTISSONS LA PLUS GRANDE DISCRÉTION.

Ecrire sous référence 3222 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 Boulogne cedex qui transmettra.

OSC

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

CIC
Union Européenne de CIC

Commerciaux activités de marché

Quand les activités de marché se développent, votre choix est au (1) 46 99 54 54.

Nos performances sur les activités de marché nous amènent à renforcer nos équipes de commerciaux.
Filiale du Gan, l'Union Européenne de C.I.C. est à la fois holding du groupe C.I.C. et banque d'affaires de référence.
De formation supérieure, ESC, école d'ingénieurs complétée par un master Eco-Fi, Dauphine, vous avez déjà démontré votre talent commercial sur les activités de marché (connaissance des produits de taux, change, actions) et souhaitez aujourd'hui donner du souffle à votre carrière. Au sein de notre direction des activités de marché, vous développerez un portefeuille de clients grandes entreprises et institutions financières, que vous conseillerez et auxquelles vous vendrez l'ensemble de nos produits en étroite liaison avec nos traders. Votre sens de l'écoute, du conseil, sans oublier votre rigueur, seront vos meilleurs atouts pour réussir avec nous.
Ouvert, vous êtes curieux de tout et ne pouvez concevoir votre métier de commercial dans la routine. Cela tombe bien, nous non plus !
La pratique de l'anglais et des mathématiques financières sont indispensables pour ces postes basés à Paris ou pour prétendre à une opportunité au sein de nos succursales de Londres, New York, Singapour.

Si vous voulez partager le dynamisme de nos équipes, à vous de nous convaincre en nous téléphonant de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, en précisant la référence 115, ou adressez votre CV + photo à Frédéric Delattre, DRH, U.E. CIC, Réf. CX
4 rue Gaillon,
75017 Paris
Cedex 02.

notre numéro (1) 46 99 54 54

A l'avant-garde des systèmes en informatique bancaire **steria**

Ingénieur commercial

A l'avant-garde des technologies, le groupe Steria, (2 100 personnes, C.A. 1 020 MF) a acquis depuis 20 ans un savoir-faire reconnu dans l'ingénierie de systèmes informatiques.

Plus particulièrement spécialisée en informatique bancaire, notre branche Banques intervient auprès des banques et des établissements financiers

Au sein de la Direction commerciale, vous serez chargé de déceler les affaires, d'analyser les besoins des prospects afin d'établir avec une équipe de techniciens la meilleure proposition, puis vous mènerez les négociations et assurerez le suivi commercial de vos affaires.

De formation supérieure (école de commerce ou d'ingénieurs), vous avez, au cours d'une expérience commerciale de 2 à 7 ans, acquis une excellente connaissance de l'univers bancaire.

Votre dynamisme, votre sens du service et vos qualités de négociation vous permettront d'être à l'origine de projets innovants en informatique bancaire.

La connaissance de l'anglais est un atout pour ce poste basé à Paris et nécessitant quelques déplacements.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo sous réf. IC/LM à Ségolène Gravier, Steria Banques, 147 rue de Courcelles, 75017 Paris.

Génie chimique

▶ INGENIEUR RESPONSABLE DES VENTES ◀

Europe du Sud

Au sein d'une filiale d'un Groupe industriel de tout premier plan, nous recherchons notre **Responsable des Ventes** pour la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal (pour ces trois derniers pays, il animera des agents).

Rattaché au Directeur de cette filiale, il mènera complètement les affaires depuis les premiers contacts clients jusqu'à l'assistance au service après-vente. Il participera à l'élaboration des plans annuels de ventes et collaborera également avec les services technique et qualité pour l'évolution des produits.

La réussite dans ce poste implique :
- une formation ingénieur grande école généraliste ou génie chimique
- environ 3 ans d'expérience technique (procédés ou travaux neufs) dans les domaines pétrole, pétrochimie ou chimie
- au minimum 5 ans d'expérience vente de biens d'équipements, de préférence dans le même domaine d'activité
- de solides qualités d'autonomie, d'initiative et bien évidemment de sens commercial
- une réelle maîtrise de l'anglais.

Poste banlieue Nord-Ouest de Paris.

Ecrire sous réf. 18A 2681 AM
Discrétion absolue

etap

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Berlitz

Berlitz Traduction

Nos équipes, basées dans 18 pays, offrent à nos clients des services de traduction faisant appel à toutes les technologies nouvelles.

Pour partager son évolution et son ouverture sur le monde, notre bureau France recherche

Ingénieur Commercial
Grands Comptes

En liaison avec vos homologues Européens, vous développerez notre activité de traduction/localisation sur les marchés de l'informatique et des télécommunications : manuels techniques, logiciels...

5 ans d'expérience dans la commercialisation de produits complexes vers ces secteurs, un bilinguisme réel, Anglais/Français, une culture d'Ingénieur sont indispensables à votre réussite. *Réf. GC 05*

Ingénieur Commercial

Fort des contacts de notre groupe, vous développerez tout d'abord en région parisienne notre activité de traduction (documentations techniques, Scientifiques, Juridiques,...), puis vous l'étendrez à d'autres régions.

3 ans d'expérience dans la commercialisation de produits ou de services sur des marchés analogues, une formation supérieure, la capacité d'élaborer une véritable offre conseil sont indispensables à votre réussite. *Réf. IC 05*

Merci d'adresser votre candidature avec CV en Anglais et en Français sous référence choisie à notre Conseil



BAC Henry Lang International - 86 rue de Lille - 75007 PARIS, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

Important laboratoire (430 personnes), proposant aux industriels une large gamme de services techniques dans le domaine de l'électricité et s'appuyant sur des équipes hautement qualifiées, nous occupons une position dominante en France. Souhaitant appuyer et développer nos actions commerciales, nous créons un poste d'

INGENIEUR DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Au sein de la division Energie-Industrie, vous êtes responsable de la promotion des activités d'essais de matériels électriques, d'études et assistance auprès d'industriels concernés par les problèmes électriques.

Vous développez également la clientèle par des opérations de prospection de nouveaux clients ou marchés en relation permanente avec les responsables techniques.

De formation ingénieur généraliste ou équivalent, vous avez acquis une expérience de 8 à 10 ans dans des activités techniques et commerciales dans le domaine électrique.

LCIE Merci d'adresser dossier de candidature (lettre manuscrite + CV + prétentions) au LCIE - 33, avenue du Général Leclerc 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

Panasonic

Filiale du Groupe **MATSUSHITA** recherche, dans le cadre de son développement, pour son **Département Marketing**

Chef de Produits Senior

Produits Visuels

De formation marketing et maîtrisant impérativement l'anglais et la micro-informatique, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 ans minimum dans le domaine des produits visuels grand public (télévisions, magnétoscopes, camescopes...) ou dans un domaine de haute technologie proche.

Rattaché au Directeur Marketing, et en coordination avec les équipes commerciales, vous contribuez au développement des produits visuels de la société. A ce titre, vous prenez en charge les études de marché, définissez les plans de ventes, assurez les relations avec les usines du Groupe, mettez en place les actions promotionnelles et de communication...

Ce poste, basé à La Plaine St-Denis (93), ouvre de réelles perspectives d'évolution à un professionnel de valeur.

Merci d'adresser votre CV, lettre, photo et prétentions sous réf. CP à la Direction du Personnel, PANASONIC FRANCE SA, 270 avenue du Président Wilson, 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.

Panasonic Technics

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SECTEUR PUBLIC

CHEF DE PROJET

DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A LA RÉUNION

L'Etat et le Conseil Régional recrutent **un(e) chargé(e) de mission** pour la mise en œuvre de projets de réforme des dispositifs de formation professionnelle et d'insertion à la Réunion.

SON PROFIL :

Niveau d'études supérieures, très bonne connaissance des dispositifs de formation professionnelle et du contexte socio-économique de la Réunion.

Personne d'expériences acquises dans des postes à responsabilité, il (elle) est avant tout un homme (une femme) de synthèse et de communication. Il (elle) a aussi une pratique affirmée de l'animation de groupes de travail et de la rédaction de documents.

SES MISSIONS :

Assister les instances décisionnelles au plus haut niveau dans la mise en œuvre de projets d'action en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des dispositifs de formation professionnelle et d'insertion.

Concevoir des plans d'action en fonction des orientations définies par les décideurs.

Préparer et coordonner la mise en œuvre des actions en liaison étroite avec les partenaires concernés. Suivre leur mise en oeuvre et en évaluer les résultats.

CARACTÉRISTIQUES :

Disponibilité : début deuxième semestre 1994.
Durée : deux ans, renouvelable *dans la limite de la mission.*

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Par voie de détachement, de mutation, de mise à disposition ou de manière contractuelle.

DÉPÔT DE CANDIDATURE :

Adresser lettre motivée, C.V., photo, prétentions avant le 15 mai 1994 à :

CARIF-OREF, BP 62, 97462 SAINT-DENIS CEDEX

Important Office Public d'HLM, nous recherchons pour notre siège, basé en région parisienne, notre

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GESTION LOCATIVE

Cadre supérieur de la Fonction Publique (mutation ou détachement)

A la tête d'une équipe de 15 personnes, vous prenez en charge la fonction dans sa globalité : • Administration du personnel : effectifs, paie, mutuelles, caisses de retraite..., suivi de la législation sociale et de son application. • Gestion du personnel : recrutement, formation, suivi des carrières, mobilité, politique salariale, dans le cadre des différents statuts. • Relations avec les instances représentatives du personnel.

*Vous êtes membre du Comité de Direction et agissez en **véritable conseil interne** auprès des différents responsables de services.*

Votre poste englobe également la supervision de la gestion locative : vous coordonnez l'action des 8 responsables d'agences en veillant à l'optimisation de la gestion courante, en particulier dans le domaine des rapports avec les locataires et leurs amicales, ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

A environ 45 ans, diplômé de l'enseignement supérieur (BAC + 5), votre parcours dans la Fonction Publique, vous a permis de développer vos capacités d'encadrement et d'animation d'équipes.

Devenu aujourd'hui un vrai professionnel des Ressources Humaines, vous recherchez un poste de plus grande envergure, vous permettant de mieux valoriser vos compétences et votre personnalité.

Merci d'adresser CV, photo et précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la réf. 73.1237/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Le CNASEA, établissement public national intervenant dans le domaine des aides directes aux exploitants agricoles et dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi recrute par concours externe le

Chef de la mission études

■ Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, vous êtes responsable des activités "études" de l'établissement : *Animation d'une* équipe de 5 chargés d'études.

■ Participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière de publications et d'études dans les domaines suivants : démographie, économie de l'exploitation agricole, démographie rurale, économie de l'aménagement du territoire, *évaluation des politiques* publiques. Suivi des programmes arrêtés chaque année.

■ Organisation de l'appui méthodologique et coordination nationale afin d'optimiser la valorisation interne et externe des études réalisées. Analyse et interprétation de statistiques. Utilisation de l'outil informatique.

■ Ce poste est à *pourvoir au siège du* CNASEA (Issy-les-Moulineaux) avant son transfert à Limoges en juillet 1997, dans le cadre du programme de délocalisation des emplois publics engagé par le gouvernement. Salaire de 200 à 280 KF selon exp.

Conditions d'inscription :

■ Etre titulaire d'un diplôme Bac + 5 *ou d'un titre homologué* au niveau I.

■ Retrait des dossiers par écrit à : CNASEA, SP/Concours, 7 rue E. Renan, 92136 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX. **Clôture des inscriptions le 25 mai 1994.**

Important organisme intervenant dans les domaines de l'aménagement et de l'immobilier social et d'entreprise, Paris, recherche pour étoffer son équipe



Rattaché au Directeur du département immobilier, vous serez chargé de :

- représenter notre organisme en participant à des groupes de travail et des commissions,
- exercer une mission d'information auprès des entreprises adhérentes,
- élaborer des études, rédiger des lettres d'information, commenter des circulaires destinées à ces mêmes entreprises.

A 30/35 ans, de formation juridique générale, complétée par une formation à la gestion (ICH, IEP...), vous possédez une expérience significative en immobilier sous les aspects réglementation, administration, technique et financier.

Homme de dossiers, maîtrisant l'expression écrite et orale, vous saurez, grâce à votre sens du relationnel, faire valoir les points de vue de notre organisme auprès des différents interlocuteurs publics et privés.

Faites nous part de votre motivation en adressant votre candidature (lettre manuscrite + CV + prétentions) *s/réf. GIS1 au cabinet* FBC-GISEMENT 4 bis, av. Desfeux 92100 BOULOGNE.



LE SÉNAT

recrute, par concours,

2 administrateurs-adjoints

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, ayant reçu une formation complémentaire dans les domaines juridiques et techniques de gestion.

H. F. 18-35 ans

Limite reculée :

- *pour les hommes : service national, enfants* à charge ;
- pour les femmes : ayant élevé un enfant, divorcées, veuves ;
- pour les handicapés.

Date limite de retrait des dossiers : **samedi 28 mai 1994**

Date limite de dépôt des dossiers : **samedi 4 juin 1994**

Les demandes de dossiers d'inscription doivent être adressées au service du personnel du Sénat : 15, rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06.



SOCIÉTÉ D'ÉTUDES EN ÉCONOMIE ET FINANCES LOCALES
RECHERCHE

DEUX CONSULTANTS SENIOR EN FINANCES LOCALES

Agé de 30-35 ans, vous êtes un expert reconnu dans le domaine de l'analyse financière locale ou de l'économie publique. Vous souhaitez intégrer une équipe de 10 personnes renommée pour son activité de recherche et d'études en *finances locales.*

Vous mènerez des missions d'expertise complexes pour le compte des plus grandes collectivités françaises.

Vous participerez au comité technique de recherche/développement, destiné à définir les méthodes et modèles d'analyse financière locale. Vous pourrez à terme participer au capital de la société et vous bénéficierez d'un contexte de connaissance puissant, construit à partir d'une expérience de 12 ans et de 300 missions.

TROIS CHARGÉS D'ÉTUDES EN FINANCES LOCALES

Agé de 25-30 ans, vous avez une première expérience réussie en matière de recherche ou d'études en économie ou finances publiques locales.

Vous possédez des qualités d'analyse et de diagnostic et vous avez le sens politique et relationnel.

Vous serez chargé d'études de cas, de formation aux logiciels d'expertise et *de missions d'études financières et statistiques* nationales.

Diplômes requis : Bac + 5/doctorat d'université de Sc. Eco, gdes écoles de gestion, ENST.
Localisation Rennes et Toulouse.

Adressez vos candidatures, CV, photo et prétentions à :

Monsieur le Président-Directeur général
RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES
8, rue du 7e-d'Artillerie
35000 RENNES

Le CLUB ALPIN FRANÇAIS recherche son DIRECTEUR

Chargé de mettre en œuvre la politique définie par les instances statutaires, il sera leur intermédiaire auprès des *interlocuteurs habituels de l'association.*

Il dirigera le personnel du siège social, veillera au bon fonctionnement des *services administratifs* et aura la maîtrise de la gestion globale de la Fédération (ressources humaines, communication, informatique et finance).

De réelles qualités de rigueur, de méthode, un bon sens relationnel, une grande aptitude à la communication et de solides notions juridiques sont nécessaires pour réussir dans ce poste.

La connaissance du *milieu montagne est indispensable.*

Age minimum requis : 30 ans.

Formation supérieure, maîtrise de l'anglais. Poste basé à Paris. Dossier de candidature à adresser s/réf. DA au CLUB ALPIN FRANÇAIS, 24, avenue de Laumière, 75019 PARIS.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

Our client, one of the largest companies in the Middle East is seeking to appoint an experienced

Property and Services Manager

Lebanon

Reporting to the senior management, you will be responsible for setting up the property and services division and creating efficient systems for the management of a significant portfolio of existing properties and properties scheduled for renovation and urban services.

You will have a major role in defining the division's organization structure and procedures, managing Budgets and Cash Flows and supervising social actions. You will have an active lead in defining scope and marketing for rental promises and supervising a team responsible for operating concessions, marketing, maintenance, services and local administration.

You have a higher education and at least 15 years experience of property management within a major group in senior position.

You are used to taking initiatives, are well organized and have strong management skills. You will contribute your expertise and professionalism to this position.

Position based in Beirut, working language english. Knowledge of french an advantage.

Please send your handwritten letter and CV under réf. M/7153/B to COOPERS & LYBRAND Consultants Recrutement 32, rue Guersant 75833 PARIS cedex 17.



E-U-R-O > L-O-G

European Logistics Communication Services

Filiale d'une holding franco-allemande, notre société spécialisée dans les télécommunications et l'informatique, développe et commercialise un ensemble de services à valeur ajoutée couvrant l'intégralité des besoins d'échanges d'informations dans l'industrie logistique, en particulier par l'usage des réseaux mobiles. Elle recherche pour les Pays-Bas près d'Amsterdam son

Responsable de l'unité développement et technologie

Ingénieur, 28/35 ans, diplômé d'une grande école ou/et 3e cycle spécialisé en télécom, informatique, électronique, vous avez une expérience confirmée de la conduite de projets complexes.

Dépendant du Directeur Technique, vous suivez les projets dans le respect des cahiers des charges, définissez les méthodes et participez aux actions de formation. Vous assurez l'interface avec le centre d'ingénièrie situé en Allemagne.

Anglais courant impératif. Allemand apprécié. Salaire fixe élevé. Véhicule de fonction. Déplacements fréquents en Europe.



Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation sous réf. IA 4404 à notre consultant Henri Monnet - **PHILIPPE DAVIS CONSULTANTS** 5, avenue du Maréchal Juin - 92100 BOULOGNE



MILLÉSIMES

Johnson Controls Plastics Machinery Division, une division de **Plastic Technology Group,** premier fabricant mondial de moulages par extrusion-soufflage et d'outillages de préformes, engage (h/f)

DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE

Sa fonction primordiale consistera dans la création d'un bureau des ventes pour la France, situé à Paris ou à Lyon, afin de répondre aux exigences d'une clientèle en expansion.

Le candidat idéal a au moins dix ans d'expérience commerciale dans la vente d'outillages de moulage par extrusion-soufflage ou d'équipements similaires. Il est en mesure de développer une stratégie commerciale, de diriger le réseau des ventes et de mener les contacts clés. Il sera chargé de l'organisation après-vente et de la gestion des pièces de rechange.

Si vous avez ce profil ainsi qu'une formation technique adéquate et vous êtes polyglotte (français, anglais, avec connaissances de l'italien), contactez-nous.

Les candidaturesavec curriculum vitae, de préférence en anglais, sont à adresser à Nicole Penninckx, Johnson Controls Plastics, Ringlaan 6, B-2960 Brecht, Belgique.

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

couplage dans 2 à 10 titres européens

NRC HANDELSBLAD – EL PAIS – Le Monde – Süddeutsche Zeitung – BERLINGSKE TIDENDE
CORRIERE DELLA SERA – LE SOIR – De Standaard – THE INDEPENDENT – THE IRISH TIMES



Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe, institution financière inter-gouvernementale regroupant 22 Pays Membres.
Nous créons les postes de

RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Réf. 511182/LM

Au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Contrôle, vous êtes chargé(e) d'analyser l'informatique existante, de proposer de nouveaux développements et de mettre en place les solutions (matériels et logiciels) adéquates, avec l'assistance d'une petite équipe.

A environ 35 ans, vous disposez d'une formation supérieure et de solides compétences informatiques en milieu bancaire/financier. Habitué à travailler de façon très opérationnelle, vous aimez dialoguer et motiver.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

Réf. 511094/LM

Vous assistez le Responsable de l'Informatique dans le développement de l'informatique du Fonds. Vous participez à la formation des utilisateurs.

A environ 30 ans, vous avez une formation supérieure et une bonne expérience de l'informatique bancaire. Vous êtes pédagogue et vous aimez travailler en petite structure très opérationnelle.

Pour ces postes situés à Paris, vous êtez ressortissant d'un pays européen et vous maîtrisez le français et l'anglais. Ces 2 postes relèvent du statut de Fonctionnaire International.

Merci d'adresser votre dossier en français ou en anglais à notre Conseil MERCURI URVAL, 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex - France, en précisant la référence choisie.

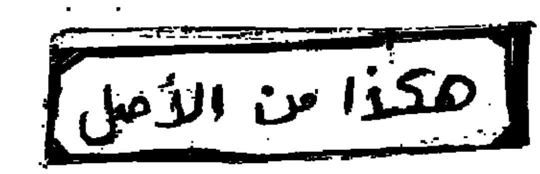
Cette annonce parait également dans Berlingske, NRC et El País.

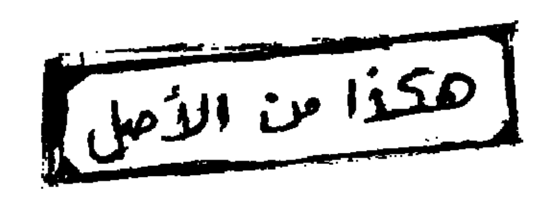
Mercuri Urval

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX

Le Monde

1er quotidien français à l'étranger





LE MONDE DES CADRES

Directeur du Développement des Ventes

Outsourcing d'applications

La Division TERTIAIRE de CAP SESA exerce son activité à Paris-RP dans les secteurs de l'Administration, de l'Energie, des Transports, de l'Assurance, de la Distribution et des Services.
Nous vous confierons la totale responsabilité du développement commercial de notre offre "Applications Management" sur le secteur tertiaire.
Ce marché très porteur représente pour C. G. S. un axe stratégique prioritaire. Notre potentiel de croissance y est considérable.
Votre mission sera avant tout commerciale : avec l'appui d'une équipe dédiée et de l'ensemble de notre structure de vente, vous saurez négocier au plus haut niveau et *conclure des contrats de grande ampleur.*

A 30/40 ans environ, de formation Grande Ecole, vous possédez une solide expérience de la vente de solutions globales et de projets complexes auprès de Grands Comptes. Une bonne compréhension de la problématique "outsourcing" est bien sûr requise.
L'enjeu stratégique de ce poste nous amène à rechercher un candidat à très fort potentiel, capable d'accompagner notre évolution et celle de nos clients. Le poste est évolutif. C'est un réel challenge au sein d'un groupe international particulièrement prestigieux et porteur.
Merci d'adresser votre dossier complet (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous réf. 59.1083 portée sur lettre et enveloppe à notre Conseil Mercuri Urval, 14bis rue Daru, 75378 Paris. *Confidentialité assurée.*



CURRICULUM

Médecin

Attaché à la Direction Médicale Corporate

Une fonction très internationale basée à Paris auprès du Directeur Médical Corporate *d'un grand groupe pharmaceutique. Il s'agira de l'assister pour la mise en place et le* développement de la stratégie médicale groupe et de la communication médicale *tant interne qu'externe.*
Vous êtes médecin, avec une expérience réussie de recherche clinique acquise dans l'industrie pharmaceutique ou dans un cadre universitaire et possédez des connaissances pointues dans l'un des domaines suivants : Epidémiologie, Santé Publique, Infectiologie ou Cancérologie.
Vous contribuerez à l'harmonisation des programmes de développement des équipes françaises, nord-américaines et canadiennes en organisant et coordonnant des groupes de travail.
Vous participerez aux congrès internationaux, interviendrez pour présenter des communications et rapports scientifiques et superviserez, à Paris, la recherche documentaire.
Homme de dialogue possédant *de très bonnes capacités relationnelles et une grande* curiosité scientifique, vous jouerez un rôle actif dans la valorisation de la recherche à un *niveau international. Cela implique un anglais parfaitement courant et une grande* disponibilité pour les déplacements.

Pour nous rencontrer, nous vous proposons d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation + C.V.) sous référence FPM1M à notre Conseil : **INFRAPLAN** 83, boulevard Raspail - 75006 PARIS, qui nous assiste dans cette recherche.

MEMBRE DE SYNTEC

EURO RSCG CARRIÈRES

INFRAPLAN PARIS/BARCELONE

Le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée

recherche

UN ADJOINT TECHNIQUE

disponible au 1er septembre 1994

Missions :
En lien direct avec le Directeur :
- Encadrement hiérarchique et technique de 2 coordonnateurs et de 40 chargés d'accueil téléphonique.
- Garant du fonctionnement interne.
- Suivi des travaux d'étude et de recherche du service.
- Chargé de formation.

Profil :
- Connaissances juridiques du fonctionnement des institutions.
- Savoir-faire organisationnel.
- Expérience professionnelle d'encadrement en aide sociale à l'enfance.
- Aptitude à l'animation d'équipes.
- Traitement des statistiques et utilisation de l'informatique souhaités.
- Dynamique – Rigoureux – Esprit d'entreprise – Qualités relationnelles certaines.

Statut :
Cadre – C.D.I. de droit privé ou détaché d'un département.

Adresser dossier de candidature (C.V. + lettre de motivation manuscrite + toutes références utiles) au Directeur du S.N.A.T.E.M., 11, bd Brune 75014 PARIS.

Date limite du dépôt des candidatures : 25 mai 1994.

RESPONSABLE DEPARTEMENT AMENAGEMENT

une opportunité pour "un homme de terrain" à 100 km de Paris

Cet organisme *para-public* gère en toute propriété un un parc de 600 HA de terrains industriels. La mission du responsable est d'aménager les lots et de les commercialiser auprès d'entreprises désirant s'implanter ou se développer dans la région. Il étudie aussi les nouveaux sites à acquérir et à aménager.
Ce poste s'adresse à un cadre de plus de 45 ans, de formation supérieure, ayant une solide expérience de l'aménagement, dont les qualités techniques et commerciales seront appréciées, l'Anglais sera un atout de plus.

RO

Merci d'écrire à notre conseil **REMY OPPERT Consultants,** 2 rue Thimonnier 75009 PARIS, ss réf. 310M en joignant CV détaillé, photo et rémunération.

SECODIP



Secodip (Groupe Sofres, 1er Groupe français spécialisé dans les études de marchés et les sondages), recrute pour son département Panels de consommateurs :

RESPONSABLE DE PRODUCTION PANELS

De formation Bac+4/5 Ingénieur Généraliste vous justifiez de 3 à 5 années d'expérience au sein d'une société de services, *(idéalement dans* une société d'études) et une bonne maîtrise de l'encadrement d'une équipe.

Directement rattaché à la direction des opérations, vous serez chargé de la coordination de la production des études du panel de consommateurs (études Standard, études Spéciales, Scannel). Vous serez en contact fréquent avec vos clients internes, les commerciaux. Vos qualités de Manager vous permettront de motiver une équipe de 35 personnes.

Pour ce poste nous recherchons un candidat alliant rigueur, organisation, respect des délais, charisme et sens du contact.

Merci d'adresser sous la référence RPP (sur l'enveloppe) lettre, CV et prétentions à SECODIP - DRH - BP 3 78241 CHAMBOURCY.

Les candidats retenus seront convoqués sous 15 jours.

GROUPE SOFRES

EURO RSCG CARRIÈRES

Ni [redacted] Consulting,
Ni [redacted] Group,

EUROPE, premier cabinet en STRATEGIE de REALISATION, désire rencontrer de vrais

CONSULTANTS

X, *Centrale*, Mines, HEC, ESSEC, ESCP

Débutant ou première expérience réussie dans le Conseil ou l'Opérationnel, audacieux dans votre *réflexion*, *réfléchi* dans la réalisation de vos audaces, rejoignez une équipe passionnée, ambitieuse, et qui sait mettre la force des projets de ses clients en mouvement.

" Il vaut mieux écouter la forêt qui pousse que l'arbre qui tombe "
G.W.F. HEGEL

E EUROPE

Merci d'adresser votre dossier de candidature
(lettre, CV, photo et prétentions)
à EUROPE - 32, rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS



CENTRE DE RECHERCHE SUR LES CONDITIONS DE VIE

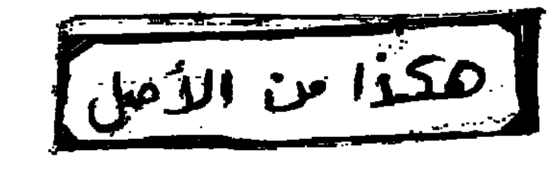


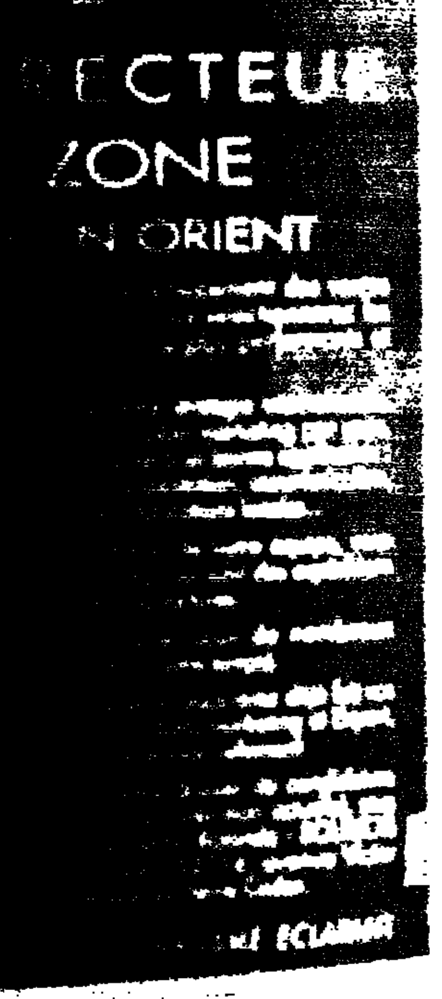
pour la fonction d'adjoint aux responsables des deux départements ***"Conditions de vie et Aspirations des Français"***, *spécialisé dans les enquêtes d'opinion, (expérience indispensable dans le traitement informatique des enquêtes quantitatives)* ***"Dynamique des Marchés"*** *spécialisé dans les études sectorielles (connaissances en économie industrielle vivement recherchées). Les candidats, de formation type* ***ENSAE (SEA) ou 3e cycle de Sciences Economiques*** *avec de solides compétences en statistiques devront impérativement justifier d'une expérience professionnelle (3 ans) dans les études ou la recherche.*

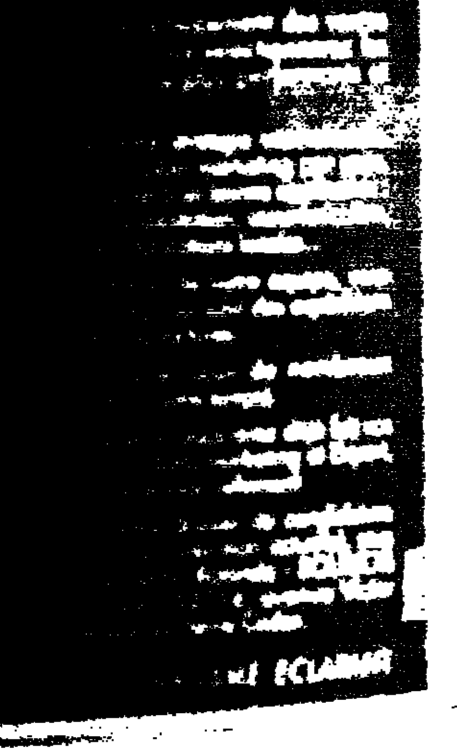
Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Directeur du CREDOC, 142 rue du Chevaleret, 75013 Paris.

MEDIA SYSTEM

LE MONDE DES CADRES







هكذا من الأمل

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

elf sanofi

Société industrielle plurinationale, ELF SANOFI est présente dans trois secteurs d'activités : Santé Humaine, Cosmétologie et Parfums, Bio-activités.
Avec 43,4 milliards de CA, elle doit sa réussite à la richesse de ses 39 000 collaborateurs, répartis dans 100 pays : des hommes et des femmes animés par le même esprit d'ouverture sur le monde, un sens aigu du dialogue et la capacité à anticiper, créer, adapter, réaliser,...

[redacted]scaliste Généraliste
Paris

[redacted]ne équipe de quatre fiscalistes, vous apporterez votre expertise [redacted] de fiscalité française et ponctuellement européenne dans le [redacted]des dossiers fiscaux du Groupe. Véritable conseil interne auprès [redacted]et des directions opérationnelles, vous interviendrez dans la [redacted]d'études et l'optimisation des montages fiscaux liés aux activités [redacted]oppement de SANOFI. Vous assurerez le suivi des dossiers de [redacted] fiscal.

[redacted]iplômé de l'ENI, vous avez complété votre formation par un [redacted]scalité, un diplôme de gestion et/ou de sciences politiques [redacted]us maîtrisez parfaitement la langue anglaise. Votre solide [redacted] (8 ans minimum), au sein de l'Administration fiscale et d'une [redacted]reprise, fait de vous un professionnel confirmé et reconnu en [redacted] fiscalité française et européenne. Disponible et rigoureux, votre [redacted]coute et de l'analyse vous permettront de régler des situations [redacted]apportant des solutions innovantes et pertinentes à chacun de [redacted]uteurs.

[redacted]esser votre dossier de candidature complet, sous réf. 1647/FB, à [redacted]s Grégoire BERTIN ou Frédéric FOUCARD - NORMAN PARSONS [redacted] Baudry- 75008 PARIS - Tél. : 42 89 09 17.

EURO RSCG CARRIERES



Union Européenne de CIC

Traders.

Quand une salle se développe, le marché est entre vos mains au (1) 46 99 54 54.

Une salle de marchés qui se développe c'est l'opportunité de faire évoluer sa carrière; filiale du Gan, l'Union Européenne de CIC est à la fois holding du groupe CIC et banque d'affaires de référence. Nos activités de marché, en fort développement, nous amènent à renforcer notre équipe de traders.
De formation supérieure, ESC, école d'ingénieurs complétée par un master Eco-Fi, Dauphine, vous maîtrisez les mathématiques financières et possédez une bonne approche des marchés financiers. Vous pouvez être débutant si vous avez un stage de 8 mois minimum en salle de marchés à votre actif. Solide, pragmatique, vous opérez sur les différents marchés pour notre compte et notre clientèle composée de grandes entreprises et institutions. Vous mettez toute votre énergie et votre sens de l'initiative pour saisir les opportunités des marchés et transformer les risques en résultats.
La pratique de l'anglais est impérative pour ces postes basés en majorité à Paris. Les candidats les plus confirmés pourront se voir proposer des opportunités notamment à Londres et à Singapour.
Si vous souhaitez ne pas être seulement un numéro dans une salle de marchés, si vous voulez rejoindre des équipes performantes, spécialistes des marchés de taux, change et actions, ne perdez pas de temps, téléphonez au (1) 46 99 54 54 de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi en précisant la référence 116 ou adressez CV + photo à Frédéric Delattre, DRH, U.E. CIC, Réf. TR 4 rue Gaillon, 75017 Paris Cedex 02.

notre numéro (1)46 99 54 54

MEDIA SYSTEM



ORGANISATION PROFESSIONNELLE du BTP
Seine et Marne - Melun - Fontainebleau

RESPONSABLE des AFFAIRES JURIDIQUES et IMMOBILIERES

De formation Droit des Affaires, vous avez acquis votre expérience dans le milieu du Bâtiment. Vous y avez occupé, au fil des années, des fonctions polyvalentes qui vous ont sensibilisé aux aspects commerciaux, juridiques et de gestion.

Vous aurez comme mission de conseiller les adhérents dans le domaine du droit des marchés, de la sous-traitance, des révisions de prix, de la fiscalité... Rigoureux, doté d'une grande pugnacité, mais aussi imaginatif et pragmatique, vous saurez vous appuyer sur votre formation et votre expérience de l'entreprise et du terrain, pour les aider à résoudre leurs problèmes d'ordre juridique et/ou contentieux.

Vous aurez, par ailleurs, la responsabilité de gérer les affaires immobilières de votre Organisation, ce qui implique de suivre l'entretien du parc immobilier, les problèmes de contrats, de baux, d'assurances...

Vous avez le goût de la communication, une bonne aisance relationnelle et l'expérience de l'animation de groupes et du travail en équipe.

Vous avez également un bon esprit de synthèse et de solides qualités rédactionnelles qui vous permettront d'être à l'aise dans les travaux de rédaction qu'implique cette fonction.

Ce poste est à pourvoir immédiatement.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) avant le 10 Mai 1994 sous réf. 346 à Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin 75016 PARIS



Chantal Kenvyn



FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Institution financière intergouvernementale regroupant 22 Pays Membres recherche :

2 INGENIEURS ANALYSTES DE PROJET

Rattachés au directeur des projets, ils auront la responsabilité technique et financière de projets depuis l'instruction jusqu'à la réalisation finale : faisabilité technique, coordination, montage financier, contacts avec les Administrations des pays concernés, mesure des résultats économiques et sociaux, reporting. Le poste conviendrait à un candidat de nationalité européenne, âgé de 30 ans minimum, de formation ingénieur et ayant des compétences financières. Il aura l'expérience de la conduite de projets et sera parfaitement bilingue français anglais. (Réf. R/2161/2162M).

ADJOINT AU RESPONSABLE DE LA COMPTABILITE

Avec le responsable de la comptabilité, il prendra en charge l'ensemble des opérations de comptabilité. Il participera à l'amélioration des systèmes d'informations (comptabilités auxiliaires, reporting, états réglementaires,...). Ce poste conviendrait à un candidat de nationalité européenne, âgé de 35 ans minimum, diplômé de l'enseignement supérieur, ayant une expérience confirmée de la comptabilité dans une banque internationale. Il aura acquis une bonne maîtrise des outils informatiques. (Réf. R/2163M).

Ces trois postes relèvent du statut de Fonctionnaire International. Merci d'adresser votre dossier de candidature à Hugues CELERIER en précisant la référence choisie - PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.75.



Creating Business Advantage


[redacted]

pour les "Codes Dalloz" Réf. B/1012

Responsable de l'un de nos Codes quant à l'établissement de son contenu et au suivi de sa réalisation, vous pourrez par la suite prendre en charge plusieurs autres Codes. Vous travaillerez sur documents et sur écran.

De formation DEA/DESS, de préférence Droit Privé + IEJ, vous avez acquis une première expérience professionnelle soit dans un cabinet d'avoués, soit dans la documentation juridique. Vous possédez avant tout une grande rigueur intellectuelle, des qualités de concentration et le goût de la précision.

pour le "Recueil Dalloz" Réf. B/1013

Dans un premier temps, vous analyserez et indexerez des documents juridiques destinés à la publication. A terme, vous interviendrez sur l'ensemble des parties du Recueil et aurez des contacts réguliers avec les auteurs.

En tant que généraliste, vous êtes déjà capable d'intervenir dans plusieurs domaines du Droit.

Après une formation juridique de niveau DEA/DESS en Droit Privé, vous avez 2 ou 3 ans d'expérience acquise dans un cabinet d'avocats ou en entreprise.

Rigueur intellectuelle, méthode, mais aussi sens relationnel et adaptabilité à de nouvelles méthodes de travail sont indispensables. Vous savez travailler sur écran.

Pour chacun de ces deux postes, nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence du poste choisi sur l'enveloppe, à notre conseil ORNICAR, 92, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.

Évidence



Chefs de Service Régionaux

Aquitaine - Champagne-Ardennes
Languedoc-Roussillon - Basse Normandie

Nous sommes le F A F du secteur sanitaire et social privé à but non lucratif. L'important développement de nos activités et une demande très exigeante en qualité et en quantité nous conduisent très naturellement à élargir la délégation et la capacité de nos structures régionales.

Le Chef de Service dispose sur place d'une petite équipe très opérationnelle, d'un outil informatique et de procédures permettant le traitement intégral des dossiers de sa région. Il dépend hiérarchiquement du Directeur Général et est chargé de l'application de la politique impulsée tant au niveau national que régional. Il est une force de proposition constante auprès de la Commission Régionale Paritaire.

Sa mission a trois priorités : la gestion administrative (c'est une des raisons d'être des F A F), l'information et la communication (tant en interne qu'en externe), l'appui technique auprès des administrateurs régionaux et des adhérents.

Pour tenir ce poste, il est donc indispensable de bien connaître la formation, sa règlementation, ses intervenants et d'avoir des expériences vécues dans le monde associatif, les organismes paritaires et, si possible, le secteur sanitaire et social. Mais il est nécessaire également d'avoir soi-même une solide culture (niveau Bac + 4), d'adhérer totalement à ce type de mission, d'aimer écouter et partager, de savoir animer et d'avoir acquis la maturité et la modestie permettant de conseiller.

Merci de prendre en compte tous ces paramètres avant d'adresser votre dossier sous réf. LAF 357 M à notre Conseil SEFOP, en précisant bien la région de votre choix.

SEFOP

11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

BOUYGUES

BATIMENT INTERNATIONAL
ENTREPRISES EUROPE

Véritable fer de lance du Groupe BOUYGUES à l'étranger, notre développement ne cesse de se poursuivre grâce aux nombreux chantiers qui nous sont confiés et aux filiales qui nous représentent tant en grand international qu'en Europe.

Ingénierie financière

Rattaché à la Direction Financière de notre branche Bâtiment International et Travaux Publics, vous prendrez en charge le montage financier de projets en France ou à l'export, en relation constante avec nos services commerciaux ainsi qu'avec nos partenaires extérieurs : établissements financiers, conseils, banques de développement.

Basé à notre siège social de Saint Quentin en Yvelines (78), vous devez organiser des missions courtes et fréquentes à l'étranger pour lesquelles l'anglais courant est indispensable et l'espagnol apprécié. La connaissance de la micro-informatique sera un plus.

De formation supérieure (Grande Ecole de Commerce ou Ecole d'Ingénieur + double formation type IAE...), vous avez environ 5 ans d'expérience dans le secteur bancaire avec une spécialisation en financement de projets à l'international.

La rémunération motivante sera fonction de votre expérience. (réf. SV/IF)

Juristes d'affaires confirmés

Rattaché à la Direction Juridique de notre branche Bâtiment International et Entreprises Europe, vous prendrez notamment en charge la négociation et le suivi juridique de contrats internationaux. Vous interviendrez également en tant que conseil auprès des différentes directions opérationnelles.

Diplômé d'études supérieures en droit du commerce international, vous avez 3 à 5 ans d'expérience dans le secteur industriel. La pratique de l'anglais courant et d'une autre langue est indispensable. Des déplacements de courte durée sont à prévoir.

Les activités diversifiées et la politique de développement du groupe BOUYGUES permettent d'envisager une évolution motivante. (réf. SV/JA)

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence du poste choisi à BOUYGUES BATIMENT INTERNATIONAL - Direction des Relations Humaines - 1, avenue Eugène Freyssinet 78061 SAINT QUENTIN EN YVELINES.

EURO RSCG CARRIERES

RESPONSABLE DE L'AUDIT INTERNE DIRECTION FINANCIERE

HAVAS VOYAGES

Havas Voyages (Effectif : 1 800 personnes - CA : 7 milliards de francs), n° 1 de la distribution du voyage d'affaires et de tourisme en France, partenaire fondateur du réseau mondial Business Travel International recherche son Responsable de l'audit interne.

Rattaché au Directeur Financier, vous animez une petite équipe et menez principalement les missions suivantes : • l'audit des agences et des centres comptables • la mise en place de procédures comptables et financières • des missions spéciales (audit d'acquisition, assistance comptable ...). Vous participez aux évolutions et à la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

De formation Grande Ecole de Commerce ou de Gestion complétée par un Diplôme d'expertise comptable (DESCF), vous justifiez de 2 à 5 ans d'expérience d'audit au sein d'un cabinet ou d'une entreprise. Vous possédez une bonne connaissance de la micro-informatique.

Votre fiabilité, votre efficacité, votre discrétion et votre aisance relationnelle sont les atouts nécessaires pour réussir. Bilingue anglais indispensable. Poste basé à LEVALLOIS (92).

Ecrire sous référence 62805 à :
HAVAS VOYAGES
Direction des Ressources Humaines
3/5, rue Danton
92300 Levallois-Perret.

Discrétion assurée

EURO RSCG CARRIERES

Cabinet d'avocats français
recherche un :

Collaborateur en Droit Immobilier

Paris

Au sein de l'équipe droit immobilier du Cabinet, vous interviendrez auprès d'une clientèle de sociétés françaises ou étrangères (Banques, Promoteurs, Constructeurs, Compagnies d'Assurances,...) en matière de conseil ou de contentieux.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, ...), vous avez une expérience d'au moins 8 ans en droit immobilier acquise au sein d'un cabinet d'affaires en entreprise du secteur immobilier ou chez un Notaire.

Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

Contactez **Christophe Duchatellier** au 47. 57. 24. 24 ou adressez lettre manuscrite + CV + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. : CD10214 MO.

MP

Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Auditeurs / Jeunes Cadres Financiers,
passez à l'action commerciale
et devenez

Consultant en Recrutement

Paris

Vous êtes : diplômé de l'Enseignement supérieur (grande école ou université) avec une expérience d'au moins 3 ans en Big Six ou en entreprise internationale.

Vous souhaitez : un poste exigeant tourné vers l'action et les résultats, riche de contacts à tous niveaux au sein d'une équipe conviviale et performante.

Nous vous proposons de rejoindre Michael Page Finance, division spécialisée du leader européen du recrutement (côté en bourse à Londres) ; vous y développerez un portefeuille de missions dans leur processus intégral, de la prospection commerciale au back office.

Contacter **Charles Chabod** au (1)47 57 24 24 ou adresser CV + Photo +n° tel + rém. actuelle à **Michael Page Finance** 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous ref. CCH94MO.

MP

Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement Financier

Le Centre de Service Européen d'un groupe américain dans le domaine médical recherche dans le cadre de son implantation en **région Parisienne (78)**

Financial Analyst

EG10255MO

Rattaché au Directeur de l'entité, vous développez en liaison avec la maison-mère tous les systèmes comptables et de gestion de distribution et de production. Vous en assurez l'exploitation, le suivi et le contrôle afin d'établir les états financiers mensuels, trimestriels et annuels.

Agé de 24 à 30 ans, vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 ans en cabinet d'audit international. Vous êtes familiarisé avec l'univers industriel et vous maitrisez parfaitement l'anglais.

Part Supply Coordinator

EG10256MO

En liaison avec les responsables opérationnels des filiales européennes, vous supervisez la distribution des machines et vous optimisez la gestion des stocks. Vous mettez en place une politique de coordination et de prévision des besoins afin de répondre dans les meilleures conditions à l'attente des clients.
Agé de 25 à 30 ans, de formation BTS ou équivalent, vous justifiez d'une expérience de 3 à 5 ans en logistique dans un environnement international. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais et vous avez de bonnes connaissances en allemand.

Adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Eric Gandibleu, Michael Page Finance**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf. du poste choisi.

MP

Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement Financier

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

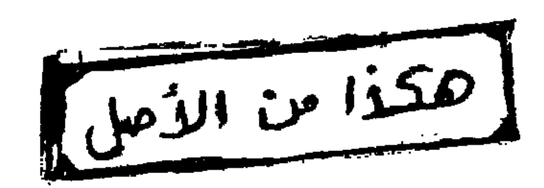
recrute pour un de ses clients

un responsable comptable et financier de société d'économie mixte

Bac + 4 ou plus et expérience à ce poste
capacité à l'encadrement et à la négociation (banques, collectivités locales)
une connaissance des collectivités territoriales serait un plus

Adresser candidature sous référence 8756
LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08

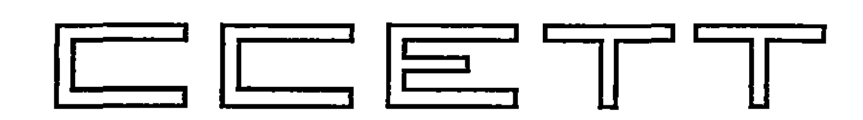
مكذا من الأصل



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS DE POINTE



Le CCETT, Centre de Recherche commun à FRANCE TELECOM et à TDF, joue un rôle de tout premier plan dans les secteurs d'études portant sur la communication audiovisuelle (services et réseaux à large bande, TV numérique, services multimédia).
Notre notoriété internationale est fondée sur notre capacité renouvelée à relever des défis technologiques et à les réussir

C'EST PRÉCISEMENT DANS LE CONTEXTE DE NOUVEAUX DÉFIS QUE NOUS RECRUTONS **DEUX JEUNES CHERCHEURS** H/F.

Ingénieur d'études "multiplex" réf. 94/JYS

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou d'un 3ème cycle universitaire en télécommunications option informatique

● *Débutant(e) avec stages probants ou jeune ingénieur d'études doté(e) d'une première expérience, vous maîtrisez les outils informatiques C et C++ et possédez de très bonnes connaissances dans les domaines du développement matériel et de l'architecture de réseaux. Des compétences en matière de validation de spécifications constitueraient un atout supplémentaire.*
● *Positionné(e) dans un environnement de travail à forte teneur internationale - impliquant des déplacements fréquents et de courte durée - votre anglais est courant.*
Vous contribuerez, au sein d'une équipe de haut niveau technique orientée vers le multiplexage de programmes sur réseaux large bande et la signalisation associée (voie de service) :
- *A la spécification de multiplex de programmes multimédia,*
- *A la définition et à l'évaluation des éléments de signalisation des programmes,*
- *A des actions de normalisation.*

Ingénieur d'études "multimédia" réf. 94/AL

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou d'un 3ème cycle universitaire en télécommunications avec orientation informatique avancée ;

● *Riche d'une première expérience de 3 années sur un poste d'ingénieur d'études spécialisé en conception orientée objet (Smalltalk, Lisp, C++), vous possédez en outre de solides compétences en informatique répartie (notamment des systèmes basés sur le concept d'agents) et pratiquez au quotidien le développement de logiciels.*
● *Intégré dans des actions de collaboration scientifique internationale vous affichez une excellente maîtrise de l'anglais.*
Vous contribuerez au sein d'une équipe de pointe tournée vers la définition et la réalisation de services Multimédia et Hypermédia communicants,
- *A la définition d'architectures de services,*
- *Au développement de prototypes logiciels,*
- *A l'intégration de ces prototypes dans les chaines expérimentales de services de consultation.*

Pour ces postes basés près de **RENNES**, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV et prétentions) avec la référence du poste visé à Pascal FOULACHON - Groupement Ressources Humaines - CCETT - BP 59 - 35512 Cesson Sevigné cedex.

Créer notre planification de production

PARFUMS GIVENCHY **Filiale du groupe LVMH, nous fabriquons et commercialisons des parfums et des cosmétiques de grande renommée pour le monde entier. Notre croissance soutenue (1 400 pers. CA 1,4 MdF, 18 % de croissance/an) repose sur notre forte créativité produits, notre exigence de qualité et notre dynamisme commercial. Nous créons le poste de Responsable du Plan Directeur de Production au département Logistique-Achats à Beauvais.**

Dans ce métier très spécifique, vous aurez pour mission d'analyser et d'évaluer les besoins puis de définir les plans de production en fonction des demandes du marché. En outre, vous proposerez et mettrez en place toute action de planification permettant d'optimiser l'organisation et le fonctionnement des opérations de production, tout en les adaptant à notre développement.

Ingénieur (ECP, Mines,...), à 32 ans environ, vous disposez d'une expérience d'au moins cinq ans de planification (type MRP2,...) et d'ordonnancement et vous avez une bonne connaissance de la production. Vous maîtrisez l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. M/3257/B (sur la lettre et sur l'enveloppe) à Media System, 6 imp. des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

. Responsable R & D Electronique



Notre Groupe, présent sur les marchés automobiles mondiaux, participe activement aux développements des techniques de demain. Notre Branche, pour accompagner la mise en oeuvre des technologies nouvelles, recherche pour son Centre d'Etudes à CRETEIL (94), un Responsable R & D Electronique, division Alternateurs.

A 35 ans environ, Ingénieur Grande Ecole (SUPELEC ou équivalent), vous êtes un professionnel reconnu des études électroniques (analogique, numérique) et possédez une expérience concrète du développement de circuits intégrés, de préférence en environnement grande série. Outre la haute compétence technique, nous attendons de vous une démarche particulièrement dynamique d'entrepreneur à la tête d'une petite équipe de spécialistes.

A ce titre, vous êtes véritablement une force de proposition tant en interne pour les développements en cours et à venir que vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et clients.

Vos objectifs : Innovation et Qualité Totale. Nous vous donnons les moyens de votre réussite. Anglais et/ou allemand impératifs. Poste évolutif pour candidat de valeur. A vous de nous convaincre.

Merci d'adresser CV, photo, lettre, sous la référence 61.10. RDE/LM portée sur la lettre et l'enveloppe, à VALEO RECRUTEMENT - BP 911 - 75829 PARIS Cedex 17.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.



L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

OBC

LIMOGES

ÉQUIPEMENTIER AUTOMOBILE 650 PERSONNES

meillor qui a acquis une réputation d'innovateur technique, dans la fabrication de produits de pointe pour l'industrie Automobile recherche son :

Directeur technique

Rattaché au Directeur Général, vous aurez à conduire et à orienter la Recherche, le Développement et l'Industrialisation de nos produits afin de satisfaire, voire d'anticiper les besoins de nos Clients.

Vous animerez une importante équipe d'Ingénieurs et de Techniciens avec le souci constant d'améliorer notre réactivité.

Membre du Comité de Direction, vous participerez à l'élaboration de la stratégie de l'Entreprise.

Agé de 40 ans environ, Ingénieur de formation Arts et Métiers - INSA ou équivalent, vous pouvez justifier d'une dizaine d'années d'expérience d'études et de relations Clients dans un environnement automobile. (Constructeurs, Equipementiers).

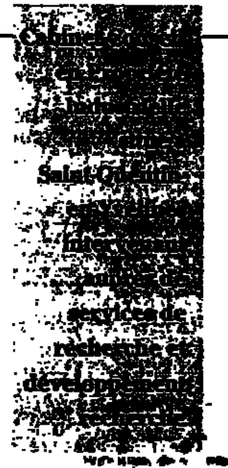
Nécessairement créatif et innovateur, vous possédez un charisme élevé pour fédérer les différents Services que vous dirigerez. Vous avez également le sens de la négociation pour assurer des relations permanentes avec les Bureaux d'Etudes de nos Clients. L'anglais est impératif et la connaissance de l'Allemand constituerait un plus.

MEDIA SYSTEM



Guy Postel

Adresser dossier de candidature (**lettre manuscrite, CV, photo et prétentions**) en précisant un numéro de téléphone et la référence 844 à : Guy Postel Conseil, BP 19, 06480 La Colle-sur-Loup.



Ingénieur Télécom

DEBUTANT OU PREMIERE EXPERIENCE

Vous souhaitez valoriser vos connaissances dans le développement de techniques nouvelles, y compris dans d'autres domaines que vos spécialités, et diversifier vos interventions et compétences dans le conseil aux entreprises pour prendre en charge la préparation et la délivrance de brevets nationaux et étrangers.

Des connaissances en gestion de réseaux et informatique seraient appréciées. Vous maîtrisez l'anglais et lisez l'allemand.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre et CV) à Cabinet MARTINET & LAPOUX, 43 Bd Vauban, 78280 GUYANCOURT.

---

ingénieurs commerciaux

Leader dans le domaine des Télécoms, nous concevons, commercialisons et exploitons des services de transmission de données.

Au sein de notre Direction des Ventes, nous vous offrons des responsabilités immédiates : Assurer la promotion et le développement de nos services.

Négociateur né, vous aimez les contacts de haut niveau. Autant d'atouts pour prospecter, convaincre et fidéliser vos clients avec lesquels vous entretiendrez des relations privilégiées. Sachant anticiper et analyser leurs besoins, dans le souci de mener à bien propositions techniques et réponse aux appels d'offres.

Votre candidature nous intéresse si à 28/35 ans environs, de formation supérieure (ingénieur) vous souhaitez valoriser dans un environnement High Tech en forte croissance une expérience réussie (3 ans environ) dans la vente de solutions télécom ou informatique.

Ces postes basés à Paris, offrent à des candidats de valeur une rémunération motivante et de larges perspectives d'évolution de carrière.

Merci de téléphoner du Mardi 3 Mai au Lundi 9 Mai de 9h à 18h au **47.61.58.80** ou d'envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 9068 à : EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE CEDEX qui transmettra ou par fax au **49.10.95.72**

OBC



Dans le cadre de son développement, SIP SA, société spécialisée dans le conseil et la conception de systèmes d'information pour la banque et l'assurance, recherche :

Un directeur de mission (référence SIP/PERSO/REC/DM)

De formation ingénieur, le candidat devra justifier d'une expérience d'au moins 5 années dans la conduite de projet en milieu bancaire. Il aura la responsabilité d'une équipe de consultants et d'un portefeuille de clients. Une bonne connaissance des environnements UNIX et grands systèmes est indispensable. Une compétence en back-office sera appréciée.

Un consultant confirmé (référence SIP/PERSO/REC/CC)

De formation ingénieur ou gestion (grande école, sciences po. ou Miage), utilement complétée par un 3 ème cycle banque et finance, le candidat devra justifier d'une expérience d'au moins trois années dans un établissement de crédit, une société d'assurances ou une société de services ou de conseil spécialisée dans le secteur financier. La connaissance des méthodes de conception (MERISE...) et de gestion de projet (SDM/S, MCP...) constituera un atout.

Ces postes sont basés à Paris. Merci d'adresser vos CV, lettres de candidature manuscrites et prétentions à : SIP SA - 125, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, en indiquant la référence du poste pour lequel vous postulez.

Société du secteur tertiaire - PARIS CENTRE
dans le cadre du développement de son centre informatique, recherche .

futur RESPONSABLE DE PRODUCTION

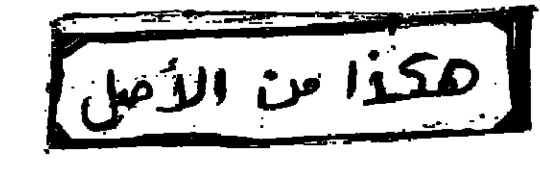
Dans un premier temps, habitué à travailler en mode projet et chargé d'animer une petite équipe, votre mission consistera à poursuivre l'automatisation du centre, à développer les procédures de production comme de sécurité, puis à prévoir et orchestrer les évolutions techniques et organisationnelles à venir.

Une formation supérieure, une bonne connaissance de la production sur grands systèmes IBM et des télécommunications (SNA, X25, réseaux locaux et multimédia), une expérience de 6 ans minimum dans des postes à responsabilités sont les bases nécessaires pour prétendre à cette fonction et, votre réussite vous permettra d'y accéder à l'horizon de 3 à 5 ans.

Adresser C.V. détaillé, lettre manuscrite et prétentions en précisant la référence 2058 à notre Conseil : **PL Consultants** 18/20, rue Claude Tillier - 75012 PARIS

CONSULTANTS

OBC



هكذا من الأصل

SECTEURS DE POINTE

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

RESPONSABLE DE LA RÉGION EST DE LA FRANCE — **300 KF +**
RÉF. 66.1064/LM

A 35 ans environ, de formation Ingénieur ou 3è cycle (DESS...), vous êtes probablement Ingénieur Technico-Commercial sur des marchés de type : Télécoms, Informatique, Instrumentation, Electronique et souhaitez fermement évoluer vers la gestion d'un centre de profit (agence) tout en conservant un métier opérationnel commercial : gestion de grands comptes et prospection. Vous avez, de plus, une bonne connaissance du tissu économique régional.

RESPONSABLE GRAND COMPTE

FRANCE TELECOM — **400 KF +**
RÉF. 66.1185/LM

A 35 ans environ, Ingénieur de haut niveau (X, Sup télécom..), Ingénieur commercial senior chez un opérateur, un constructeur télécom ou consultant confirmé dans une SSII en environnement Réseaux télécom, vous aurez la responsabilité, sous l'autorité directe de notre Directeur Commercial, de la coordination et de l'animation de nos ventes à ce client.
Pour l'aspect réalisation, vous vous appuierez sur une équipe de 7 ITC et serez en relation permanente avec nos services internationaux R.D.
Poste basé au siège en Région Parisienne.

Les 2 postes nécessitent un anglais courant - l'allemand serait un plus. Confidentialité assurée.

Merci d'adresser, CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre conseil MERCURI URVAL, 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la référence choisie, portée sur lettre et enveloppe.





RESPONSABLE DE PRODUCTION INFORMATIQUE

Le GIRETICE, groupement informatique des Caisses d'Epargne, fait face à un important redéploiement de son système d'information par l'implantation de la plate-forme ARPEGE et de son environnement technique par une migration sur un Mainframe IBM.

La Direction Générale souhaite conforter ses premiers succès en s'adjoignant un collaborateur direct responsable de la production informatique.

Organisateur, il proposera de nouvelles procédures de travail, de nature à parfaire la qualité du service rendu aux caisses adhérentes.

Manager, il encadrera 45 personnes réparties en 3 services : *Exploitation, Système, Réseaux.*

Innovateur, il proposera les solutions techniques indispensables à la qualité et à la sécurité de la production.

Sa formation école d'ingénieur et son expérience d'au moins 10 ans de management d'équipes techniques informatiques, l'ont doté d'un solide sens de l'encadrement et de la conduite de projets complexes.

Lieu de travail : L'Isle-Adam.

Merci d'adresser une lettre de motivation, un CV et vos prétentions sous la référence 94/88 à Agnès Chauvin - Temps Dense
6, rue de St Petersbourg 75008 Paris.

TEMPS dense
INGENIERIE DES CARRIERES

Carré Turenne

LA GÉNÉRALE D'OPTIQUE

centrale d'achat d'optique médicale

LA GÉNÉRALE D'OPTIQUE se compose d'une Centrale d'Achat, d'un laboratoire et d'une chaîne de magasins. Les surfaces de vente sont situées dans les grands centres commerciaux. La Générale d'Optique recherche pour son siège social à PARIS/LA DEFENSE

Responsable des systèmes d'information et de la logistique

C'est un homme ou une femme qui peut faire état de ces deux compétences dans un contexte professionnel à structure comparable (établissements multiples, succursales, distribution ...).
Il/elle aura la responsabilité des choix techniques et organisationnels avec un développement rapide des systèmes. Une expérience antérieure significative des projets de ce type et de cette envergure est impérative.
Sur une base AS 400 + réseaux de micros, il faudra en particulier choisir et mettre en oeuvre un logiciel de gestion des achats et des stocks, et intégrer un système de terminaux d'encaissements.
Recrutement immédiat. Décision rapide.
Envoyez dossier complet avec rémunération actuelle et souhaitée sous réf. G/I à **Cabinet TRINH**,
1 rue des Roches, 27930 BROSVILLE.
FAX (16) 32 34 34 41

Ingénieurs expérimentés



Notre Groupe, en forte croissance sur les marchés automobiles mondiaux, contribue activement aux développements des techniques automobiles de demain. Pour accompagner cette dynamique de progrès, notre Branche, leader européen dans le projecteurs et feux de signalisation automobile, recrute pour sa division France, sur le site d'**ANGERS (49)**

Ingénieur Plasturgiste — **Réf. 61.3.IP/LM**
Vous garantissez la fabricabilité des pièces plastiques et thermodur en intervenant comme spécialiste au niveau des groupes projets. Vous pilotez l'industrialisation de nos moyens d'injection. Vous faites progresser nos standards et participez aux homologations matière. Vous avez environ 3/4 ans d'expérience (études, production, méthodes, achats) et une formation de base matériaux/plasturgie.

Responsable Maintenance/Sécurité/Environnement — **Réf. 61.4.RMSE/LM**
Evoluant dans un environnement automatisé, vous pilotez la maintenance des machines (fiabilisation des équipements et respect des objectifs TRP). Dans ce cadre, vous êtes l'animateur de la démarche TPM auprès des équipes de production.
Vous assurez la conformité des installations générales, le suivi des travaux neufs et la gestion optimisée de l'énergie. Vous êtes garant du respect des normes en vigueur en matière d'environnement et de sécurité, et animez la démarche sécurité de l'usine avec comme objectif le "O accident". Membre du Comité de Direction de l'usine, homme de tempérament, aux fortes capacités managériales, vous ferez évoluer l'organisation dans un sens de délégation croissante auprès des équipes autonomes de production. Ingénieur généraliste, vous possédez une expérience industrielle de 5 à 10 ans (production, maintenance) dans un environnement grande série.

Ingénieur Méthodes Sénior — **Réf. 61.5.IMS/LM**
Dans le cadre d'une organisation projet produits nouveaux, vous pilotez l'industrialisation de projecteurs et de feux sous l'aspect produit et process. Vous menez des actions de productivité et de réduction de la non qualité en participant à des actions de standardisation. Vous jouez un rôle moteur dans le fonctionnement de notre système de production "lean management". Vous animez une petite équipe.
Vous êtes Ingénieur Généraliste et avez une expérience industrielle de 4 à 5 ans environ (études, méthodes, production, ...).

Pour ces postes, **la maîtrise de l'anglais est impérative**, compte tenu de l'internationalisation de notre activité (Europe, Continent Américain, Extrême Orient), ainsi que la capacité à travailler dans un environnement très exigeant. Votre développement de carrière sera à la mesure de votre réussite.
Merci d'adresser CV, photo, lettre à **VALEO RECRUTEMENT**, BP 111, 75829 PARIS Cedex 17 sous la référence choisie portée sur la lettre et l'enveloppe.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 25 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.

Valeo
L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

SINTERTECH, filiale de PECHINEY conçoit, développe et réalise par métallurgie des poudres, des ensembles mécaniques et des coussinets destinés principalement à l'automobile. Pour conduire son développement international, nous recherchons un

Directeur Commercial Export

Vous aurez pour mission prioritaire, avec votre équipe de trois personnes, de concevoir les plans d'action export et de participer à la stratégie marketing, afin d'accroître les ventes à l'international. Parallèlement, vous superviserez l'activité des agents à l'étranger.
Votre cible : les bureaux d'étude et de recherche des constructeurs automobiles et de leurs sous-traitants auprès desquels vous interviendrez pour prescrire la métallurgie des poudres et développer les produits frittés.
En liaison avec la Direction technique et le Centre de Recherche et Développement, vous présenterez les nouveaux produits Sintertech chez les clients.

Ingénieur de formation mécanique, vous avez déjà une pratique confirmée dans la vente de produits destinés à l'automobile. L'expérience des constructeurs automobiles étrangers serait un atout.

Pour ce poste basé à Pontoise (95), l'allemand et l'anglais sont indispensables.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à PECHINEY - Service Recrutement - cedex 68 92048 PARIS LA DEFENSE.

PECHINEY

MEDIAPA

Notre société, leader sur son marché, conçoit et développe des produits destinés au monde de l'enfance. Notre évolution vers de nouveaux environnements nous conduit à renforcer nos équipes marketing.

Chef de Produit PC

Rattaché au Directeur Marketing, vous aurez en charge le développement de nouveaux produits à base de technologie de logiciel. Vous proposerez une stratégie produit permettant à la société de s'implanter sur le secteur PC.

A 30 ans environ, de formation Ingénieur Informatique ou Miage + 3ème cycle Marketing, vous possédez une réelle connaissance des systèmes d'exploitation du monde PC, monde graphique *WINDOWS*, Assembleur C ou C++, tableur, traitement de texte, PAO. Vous avez acquis une expérience de 2/3 ans dans la conception de logiciel et vous maîtrisez les techniques du marketing. (réf. 141.05)

Ingénieur Electronique PC

Au sein du marketing, vous serez chargé, à partir d'un cahier des charges, de concevoir un compatible PC, d'en définir le prix et de suivre en permanence son développement avec une *orientation multimédia (CD Rom - CDI - CDV - EAO ...)*.Cette responsabilité implique la veille technologique et l'analyse des produits concurrents.

A 26/28 ans environ, de formation Ingénieur Electronicien, option micro-informatique, vous avez une connaissance approfondie des composants, de la structure interne des micro-ordinateurs et de leurs systèmes d'exploitation. Vous possédez une expérience de 1 à 2 ans acquise chez un grand constructeur ou assembleur. (réf. 141.06)

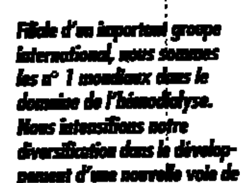
Pour ces deux postes, l'anglais est indispensable et des déplacements sont à prévoir en France et à l'étranger.Nous recherchons des candidats à fort potentiel pour un vrai challenge : concevoir des produits porteurs d'avenir, à base d'une technologie particulièrement novatrice. Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant la rémunération actuelle et la référence à ARPE - 43 rue Laffitte - 75009 PARIS

CONSEIL arpe EN RECRUTEMENT

SECTEURS DE POINTE

HOSPAL

Au cœur des sciences de la vie,
un groupe à vocation mondiale



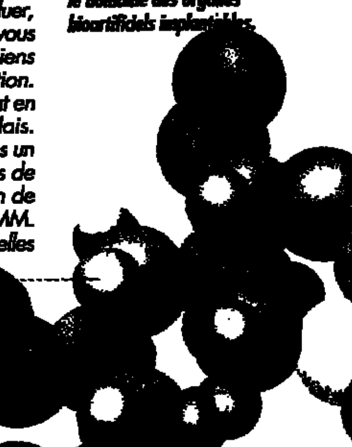
Filiale d'un important groupe international, nous sommes les n° 1 mondiaux dans le domaine de l'hémodialyse. Nous intensifions notre diversification dans le développement d'une nouvelle voie de recherche : le domaine des organes bioartificiels implantables.

Dans un premier temps, directement rattaché au responsable du laboratoire, vous serez chargé(e) de la mise en œuvre des protocoles expérimentaux (proposition et/ou rédaction). Au sein de cette petite équipe de techniciens que vous organiserez et animerez, votre rôle consistera à évaluer, acquérir et diffuser ces nouvelles techniques. Bien sûr, vous serez le garant de la sécurité des personnes (BPL), des biens et de l'information.

A 30/35 ans, vous êtes de formation post-doctorat en biologie, médecin ou vétérinaire et vous parlez anglais. A travers une solide expérience en biologie acquise dans un contexte industriel, vous avez participé à des projets de recherche dans ce domaine ou dans la constitution de dossiers d'AMM.

Votre motivation, votre pragmatisme alliés à de réelles capacités d'animation seront vos meilleurs gages de réussite à ce poste.

Merci de nous faire parvenir votre lettre + CV à Hospal Recherche et Développement International, Madame N. Guillet, 13 avenue de Lattre de Tassigny, BP 21, 69881 Meyzieu Cedex.



MEDIA SYSTEM

Impliquez-vous dans la maîtrise d'œuvre de grands programmes spatiaux européens.

La Direction des lanceurs du Centre National d'Études Spatiales à Évry (91) recrute pour la réalisation des programmes Ariane, un INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE.

Vous avez deux à trois ans d'expérience et/ou de bonnes connaissances dans la majorité des domaines suivants :

- mécanique (spatiale, rationnelle et appliquée) ;
- aérodynamique ;
- automatique ;
- informatique scientifique.

Au sein des équipes de la division Études et Développements, vous aurez la responsabilité du suivi et de la synthèse des données trajectoires-performances des lanceurs Ariane.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous la référence 94/DLA/01 à la division du personnel du Centre spatial d'Évry, Rond-Point de l'Espace, 91023 Évry Cedex.

Minitel : 3615 code CNES



AGENCE FRANCAISE DE L'ESPACE

MEDIA SYSTEM



Glass Group Europe

CA : 3,2 milliards de francs, 3 200 personnes, 3 usines en France, 3 usines en Italie, 15 filiales en Europe.
Nous sommes rattachés à un groupe international, 35 000 personnes, leader mondial dans les domaines du verre, de la chimie et de la peinture.
Nous offrons deux postes évolutifs à des ingénieurs à fort potentiel.

RESPONSABLE DU SERVICE AUTOMATISME

Ce poste à créer au sein de l'Unité Float Glass s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre d'un nouveau système de conduite centralisée. Il s'agit d'en réaliser le développement et la maintenance en relation étroite avec la production.
Ce poste s'adresse à un ingénieur motivé par l'innovation technique, ayant acquis une solide expérience (minimum 5 ans) en automatisme et SCC. Il aura fait la preuve de ses qualités de manager afin de pouvoir encadrer une équipe de cadres et de techniciens de haut niveau. réf. 18C 2619 4UN

Poste à Maubeuge

RESPONSABLE SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT, FRANCE

Notre projet d'entreprise place la sécurité, la santé et la protection de l'environnement parmi nos objectifs prioritaires. Nous y consacrons des moyens financiers et humains à la hauteur de nos ambitions.
Dans un cadre européen et avec l'aide du siège américain, le titulaire du poste sera responsable de l'adaptation, du développement et de la mise en oeuvre homogène des programmes de sécurité, santé et environnement au niveau des 3 usines de production de verre et des 10 filiales françaises.
Il coopérera de façon permanente avec les responsables sécurité, santé, environnement des usines ainsi qu'avec les Directeurs des filiales et les opérationnels afin d'agir par ailleurs sur les comportements individuels, former, animer le personnel.
Ce poste constitue une opportunité de carrière à un niveau européen dans un environnement pluriculturel pour un candidat ingénieur disposant d'une première expérience industrielle lui ayant permis d'aborder les problèmes de sécurité et également santé ou environnement et alliant à une forte motivation pour cette activité de solides qualités relationnelles, un esprit ouvert et réalisateur. réf. 18C 2628 4UN

Poste basé à Levallois-Perret

Ces deux postes impliquent la connaissance de l'anglais et offrent de réelles possibilités d'évolution de carrière à un niveau européen.

etap

Ecrire en précisant la réf. choisie
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipresse



INGÉNIEURS TÉLÉCOM

FUTURS RESPONSABLES GRANDS COMPTES

ANGLAIS COURANT — **PARIS-EST**

En collaboration avec votre responsable grands comptes attitré, et en relation directe avec nos responsables de produits internationaux, vous prenez en charge la gestion et le suivi des clients à la fois sur les plans technique et commercial.

A 26-29 ans, diplômé d'une grande école d'ingénieurs (dominante Télécom), une première expérience vous a permis d'acquérir une bonne connaissance des systèmes de radiotéléphonie mobile et/ou de transmission (MIC).

Vous souhaitez aujourd'hui gagner en autonomie et vous inscrire dans une perspective d'évolution, vers une responsabilité commerciale grands comptes.

Alors rejoignez notre équipe et devenez, de par vos compétences et votre personnalité, l'un des acteurs de notre croissance en France, sur un marché très porteur.

Merci d'adresser CV, lettre, photo en précisant votre rémunération actuelle, à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor-Hugo, 92563 RUEIL-MALMAISON CEDEX, sous la référence 73.1124/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Nous sommes l'un des leaders sur le marché de l'emballage et des systèmes de distribution destinés à la cosmétologie. Nous recherchons un :

ACHETEUR INDUSTRIEL

Pièces plastiques et métalliques
Paris Ouest (78)

Missions et Responsabilités

Après une formation de quelques mois dans nos usines sur nos produits et notre système de production, et sous la responsabilité de notre Direction Générale, vous orientez notre politique d'achats internationaux. Votre travail a pour vocation d'approvisionner nos usines hors d'Europe (Amériques, Pays de l'Est, Extrême Orient,...). Soucieux de vous attacher les services des fournisseurs les plus fiables et les plus performants, vous vous investissez fortement sur le terrain. Vous vous assurez de leur qualité et de leur capacité de production pour nos pièces métalliques, élastomères et plastiques. Bien entendu, bon négociateur, vous saurez obtenir de vos interlocuteurs les meilleures conditions financières.

Profil et Offre

A 28/32 ans, fort d'une première expérience d'achats en environnement industriel ou désireux d'évoluer dans cette voie, vous vous imposez par votre leadership, votre rigueur et votre sens des responsabilités. Très mobile et disponible, vous consacrez au moins 50% de votre temps à rechercher et sélectionner les partenaires les plus qualifiés. Votre anglais est opérationnel et la pratique d'une autre langue est un plus (espagnol, portugais, russe, allemand ou mandarin). Une formation d'ingénieur (plasturgie, mécanique) serait appréciée. Vos facultés d'adaptation vous permettront d'évoluer dans un cadre de travail international et motivant.

Les entretiens avec la société auront lieu le 27 mai 1994.

Merci d'adresser lettre, CV et photo en précisant la référence 2824 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** 31, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne Fax : 41 41 00 15.

PREMIERE Ligne

EURO RSCG CARRIERES

ELVIA
ASSURANCES VOYAGES

Filiale d'un des leaders mondiaux de la réassurance, notre entreprise est spécialisée dans l'assurance et l'assistance aux voyageurs. La qualité et la personnalisation de nos produits et services soutiennent notre croissance et nous permettent d'assurer plus de 14 millions de voyageurs en Europe chaque année. L'entité française (Paris) recherche son

Responsable informatique

Notre service, équipé d'AS/400, 60 terminaux connectés, 15 PC, SYNON, outils bureautiques, est la force vive de la société.

Avec votre équipe, vous assurez l'entière responsabilité du développement et du fonctionnement de toutes les applications (comptabilité, gestion des contrats, facturation, etc.).

Cette fonction clé nécessite de :

- prévoir les orientations à venir et mener les projets nouveaux en rapport avec l'évolution de nos prestations ;
- exercer un rôle de conseil et d'organisateur auprès des utilisateurs ;
- garantir la sécurité et la disponibilité des moyens informatiques, gage de la qualité de nos services.

Ingénieur, Miage ou équivalent, 30 ans environ, vous avez mené des projets importants sur AS/400, si possible dans l'assurance et vous maîtrisez un AGL. Vous souhaitez maintenant animer un service, apporter votre expérience méthodologique, prendre une part active dans le développement, la gestion et l'organisation d'une entreprise performante qui a des projets ambitieux.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence M/3259/A (sur la lettre et sur l'enveloppe) à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

Mission en Injection Plastique

P.M.I. d'excellente notoriété, nous fabriquons et commercialisons des PRODUITS DE LUXE dans un créneau spécifique réalisant 80 % de notre CA à l'étranger.
Dans le cadre de NOTRE ÉVOLUTION, nous recherchons un

SPECIALISTE EN COMPOUND

Votre mission : Trouver le compound d'injection permettant de remplir de façon encore plus satisfaisante un cahier des charges exigeant, correspondant à des besoins clients exceptionnels.

Rattaché directement à la Direction Générale, vous évoluerez au milieu d'une ÉQUIPE JEUNE, motivée, dotée de moyens de production récents.

Ce poste aux FINALITÉS CONCRÈTES demande le GOÛT DE LA RÉUSSITE. Il se situe dans une ville importante de BOURGOGNE.

Les entretiens seront effectués à NANTES, DIJON ou PARIS.

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous la réf. MBG, à notre Conseil MANAGERS 90, 4 bis allée Baco, 44000 Nantes.



MEDIA SYSTEM

هكذا من الأصل